REUNION DU CONSEIL METROPOLITAIN

DU 19 OCTOBRE 2015

PROCES-VERBAL

	•	Désignation du secrétaire de séance	11
	•	Compte-rendu des délégations	11
	•	Approbation du procès-verbal du 29 juin 2015	11
1	•	Voeu du Conseil de Nantes Métropole : ouverture des commerces le dimanche	11
2	•	Election d'un nouveau membre du bureau et désignations diverses suite à la démission de Madame Céline Cardin et de Madame Magali Leske	17
3	•	Commissions d'appels d'offres – Commission de délégation de service public – Election des membres	19
4	•	Débat d'orientations budgétaires 2016	22
5	•	NANTES - Gare de Nantes Nord - Aménagement des espaces publics – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre	47
6	•	Pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes – Accords-cadres fonciers – Approbation	54
7	•	Délégation de service public du réseau de transports collectifs urbains de voyageurs – Prolongation de la durée du contrat - Mandats DSP : programme et enveloppe financière prévisionnelle – Subvention d'équipement 2014 – Contribution financière forfaitaire – Avenant n°11	55
8	•	Mandat DSP 1.1 « Matériels roulants – Prolongation de vie des rames de tramway » - Marché de fournitures de platines électroniques de commande de portes Mandat DSP 2 « Infrastructures ferroviaires réseau TCSP et Busway » - Rénovation tramway Gare SNCF - Duchesse Anne Château – Marché de maîtrise d'oeuvre – Lancement de procédures négociées	59
9	•	Mandat adaptation des bus d'occasion et travaux d'adaptation des dépôts du Bêle et de Dalby aux spécificités du réseau de transport collectif nantais - Travaux de modification et extension de l'atelier du Bêle – Lancement d'une procédure adaptée	61
10	•	NANTES - Exploitation de parcs publics de stationnement secteur Gare – Délégation de service public de stationnement - Approbation du contrat	62

11	•	Stationnement dans les parcs en enclos et les parkings de Nantes Métropole – Evolution des tarifs au 1er janvier 2016 – Approbation	65
12	•	A 844 - Périphérique nantais - Travaux de réaménagement du périphérique Nord entre les Portes de Rennes et d'Orvault - Conventions de financement avec l'Etat et le Département de Loire-Atlantique – Approbation	68
13	•	REZE - Aménagement de la Porte de Rezé – Bilan de la concertation préalable	71
14	•	Travaux de réfection de voirie sur le territoire de Nantes Métropole - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord cadre	74
15	•	NANTES – Requalification piétonne de la rue Santeuil – Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains – Désignation des représentants de Nantes Métropole à la commission de règlement amiable	75
16	•	Rapport sur la situation en matière de développement durable 2014-2015 (Actions climat) et labellisation cit'ergie	76
17	•	THOUARE-SUR-LOIRE – Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation	83
18	•	NANTES – Secteur Bêle Champ de Tir – Institution d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial	85
19	•	Adoption du schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée des transports collectifs	86
20	•	Agenda d'Accessibilité Programmée des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public	90
21	•	Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées – Rapport annuel 2014	92
22	•	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Ouest du département – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure négociée – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme – Avis	93
23	•	Unité de traitement des eaux usées de Tougas et de la Petite Californie - Valorisation agricole des boues - Régie intéressée - Avenant n°3 – Approbation	95

24	•	Unité de traitement des eaux usées de Tougas et de la Petite Californie - Exploitation des stations d'épuration - Régie intéressée - Avenant n°3 – Approbation	97
	•	Question orale	98
25	•	Réseau de chaleur Centre Loire – Avenant n°3 à la convention de délégation de service public – Approbation	99
26	•	Demande de renouvellement de dénomination de la Ville de Nantes en commune touristique	100
27	•	Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire – Adhésion et désignation d'un représentant de Nantes Métropole	102
28	•	Inventaire des zones humides et des cours d'eau de la métropole nantaise – Validation de l'inventaire	103
29	•	NANTES – Réserve Foncière métropolitaine – Boulevard Gustave Roch - Acquisition d'un immeuble bâti auprès de SNCF Réseau	110
30	•	NANTES – Ile de Nantes – Opération d'aménagement Ile de Nantes – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable – Approbation	114
31	•	Ile de Nantes - Préparation de l'assiette foncière du futur CHU – Evolution du programme initial et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Signature du marché de maîtrise d'oeuvre pour la démolition des hangars – Lancement des marchés de maîtrise d'oeuvre pour les confortements du quai Wilson, la démolition du MIN	119
32	•	Institut de Recherche en Santé Campus – Groupement de commandes avec l'université – Election du représentant de Nantes Métropole	123
33	•	Animation du cluster Quartier de la Création - Délégation de service public – Approbation du principe	124
34	•	Délégation de service public des ports de l'Erdre à Nantes, de la Loire à Nantes, Rezé et Couëron – Prolongation du contrat - Subvention d'investissement et approbation du nouveau compte d'exploitation – Approbation du règlement d'exploitation – Avenant 7 - Approbation des tarifs 2016	107
35	•	Attribution de subventions aux tiers	126

36	•	Décision Modificative N°2 – Budget principal et budgets annexes - Dispositions financières diverses et tarifaires	132
37	•	Diverses dispositions fiscales	136
38	•	Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation	142
39	•	Acquisition de carburants par cartes accréditives pour le compte du groupement de commandes constitué par la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et Nantes Métropole	130
40	•	Systèmes d'information – Prestations de centre d'appels pour le dépannage et l'assistance informatique et téléphonique – Signature du marché	131
41	•	Services publics de distribution d'électricité, de gaz et Service public de chauffage urbain - Rapports annuels des délégataires	141
	•	Résultat du vote électronique	151

CONSEIL DU 19 OCTOBRE 2015

CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 13 octobre 2015, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène NEDELEC

Point 01 (9h02 à 9h30)

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, M. COUTURIER Christian, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. LUCAS Michel), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme DANIEL Karine (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme DUPORT Sandrine (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. MARTINEAU David (pouvoir à M. HUCHET Erwan), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à M. SOBCZAK André), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à Mme MAISONNEUVE Monique), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. HAY Pierre), Mme PREVOT Charlotte (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. REBOUH Ali)

Absents : 3

Mme COPPEY Mahel, Mme MEYER Christine, Mme PADOVANI Fabienne

Point 02 (9h31 à 9h41)
Présents : 82, Absents et représentés : 13, Absents : 2
Arrivée de M. Pascal PRAS, annule le pouvoir donné à M. Pierre HAY
Arrivée de Mme Christine MEYER
Point 03 (9h42 à 10h01)

Présents : 83, Absents et représentés : 13, Absent : 1
Arrivée de Mme Mahel COPPEY

Point 04 (10h02 à 12h11)
Présents : 85, Absents et représentés : 12, Absent : 0
Arrivée de Mme Fabienne PADOVANI
Arrivée de M. Joseph PARPAILLON, annule le pouvoir donné à Mme Monique MAISONNEUVE

Points 05 et 06 (12h12 à 12h45)
Présents : 81, Absents et représentés : 15, Absent : 1
Départ de Mme Elisabeth LEFRANC, donne pouvoir à M. Thomas QUERO
Départ de Mme Myriam NAEL, donne pouvoir à Mme Liliane DELBLOND
Départ de Mme Fabienne PADOVANI, donne pouvoir à M. Jocelyn BUREAU
Départ de M. André SOBCZAK, donne pouvoir à Mme Catherine PIAU et annule le pouvoir de M. Benjamin MAUDUIT

Points 07 à 11 (14h02 à 14h26)

Présents : 77

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SEILLIER Philippe, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. LUCAS Michel), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme DANIEL Karine (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme DUPORT Sandrine (pouvoir à Mme BLIN Nathalie), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. MARTINEAU David (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme NAEL Myriam (pouvoir à Mme DELBLOND Liliane), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme PREVOT Charlotte (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. SALECROIX Robin (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme PIAU Catherine), Mme SOTTER Jeanne (pouvoir à Mme MEYER Christine), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. REBOUH Ali)

Absents : 4

Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme HAMEL Rozenn, M. MAUDUIT Benjamin, M. SEASSAU Aymeric

Point 12 (14h27 à 14h29)
Présents : 77, Absents et représentés : 17, Absents : 3
Mme Claudine CHEVALLEREAU donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON

Points 13 à 16 (14h30 à 15h11)
Présents : 80, Absents et représentés : 16, Absent : 1
Arrivée de M. Aymeric SEASSAU
Arrivée de Mme Fabienne PADOVANI, annule le pouvoir donné à M. Jocelyn BUREAU
Arrivée de M. André SOBCZAK, annule le pouvoir donné à Mme Catherine PIAU
M. Benjamin MAUDUIT donne pouvoir à M. André SOBCZAK

Points 17 et 18 (15h12 à 15h18)
Présents : 81, Absents et représentés : 16, Absent : 0
Arrivée de Mme Rozenn HAMEL

Point 19 (15h19 à 15h36)
Présents : 80, Absents et représentés : 17, Absent : 0
Départ de M. Pascal PRAS, donne pouvoir à M. Pierre HAY

Points 20 et 21 (15h37 à 15h45)
Présents : 79, Absents et représentés : 18, Absent : 0
Départ de M. Rodolphe AMAILLAND, donne pouvoir à M. Alain VEY

Point 22 (15h46 à 15h50)
Présents : 78, Absents et représentés : 19, Absent : 0
Départ de Mme Marie-Cécile GESSANT, donne pouvoir à M. Serge MOUNIER

Point 23 (15h51 à 15h54)
Présents : 75, Absents et représentés : 20, Absents : 2
Départ de Mme Laurence GARNIER
Départ de Mme Rozenn HAMEL
Départ de Mme Isabelle MERAND, donne pouvoir à M. Philippe RIOUX

Point 24 (15h55 à 15h59)
Présents : 72, Absents et représentés : 23, Absents : 2
Départ de Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER, donne pouvoir à M. François VOUZELLAUD
Départ de Mme Anne-Sophie GUERRA, donne pouvoir à M. Xavier FOURNIER
Départ de M. Benjamin MORIVAL, donne pouvoir à M. Jean-Guy ALIX

Points 25 à 28 (16h02 à 16h29)
Présents : 70, Absents et représentés : 25, Absents : 2
Départ de Mme Stéphanie HOUEL, donne pouvoir à M. Marc RENEAUME
Départ de M. Philippe SEILLIER, donne pouvoir à M. Louis-Charles RAMIN

Point 34 (16h30 à 16h34)
Présents : 69, Absents et représentés : 26, Absents : 2
Départ de M. Joseph PARPAILLON, donne pouvoir à Mme Monique MAISONNEUVE

Point 29 (16h35 à 16h54)
Présents : 67, Absents et représentés : 27, Absents : 3
Départ de M. Benoît BLINEAU
Départ de M. Aymeric SEASSAU, donne pouvoir à Mme Marie-Annick BENATRE

Point 30 (16h55 à 17h05)
Présents : 63, Absents et représentés : 27, Absents : 7
Départ de Mme Aïcha BASSAL
Départ de Mme Michèle LE STER, donne pouvoir à M. Hugues HIERNARD
Départ de M. Marc RENEAUME, annule le pouvoir de Mme Stéphanie HOUEL
Départ de M. Xavier FOURNIER, annule le pouvoir de Mme Anne-Sophie GUERRA et donne pouvoir à Mme Blandine KRYSMANN

Point 31 (17h06 à 17h19)
Présents : 60, Absents et représentés : 28, Absents : 9
Départ de Mme Ghislaine RODRIGUEZ, donne pouvoir à Mme Catherine CHOQUET
Départ de M. Guillaume RICHARD, donne pouvoir à M. Hervé GRELARD
Départ de M. Louis-Charles RAMIN, annule le pouvoir de M. Philippe SEILLIER

Points 32 et 33 (17h20 à 17h24)
Présents : 58, Absents et représentés : 27, Absents : 12
Départ de M. Hervé GRELARD, annule le pouvoir de M. Guillaume RICHARD
Départ de M. Julien BAINVEL

Points 35 et 39 (17h25 à 17h33)
Présents : 57, Absents et représentés : 26, Absents : 14
Départ de Mme Blandine KRYSMANN, annule le pouvoir de M. Xavier FOURNIER

Points 40, 36, 37 et 41 (17h34 à 17h39)
Présents : 56, Absents et représentés : 27, Absents : 14
Départ de M. Christian COUTURIER, donne pouvoir à M. Jacques GILLAIZEAU

Point 38 (17h40 à 17h46)
Présents : 54, Absents et représentés : 27, Absents : 16
Départ de M. Gérard ALLARD
Départ de M. Eric BUQUEN

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h02 sous la présidence de Madame Johanna Rolland, maire de Nantes.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Marie-Hélène NEDELEC est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^me^ la Présidente : « Vous avez reçu le compte-rendu des délégations. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, il n'y en a pas. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2015

Le procès verbal du 29 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

* *
*

M^me^ la Présidente : « Je vous propose, chers collègues, de démarrer les dossiers de notre Conseil métropolitain par le vœu que nous soumettons au Conseil, concernant l'ouverture des commerces le dimanche. »

* *
*

M^me^ la Présidente présente les dossiers suivants :

Direction Développement Economique

01 - VŒU DU CONSEIL DE NANTES METROPOLE : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

EXPOSE

Les communes de l'agglomération nantaise s'expriment chaque année sur la question des demandes d'autorisation d'ouverture sollicitées par les surfaces commerciales en particulier pour les dimanches précédant les fêtes de fin d'année.

Au travers d'un vœu du conseil communautaire, pendant de nombreuses années, elles ont exprimé une position commune visant à ne pas déroger à la règle du repos dominical y compris pour cette période particulière.

En 2014, tout en réaffirmant qu'ils étaient défavorables à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, les élus métropolitains ont émis le vœu que les maires autorisent l'ouverture des commerces le dimanche sous des conditions précises :

- limitation à deux après-midis des dimanches avant Noël, de 14h à 19h,
- accord préalable entre les commerçants pour réserver le bénéfice de l'ouverture aux commerces de centre-ville et de centre-bourg,
- accord préalable entre partenaires sociaux du territoire.

Il est proposé, pour 2015, de reconduire la démarche dans les mêmes conditions.

M^me^ la Présidente : « Chacun a en tête que dans notre agglomération, la question de l'ouverture des commerces le dimanche est le fruit d'une histoire particulière. Collectivement, nous avions l'an dernier, et je le dis au-delà des clivages et des sensibilités politiques, rappelé à la fois notre opposition à la généralisation du travail le dimanche, et en même temps notre souhait d'avancer ensemble sur ce sujet.

Ce que nous proposons au travers de ce vœu est extrêmement clair. Il s'agit tout simplement de rééditer ce que nous avons fait ensemble l'an dernier. Permettez-moi de saluer quelques acteurs économiques que je vois présents au Conseil ce matin pour assister à ce point. Je sais qu'ils regardent avec la plus grande attention la manière dont nous allons à nouveau essayer d'avancer ensemble sur ce sujet cette année.

Ce vœu reprend strictement à l'identique les conditions dans lesquelles nous avions proposé d'avancer l'année dernière, à savoir la possibilité d'ouverture des commerces uniquement deux dimanches après-midi, et soumise à deux conditions :
- La première condition est que cet accord ne puisse valoir uniquement que pour les commerces de centre-bourg et de centre-ville, sous l'égide des organisations représentatives consulaires et des commerces.
- La deuxième condition, c'était et c'est à nouveau cette année la signature d'un accord local entre les organisations syndicales et patronales.
L'an dernier, sur cette base-là, nous avons eu plusieurs ouvertures conformément au vœu adopté, puis à la signature des arrêtés d'autorisation par chaque maire. Je le dis pour que tout le monde soit bien au même niveau d'information. Ce matin, nous allons voter ce vœu, et je l'espère de la manière la plus partagée possible. Ensuite, il appartient à chaque maire de signer ou non les arrêtés d'ouverture proposés, dans la commune dont il a la responsabilité.

Un dernier mot pour partager avec vous l'évaluation effectuée l'an dernier de ces ouvertures. En effet, certains d'entre vous, et à raison, étaient intervenus en séance pour demander qu'une évaluation puisse être faite et partagée, pour en tirer des enseignements.
Les acteurs qui ont travaillé sur cette évaluation, et notamment les partenaires des organisations syndicales et patronales, nous ont dit deux choses :
- La première correspond aux effets concrets, positifs et efficaces de cette ouverture strictement encadrée.
- La deuxième, et je crois que c'est un élément important, est que cette démarche a permis de mettre autour de la table des organisations, pour nouer ou parfois renouer du dialogue sur bon nombre de sujets, bien au-delà de la question de l'ouverture des commerces le dimanche.
Le vœu proposé cette année est dans l'état d'esprit qui est le nôtre : la défense du commerce de proximité, des commerces de proximité, dont nous considérons qu'ils sont un élément déterminant de la dynamique locale, mais aussi de la qualité de vie qui fait partie de la singularité de la Métropole nantaise.
Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord je tiens, au nom de notre groupe, Union du Centre et de la Droite, à rappeler notre attachement au repos dominical, au respect du droit du travail, et notre opposition à la généralisation du travail le dimanche.
Aujourd'hui, il s'agit de reconduire sous le même format que l'an dernier le vœu relatif aux ouvertures des commerces de centre-villes et centre-bourgs le dimanche. Pour mémoire, souvenons-nous qu'en 2014 un changement notable était intervenu à ce sujet puisque vous nous proposiez enfin de prendre un nouveau cap. Jusqu'à l'an dernier, le vœu relatif à l'ouverture des commerces le dimanche était à peu de chose près le même, mandat après mandat, depuis la fin des années 80.

La position de notre agglomération demeurait figée alors que d'autres collectivités autour de nous évoluaient, expérimentaient, à l'image de Saint-Nazaire qui autorisa l'ouverture de ses magasins deux dimanches après-midi avant Noël en 2012.

Dès octobre 2013 nous avions, Laurence Garnier et moi-même, au nom de la minorité, proposé l'ouverture des commerces d'une surface limitée deux dimanches après-midi sur les cinq que la loi autorisait avant Noël. Nous pensions en effet que cela permettrait de donner, dans un contexte économique compliqué, un coup de pouce à nos commerces de centre-villes et centre-bourgs face à la concurrence des plates-formes Internet et des marchés de Noël ouverts le dimanche.
Mais la majorité du précédent mandat avait refusé de donner la moindre chance à cette proposition d'expérimentation, nous taxant de ne pas voir plus loin que le bout de notre nez. En fait, nous avions juste une bonne année d'avance.

Aujourd'hui, c'est donc avec une satisfaction renouvelée que nous constatons que l'on nous propose de reconduire en 2015 ce dispositif d'ouverture des commerces de centre-ville et centre-bourg deux dimanches après-midi avant Noël, largement inspiré de notre proposition de 2013.
Nous approuvons donc ce vœu, Madame la Présidente, souhaitant qu'il participe à conforter l'attractivité de notre Métropole. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues. Tout comme l'an passé, le groupe communiste ne s'associera pas au vœu. Nous notons cependant la volonté de Madame la Présidente de ne pas rogner sur les intentions de celui-ci, malgré les brèches ouvertes par les dernières lois rétrogrades de Monsieur Macron.

Tout d'abord, les communistes ne pensent pas qu'il soit possible de préserver le repos dominical en autorisant une ouverture, même limitée à deux dimanches après-midi. Les différentes expériences menées depuis 30 ans en France, nous ont largement démontré qu'ouvrir de façon exceptionnelle ou dans un secteur géographique précis, instaure quel que soit le contexte des distorsions de concurrence qui, étendues de lieux en lieux, de dimanche en dimanche, amènent à toujours plus d'ouverture. La région parisienne en est l'exemple flagrant. Les exceptions y sont devenues tellement nombreuses que l'ouverture dominicale est presque devenue la règle.

Les ambitions que nous portons pour notre territoire ne sont pas seulement de construire une Métropole dynamique et attractive, c'est également de bâtir une Métropole du progrès et où il fait bon vivre. Malheureusement, céder au dogme du libéralisme n'améliorera pas la qualité de vie des habitants, et dégradera considérablement celle des salariés du commerce.
Il n'y a pas d'un côté les tenants de la modernité et de l'autre les conservateurs, comme certains aiment à caricaturer ce débat. Préserver un repos hebdomadaire est constitutif de notre pacte social. Cette règle du repos dominical, imposée par la loi du 13 juillet 1906, s'est fait l'écho de la révolte d'un grand nombre de législateurs et de salariés face aux catastrophes ouvrières de l'époque, aux inégalités de conditions de travail et de vie, encore malheureusement bien d'actualité.

Certains nous disent que les salariés sont volontaires et heureux de gagner plus. La réalité, c'est que les compléments de salaire deviennent indispensables pour des emplois dans un secteur qui a banalisé les temps partiels et a mis les salaires au plus bas. Le volontariat alors affiché n'en est que plus cruel.
Par ailleurs, l'intérêt économique de ces ouvertures est somme toute très limité par l'effet d'étalement de la consommation. Allonger le temps d'ouverture n'allonge pas le pouvoir d'achat. Je comprends qu'un certain nombre d'entre vous se préoccupent de la bonne santé des petits commerces de proximité. Mais des enseignes comme la FNAC ou les Galeries Lafayette, qui poussent aujourd'hui à toujours plus d'ouverture, sont très loin de ce modèle.
Revenons également un moment sur la méthode. Cinq organisations syndicales majeures (la CGT, FO, la CFTC, Solidaires et la FSU) ont écrit le 7 octobre dernier à la présidence de Nantes Métropole, pour contester cet accord conclu en 2014. Il me semble que leurs interrogations sur le mode de négociation sont plus que légitimes. Nous devons également entendre la colère de la délégation des salariés rassemblés ce matin.

Les élus communistes voteront contre le vœu qui nous est proposé aujourd'hui, car nous nous devons plus que jamais de maintenir et d'amplifier les liens sociaux sur lesquels les solidarités reposent. L'assouplissement des règles sur le travail du dimanche est un mauvais coup porté contre les salariés. Il s'agit pour nous d'un choix de société. Il ne faut pas accepter que ce travail du dimanche soit banalisé ou généralisé. C'est pourquoi le dimanche doit être une journée de repos commune, un jour où les liens sociaux, qu'ils soient personnels, familiaux ou associatifs, puissent se renforcer. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marc Denis. »

M. Denis : « Madame la Présidente, chers collègues. Le vœu qui nous est présenté aujourd'hui reprend les modalités que nous avions votées l'année dernière en Conseil métropolitain : soit, l'ouverture limitée aux commerces du centre-ville et des centres-bourgs de l'agglomération, les deux derniers dimanches avant Noël.
Les élus écologistes et citoyens réaffirment leur opposition à la banalisation de l'ouverture des commerces le dimanche, et donc à la généralisation du travail dominical. À une société rythmée par la consommation et par la standardisation des grandes enseignes, nous proposons qu'un jour par semaine, un jour collectif permette de retrouver de la convivialité, de la lenteur, de la respiration. N'en déplaise aux responsables du MEDEF qui demandent une extension aux grandes surfaces de l'ouverture du dimanche.
Nous ne voulons pas d'une société de consommation débridée. Nous soutenons des modes de production et de consommation plus responsables, des rapports commerciaux plus équitables.

Le vœu qui nous est proposé ne répond pas à toutes ces questions. Mais cette orientation favorise le commerce de proximité tout en offrant des garanties aux salariés concernés. C'est pourquoi l'ouverture en 2015 devrait être soumise à un large accord avec les organisations syndicales et patronales. Ce dialogue social est perçu positivement sur notre territoire. Poursuivons-le en abordant d'autres questions liées aux conditions de travail, telles que les horaires d'ouverture ou les services publics de transport.
Initier et jouer le jeu du dialogue social est exigeant. Mais c'est ce qui permet d'agir contre le développement d'une société libérale où seul le marché s'imposerait. Nous voterons donc ce vœu. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Michel Lucas. »

M. Lucas : « Madame la Présidente, chers collègues. Comme vous venez de le dire tout à l'heure, de même que l'an dernier, puisque les partenaires sociaux ont su à nouveau trouver un terrain d'entente, les élus du Groupe Socialiste Radical Républicain et Démocrate sont favorables à l'ouverture des commerces de nos centres-villes les deux dimanches avant les fêtes de fin d'année.
Mais le vœu que nous formulons aujourd'hui n'est pas celui d'une ouverture généralisée des commerces le dimanche et qui irait à l'encontre des acquis sociaux. Ouverture qui induirait ainsi par exemple une pression supplémentaire à l'embauche pour les personnes en recherche d'emploi, et qui n'auraient pas d'autre choix que d'accepter une clause de travail dominical si on la leur proposait.
Nous pensons que le repos dominical est et doit rester un repère collectif dans la société. C'est en préservant les règles collectives que nous pourrons renforcer les liens sociaux, au sein de cette société qui a besoin de retrouver ses valeurs de solidarité.
Mais cette initiative d'ouvrir des commerces dans nos centres-villes les deux dimanches avant les fêtes de fin d'année, devrait permettre d'aider les commerces de proximité à surmonter leurs difficultés, en leur donnant des moyens de lutter par exemple contre la concurrence du commerce électronique. L'an passé, cette expérience a été positive, si l'on se fie à tous les habitants de notre Métropole, et même d'ailleurs, venus dans nos rues commerçantes. L'ouverture des commerces les deux dimanches avant les fêtes a permis d'accroître l'attractivité de notre agglomération.
Ainsi, pour ces raisons, nous soutenons la reconduction d'une telle initiative. Ce vœu est l'expression d'un consensus territorial, d'une démarche commune aux 24 maires de la Métropole, et il est le résultat d'un nouveau dialogue entre les partenaires sociaux et la Métropole nantaise. Il respecte les salariés tout en protégeant les commerces de centre-ville et de proximité. En votant ce vœu, le Conseil métropolitain accompagne et continue de proposer des réponses adaptées à la vie des nantaises et des nantais. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Morival. »

M. Morival : « Madame la Présidente, chers collègues. Une fois encore, un sujet essentiellement nantais est présenté à la Métropole. Comme je vous l'avais demandé l'année dernière en Conférence des maires sans résultat, il semble opportun de présenter cette année mes interrogations devant cette assemblée, et pourquoi pas obtenir une réponse concrète.

Dans la crise que nous connaissons, il est important de présenter une réponse claire, pragmatique, légitime et légale, sans idéologie, pour apporter à chacun les éclaircissements sur le traitement particulier appliqué aux uns et surtout aux autres. De nos précédentes décisions, deux justifications s'imposent :
- La première : le critère de proximité appliqué uniquement au centre-ville est-il pertinent ?
- La seconde : le choix d'exclure la distribution périphérique est-il audible ?

Concernant le critère de commerces de proximité de centre-ville, la proximité n'est pas forcément le centre-ville de Nantes. Atlantis ou Atout Sud présentent par exemple pour la commune du Pellerin une proximité plus importante que le centre de Nantes, et je ne parle pas de la possibilité de se garer et du prix du stationnement. La proximité n'est donc pas forcément la même pour tous.
Dans nos villes outre-périphérique, le commerce de proximité pour le bourg ou à sa limite est souvent une moyenne, voire une grande surface. Pour la commune du Pellerin par exemple, il s'agit d'Intermarché, pour la commune de La Montagne d'Hyper U. Pourquoi nous obliger à faire plus de kilomètres et à stationner difficilement dans le centre de Nantes ?

Comme vous le voyez, la proximité n'est pas un critère dont l'épicentre absolu serait la place du Commerce. C'est une notion relative qui respecte chacun des habitants de la Métropole. Sur le critère de commerces de proximité, et donc l'exclusion de la distribution, les boutiques du secteur de la Place royale et Graslin, qui ne sont d'ailleurs pas forcément une distribution très populaire, sont en grande majorité des commerces liés à la distribution. Ce sont les mêmes enseignes que celles des galeries. Pouvez-vous être sûrs que le modèle économique et d'emploi de ces enseignes identiques soit tellement différent en fonction de leur localisation ?

Sur les surfaces plus importantes, quelle différence faites-vous entre une enseigne de distribution culturelle de la place du Commerce et son homologue dans un centre ou une zone commerciale ? Sur la grande distribution enfin, les préjugés sur l'emploi dans cette forme de distribution n'autorisent pas à penser que les salariés sont plus maltraités que ceux de la vente en petites surfaces.
Si la priorité de cet exécutif est bien l'emploi et le pouvoir d'achat, comment expliquer que celui des uns vaut mieux que celui des autres ? Qui sommes-nous pour décider qui est un bon employeur, qui mérite de travailler plus, dans cette période où tant de foyers manquent toujours de quelques dizaines d'euros pour s'offrir le petit plus qui transforme une simple fin d'année en fête ?
Bref, cette ouverture du dimanche est une réponse d'équilibre pour les commerçants du centre-ville de Nantes au regard de la concurrence du marché de Noël. Mais elle ne sera une réponse d'équité, que quand l'égalité des commerçants et des salariés sera une réalité métropolitaine dans son entièreté, et non réduite *de facto* au centre de la ville centre.

Au surplus, vous ne pouvez ignorer que la loi elle-même ouvre maintenant plus de portes que vous. Le récent droit à commercer le dimanche risque de nous placer dans une position d'illégalité, de dirigisme économique et d'autoritarisme qui ne serait plus qu'idéologique, déconnecté, et donc incompréhensible.
Je prends pour exemple La Poste, qui se propose maintenant de livrer des colis le dimanche précédant Noël. Peut-être préférez-vous les emplois de la mégadistribution sur Internet, hors de notre territoire, plutôt que le circuit court de consommation au bord du périphérique ?

Alors, comme je sens frémir cette assemblée devant le Petit Poucet métropolitain de l'extrême Ouest, je vais mettre rapidement fin à cet insupportable suspense, en indiquant que par solidarité avec mes collègues maires et l'ensemble de la minorité, je voterai ce vœu que je juge d'ores et déjà caduc.
Enfin, à moins que vous puissiez nous affirmer aujourd'hui que l'accord bilatéral est certain, les dernières informations parues montrent une certaine résistance des écartés du droit commun, ainsi que l'accord possible entre les syndicats et les employeurs. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Moi, évidemment, je voterai ce vœu. Je suis assez satisfait qu'il y ait enfin un quasi-consensus sur ce sujet-là. Avant 2014, on peut dire que nous étions bien seuls dans cette assemblée, à réclamer une avancée importante pour le commerce de centre-ville. Je voterai ce vœu, en constatant que le bilan de l'année dernière est quand même extrêmement positif.

Mais je crois que, sans préjuger des décisions que nous pourrions prendre, il faut quand même avoir la capacité de se poser deux questions pour l'avenir, et ne pas attendre la fin du mandat pour se les poser.
- La première, c'est la capacité de permettre à nos commerçants d'ouvrir plus que deux dimanches, comme un certain nombre en font la demande, notamment dans le centre-ville de Nantes, à d'autres périodes de l'année.

- La seconde est de se poser la question - je le dirais sans doute différemment que le maire du Pellerin – d'offrir cette possibilité aux centres commerciaux de la périphérie nantaise. Sans préjuger des réponses qui seront à apporter, je pense qu'il faut que nous mettions ces sujets-là au débat et ne pas attendre la fin du mandat pour se poser des questions. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste quelques éléments de réponse avant de mettre aux voix notre vœu.
D'abord, Monsieur Morival, en ce qui concerne le fait de savoir si cette délibération peut concerner nos 24 communes : je vous invite simplement à relire les lignes 11 et 19 du vœu proposé. Je cite la ligne 11 : "Réserve le bénéfice de l'ouverture aux commerces de centre-ville et de centre-bourg." La ligne 19 dispose de la même formulation.
Je rappelle que la formalisation de ce vœu est le résultat direct de plusieurs discussions en Conférence des maires, au cours desquelles l'ensemble des élus ici présents ont rappelé, notre opposition globale à la généralisation du travail le dimanche. Cela est contenu dans le vœu et a été rappelé par de nombreux maires en Conférence, au-delà même de nos sensibilités politiques.

Monsieur Bainvel, je prends note de vos remarques. Mais je constate, et je le dis là aussi en transparence, que cette demande d'aller au-delà des deux dimanches, ou cette demande de pouvoir intégrer le commerce de périphérie n'a pas été formulée par les maires présents en Conférence des maires. Ceci pour une raison majeure :c'est que les uns et les autres sont attentifs aux équilibres de la Métropole sur ce sujet.
Enfin, un dernier mot : Monsieur Morival, vous évoquez l'ouverture de nouvelles dispositions législatives. Oui, je le dis assez tranquillement : la ligne de Monsieur Macron n'est pas la mienne et je l'assume avec conviction. »

Je vous propose donc que nous puissions mettre aux voix ce vœu de la Métropole nantaise. Ce vœu pour nos 24 communes, ce vœu qui fait une large place au dialogue social, ce vœu qui a été porté au niveau national par certaines organisations syndicales pour sa démarche innovante, notamment parce qu'elle reconnaît un dialogue social local. Je voudrais d'ailleurs saluer et remercier l'ensemble des organisations de commerces, organisations syndicales, organisations patronales qui avec nous depuis plusieurs mois, usent du temps et de l'énergie pour que collectivement, nous soyons capables de rééditer ce que nous avons fait l'an dernier. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE,
PAR 85 VOIX POUR, 8 CONTRE ET 1 ABSTENTION**

1 – Emet le vœu que les 24 maires autorisent l'ouverture des commerces de centre-ville et de centre-bourg, en 2015, dans les strictes conditions suivantes :

- Uniquement les deux après-midis des dimanches précédant Noël, de 14h à 19h.
- Au vu d'un accord entre l'ensemble des commerçants, sous l'égide de leurs organisations représentatives et consulaires, qui réserve le bénéfice d'une éventuelle autorisation aux seuls commerces des centres-villes et centres-bourgs et de proximité, à l'exception de tout autre.
- Au vu d'un accord entre partenaires sociaux du territoire.

2 – Dit que la présente décision de principe sera portée à la connaissance des maires de l'agglomération.

3 – Mandate la Présidente pour porter ce cadre de principe à la connaissance des chambres consulaires, organisations patronales et syndicales.

Direction générale du secrétariat général

02 – ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU ET DESIGNATIONS DIVERSES SUITE A LA DEMISSION DE MADAME CELINE CARDIN ET DE MADAME MAGALI LESKE

EXPOSE

Mesdames Céline CARDIN et Magali LESKE, conseillères métropolitaines représentant respectivement les communes de Couëron et Saint-Herblain, ont démissionné de leur mandat à Nantes Métropole.

Conformément à l'article L.273-10 du code électoral, ces sièges devenus vacants sont pourvus par les candidates féminines suivantes sur les listes communautaire et conseillères municipales des communes de Couëron et Saint-Herblain.

Il s'agit de Madame Cathy LARGOUET pour Couëron et de Madame Liliane DELBLOND pour Saint-Herblain.

En vertu du règlement intérieur du Conseil métropolitain, Madame Cathy LARGOUET et Madame Liliane DELBLOND ont la possibilité de siéger dans deux commissions.

Par ailleurs, Madame Céline CARDIN était membre du bureau de Nantes Métropole, il convient donc d'élire un nouveau membre du bureau, au scrutin uninominal à trois tours, conformément aux articles L.5211-2, L.2122-7-1 du code général des collectivités territoriales.

Madame Céline CARDIN doit également être remplacée en tant que représentante de Nantes Métropole dans les organismes suivants :

- Comité du syndicat mixte pour l'hébergement des gens du voyage
- Comité syndical du Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire
- Conseil d'Administration de la SPL Nantes Métropole Aménagement (Censeur)
- Assemblée générale de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique (AFLA) (Suppléant)
- Assemblée générale de la mission locale pour l'insertion des jeunes
- Conseil d'administration du lycée professionnel Jean-Jacques Audubon – COUERON (Titulaire)
- Commission locale d'information et de surveillance de l'unité de traitement des déchets - COUERON (Suppléant)

Enfin, Madame Magali LESKE doit également être remplacée en tant que représentante de Nantes Métropole dans les organismes suivants :

- Conseil d'administration et assemblée générale de la SAEM Nantes Métropole Gestion Equipements
- Assemblée générale de la mission locale pour l'insertion des jeunes
- Conseil d'administration du collège Ernest Renan – SAINT-HERBLAIN (Titulaire)
- Conseil d'administration du collège Gutenberg – SAINT-HERBLAIN (Suppléant)

M^me^ la Présidente : « La délibération numéro 2 de l'ordre du jour concerne l'élection d'un nouveau membre du Bureau et plusieurs désignations, suite aux démissions de Madame Céline Cardin et de Madame Magali Leské.
Il vous est d'abord proposé d'élire un nouveau membre du Bureau, à bulletin secret. La candidature de Madame Cathy Largouet va vous être proposée.
Je propose que nous demandions à Robin Salecroix et Xavier Fournier d'être assesseurs pour ce vote.
Ensuite, pour ce qui concernera les autres désignations, sauf demande formelle d'un conseiller de cette assemblée, je vous propose que nous votions à main levée, comme il en est d'usage.
Pendant que le dépouillement va s'effectuer, je vous propose de mettre aux voix l'ensemble des désignations liées à cette délibération.

En ce qui concerne ces différentes désignations, est-ce que, il y a des oppositions ? Des abstentions ? La partie de cette délibération concernant les désignations est donc adoptée.
Nous allons donc pouvoir passer au dépouillement, avant de poursuivre avec la délibération n°3 de notre ordre du jour, qui concernera la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service

Public. Nous aurons à nouveau des votes à bulletin secret en ce qui concerne la CAO et la DSP, et un vote à main levée pour les autres points de la délibération 3. »

* *
*

M^me^ la Présidente : « Concernant l'élection du nouveau membre du Bureau :
Le nombre de bulletins trouvés dans l'urne est donc de 94.
Nombre de bulletins blancs : 31.
Nombre de suffrages favorables exprimés : 63. »

* *
*

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1 - Après avoir procédé au vote au scrutin secret par 63 voix, élit Madame Cathy LARGOUET, membre du bureau de Nantes Métropole,

2 – Décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

3 – Désigne Madame Cathy LARGOUET membre de la commission « Environnement » et de la commission « Grands Services Urbains » ,

4 – Désigne Madame Liliane DELBLOND membre de la commission « Grands Services Urbains » et de la commission « Affaires générales »,

5 – Désigne en remplacement de Madame Céline CARDIN :

- M. Patrick NAIZAIN : au Comité du syndicat mixte pour l'hébergement des gens du voyage

- Mme Ghislaine RODRIGUEZ : au Comité syndical du Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire

- M. Marc DENIS : Censeur du Conseil d'Administration de la SPL Nantes Métropole Aménagement

- M. Michel CAILLAUD : Membre suppléant à l'Assemblée générale de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique (AFLA)

- Mme Marianne LABARUSSIAS : à l'Assemblée générale de la mission locale pour l'insertion des jeunes

- M. Michel LUCAS : Membre titulaire au Conseil d'administration du lycée professionnel Jean-Jacques Audubon – COUERON

- Mme Sandrine DUPORT : Membre suppléant à la commission locale d'information et de surveillance de l'unité de traitement des déchets - COUERON

6 – Désigne en remplacement de Madame Magali LESKE :

- Mme Liliane DELBLOND : au Conseil d'administration de la SAEM Nantes Métropole Gestion Equipements

- Mme Liliane DELBLOND : à l'Assemblée générale de la SAEM Nantes Métropole Gestion Equipements

- Mme Liliane DELBLOND : à l'Assemblée générale de la mission locale pour l'insertion des jeunes

- Mme Liliane DELBLOND : Membre titulaire au Conseil d'administration du collège Ernest Renan – SAINT-HERBLAIN

- Mme Liliane DELBLOND : Membre suppléant au Conseil d'administration du collège Gutenberg – SAINT-HERBLAIN

7 – Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale du secrétariat général

03 – COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES

EXPOSE

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 25 avril 2014, a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres permanente, de la commission de délégation de service public. Suite à la démission de l'ensemble des membres de ces deux commissions, il vous est proposé de procéder à une nouvelle élection.

Il convient de rappeler, pour mémoire, que le code des marchés publics prévoit dans son article 22, la constitution d'une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Cette commission, présidée par la présidente de la métropole ou son représentant, est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus, en son sein, par l'assemblée délibérante.
La commission de délégation de service public est composée, conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, ou son représentant ainsi que de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus, en son sein, par l'assemblée délibérante.

Ces deux élections ont lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par ailleurs, suite à la nouvelle élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, il convient que le Conseil procède à la désignation de ses représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relatif au projet d'aménagement du Pôle multimodal de la gare de Nantes (un titulaire et un suppléant). Ces représentants doivent être élus parmi les membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres.

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération 3. Suite aux démissions de Christian Couturier et de Rodolphe Amailland, nous devons réélire intégralement au scrutin de liste la CAO et la commission DSP, tel que le prévoit la loi. »

* *

*

M^me^ la Présidente : « Le premier vote, qui concerne l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, donne donc les résultats suivants. :

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Résultat du scrutin

Nombre de listes présentées : 1

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 92

Nombre de bulletins blancs et nuls : 8

Nombre de suffrage exprimés : 84

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres est donc achevée.

Chers collègues, je vous donne donc lecture des résultats du vote pour les membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Election des membres de la commission de délégation de service public

Résultat du scrutin

Nombre de listes présentées : 1

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrage exprimés : 86

L'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public est donc achevée. »

* *
*

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1 - Après avoir procédé au vote au scrutin secret, sont élus :

- **Membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente** :

Membres titulaires :
1. M. Serge DAVID
2. Mme Liliane DELBLOND
3. Mme Mireille PERNOT
4. M. François FEDINI
5. Mme Stéphanie HOUEL

Membres suppléants :
1. Mme Dominique LE BERRE
2. M. Marc DENIS
3. M. André SOBCZAK
4. M. Benjamin MORIVAL
5. M. Matthieu ANNEREAU

- **Membres de la Commission de délégation de service public permanente** :

Membres titulaires :
1. M. Serge DAVID
2. Mme Liliane DELBLOND
3. Mme Mireille PERNOT
4. M. Hugues HIERNARD
5. M. Marc RENEAUME

Membres suppléants :
1. Mme Dominique LE BERRE
2. Mme Mahel COPPEY
3. M. André SOBCZAK
4. M. François VOUZELLAUD
5. M. Guillaume RICHARD

2 - Après avoir procédé au vote, sont élus, parmi les membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres permanente, représentants titulaire et suppléant de Nantes Métropole à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relatif au projet d'aménagement du Pôle multimodal de la gare de Nantes :

Représentant titulaire :

1. M. Dominique DUCLOS

Représentant suppléant :

1. Mme Liliane DELBLOND

3 – Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction des Finances

04 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

EXPOSE

Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter au Conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Celui-ci doit notamment préciser les engagements pluriannuels et faire état de la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport est désormais obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je demande à chacune et chacun la plus grande attention, puisque nous allons passer à un moment important de ce Conseil. Nous allons en effet, ensemble, parler du débat d'orientations budgétaires. Un moment important parce que chacun doit le mesurer : ce dont nous allons parler ce matin, ce ne sont pas simplement des équilibres que nous traçons pour l'année 2016, mais bien des équilibres, au pluriel, que nous traçons pour l'ensemble du mandat.
J'entends derrière ce mot "équilibres" à la fois l'alliance qui doit être le propre de cette Métropole entre les grands projets et les projets au quotidien, entre l'ambition et la qualité de vie, la quotidienneté. J'entends dans ces équilibres évidemment les équilibres territoriaux qui intéressent les différentes communes de l'agglomération.

Ce débat d'orientations budgétaires, qui est la première étape de préparation du budget que nous voterons en décembre, doit nous permettre collectivement de nous poser finalement une seule question : quelle Métropole voulons-nous ? Quelle Métropole voulons-nous pour nos 24 communes ? Parce que la Métropole, c'est bien cette manière, cette méthode, cette ambition collectivement de se donner plus de force à 24 communes, à la fois pour préparer l'avenir, mais aussi pour répondre aux besoins du quotidien de nos concitoyens.
Chacun mesure le contexte national dans lequel va se dérouler ce débat d'orientations budgétaires : baisse des dotations de l'État, 50 millions à l'échelle de la Métropole nantaise, mais aussi des signes de reprise de croissance que chacun attend plus palpables, plus sensibles, plus visibles sur le terrain pour nos concitoyens.
Je le dis parce que clairement, l'état d'esprit qui est le nôtre, et je le souhaite le plus collectivement possible, c'est d'aborder ce débat d'orientations budgétaires, mais plus globalement donc, d'aborder les grands équilibres de ce mandat avec une volonté offensive. J'entends dans cette idée d'une Métropole offensive d'abord le maintien d'un haut niveau d'investissement. Le maintien de l'investissement, pour une première raison qui me paraît essentielle et qui doit pouvoir nous réunir, c'est évidemment la question de l'emploi.

Comme tous les élus de terrain ici, je suis frappée de voir que ce sujet réunit l'ensemble de nos communes, réunit l'ensemble de nos concitoyens, quel que soit le milieu social ou professionnel dans lequel ils évoluent et, oui, je crois qu'une Métropole comme la nôtre porte une responsabilité sur ce sujet.
Alors, certes, la Métropole ne peut pas tout sur l'emploi, elle doit travailler, et c'est ce à quoi nous nous employons, avec les acteurs économiques sur ce sujet, mais le rôle de locomotive, le rôle d'impulsion de notre Métropole est déterminant. Certains le disent bien mieux que je ne pourrais le faire. Je me permettrai de citer par exemple tout simplement les responsables du BTP que j'ai reçus il y a maintenant plusieurs mois et qui étaient venus me poser une question. Ils m'ont dit : "En Pays de la Loire, c'est la Loire-Atlantique qui nous permet de sortir la tête de l'eau, et en Loire-Atlantique, c'est la Métropole nantaise qui nous permet de sortir la tête de l'eau." Je reprends leurs termes de manière la plus exacte possible. Donc, ils enchaînaient en me disant : "Madame la Présidente de la Métropole, on vient vous poser une question : êtes-vous prête à confirmer que vous maintiendrez un investissement important ? Parce que pour nous, c'est vital pour la survie de nos entreprises et pour l'appui à l'emploi local."

Alors, oui, à eux, aux autres, à ceux qui nous écoutent, à ceux qui nous regardent, je vous propose qu'ensemble aujourd'hui nous puissions dire : "Oui, nous prenons nos responsabilités et nous maintenons un investissement important, d'abord au titre de l'emploi."

On va parler ce matin, je n'en doute pas, de nos grands projets, le transfert du MIN et la mise en place d'un pôle agroalimentaire qui contribuera à rééquilibrer les emplois entre le Sud et le Nord de l'agglomération, la gare de Nantes. Chacun de ces projets a une importance, une cohérence, un sens en soi. Mais chacun de ces projets a aussi une importance dans la manière dont il contribue à jouer ce rôle de locomotive pour toute une Région et même au-delà.
Je vais donner un seul exemple, parce que celui-là est déjà réalisé et que les chiffres, ce ne sont pas les services de la Métropole qui les ont calculés, mais ce sont les entreprises locales. Ces chiffres, ce sont ceux des travaux du Musée des beaux-arts : 300 000 heures de travail, 186 emplois sur une année. Voilà pourquoi l'investissement dans une grande Métropole, c'est déterminant au service de l'emploi.

La deuxième dimension sur laquelle je voudrais insister, c'est un choix collectif que nous avons fait et qui est notamment, je le dis, le fruit de mes nombreuses discussions avec les maires, puisque les Conférences des maires ont été nombreuses au mois de septembre, quatre, nous nous sommes vus tous les vendredis. Je remercie les uns et les autres de cette implication. Et tous les élus de terrain ont insisté sur la nécessité, dans la période, de maintenir l'investissement de proximité.

Alors oui, dans un contexte budgétaire national défavorable, nous proposons ce matin un choix déterminant, déterminant pour l'avenir de la Métropole, qui est de maintenir le niveau des investissements de proximité, les investissements du quotidien, les investissements de la qualité de vie.
J'insiste sur ce point parce que je crois que là aussi, il doit marquer ce qu'est notre Métropole.
Oui, notre Métropole est une Métropole à dimension européenne.
Oui, notre Métropole doit continuer à travailler son attractivité, son dynamisme.
Oui, notre Métropole doit continuer de passer un cap sur la dimension de l'Europe et de l'international.

En même temps, chaque élu de terrain sait bien que nous ne sommes crédibles pour porter des grands projets, pour proposer un chemin, pour proposer une ambition, que si l'on est efficace sur le quotidien, sur la qualité de vie, sur ce qui fait la différence pour nos concitoyens dans la vie de tous les jours.
Alors, c'est la deuxième raison pour laquelle nous sommes dans cette volonté d'être à l'offensive : pour maintenir les investissements de proximité et du quotidien.

Oui, il est de notre responsabilité de préparer l'avenir. Préparer l'avenir, ce sont à la fois les grands projets que j'ai évoqués, mais préparer l'avenir c'est aussi investir résolument sur la transition écologique, sur la transition numérique, qui sont les ferments de la société de demain.
Oui, c'est préparer l'avenir quand on fait le choix d'investir aussi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Et en même temps, dans cette période de sobriété, dans cette période où chacun regarde avec la plus grande attention l'utilisation de l'argent public, je crois que par exemple quand on dit que l'on va consacrer 85 millions d'euros à l'usine de l'eau, oui, c'est utile pour chacun de nos concitoyens, dans chacune de nos 24 communes.

Alors, ce budget est un budget à l'offensive, et il s'assume comme tel. Pour ce faire, naturellement, nous avons besoin d'abord de pouvoir partager entre nous quelles sont les priorités.
Je voudrais souligner un choix que j'ai fait par conviction, sans doute pour la première fois dans l'histoire de cette agglomération. Oui, j'ai fait le choix lors de la dernière Conférence des maires de mettre sur la table, en totale transparence, la totalité du 1,7 milliard d'euros d'investissements que nous avons proposé. Pourquoi ? Chacun a évidemment ses sensibilités, ses convictions, et je ne doute pas que nous trouverons les uns et les autres de nombreux lieux pour les exprimer. Mais je crois que dans le moment dans lequel nous sommes et à l'échelle d'une Métropole, d'une Métropole dont l'essence même est la cohésion des 24 communes, il est de notre responsabilité, au nom de l'intérêt général, de se dire : "Y a-t-il des sujets sur lesquels nous sommes capables d'avancer ensemble ?" Aujourd'hui, je forme le vœu que sur la question de l'investissement, au nom de l'emploi nous soyons capables, sur un certain nombre de sujets, d'avancer ensemble.

Pour ce faire, il faut un cap, mais il faut évidemment une stratégie financière claire, cohérente, transparente. C'est cette stratégie financière que Pascal Bolo va nous présenter pour lancer le débat d'orientations budgétaires. Cette stratégie financière que nous proposons, repose sur trois leviers.

❶ Le premier : des économies de fonctionnement, et je le dis parce qu'il faut que chacun le mesure avec un niveau d'intensité sans doute jusqu'à présent jamais démarré. Je veux, à ce moment de mon propos, dire toute ma confiance aux agents du service public. Il faut mesurer les efforts qui sont demandés aux uns et aux autres.

Au moment où certains, à l'échelle nationale, pointent du doigt ceux que l'on appelle parfois "les fonctionnaires" comme s'il n'y avait derrière qu'un métier, chaque élu municipal, chaque élu métropolitain sait bien à quel point ces agents du service public sont déterminants pour transcrire en actes nos volontés municipales et métropolitaines. Alors, le premier levier, oui, ce sont des économies de fonctionnement importantes.

❷ Le deuxième, c'est un recours modéré à l'emprunt et de ce point de vue, je crois que l'on peut remercier nos prédécesseurs. C'est bien parce que la situation financière de la Métropole est saine que nous pouvons nous permettre d'utiliser ce deuxième levier.

❸ Le troisième, vous le savez puisque j'ai eu aussi l'occasion de partager cette stratégie financière avec l'ensemble des membres de cette Assemblée, c'est de pouvoir avoir recours à la fiscalité, pour être claire, pour atteindre une recette de 40 millions.
Pourquoi nous le disons dès le débat d'orientations budgétaires ? Là aussi, ce n'est pas toujours l'habitude, vous allez le voir dans ce DOB, nous allons plus loin que ce qui se fait d'ordre général. Parfois, ce n'est simplement qu'au moment du budget que l'on annonce ces choses-là. Il m'a semblé essentiel, par transparence, par cohérence et par clarté sur notre projet, de pouvoir dire d'emblée : "Oui, nous faisons cette proposition." C'est l'un des trois leviers de la stratégie financière, et nous ne le ferons qu'une fois. Je m'engage ce matin, et certains des maires de l'Assemblée m'avaient interpellée sur ce sujet, je le dis donc aujourd'hui, je m'engage à ce que cette augmentation de la fiscalité n'ait lieu qu'une seule et unique fois.

Je crois que ce message que nous portons ensemble ce matin doit être un message de confiance. Dans un moment où chacun d'entre nous dans les communes est en train d'essayer de trouver les équilibres budgétaires, je crois que la Métropole est une Métropole qui protège nos communes. La Métropole est une force pour chacune de nos communes, parce qu'en mettant en commun nos énergies, nous sommes plus efficaces sur la gestion de l'argent public. Je pense à des choses très concrètes : les groupements de commandes que plusieurs maires avaient suggérés, qu'est-ce que c'est, très concrètement ? C'est se dire que quand on achète du matériel informatique, si on le fait à plusieurs communes, là aussi on est plus efficace dans la gestion des deniers publics que quand on le fait seul.

L'esprit métropolitain, c'est tout cela : c'est à la fois une ambition, c'est à la fois une vision, c'est préparer la Métropole et les sujets de demain, transition numérique, transition énergétique, et c'est en même temps répondre au quotidien. Le débat d'orientations budgétaires que nous allons pouvoir aborder doit se placer à ce niveau-là. Je suis en tout cas intimement convaincue que c'est ce que nos concitoyens attendent de nous. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, mes chers collègues, évidemment, ce débat d'orientations budgétaires 2016, vous l'avez rappelé Madame la Présidente, n'est pas simplement l'application d'une stratégie financière. Il en est la fondation, puisque nous allons poser, avec ce débat d'orientations budgétaires, et plus encore parce que l'on rentrera à ce moment-là dans le vif des chiffres avec l'adoption du budget 2016, les bases de ce qui sera notre ligne de conduite financière pour les cinq ans à venir.

Nous allons en fait, en toute acceptation et revendication de ce qui s'est fait précédemment, poser les bases du nouveau cycle que vous incarnez, Madame la Présidente, et qui doit conduire notre Métropole sur la voie d'un développement durable, d'un développement équilibré, d'un développement dont profitent les 24 communes de notre agglomération et l'ensemble de ses habitants, dans le respect de ce qui est aussi notre responsabilité de Métropole. Nous allons être la locomotive économique d'un territoire qui dépasse largement, nous le savons toutes et tous, les limites des 24 communes de l'agglomération.
D'ailleurs, si nous avions oublié cette nécessité, si nous faisions semblant de ne pas la voir, la conjoncture nous la rappellerait à deux titres.

Le premier : je prononce le mot "conjoncture", n'est pas approprié ; nous sommes bien face à un changement de structure. Les limitations, et j'emploie un terme modéré, que l'État nous impose en matière de dotations, ne sont pas conjoncturelles. Nul ne peut croire un seul instant que, passé quelque mauvais moment, les choses reprendraient avec de nouvelles augmentations, que ce soit de nos dotations générales de fonctionnement ou d'autres contributions de l'État. Non, il s'agit bien d'un changement structurel, d'un changement de paradigme pour les collectivités territoriales.

Donc, face à cela, comment réagir ? C'est là qu'intervient un deuxième facteur au moment où nous sommes, qui sont les cycles des investissements et de l'équipement des grands services urbains qui sont proposés par Nantes Métropole. Vous l'avez évoqué, Madame la Présidente, on reparlera de l'usine de l'eau. Au moment où beaucoup de collectivités, parfois à la fin de concessions un peu hâtivement accordées à des grands groupes privés, se retrouvent avec une difficulté majeure d'investissement à réaliser sur des réseaux qui n'ont pas été suffisamment modernisés, entretenus, et sur des process de production ou d'assainissement qui n'ont pas été suffisamment non plus modernisés et entretenus, eh bien nous, nous faisons le choix de préparer l'avenir avec la modernisation de notre usine de l'eau pour un montant de 85 millions d'euros, pour pérenniser la qualité de service public et pour faire en sorte que durablement, les habitants de cette agglomération puissent bénéficier d'une distribution d'eau, d'un service d'assainissement le plus pointu possible, le plus efficace possible, et surtout le plus fiable possible.

C'est dans le même esprit que nous avons, en matière de transports publics, des bus qui ont atteint leur limite d'âge et même plus que cela, puisqu'à Nantes nous les faisons circuler 20 ans, là où ailleurs 15 sont suffisants, en tout cas c'est la réalité. De la même manière, nous savons que les premières rames de tramway seront bientôt à remplacer. Nous savons également que notre infrastructure ferroviaire du réseau de tramway devra être modernisée pour que jamais nous ne nous retrouvions dans une situation qui est celle de grands réseaux, y compris de très grands réseaux dont les défaillances quotidiennes exaspèrent les usagers, faute là encore d'investissements nécessaires.

Donc, ce choix, est le fruit de notre histoire, le fruit de ce changement structurel et le fruit de l'ambition dont je suis convaincu qu'au-delà de nos différences politiques, et elles existent, et je ne doute pas moi non plus qu'elles s'exprimeront… Mais nous avons toutes et tous le souci du développement de nos communes, et nous avons toutes et tous le souci d'offrir aux habitants des 24 communes à la fois les services de proximité dont ils ont besoin au quotidien et qui font l'attractivité de notre Métropole, mais également les grands investissements structurants qui garantiront la durabilité de cette attractivité, l'efficacité de notre développement économique, et donc, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, des créations d'emplois.

Voilà le tableau dressé. Continuer malgré la perte de dotations de l'État de 50 millions d'ici 2017, cela fait 7 % de nos recettes, contribuer à accompagner les communes dans leur développement, soutenir l'activité économique du territoire en rappelant que 80 % de l'investissement public civil - si l'on rajoute l'investissement militaire cela fait un tout petit peu moins, est issu des collectivités locales et que 1 million d'euros d'investissement, cela fait 10 emplois directs ou indirects dans le secteur des travaux publics.
Donc, nous avons fait ce choix déterminé d'un haut niveau d'investissement, et nous allons voir comment il est possible de l'assumer, car il ne suffit évidemment pas de le décréter.
① D'abord, le premier objectif, est de conforter le développement économique de la Métropole au service de l'emploi avec :
★ Le pôle agroalimentaire, vous l'avez dit,
★ Le développement du nouveau MIN,
★ Le déplacement du CHU,
★ Le renforcement de la recherche médicale en lien avec la construction de ce nouveau CHU,
★ L'enseignement supérieur et la recherche,
★ Le contrat de plan État-Région avec 30 millions d'euros,
★ campus Nantes,
★ Le soutien aux grands établissements d'enseignement et de recherche,
★ Les filières et pôles d'excellence,
★ L'IRT Jules-Verne, je ne détaille pas,
★ Une action en faveur de l'emploi à travers l'impulsion donnée au projet territorial pour l'emploi et le soutien à la Maison de l'emploi, à la Mission locale, à l'École de la deuxième chance, cela dans le cadre du pacte métropolitain pour l'emploi, qu'un nombre d'acteurs tout à fait considérable du territoire, il n'en manquait aucun, vient de signer avec nous.
★ J'ajoute également le rayonnement, via les équipements culturels ou sportifs avec la modernisation du Palais des Sports de Beaulieu, les aménagements nécessaires sur le stade de la Beaujoire, on en a déjà parlé, le Musée d'Arts avec ses 2 000 mètres carrés de surface d'exposition supplémentaires,
★ La Ville intelligente à la nantaise, notre fameuse *smart city*, avec aujourd'hui 23 000 emplois sur le territoire et un avenir tout à fait intéressant, là encore en termes d'attractivité, et en termes de création d'emplois.

② Deuxième grand objectif : l'équilibre et la cohésion sociale de la Métropole.
Nous ferons profiter le territoire de la Métropole de 820 millions d'euros pour l'aménagement urbain et pour l'espace public, sur tout le territoire.
↳Il y aura un maintien des enveloppes d'Entretien, Rénovation, Sécurité qui fondent le quotidien de la sécurité d'utilisation des voiries de l'agglomération pour l'ensemble des habitants.
↳Les communes évidemment profiteront également de l'action métropolitaine dans les autres politiques publiques, que ce soit par l'aménagement et le développement des modes doux, ou l'aménagement et la création de parkings relais.
↳Et nous maintiendrons la capacité d'intervention sur les réserves foncières, c'est toujours essentiel, notamment si l'on veut développer les logements et atteindre les objectifs ambitieux de notre PLH.
↳Le soutien au fonctionnement des équipements touristiques de proximité, la création de fonds de concours en investissement pour les équipements à vocation intercommunale, nous nous y étions engagés, tout cela sera naturellement tenu.
↳Un accompagnement dans les opérations d'aménagement à travers notamment le projet de construction de la nouvelle Gare et les différentes ZAC,
↳L'habitat, nous avons dit 1 800 à 2 000 logements sociaux par an sur les 600 constructions annuelles et 450 réhabilitations,
↳Une intervention soutenue dans les quartiers prioritaires au travers des financements de l'ANRU, auxquels viendront s'ajouter les interventions complémentaires de Nantes Métropole.

③ La Métropole doit être engagée dans la transition écologique, et nous consacrerons 610 millions d'euros sur ces prochaines années aux transports, à la transition énergétique et à l'environnement avec
✷ une politique de mobilité volontaire, le renforcement de l'efficacité du territoire, on a parlé de la mutation énergétique du busway en même temps que son passage à des véhicules plus capacitaires de 24 mètres, le maillage du territoire avec les lignes chronobus et notamment la C9, le développement des P + R, la complémentarité des modes et des usages grâce aux possibilités ouvertes, non sans lien avec la *smart city*, de la carte LiberTAN, la part modale du vélo, passant de 4 à 12 % en 2030, c'est l'objectif, cela nécessitera évidemment des aménagements nouveaux. Je vois Jacques Garreau opiner du chef.
✷ L'optimisation des services publics de l'énergie et la réduction de l'empreinte énergétique, le développement du réseau de chaleur. Pour ceux qui circulent actuellement dans le centre de Nantes, on ne peut pas ignorer les travaux du réseau de chaleur.
J'ajouterai les dispositifs d'aides aux particuliers avec les éco-primes pour les chaudières et l'énergie solaire, l'entretien durable du patrimoine métropolitain : là encore, ce patrimoine, est le patrimoine de l'ensemble des habitants de l'agglomération. Il nous appartient de l'entretenir, il nous appartient de le moderniser pour que non seulement les générations futures, mais plus prosaïquement ceux qui nous succéderont, puissent trouver des équipements en bon état. Je reviendrai sur cette idée de transmission d'une situation la plus positive possible.
✷ Enfin le cycle de l'eau : on en a déjà beaucoup parlé.

④ Je vais maintenant parler de stratégie financière. Il nous faut trouver, sans déséquilibrer, sans mettre en péril la situation financière de notre Métropole, ce volume de 1,7 milliard d'investissements au titre du budget général et 370 millions d'euros au titre des budgets annexes, dans le contexte que nous connaissons, c'est-à-dire celui d'une tension sur les recettes.
Alors, comment fait-on ? D'abord, on s'adosse à une situation financière saine qui nous a été laissée par nos prédécesseurs. Je voudrais avoir une petite pensée pour l'ami Jean-Pierre Fougerat qui n'a pas été pour rien dans ce travail-là. La capacité de désendettement est passée de 8 ans en 2008 à 4,3 années en 2014, et l'autofinancement des investissements est supérieur à 30 % depuis 2010. De plus, parce que les taux d'intérêt sont particulièrement intéressants en ce moment, on emprunte à taux fixe naturellement parce que le gain que permettrait le taux variable est à peu près négatif, en tout cas inexistant, et naturellement nous sécurisons ainsi largement notre encours de dette. Nous allons pouvoir nous permettre un ré-endettement maîtrisé, mais un léger ré-endettement quand même. Il fallait agir et je crois que c'est aussi une caractéristique de cette stratégie financière : elle se veut équilibrée en utilisant tous les leviers qui sont à notre disposition, évidemment à bon escient.

⑤ Concernant l'évolution contrainte des recettes, j'ai déjà donné le chiffre. Il est vrai que depuis cette réforme improvisée de la taxe professionnelle, la dépendance de la collectivité aux dotations de l'État s'est accrue. La part des dotations de l'État est passée de 23 % (2009) à 30 % des recettes de fonctionnement en 2013, et à 26,9 % en 2014, qui était la première année de baisse des dotations.

Donc, on voit là ce que j'appelle souvent un effet des tendances recentralisatrices de l'État. Chaque fois que le législateur vote une nouvelle étape de décentralisation, Bercy s'ingénie dans les années suivantes à reprendre la main sur le pouvoir et l'autonomie laissés aux collectivités locales. C'est un mouvement à peu près constant quelles que soient, il faut bien le dire, les tendances politiques gouvernementales, mais on en voit ici un effet tout à fait éclairant.
Donc, ayant perdu 7 % de recettes courantes en 2017, si nous voulons arriver à boucler nos budgets et notamment à sauvegarder le niveau d'épargne qui, seul, permet de maintenir un haut niveau d'investissement, il faudra donc limiter au plus juste l'évolution des dépenses de fonctionnement.

⑥ L'évolution contrainte des recettes, c'est aussi un ralentissement de la dynamique fiscale et là, nous sommes confrontés au phénomène de faible redémarrage de la croissance. Nous savons très bien que nous n'aurons plus les taux de croissance que nous avons connus, même pas pendant les Trente glorieuses, mais bien après, et il est donc très clair que nos recettes fiscales dépendront de notre capacité à maintenir un bon niveau de développement. Quand on sait que l'on peut agir, certes, on va le faire une fois sur les taux de fiscalité, et que pour le reste nous sommes arrivés en la matière à une sorte de plafond, c'est le développement du territoire et des recettes qu'il génère pour la collectivité qui peut permettre de maintenir le cycle dynamique, le cercle vertueux dans lequel nous sommes depuis déjà plusieurs années.

Nous avons un niveau de pression fiscale à Nantes Métropole inférieur à celui de la majorité des autres communautés urbaines ou anciennes communautés urbaines de taille équivalente. Ce camembert reprend la répartition de nos recettes de fiscalité. Vous voyez que naturellement, les entreprises, de manière structurelle, y ont une part importante, que ce soit au travers de la fiscalité des entreprises à proprement parler, ou que ce soit par le biais du versement transport.

Et le travail que nous avons commencé à faire, mais que nous devrons continuer pour aboutir à des arbitrages à l'occasion du vote du budget, sera naturellement de faire en sorte que cet effort de 40 millions de recettes fiscales supplémentaires que nous avons demandé soit réparti non seulement équitablement, mais en plus efficacement au regard des objectifs qui sont les nôtres, entre la fiscalité des ménages et la fiscalité des entreprises, et au sein de la fiscalité des ménages entre ceux qui sont locataires, ceux qui sont propriétaires occupants et ceux qui sont propriétaires investisseurs. Il y a là des situations que nous devrons étudier de très près. Nous sommes en train de le faire, pour ne pas nous retrouver dans la situation de certaines de ces collectivités qui ont pris des décisions fiscales un peu dans le brouillard et qui se retrouvent ensuite à gérer des augmentations, des redistributions de charges fiscales qui sont tout à fait brutales.

⑦ Les leviers de la stratégie financière : nous constatons que l'évolution des recettes de fonctionnement est insuffisante pour garantir les niveaux d'épargne. Il faut garder le cap de ce niveau d'épargne. Enfin, les économies de gestion, puisque l'on a déjà parlé du produit fiscal et des investissements, seront nécessaires d'ici la fin du mandat et j'insiste sur ce point, parce que cela fait partie aussi de l'équité de l'effort. Cela fait aussi partie du message que nous devons envoyer à nos concitoyens.
Nous vous demandons un effort, nous pensons que vous récolterez les bénéfices de cet effort, par le dynamisme du territoire dans lequel vous vivez, par la qualité des services dont vous profitez, par l'avenir de vos enfants qui pourra se dessiner, et par les emplois qui naîtront de ce dynamisme économique. Mais il faut, en contrepartie, évidemment que nous soyons exemplaires et, dans l'exercice, dans la volonté de sobriété que vous avez exprimée, Madame la Présidente, que ce soit vérifiable, démontrable, et que nous fassions dans tous les services publics de la Métropole les efforts de gestion permettant de contenir, voire même de diminuer un certain nombre de dépenses de fonctionnement.

⑧ Nous aurons donc un plan d'économies de gestion adossé aux dépenses de fonctionnement, étant précisé que l'enjeu de la masse salariale est à Nantes Métropole moins important que dans les 24 communes qui la composent. En effet, nous sommes, moins que la Région, mais beaucoup plus que les communes, une collectivité d'investissement des grandes infrastructures, et si nous avons les effectifs nécessaires pour les grands services publics urbains dont nous avons la charge et la responsabilité, la part de la masse salariale est un enjeu fort, mais moins essentiel et moins important que dans la plupart de nos communes.

Donc, nous maîtriserons strictement les dépenses de fonctionnement et nous allons veiller à ce qu'une démarche de contractualisation par politique publique soit engagée en interne – c'est déjà le cas, avec la démarche performance –, mais elle se met en œuvre également auprès des organismes associés à Nantes Métropole, auprès de nos délégataires. En effet, il serait évidemment inenvisageable de demander aux services de Nantes Métropole des efforts tout à fait conséquents, pendant que les organismes associés, et je salue leurs représentants qui sont droit dans ma ligne de mire, pourraient développer des fonctionnements tout à fait fantaisistes et dispendieux ; cela ne sera pas le cas.
Vous voyez, sur cette diapositive, la répartition assez fragmentée de ce que sont nos dépenses de gestion. Il faudra trouver dans chacun de ces espaces les économies nécessaires.

⑨ Le ré-endettement, nous en avons parlé, nous nous sommes désendettés depuis 2009. Et là encore, la dette ce n'est pas mauvais en soi. Il y a de la bonne dette et de la mauvaise dette.
Et l'État qui, par certains organismes, nous envoie des messages parfois un peu surprenants, doit continuer à balayer devant sa porte, je l'ai déjà dit en d'autres temps et sous d'autres Gouvernements. Les collectivités territoriales ne s'endettent que pour s'équiper. Elles ne payent pas, je le dis et je le répète, vous le savez, mais il faut que nos concitoyens s'en souviennent également, leurs dépenses de fonctionnement, ne bouclent pas leurs fins de mois en s'endettant sur les marchés financiers. Elles ne font que des dépenses d'équipement et de préparation de l'avenir, en lien direct avec les services rendus aux habitants, comme je le disais tout à l'heure.

Donc, l'appel à l'emprunt, en fait cela consiste à étaler sur la durée d'utilisation d'un certain nombre d'équipements, la charge de leur financement. Évidemment, cette avance a une contrepartie, ce sont des frais financiers, mais heureusement – ou malheureusement, parce que si nous sommes dans un contexte de très faible inflation, voire parfois de déflation, cela n'est pas bon signe pour l'économie –, en revanche, en l'occurrence, cela nous permet, puisque les taux d'intérêt semblent être durablement bas, de nous ré-endetter de manière maîtrisée.

Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, mais en tout cas, nous pouvons le faire. Si nous gardons un bon niveau d'épargne pour autofinancer une partie de ces investissements, nous pourrons garder à la fin de ce mandat une capacité de désendettement de sept années, c'est-à-dire encore inférieure à celle à laquelle nous étions parvenus en 2008 qui était un plafond qu'il n'aurait pas été raisonnable de dépasser beaucoup. En tout cas, nous pensons pouvoir réaliser, grâce à nos efforts d'économies de gestion, ce programme d'investissement en laissant à nos successeurs une collectivité avec une capacité de désendettement de sept années.

⑩ L'appel à un produit supplémentaire fiscal sera réparti entre les entreprises et les ménages, je le disais, et il sera atténué par une diminution de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères qui est désormais possible. Il sera couplé à une maîtrise de la facture d'eau pour les usagers en 2016, et les tarifs de la taxe de séjour, nous les voterons tout à l'heure, seront revus à la hausse, en cohérence avec les exigences de développement touristique de la Métropole et en référence également à ce qui se passe dans d'autres métropoles.

Nous sommes toujours attentifs à voir si nous sommes plutôt dans la moyenne. Là, très clairement, le niveau de notre taxe de séjour nous permettait de demander un petit effort supplémentaire. Pour mémoire, je crois que la chambre de l'hôtel Radisson Blu coûterait un euro de plus. Cela reste raisonnable et je ne vois pas en quoi cela pourrait dissuader les clients du Radisson de venir à Nantes.

Bien sûr, comme tout cela ne peut se faire que dans la cohésion sociale et la solidarité, tout cela doit s'accompagner de la mise en œuvre de la tarification sociale pour les transports en commun, mais également de la tarification sociale de l'eau – je cherche Mireille Pernot des yeux – et je sais que cela a nécessité de la part des services comme des élus un travail très important.
Donc, l'ensemble de ces efforts permettra à la Métropole de rester offensive en matière d'investissements utiles et nécessaires à la dynamique de développement pour répondre, je le disais, aux besoins du territoire.

Alors, voilà la ligne tracée pour les cinq ans à venir. À très court terme, c'est-à-dire pour 2016, qu'est-ce que cela va donner ? On le verra précisément au mois de décembre, mais on peut voir se dessiner les tendances suivantes.

D'abord, nous aurons un volume d'investissement compris entre 250 et 260 millions d'euros, ce qui est évidemment très important. En 2015, nous avions 250 millions. En effet, avec un volume très important d'ouvertures d'autorisations de programmes, il y aura environ pour 245 millions d'euros de projets lancés. Il faut savoir que pour une bonne part, ce sont des "coups partis", comme on les appelle, c'est-à-dire des grands investissements structurants qui sont lancés et qui petit à petit arriveront à terme et seront facturés, puisque figurent au budget des sommes qui sont effectivement décaissées.
Nous aurons ce montant important d'investissements, nous l'avons vu avec les autorisations de programmes et vous l'avez vu Mesdames et Messieurs les Maires, avec ce qui vous a été présenté sur le contenu de ces 1,7 milliard d'euros. Il nous faudra naturellement planifier et organiser tout cela en fonction de nos capacités financières qui dépendent aussi du rythme de nos remboursements d'emprunts.

Tout cela est évidemment très technique. Je sais pouvoir compter sur la grande compétence des services de Béatrice Mérand pour arriver à boucler toutes ces affaires-là, année par année.
Et en fonctionnement du budget général, nous aurons une stabilité, peut-être même une légère baisse des dépenses de fonctionnement, alors que l'évolution moyenne du mandat précédent était supérieure à 3 % par an.
Ce qui n'était déjà pas excessif en termes de maîtrise publique, surtout quand on a des volumes qui augmentent. Quand on produit plus de kilomètres de transports publics, forcément cela coûte plus cher que lorsque l'on en produit moins. Et lorsque l'on produit plus d'autres services, on retrouve des phénomènes équivalents.
Sur cette base-là, un gros effort est évidemment à réaliser, mais nous espérons arriver dès 2016 à faire les efforts nécessaires pour que, au-delà des chiffres, au-delà des équilibres qui seront naturellement maintenus, le signal soit envoyé à nos concitoyens : Nantes Métropole est là pour assurer le développement durable, équilibré, dans la cohésion sociale de notre territoire, et les efforts que vous nous demandez non seulement sont équitablement partagés, mais en plus ils profiteront à toutes et à tous. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Des demandes de prise de parole ? Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci, Madame la Présidente. Comme vous l'avez rappelé, ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans le contexte d'une baisse des dotations de l'État que vous nous demandez finalement de compenser par une augmentation des taux, par un ré-endettement et par des économies de gestion.
Ainsi, le Gouvernement accroît, d'année en année, l'effort exigé aux collectivités locales.

Les collectivités locales assurent les trois quarts des investissements publics avec l'obligation de présenter des comptes équilibrés, vous l'avez rappelé. Faire peser sur elles la plus grande part du redressement des comptes de la nation est certes très injuste, mais nous devons nous y soumettre.
Que n'aurions-nous pas entendu, Madame la Présidente, si cet important effort nous avait été imposé par les Gouvernements précédents de droite et du centre ?
Nous n'avons pas cessé de vous alerter depuis la création de la Communauté urbaine, sur l'absolue nécessité de contraindre nos dépenses de fonctionnement.

Pour ce débat d'orientations budgétaires 2016, vous nous proposez trois axes afin de restructurer nos finances, tout en assurant un haut niveau d'investissement jusqu'à la fin de la mandature, seulement quatre ans maintenant, avec 1,9 milliard tous budgets confondus.
Des économies de gestion, un ré-endettement, une augmentation de la fiscalité communautaire.
Pour les économies de gestion, nous vous avons régulièrement fait des propositions constructives. Par exemple, il a fallu 13 ans depuis ma proposition au Bureau du 20 septembre 2002, réitérée lors de nombreuses interventions ultérieures en Conseils, pour enfin utiliser des logiciels libres de droit et ouverts, à l'instar de nombre d'administrations. Ce qui nous affranchit du renouvellement de la plupart des licences Microsoft, soit environ 1 million d'euros d'économies par an. Sur 13 ans, cela équivaut à cinq rames de tramway et à quatre miroirs d'eau.
Parlons-en justement, du miroir d'eau, qui ne fonctionne toujours pas correctement. Cela me rappelle le monte et baisse de la passerelle Victor-Schoelcher face au Palais de Justice, qui ne fonctionnait pas et qui d'ailleurs était parfaitement inutile puisqu'il ne passait déjà plus de bateaux sur ce bras de la Loire lors de la construction de la passerelle. C'est quand même un investissement dont nous avions dénoncé l'énormité, pour une passerelle piétonne de 6 millions d'euros en 2005.
Revenons au miroir d'eau. Comment a-t-il été réceptionné ? Des pénalités sont-elles envisagées ? Attention aux effets pervers de l'utopie et attachons-nous à la qualité irréprochable des travaux que nous commandons.

Nous devons bien évaluer la pertinence de chacun de nos projets. Nous devrons trier, hiérarchiser, prioriser tous nos investissements et les répartir comme vous l'avez promis équitablement sur chacune de nos 24 communes.

Investir, oui, mais que sur des investissements indispensables, et le plus souvent possible, productifs.
Il est vrai que ce n'est pas le rôle d'un investissement public de générer un retour financier rapide. Cependant, même pour des collectivités, certains investissements peuvent générer des recettes supérieures à leurs coûts. C'est par exemple le cas de la revente d'énergies ou de déchets. Ce sont les recettes que nous ne devons pas négliger, et amplifier quand elles sont possibles.
Par ailleurs, nous devons privilégier des investissements publics qui génèrent des investissements productifs privés ou permettent de réaliser des économies d'énergie.
Nous devons orienter la dépense vers l'investissement productif et la modernisation.
Vous l'avez dit : le secteur du BTP est celui que les collectivités locales peuvent le plus aisément soutenir, et c'est le plus en attente actuellement. Ses emplois sont non délocalisables, mais il convient d'être très vigilants sur l'emploi de travailleurs détachés.
Les « impôts ménages » augmenteront mécaniquement du fait de l'augmentation des bases. Vous proposez d'augmenter les taux d'imposition de Nantes Métropole, certes, pour la première année – évidemment c'est récurrent pour le contribuable.
Nous n'y sommes pas favorables, conformément d'ailleurs à notre plate-forme électorale de 2014, car cela diminuerait encore le pouvoir d'achat de nos concitoyens.
De plus, comment ferez-vous avec les règles de liens, si peu de communes, voire aucune, de notre Métropole augmentent leur taux de fiscalité ?
Nous partageons votre point de vue concernant la réduction des dépenses de fonctionnement. Vous proposez de ne pas remplacer tous les départs en retraite. C'est d'ailleurs une mesure demandée par la Cour des comptes. Selon nous, il aurait été plus simple et moins pénalisant socialement de ne pas embaucher autant depuis la création de la Communauté urbaine, ce que nous avons toujours recommandé. Mais jusqu'à présent, l'effectif global de la Ville de Nantes plus Nantes Métropole continue à croître, même faiblement, tout comme la masse salariale.
Nantes Métropole est devenue en 14 ans lourde en fonctionnement et en budget. Les moindres travaux d'entretien courant, assurés précédemment par les communes sont trop souvent anormalement retardés et grevés de frais de dossier, de conseils, d'études, d'interventions.

Depuis plus de 10 ans, nous vous donnons des pistes d'économies et de nouvelles recettes sans diminuer les investissements. D'ailleurs, nous nous félicitons d'être aujourd'hui un peu plus entendus, Madame la Présidente. Est-ce l'effet de la crise ou la réduction des dotations de l'État ? Les deux ? Pour les années à venir, nous souhaitons que Nantes Métropole définisse ses politiques publiques sans augmenter la fiscalité, en privilégiant des dépenses qui apportent une véritable valeur ajoutée à la population.
Enfin, permettez-moi Madame la Présidente ce petit mot, puisque vous avez décidé de recourir davantage à l'emprunt, je vous propose un emprunt qui ne génère aucun remboursement : empruntez les réflexions de la minorité, ce qui ne vous coûtera rien. Merci, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Paul Huard. »

M. Huard : « Madame la Présidente, Chers collègues,
Quelle Métropole voulons-nous, Madame la Présidente ? Quelle vision du groupe les élus écologistes et citoyens portent pour la Métropole ? Nous sommes dans un contexte particulièrement difficile. Le développement des inégalités et des précarités conduit à l'inquiétude, au repli sur soi. La droite surfe sur les peurs et les inquiétudes et trouve des alliés au sein du Gouvernement pour plus de libéralisme, et remettre en cause les acquis sociaux. À force d'engagements non tenus et de reniements, la protestation profite à l'extrême droite et démobilise les citoyens.

En réduisant les dotations aux collectivités, le Gouvernement met en difficulté l'action publique de proximité et les élus locaux qui échappaient au discrédit. Nous sommes dans un moment historique, la vie de la planète est en danger et les plus pauvres sont les plus exposés.
C'est en renonçant à nos valeurs et engagements que nous faisons le lit de l'extrême droite.
Notre responsabilité est de donner du sens.
Notre responsabilité est de développer des solidarités.
Notre responsabilité est d'agir pour que les citoyens, tous les citoyens ne désespèrent pas.
Le budget métropolitain doit être la traduction d'un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus solidaire : un combat pour plus d'égalité et un combat contre le réchauffement climatique.

Tous les projets d'investissements et les budgets de fonctionnement doivent intégrer cette double exigence.

L'action de la Métropole est de qualité. La politique de logement est ambitieuse, même si elle est obscurcie par la proposition du Gouvernement de réduire les APL, et du Conseil départemental de réduire son soutien au logement social.
La politique des transports collectifs est reconnue, mais des efforts restent à réaliser pour rénover le réseau et le matériel, pour relier les lignes 1 et 2 du tramway au Nord de l'agglomération et desservir tous les quartiers sans passer obligatoirement par la place du Commerce. La politique de transport, c'est aussi l'annonce indispensable d'un plan vélo ambitieux. La politique des réseaux de chaleur a du sens pour desservir des milliers de logements avec une priorité au logement social. C'est bon pour la planète, c'est bon pour le porte-monnaie.

Concernant l'investissement, sur ce mandat on va passer de 1,2 milliard à 1,7 milliard. C'est un vrai levier pour le développement économique et pour l'emploi, mais ce niveau d'investissement élevé ne doit pas être décliné à la légère. Pas d'obsolescence à court terme pour nos réalisations, pas de coûts élevés pour nos dépenses énergétiques. Tous nos cahiers des charges doivent contenir cette exigence.
Concrètement, pour nos projets de voirie, regardons lesquels sont obligatoires, lesquels sont prioritaires, comment les dimensionner au plus juste, avec des matériaux robustes et non luxueux.
La conception de la gare doit être exemplaire sur les matériaux utilisés et la consommation d'énergie, idem pour la construction du MIN.
Pour autant, il ne s'agira pas d'accompagner le développement de l'agro-industrie qui pollue et met en danger la santé des habitants. Investir dans le MIN doit être un levier pour privilégier l'agriculture paysanne de proximité.
Autre exemple : si nous disons oui aux parkings relais en périphérie, pour les parkings de la ville centre, utilisons d'abord ceux qui existent et fonctionnent en sous-capacité, et faisons l'inventaire de tous les parkings privés qui pourraient être mutualisés.
Autre exemple sur l'Arbre aux hérons : c'est un beau projet, artistique et créatif. Pour autant, s'il ne trouve pas au moins 80 % de financement privé dans cette période où l'argent public est rare, il ne peut être soutenu par la collectivité.

Concernant les économies de fonctionnement, elles sont possibles, mais seulement si elles ont du sens et si elles sont partagées. Oui aux économies sur les flottes de véhicules, oui aux économies sur la communication, oui aux simplifications administratives. Non aux économies incompréhensibles qui empêchent de fonctionner et démobilisent les agents, non aux économies de subvention aux associations qui détruiraient les dynamiques d'implication des habitants dans les actions métropolitaines.
Oui, la lutte contre le réchauffement climatique nous oblige à une révolution.
Révolution des mentalités,
Révolution de notre aménagement territorial,
Révolution de nos modes de déplacements,
Révolution dans notre modèle de développement,
Révolution de notre approche de l'économie avec l'économie circulaire, l'économie des circuits courts, l'économie sociale et solidaire.
Révolution aussi dans le dialogue et la co-construction avec les habitants, les salariés et agents, avec les associations, les acteurs économiques et les partenaires sociaux.
Les élus écologistes et citoyens porteront ces exigences et cette vision dans la déclinaison des grandes orientations budgétaires qui nous sont proposées. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Madame la Présidente, chers collègues,
Au-delà des trois objectifs affichés et rappelés par le rapporteur pour la construction de ce DOB, accompagner les communes dans leur développement et leur aménagement et consolider la solidarité territoriale, mener les grands chantiers d'avenir qui engagent l'attractivité et le développement de la Métropole pour plusieurs décennies, soutenir en période de crise l'activité économique du territoire par ses investissements directs et leur effet levier, l'action de la Métropole, cela a été dit, représente un vecteur de maintien et de création d'emplois.

Je souhaite par cette intervention souligner le maintien de l'investissement de proximité dans les plus petites communes, aussi bien sur l'enveloppe des PPI que sur celle des crédits ERS (Entretien, Renouvellement, Sécurité), des crédits maintenus au même niveau qu'au mandat dernier tel que cela nous a été proposé en Conférence des maires et qui a fait me semble-t-il consensus.

C'est la traduction concrète de l'implication de la Métropole au quotidien des habitants de nos communes et particulièrement les plus petites d'entre elles, qui pour certaines ne verront pas la création d'équipements métropolitains sur leur territoire. Je pense qu'elles seront bien évidemment bénéficiaires. Je pense au projet de la gare, du CHU, les équipements sportifs métropolitains, du MIN ou du pôle agroalimentaire par exemple. C'est aussi ce qui permettra d'accompagner le développement de ces communes, lorsqu'elles doivent faire face à l'augmentation naturelle de leur population, par la création de voiries et d'espaces publics pour accompagner les constructions d'habitats et d'équipements.

Enfin, je souligne comme j'ai eu l'occasion de le faire au moment de son adoption, que le pacte métropolitain et aujourd'hui ce DOB réservent des crédits pour participer à la création d'équipements intercommunaux au niveau des quadrants de la Métropole. Des équipements structurants que ces communes, les plus petites d'entre elles, ne peuvent pas porter seules. Ce qui constitue à mon avis une avancée conséquente au bénéfice de tous les métropolitains. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Je dois vous avouer que quand j'ai lu le document d'orientations budgétaires, j'ai trouvé que c'était un document assez surprenant, en tout cas plein de surprises, à l'image du rapporteur. Il y a des bonnes surprises, il y a aussi des mauvaises surprises, malheureusement.

➢ Surprenant sur la question du désengagement de l'État. J'ai trouvé que vous aviez une modération, Monsieur Bolo, comme toujours à géométrie variable. Pas un mot – ou en tout cas un mot très modéré, comme vous l'avez vous-même souligné – sur la ponction, la saignée dont la Métropole est aujourd'hui victime, après avoir accusé l'État avant 2012 d'asphyxier les collectivités, de créer une dette auprès des collectivités, alors que l'État gelait ses dotations. Aujourd'hui, alors que l'on a une très forte diminution des dotations, vous vous contentez de ces mots maintenant traditionnels "participation volontaire au rétablissement des comptes publics".
Je suis d'ailleurs assez surpris que beaucoup de maires de gauche de l'agglomération, voire la quasi-totalité, n'aient pas participé à l'opération "J'aime ma commune", portée par l'Association des Maires de France qui est une association dans laquelle on retrouve au sein de son exécutif notamment, l'ensemble des composantes politiques, et je trouve que ce n'est pas un très bon signal envoyé sur la défense des communes et de leur capacité d'investissement. Vous parliez tout à l'heure de la réforme de la taxe professionnelle. Dois-je vous rappeler la promesse de votre Président candidat ou candidat Président qui promettait son rétablissement ?

➢ Surprenant aussi sur la question des investissements. J'ai l'impression que vous découvrez un petit peu que le maintien des investissements, et même l'augmentation de ces derniers, est de nature à favoriser l'emploi, le maintien de l'emploi et la création de l'emploi. Cela fait pourtant longtemps que l'on explique ici que d'avoir un haut niveau d'investissement est une chose plutôt positive.
Vous proposez, vous promettez d'augmenter, de passer de 1,2 à 1,7 milliard sur ce mandat pour les investissements. Pour ma part, je crois qu'en dehors des montants d'abord il y a une chose positive, c'est le maintien des enveloppes PPI des communes, mais qu'ensuite, sur les questions qui concernent l'intérêt intercommunal, cela nécessite d'en discuter, d'en échanger, d'en débattre, pour voir si l'obligation que vous nous proposez de recourir à l'augmentation de l'impôt ou de recourir à un endettement supplémentaire est vraiment indispensable, et donc que l'on puisse partager. Il y a un certain nombre de sujets – Jean-Paul Huard a évoqué l'Arbre aux hérons, on pourrait parler des questions de franchissement de Loire – qui nécessitent d'être discutés.

➢ Surprenant aussi sur la question des impôts puisque Madame la Présidente, pendant la campagne électorale, sous votre casquette Métropole, vous n'aviez pas abordé cette question et c'est vrai qu'il y avait une particularité sur cette élection de 2014, pour la première fois les élus métropolitains étaient fléchés, donc nos concitoyens ont voté pour leurs élus métropolitains. En faisant une promesse de non-augmentation à Nantes et un silence absolu sur la partie Métropole, très franchement je considère que vous avez semé le trouble et que cette hausse aujourd'hui des impôts n'est pas très transparente. Je considère que ce n'est pas une bonne chose, dans la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les ménages et les entreprises.
Je note du reste qu'il y a un sujet qui n'est pas abordé, c'est la question du transfert des compétences dans le cadre de la loi NOTRe. Ces nouvelles compétences pèseront à la fois sur les investissements de la Métropole, et sur ses capacités d'investissement, mais aussi sur le fonctionnement.

➢ Surprenant sur la question du fonctionnement puisqu'il est enfin question ici de réduire les dépenses de fonctionnement de la collectivité. Enfin ! Mais que de temps perdu. Si vos prédécesseurs, et notamment Jean-Marc Ayrault, avaient eu une âme réformatrice, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Vous auriez engagé depuis longtemps ces réformes de structure et peut-être ne seriez-vous pas aujourd'hui obligés d'augmenter les impôts.
Je crois qu'il reste quand même un sujet sur cette question du fonctionnement. Vous avez dit tout à l'heure que vous n'étiez pas sur la ligne Macron, Madame la Présidente. Vous l'aviez dit il y a quelques jours dans la presse. J'en prends acte. Cela ne m'étonne pas. Mais je crois qu'il y a quand même un marqueur de gauche auquel vous êtes attachée, vous avez eu l'occasion de le rappeler à de nombreuses reprises, c'est la question du temps de travail. Notamment, la question des 35 heures. Vous êtes attachée aux 35 heures, vous ne souhaitez pas que le temps de travail soit augmenté. J'ai envie de dire : "Chiche !" Et pourquoi ne pas les appliquer à Nantes Métropole ?
Aujourd'hui, à Nantes Métropole, le plafond qui avait été négocié après l'adoption de la loi Aubry est de 1 547 heures annuelles, c'est-à-dire 60 heures de moins que le plafond légal des 35 heures. Si l'on fait un petit calcul rapide, on se rend compte que cela fait près de 4 200 heures de moins que les 35 heures par semaine, soit l'équivalent de 120 équivalent temps plein. Je crois qu'ici, sur ce sujet, il faut être en capacité de discuter sans tabou, comme vous proposez de le faire sur le non-remplacement dit systématique des départs en retraite. La question du temps de travail doit être mise sur la table et je crois qu'en fonction des discussions et de la manière dont cela peut se passer, on peut arriver, tout en reconnaissant et sans critiquer le travail qui est effectué par les agents et la qualité de ce travail, à se poser de vraies questions sur le temps de travail.

➢ Enfin, ce document – et peut-être plus le débat –, est assez surprenant sur la différence de discours tenus par le rapporteur en fonction des casquettes qu'il porte et en fonction des Assemblées dans lesquelles il siège, mais Monsieur Bolo est un grand sportif dans l'âme, donc je reconnais là sa grande souplesse. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste une remarque avant de donner la parole à Mireille Pernot puis à Ronan Dantec. Vous avez commencé votre intervention sur l'entrée de "surprenant". Surprenant quand même Monsieur Bainvel, je le dis au passage, votre méconnaissance de ce qu'est l'intercommunalité.
Vous avez noté, et je vous remercie de cette honnêteté intellectuelle, que pendant la période de campagne électorale, je n'avais pas pris d'engagement à l'échelle de la Métropole. Qu'est-ce que je n'aurais entendu, et à raison, si j'avais pris seule un engagement qui de fait pouvait concerner, pourra concerner nos 24 communes ! Ce n'est pas la conception que je me fais de l'intercommunalité, Monsieur Bainvel.
Mireille Pernot. »

M^me^ Pernot : « Madame la Présidente, chers collègues,
C'est dans un contexte de crise particulièrement long et virulent que nous sommes amenés à débattre des orientations budgétaires pour notre Métropole.

En effet, la situation économique de notre pays est pour le moins préoccupante. La reprise depuis longtemps annoncée joue les Arlésiennes et engendre un climat social des plus tendus. Notre pays est victime d'une fracture sociale profonde, il s'y distille un sentiment d'injustice qui favorise les rancœurs et les divisions et nourrit les votes d'exclusion.
Cela est alimenté par les choix politiques et budgétaires imposés par l'Europe et par notre Gouvernement français qui a renoncé à toute résistance face au grand capital et au monde de la finance. Le dogme de la réduction de la dette assis sur l'austérité pour les salariés, les retraités, les services publics, frappe durement les populations et *a fortiori* les plus fragiles. Il frappe aussi les collectivités territoriales.

Les maux qui fragilisent les finances de la Métropole, nous les connaissons. Ils ont été explicités dans les propos précédents. Rappelons toutefois la réforme de la taxe professionnelle, totalement vidée de son contenu. N'en déplaise à nos collègues de la minorité, cette invention-là, nous la devons bien à Monsieur Sarkozy, non remise en cause par François Hollande, effectivement.
La perte de dynamisme des recettes fiscales due à la crise économique ou aux choix politiques gouvernementaux, le CICE, inventé par M. Sarkozy, non remis en cause, ou dernièrement le versement transport qui, avec le seuil de 9 à 11 salariés pour les entreprises concernées, va représenter une baisse de recettes pour notre Métropole. Et j'ajouterai bien entendu, la baisse des dotations de l'État, invention sarkozyenne qui se poursuit et s'accentue.

Ces dotations de l'État qui globalement, après avoir connu une augmentation régulière jusqu'en 2012, atteignant 52 milliards d'euros, sont revenues aujourd'hui à leur niveau de 2005, à savoir 44 milliards d'euros. Rappelons que cette contraction va représenter 50 millions d'euros de perte cumulée pour Nantes Métropole d'ici à 2017.

Dans ce contexte, malgré la crise, malgré la dynamique que représentent les investissements des collectivités pour le tissu économique local et donc pour l'emploi, le Gouvernement persiste et signe, présente un budget 2016 fondé comme les précédents sur la baisse des dépenses publiques, leur intimant de participer au redressement des comptes publics, alors même que leurs finances sont saines et leurs comptes en équilibre.
À cela, il faut ajouter une politique d'allégements fiscaux scandaleuse, sans aucune contrepartie, tel le CICE ou une baisse des contributions patronales à la Sécurité sociale jamais compensée auprès des caisses de la Sécu. Pour rappel, les objectifs du pacte de responsabilité, dont on ne parle plus d'ailleurs, étaient : 200 000 emplois supplémentaires et plus d'investissement. Les résultats sont en fait 200 000 chômeurs supplémentaires et 4 % de baisse d'investissement dans les entreprises du CAC 40 sur une année, 10 % sur les deux dernières années.

Ce contexte permet de souligner positivement et de dire que nous partageons les ambitions portées par notre Métropole pour le budget 2016. Avec les choix proposés, nous prenons nos responsabilités vis-à-vis de l'avenir de notre territoire et de ses habitants. Par l'ampleur de nos investissements, plus de 2 milliards d'euros sur le mandat, tous budgets confondus parce qu'il n'y a pas que le budget principal, nous faisons le choix du dynamisme et de l'offensive, au moment même où d'autres déclinent l'action politique comme un éternel renoncement. Ce n'est pas le cas de notre majorité, ni des élus communistes pour qui l'action métropolitaine par l'investissement est un puissant levier pour soutenir l'activité économique, favoriser les solidarités, au moment même où la population en a tant besoin.
Oui, il nous faut investir pour assurer le développement solidaire des communes, investir pour faire de l'emploi une priorité, en soutenant l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation. Demain, cela a été dit, la Métropole, c'est un nouveau CHU avec des enjeux en termes de recherche médicale, c'est un pôle agroalimentaire en Sud Loire, une nouvelle gare, bientôt aussi une nouvelle usine de l'eau toute neuve et beaucoup d'investissements, notamment en faveur des milieux aquatiques, pour ne reprendre que ma délégation, avec les bassins de rétention/restitution. Nous sommes très clairement sur des objectifs de développement économique et écologique.
C'est la solidarité affirmée envers les quartiers prioritaires, le soutien et la construction de logements sociaux, au moment même où les bailleurs sont mis en grande difficulté.
C'est 610 millions d'euros consacrés au développement des transports en commun et à la transition énergétique, comme cela a été rappelé, 820 millions d'euros pour les aménagements urbains et de l'espace public. C'est aussi la tarification solidaire dans les transports et l'eau qui fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil métropolitain.

Je ne tiens pas ici à faire une liste de tous nos choix, mais juste par ces quelques exemples souligner notre ambition. Cette ambition, nous pouvons effectivement nous la permettre, car la situation financière de la Métropole est particulièrement saine. Et puisque notre capacité de désendettement est légèrement supérieure à quatre ans, dans un contexte de taux d'intérêt au plus bas, oui, il faut faire de l'emprunt un levier fort de l'investissement. Je préfère d'ailleurs le terme "emprunt". Pour moi, un emprunt pour l'avenir n'est pas une dette.
Parmi les pistes évoquées pour pallier les contraintes qui pèsent sur nos recettes, est envisagée celle de la fiscalité. Celle-ci doit être pensée comme une richesse redistribuée à ceux qui en ont le plus besoin, et le groupe communiste sera très attentif au respect des engagements évoqués ici qui veulent que la fiscalité soit sous-tendue par l'idée de justice sociale. Je pense qu'il faut en finir avec ces discours démagogiques tenus par la droite et qui font d'ailleurs le lit du Front national, qui sont le discours anti-impôt. L'impôt, c'est avant tout de la richesse personnelle captée pour être redistribuée au service de tous. C'est cela qui vous est insupportable.
Comme nous serons vigilants, nous le rappelons régulièrement, aussi à la garantie de qualité de service public qui passe à notre sens par la préservation des conditions de travail du personnel, c'est-à-dire au maintien des effectifs nécessaires au bon déroulement de leurs missions et à la qualité du service public.
Et vous avez raison, Madame la Présidente, de saluer le travail des agents du service public sans lequel notre action serait inexistante. Et je vous remercie par avance de ne pas recourir, Madame la Présidente, comme vous le proposait Monsieur Guerriau tout à l'heure, aux idées de la droite métropolitaine qui vient de réaffirmer, et cela a le mérite d'être clair, qu'il ne faut pas embaucher et que les 35 heures doivent être un lointain souvenir.

Je ne sais pas de quelle convention collective dépend Monsieur Bainvel, mais il connaît très mal la réalité du travail et des droits statutaires des agents de la fonction publique territoriale. Renseignez-vous : la plupart de ces agents, et en particulier ceux qui coûtent le plus cher, à savoir les cadres, ne connaissent que les heures supplémentaires non rémunérées puisque dans la fonction publique, c'est une chose qui est instaurée dès le quatrième échelon du cadre B.
Enfin, et pour conclure, notre groupe prendra toute sa part à la réalisation des projets ambitieux qui font l'âme et le corps de ce budget, dans le respect des engagements qui nous sont communs pour le progrès et la justice sociale. Merci pour votre attention, chers collègues. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Julien Bainvel a rendu hommage à la souplesse de Pascal Bolo, et nul ne doute que Pascal Bolo reste un grand sportif devant l'Éternel, mais moi j'ai eu le sentiment que face à cette souplesse, on avait plutôt un bel exercice de contorsion de la part de la droite nantaise, et ce n'est pas la même discipline sportive.

Je voudrais indiquer à nos collègues de l'opposition qu'actuellement ils sont tous unis derrière leur chef de file régional, lui-même grand soutien de François Fillon, et que François Fillon met sur la table entre 110 et 150 milliards de réduction de la dépense publique. Nul n'imagine que l'on puisse faire 110 à 150 milliards sans encore baisser fortement les dotations aux collectivités territoriales. Je propose à la droite de notre agglomération d'aller voir Bruno Retailleau pour lui dire d'arrêter de soutenir François Fillon, parce que sinon ils vont se retrouver devant des équations financières autrement plus complexes que celle qui est devant nous et qui est déjà compliquée.

Je parle assez facilement de ce dossier puisque vous savez qu'au niveau national, les écologistes avaient pris clairement position contre la baisse des dotations aux collectivités territoriales. En période de reprise économique, cela nous semblait totalement aberrant de baisser l'investissement public qui est vraiment un socle de l'emploi sur les territoires, et que cela nous semblait une erreur politique majeure.

Néanmoins, cette baisse est devant nous. Je voudrais dire à quel point l'agglomération nantaise a une capacité à faire face à cette difficulté. Pourquoi ? Parce que justement, depuis des décennies, elle a montré à quel point l'investissement public soutenait l'activité. Et si nous sommes un territoire qui va objectivement mieux que d'autres territoires en France, c'est parce que justement, dans la durée, on a toujours fait le choix de l'investissement public et donc, aujourd'hui, on a la capacité à répondre, en ne faisant pas l'erreur de baisser l'investissement public, mais en poursuivant l'investissement public et en passant notamment, puisque nous en avons la capacité, par l'emprunt.

Et je crois que c'est vraiment un message que notre territoire passe aussi à l'échelle nationale, je pourrais presque dire à l'échelle européenne par rapport à la manière dont a été traitée la situation grecque : c'est bien parce qu'il y a investissement public qu'il y a développement. Les pays en Europe qui s'en sortent le mieux aujourd'hui sont des pays avec un très fort investissement public, notamment les pays du Nord de l'Europe. C'est dans cette voie-là qu'il faut continuer évidemment à s'investir.

Je dis aussi à Julien Bainvel qu'il faut arrêter parce qu'il a dit clairement sur les 35 heures, que les fonctionnaires de l'agglomération et de Nantes ne travaillaient pas assez. Or, dans le moment où l'on est, il faut arrêter de stigmatiser, il faut arrêter de dresser les uns contre les autres. La responsabilité du politique, c'est de porter un message d'apaisement. Dire comme il l'a dit que finalement, les fonctionnaires pouvaient travailler un peu plus sur notre agglomération, ce n'est pas comme cela qu'il faut faire. En plus, nous avons un service public déjà extrêmement efficace et auquel il faut rendre hommage.
Maintenant, que faire ? Je pense que ce qui est proposé aujourd'hui par Pascal Bolo et Johanna Rolland est évidemment totalement rationnel. On a encore certainement des voies à explorer. Il faudrait certainement remettre à plat l'ensemble des bases, et c'est un sujet qui à mon avis ne sera pas sur la table dans les prochains mois, mais on a certainement-là des marges. De même que l'on a des marges, il faudra revenir sur la DGF, y compris sur les retours aux communes. En effet, les petites communes ne sont pas toutes dans la même situation et là aussi on refuse de remettre cela à plat, alors qu'il faudrait certainement le faire. On pourrait évidemment discuter d'investissements qui peuvent être en concurrence les uns avec les autres, par exemple sur la mobilité à grande vitesse, mais surtout je crois qu'aujourd'hui, un des grands chantiers va quand même être la mutualisation entre l'ensemble des territoires.

On a raté une étape sur la réforme territoriale au moment des redécoupages régionaux, nous le savons tous. Néanmoins, il va falloir continuer de réfléchir dans l'ensemble des réseaux que nous animons, et nous le faisons par exemple sur le numérique sur un appel à projets commun, sur notre capacité de mutualisation plus forte des services et des projets à l'échelle des territoires du grand Ouest. C'est certainement un des points sur lequel on peut aussi peut-être gagner des capacités d'investissement et d'économie à la fois. En tout cas, il faut rester dans le mouvement. Notre territoire montre que ce ne sont pas les territoires qui arrêtent d'investir qui s'en sortent le mieux et en ce sens-là, on est un véritable exemple et il faut poursuivre dans cette voie-là. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci Madame la Présidente. Nous avons suivi avec beaucoup d'attention les différentes interventions de nos collègues. On a également suivi avec beaucoup d'attention ce qui se passe actuellement au niveau national, notamment l'intervention de Jean-Marc Ayrault la semaine dernière à l'Assemblée, qui a créé l'événement en défendant une fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG qui reviendrait à augmenter l'impôt de plusieurs milliards d'euros pour 9 millions de contribuables, à peu près le quart des contribuables français.

Je voudrais d'abord dire, en réponse à Monsieur Ronan Dantec, que si la droite fait des contorsions, je crois que la gauche aujourd'hui en est au niveau de l'acrobatie de haut vol. Quand on entend François Hollande nous dire qu'il ne faut pas augmenter les impôts et Madame la Présidente de la Métropole expliquer qu'aujourd'hui, le levier fiscal est une manière de générer des produits supplémentaires pour la collectivité, quand on entend François Hollande nous dire qu'il faut absolument aujourd'hui réduire la dette, quand on vous entend dire aujourd'hui que c'est très bien, qu'il y a une bonne dette, une mauvaise dette et qu'il faut augmenter la dette, je crois qu'il faut quand même remettre les choses à leur place à ce niveau-là.
Une remarque également à l'intention de ma collègue Mireille Pernot concernant le CICE. Simplement, pour éviter que des contrevérités soient dites au sein de cette Assemblée, le CICE ce n'est pas Sarkozy, le CICE c'est le Gouvernement de Jean-Marc Ayrault qui l'a initié en 2013 dans le cadre du pacte national pour la compétitivité et l'emploi. On peut ne pas le rejoindre, je l'entends parfaitement, mais c'est bien une mesure d'un gouvernement de gauche et en particulier du gouvernement de Jean-Marc Ayrault.

Concernant le niveau local, au niveau de cette Assemblée on vous a entendue Madame la Présidente, nous, opposants à la Ville et à la Métropole, dans les médias évoquer la question de cette augmentation des taux à Nantes Métropole. Je voudrais faire plusieurs remarques à ce sujet. D'abord, Madame la Présidente, vous n'avez jamais caché, lorsque vous étiez candidate à la mairie de Nantes, votre intention de présider Nantes Métropole. Et à ce titre-là, nous considérons qu'en matière de fiscalité, vos engagements, les engagements que vous avez pris, vous engageaient donc aussi au niveau de Nantes Métropole.

Je voudrais aussi dire qu'il faut quand même avoir à l'esprit que ce sont les mêmes, Madame la Présidente, qui vont payer plus d'impôts. Il n'y a pas d'un côté les habitants de la Métropole et de l'autre côté les habitants des 24 communes de l'agglomération.
Je dois dire : j'étais la semaine dernière, dans le cadre d'une action associative, avec des enfants d'une école maternelle, et j'en ai vu un croiser les doigts à l'autre avant de promettre quelque chose à son voisin. Je suis désolée de vous le dire, Madame la Présidente, mais à ce moment-là j'ai pensé à vous parce que vous me faites penser à ces enfants qui croisent les doigts dans leur dos avant de vous engager sur quelque chose. Je crois que vraiment, en termes de crédibilité de votre parole publique, cela ne sert personne, cela ne sert pas le personnel politique aujourd'hui.
Ensuite, Madame la Présidente, vous avez répondu à mon collègue Julien Bainvel que vous ne souhaitiez pas prendre cet engagement seule au niveau de la Métropole. Il me semble pourtant que vous avez pris des engagements au niveau de la Métropole lorsque vous étiez candidate. D'ailleurs, c'est bien normal. Il me semble me souvenir que vous aviez un programme à Nantes Métropole et dans ce programme-là, nous n'avons jamais vu trace d'une moindre annonce d'augmentation d'impôt envisagée au niveau de notre collectivité.

Ensuite, vous nous expliquez que cette augmentation d'impôt est nécessaire pour assurer un haut niveau d'investissement de notre collectivité. Et nous comprenons la nécessité de l'investissement public, même s'il est important de rappeler qu'il n'a pas le monopole de l'efficacité économique sur un territoire. Vous nous expliquez que cette augmentation d'impôt est nécessaire pour financer l'investissement de notre collectivité et en même temps, à Nantes, d'ici 15 jours, vous allez nous proposer un débat d'orientations budgétaires pour 2016 qui affichera une diminution nette de 80 millions d'euros environ par rapport au précédent mandat.
Je crois que faire l'apologie de l'investissement à Nantes Métropole tout en expliquant qu'il faut baisser l'investissement à la Ville de Nantes, c'est aussi un langage qui est un peu compliqué à comprendre aujourd'hui pour nos concitoyens. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M^me^ Garnier : « Et puis, dernier point concernant ces hausses d'impôts : il faut bien avoir conscience aussi qu'en faisant ce choix, vous faites peser l'investissement de nos collectivités sur l'investissement des entreprises et sur la fiscalité des ménages.
Sur l'investissement des entreprises, je le redis, l'investissement public certes est important, certes a du sens, mais il n'a pas le monopole du développement économique d'un territoire. Et sur les ménages, vous allez encore à nouveau grever le pouvoir d'achat des habitants de l'agglomération qui subissent déjà une surfiscalité importante par rapport à la moyenne de ce qui se pratique dans les autres collectivités françaises, et nous considérons que cela n'a pas de sens aujourd'hui dans le contexte de contrainte budgétaire que nous connaissons, de renvoyer dos à dos le pouvoir d'achat des habitants de l'agglomération et l'investissement de notre collectivité. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M^me^ Garnier : « Pardonnez-moi, si je peux conclure ? Merci, Madame la Présidente. Nous considérons donc que l'investissement doit être d'abord financé par des économies de fonctionnement plus que par l'endettement et par la fiscalité, et nous vous appelons à élaborer et à mettre en œuvre dès aujourd'hui un document qui recensera toutes les économies à réaliser à l'échelle du mandat comme le font d'ailleurs de nombreuses collectivités aujourd'hui, quelle que soit leur tendance politique.

Nous ne pouvons pas aujourd'hui en rester, même si c'est déjà un progrès qu'a souligné Julien Bainvel, à des mesures éparses qui concernent la flotte de véhicules ou les logements de fonction. Nous devons nous attaquer aux vrais sujets. Grenoble, Lyon et Strasbourg ont déjà fait de vraies annonces, ont déjà élaboré de véritables plans d'économies sur l'ensemble de la période 2015-2020. Je crois que c'est notre responsabilité aujourd'hui de faire la même chose. Il n'est pas responsable d'annoncer un plan d'investissement sans annoncer un plan d'économies correspondant sur l'ensemble du mandat.
Nous n'avons rien de cela à Nantes Métropole aujourd'hui. Je crois que Strasbourg et Lyon, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président en charge des finances, ne sont pas connues pour être des collectivités de droite, mais pour reprendre ce que vous disiez tout à l'heure sur la dette, Monsieur Bolo, comme quoi il y a une bonne et une mauvaise dette, je crois que malheureusement sur ce sujet des économies de fonctionnement, il y a aujourd'hui les bons socialistes et les mauvais socialistes. »

M^me^ la Présidente : « Merci – ce merci étant un merci de courtoisie. Je voudrais juste faire deux remarques avant de passer la parole à Fabrice Roussel. La première quand même : je sais que l'on est en campagne, vous en l'occurrence, je voudrais quand même dire que l'on est ici dans l'instance du Conseil métropolitain de la sixième Métropole française. On n'est pas dans une cour d'école maternelle. Je le dis quand même parce que certains propos ne me paraissent pas, je le dis très simplement, au niveau de ce que doit être cette assemblée.

La deuxième remarque portera sur trois chiffres. Vous évoquez à peu près en permanence une contrevérité qu'il me paraît essentiel, pour ceux qui nous écoutent et ceux qui nous regardent, de pouvoir d'emblée contrecarrer. Vous évoquez à de multiples reprises le fait que les taux de fiscalité dans la Métropole seraient supérieurs. Je ne vais donc pas commenter ces propos, mais simplement vous donner les chiffres que j'ai sous les yeux. Je rappelle qu'aujourd'hui, le taux de fiscalité à Nantes en ce qui concerne Nantes Métropole évidemment, pour la taxe d'habitation, c'est 8,56, alors que la moyenne pour les Métropoles françaises est de 10,80. 8,56 pour nous, 10,80 pour la moyenne nationale.
Deuxième chiffre : la taxe foncière bâti, 0,66 pour nous, 2,56 pour la moyenne nationale des Métropoles. La CFE, 30,53 pour nous, 30,71 pour la moyenne nationale des Métropoles. Je tiens naturellement ces chiffres à votre entière disposition. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues,
Tout d'abord je voudrais que l'on ait tous conscience que nous ne découvrons pas notre volonté de bien gérer les dépenses publiques et de les gérer au plus près.
Si aujourd'hui nous sommes dans cette solidité financière, si nous avons les moyens d'agir dans les prochaines années, c'est que ce travail a déjà été mené au cours du précédent mandat, notamment à travers des mesures bien plus conséquentes que certaines mesurettes présentées par Monsieur Guerriau, comme les travaux sur la mutualisation des services, les travaux sur la réorganisation des pôles de proximité. Pour ma part, je ne peux pas entendre qu'aujourd'hui, nous découvrons ce souci de bonne gestion.
Après, les choix qui ont été présentés sont clairs. C'est l'offensive, c'est la volonté de ne pas subir, parce que c'est la marque de notre territoire, parce que c'est ainsi que, depuis maintenant plus de 25 ans, avec les équipes, autour de Jean-Marc Ayrault, nous avons agi pour faire en sorte que notre territoire soit le plus dynamique possible et qu'il résiste le mieux à la crise.
Là aussi, Messieurs les élus de droite, vous êtes dans votre contradiction parce que vous critiquez ce choix une nouvelle fois, alors que c'est celui qui a fait la réussite de notre territoire.
Notre ambition, c'est de continuer à investir, évidemment investir pour que cet investissement soit le plus efficace possible, mais aussi dans un contexte que je voulais souligner, que l'on n'a pas forcément beaucoup mis en avant, à savoir notre dynamique démographique qui va continuer à progresser dans les prochaines années.

Vous le savez : cette dynamique démographique est essentiellement due à notre solde naturel, c'est-à-dire au fait que les jeunes veulent rester sur notre territoire, au fait que les retraités également veulent rester sur notre territoire. Donc, à travers les travaux que nous menons notamment sur le futur PLU métropolitain, avec cette volonté de construire 6 000 logements dont 2 000 logements locatifs sociaux, nous maintenons aussi un fort soutien à l'activité économique, donc à l'emploi.
Mais je voulais revenir sur l'efficacité de l'investissement. Il est à mesurer sur chaque projet, j'ai entendu certains des intervenants le dire. C'est évidemment notre souci, comme à travers le Musée des Arts qu'a évoqué Madame la Présidente, vous voyez que c'est un souci permanent de notre action.
Les 24 Maires aussi ont demandé qu'il y ait un maintien des investissements sur leur territoire. Chacun et chacune devra prendre ses responsabilités au moment des votes. On ne peut pas à un moment donné demander à maintenir un fort niveau d'investissement sur nos territoires, et de l'autre côté refuser les recettes qui permettent de financer ces investissements.
Mais nous avons eu ce souci, nous aurons ce souci de l'efficacité de l'investissement. Nous l'avons fait d'ailleurs sur la question des budgets d'entretien, de rénovation et de sécurité. Un groupe de travail des maires s'est réuni pour faire en sorte que le budget que nous maintenons, soit 138 millions d'euros sur ce mandat - d'ailleurs il est plus élevé qu'au précédent mandat parce que nous avions fait un effort supplémentaire - soient investis où c'est nécessaire. Par exemple sur l'entretien de la voirie primaire, il faut garantir ce bon niveau d'entretien, comme sur les voiries tertiaires, pour répondre à des demandes de maires. Je pourrais évoquer évidemment le développement et le soutien aux modes doux à travers une rénovation des trottoirs ou des pistes cyclables.
Donc nous avons bien ce souci, comme nous aurons aussi ce souci avec les aménagements qui auront lieu dans chacune de nos 24 communes. Avec Michel Lucas, nous avons rencontré les 24 maires de l'agglomération pour préparer les plans d'investissement dans toutes les communes. Pas un maire ne m'a dit : "Il faut faire moins sur notre territoire." Toutes et tous nous ont dit : "Il faut faire plus sur notre territoire." Ce sera, là aussi, à chacun et à chacune des 24 maires de prendre ses responsabilités.

Tout cela pour vous dire que dans ce moment où nous faisons des choix particulièrement importants, il ne faut pas de démagogie. Pas de démagogie sur le travail des fonctionnaires. Ils font un travail essentiel, important, au service de nos 600 000 habitants.
Pas de démagogie sur la baisse des déficits publics et leurs conséquences. On connaît les engagements de Monsieur Sarkozy, on ne sait pas si c'est lui qui les portera, mais on sait ce qu'il veut faire aussi en 2017. Pas de démagogie sur ce point-là.
Pas de démagogie, Monsieur Bainvel, sur la manifestation du 19 septembre. Voir Monsieur Baroin organiser cette manifestation à trois mois des élections régionales, il ne fallait pas être dupe évidemment par rapport à cette manipulation, parce que j'estime que cela a été une manipulation, là aussi eu égard à ce qu'avaient été les engagements de Monsieur Sarkozy pour 2012.
Pas de démagogie non plus, sur les hausses de fiscalité. En effet, Madame la Présidente l'a dit : nous sommes aujourd'hui dans la moyenne inférieure des agglomérations.
Pas de démagogie, comme vous l'avez fait Madame Garnier, sur l'augmentation de la taxe de séjour. Le matraquage fiscal, c'était un euro de plus pour une chambre d'hôtel qui coûte 150 euros. C'était cela, le matraquage fiscal.

Quelle démagogie, en sachant également que cette taxe est payée par les touristes, par les visiteurs, et donc finalement cette taxe fait payer des charges moins lourdes aux habitants de notre agglomération !

Et puis, pour terminer, je voulais également dire que Johanna Rolland a été très claire là aussii : pas de démagogie sur l'action et la relation que nous avons avec le Gouvernement, puisqu'elle a très clairement dit que cette baisse des dotations des collectivités allait trop vite, était trop forte. On ne peut pas nous reprocher, nous, d'avoir cette démagogie.
Je salue évidemment sa mobilisation pour faire en sorte que les baisses des dotations de l'État soient les moins lourdes et les moins pénalisantes pour notre territoire. Je sais qu'elle mène un travail actif sur ce point-là.
Les orientations que nous prenons aujourd'hui émanent de la réflexion, des échanges que nous avons eus dans les différentes Conférences des maires au niveau des 24 communes. Et ces engagements doivent nous permettre d'assurer une dynamique et un bon niveau de service public pour le prochain mandat sur la Métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste une remarque avant de redonner la parole, car il reste quelques interventions sur ce DOB. Je souhaite que l'on puisse y retrouver l'esprit qui, je crois, était le nôtre quand collectivement on a travaillé au sein de la Conférence des maires. En Conférence des maires, moi j'ai entendu des divergences, des différences, mais j'ai entendu du respect, j'ai entendu un état d'esprit constructif, j'ai entendu des hommes et des femmes qui faisaient valoir d'abord l'intérêt général, l'intérêt général de la commune dont ils ont la responsabilité, l'intérêt général de la Métropole qui est un tout commun. Je forme le vœu que pour la suite de ce débat d'orientations budgétaires, nous retrouvions cet état d'esprit général.
Madame Dubettier-Grenier. »

M^me^ Dubettier-Grenier : « Merci Madame la Présidente, mes chers collègues.
Vous l'avez dit, Madame la Présidente, ce DOB est un moment important, un temps fort de notre collectivité. En tant que nouvelle élue et connaissant la pratique de la gouvernance sous le précédent mandat, je prends note de l'ouverture, Madame la Présidente, le fait que vous nous ayez présenté ce DOB en amont de la tenue de ce Conseil métropolitain, lors de la Conférence des maires.
C'est une avancée, une réelle avancée, même si cela arrive au moment où les dotations de l'État baissent, et au moment où nous devons tous faire des arbitrages difficiles. C'est le moment que vous choisissez pour nous faire partager vos choix.
Néanmoins, s'il y a eu information en amont, nous sommes encore loin de la concertation, du partage et de l'analyse. J'ai déjà eu l'occasion de le dire en Conférence des maires, Madame la Présidente : la Métropole n'est pas pour moi un lieu où les positions dogmatiques doivent empêcher le fonctionnement de notre EPCI.
Cela a été dit, cela a été entendu. Nous avons tous nos convictions politiques, mais le temps de la campagne électorale, en ce qui concerne les municipales, est passé, même si ce n'est pas le cas ailleurs.

Quoi qu'il en soit, vous avez mis en avant l'esprit métropolitain, très bien. OK. Justement ! Nos 24 communes font partie de Nantes Métropole et à ce titre, il est légitime que nous souhaitions plus que de l'information. Il est important que les constats soient partagés et ensuite, des axes dégagés.
Je prends pour exemple ce qui a été fait lors du pacte financier, avec le groupe de travail sur les budgets ERS. C'est un premier pas, OK. Peut-être que je suis exigeante, mais j'en veux un petit peu plus.
Madame la Présidente, vous mettez souvent en avant l'ambition métropolitaine, ce à quoi on ne peut que souscrire, mais cette ambition métropolitaine, elle passe par nous, les maires et les élus communautaires. Vous avez mis en place le dialogue citoyen, diverses concertations de riverains sur les différents projets d'aménagement urbain. Peut-on espérer que cette méthode sera réellement dupliquée à nous, élus métropolitains, et en cela viendra contrecarrer un peu le sentiment que nous avons, nous élus métropolitains, que les citoyens passent avant nous ?
Madame la Présidente, vous avez les clés de la maison métropolitaine, et à ce titre, la responsabilité de la rendre attractive et solidaire. Que vous fixiez des objectifs, c'est entendable. Néanmoins, simplement, associez-nous encore plus en amont sur la nature des objectifs et sur la façon d'atteindre ces objectifs et discutons-en, des choix.

Pour en terminer, Monsieur Roussel, vous avez fait allusion au fait que les maires demandaient autant - plus pardon - sur les PPI, pas tous les maires, au moins autant. Mais même là, je pense que nous avions justement un angle de discussion dans le cadre du DOB. Et puis Monsieur Roussel, dernière précision : vous avez interpellé "Messieurs les élus". Non, vous n'avez pas dit "Mesdames et Messieurs". Il y a des dames qui sont élues du centre et de la droite. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci à plusieurs titres. Notamment le dernier, mais je sais l'attachement du premier Vice-Président à ces sujets. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Deux petites choses préalablement : pour notre ami Ronan Dantec, notre sénateur, le choix de l'investissement public passe également par la construction de Notre-Dame-des-Landes et pas seulement par les investissements dont nous avons parlé. Quant à notre ami Fabrice Roussel, il ne faut pas oublier mon cher Fabrice que l'Association des Maires de France est cogérée et qu'un certain Monsieur Laignel en est premier Vice-Président. Sur ce plan, je pense que la parité est respectée.

Après les communes, voilà la Métropole prise dans la tourmente des baisses des dotations de l'État au titre du redressement des comptes publics. Les dispositions gouvernementales prises à l'encontre des collectivités sont trop rapides et trop brutales. Elles vont mettre dans le rouge les finances de nos collectivités, avec de fait l'obligation soit d'augmenter les fiscalités, soit de réduire les services à la population, ou – plus grave encore – réduire l'investissement, et donc les répercussions sur l'emploi.
Pour notre Métropole, vous faites le choix Madame la Présidente de maintenir une forte dynamique de l'investissement à travers 1,7 milliard d'investissements, ce qui est bien supérieur au mandat passé, avec des grands projets qui ont été déclinés. Comme vous l'avez indiqué : la gare, le CHU, le pôle agroalimentaire, le MIN, également la réhabilitation du Palais des Sports de Beaulieu, mais aussi des projets au quotidien que nous portons, nous les maires, dans nos communes, auprès de nos habitants, le maintien de l'attribution de compensation, le maintien de la dotation de solidarité communautaire, la création d'un fonds de concours, le maintien de l'enveloppe du plan pluriannuel d'investissement à hauteur de 100 %, si tant est que les services puissent l'assurer, au regard des réductions d'emploi sans doute, l'extension des lignes de bus, l'enveloppe spécifique pour l'urbanisation des zones constructibles.
Tout cela est très ambitieux et passe donc, d'après vous, par une augmentation de la fiscalité car, comme vous l'avez indiqué, nous perdrons en DGF 50 millions d'euros d'ici la fin du mandat. J'espère, soit dit en passant, que nous en resterons là car une mission parlementaire confiée à Madame Pires-Beaune et Monsieur Jean Germain me fait craindre le pire.
Cela passe aussi par un ré-endettement que l'on a toujours limité à huit ans et qui montrait à sept années, ce qui est un maximum.
Vous annoncez un plan d'économies de gestion avec une diminution de 3,1 millions d'euros des subventions, et plus spécifiquement des dépenses de fonctionnement avec un encadrement de la masse salariale limité à 0,7 % entre le compte administratif et le budget primitif prochain. Concédez avec moi que nous avons toujours attiré votre attention sur ces dérives et ces sujets qui impactent lourdement notre fonctionnement.
Vous avez pris l'initiative, et c'est une première dans la vie de notre Métropole, de présenter le DOB en Conférence des maires. Je souhaite, comme bien d'autres ici, que vous poursuiviez cette démarche d'ouverture pour nous associer pleinement à la préparation budgétaire cette fois-ci et nous permettre de connaître la marge de manœuvre et d'arbitrage en termes d'investissement pour que ceci soit vraiment utile aux métropolitains, et que l'on puisse ainsi collégialement décider ou non de l'augmentation de la fiscalité, tant pour les ménages que sur les entreprises. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci. Question de galanterie, je laisse ma voisine de droite intervenir, si vous le voulez bien. »

M^me^ la Présidente : « Allez-y. »

M^me^ Houël : « Merci. Madame la Présidente, chers collègues,
Permettez-moi d'aborder de manière concrète votre proposition d'orientations budgétaires qui, comme vous l'avez dit, va au-delà d'une simple orientation budgétaire, puisqu'elles engagent les années de votre mandat.
Partons des quelques chiffres à disposition. Sur les investissements, vous proposez un investissement de 1,7 milliard sur le budget général, et 370 millions sur les budgets annexes, soit un total de 2 milliards et 70 millions d'euros. Un chiffre impressionnant.

Par rapport au mandat précédent, ce sont donc 500 millions d'euros supplémentaires qui vont être investis dans les prochaines années, puisque sur 2014 et 2015, nous sommes restés sur les tendances d'investissement des années précédentes. 500 millions d'euros supplémentaires sur cinq ans, cela nous paraît beaucoup, voire irréaliste. Cela signifie qu'à partir du 1er janvier 2016, vous prévoyez de dépenser, le chiffre n'est pas forcément important, 350 millions d'euros par an, mais c'est l'évolution qui est importante, plus 50 % par rapport aux années précédentes.
Cet objectif nous paraît irréaliste et susceptible de mettre sous très forte tension les directions et services de Nantes Métropole en charge des investissements. Car nous n'avons pas vu dans cette orientation budgétaire d'augmentation sur les moyens humains qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques de grands travaux.

Deuxième chiffre que vous indiquez : une baisse des dotations de l'État qui, sur les années 2016 à 2020, sera de 234 millions d'euros. Cela veut dire que, sur les années à venir de votre mandat, nous avons à financer en plus 500 millions d'euros et 234 millions d'euros, soit 734 millions d'euros.
Pour rappel, les recettes de fonctionnement du budget général en 2014 ont été de 685 millions d'euros. Ce montant représente 80 % de l'ensemble des recettes d'une année de la Métropole, hors emprunt. Le montant est donc énorme.
Nous comprenons donc votre DOB plutôt comme un effet d'annonce. Les objectifs d'investissements sont-ils tenables ? Permettez-nous d'en douter.
De l'ambition, oui, de la démesure, non. Or, c'est cette annonce d'investissements mirobolants qui vous sert à justifier ré-endettement et hausse d'impôt.
Vous écrivez : "La programmation des investissements suppose de dégager une épargne suffisante dans la durée car ces développements ne peuvent s'adosser au seul ré-endettement de la collectivité... Il sera nécessaire de prélever un produit fiscal supplémentaire."
Les revoilà, cet endettement et ces hausses d'impôt qui tuent notre économie.
En prétextant un montant d'investissement inatteignable et qui masque le trou des dotations de l'État, vous vous justifiez, vous vous apprêtez à aggraver les handicaps qui pèsent sur notre économie sous le prétexte fallacieux de la relancer.
Si nous n'arrivons pas à rationaliser la dépense publique et à être plus exigeants sur cette dépense, si nous ne réussissons pas à sortir de l'endettement et des augmentations d'impôts, nous aurons demain, derrière ces belles plaquettes en papier glacé, davantage de chômeurs et d'exclus qui se sentent inutiles dans notre société, et là est l'urgence de l'urgence.
L'augmentation des impôts vous permet, comme à votre habitude, de faire porter par d'autres les efforts que les collectivités publiques devraient mettre en œuvre. Entreprises et habitants seront donc de nouveau mis à contribution.
Telles des gazelles, les entreprises qui doivent redoubler d'agilité pour se développer et s'adapter au marché portent sur leur dos l'éléphant de la dépense publique qui, lui, va grossissant.
L'histoire et les exemples européens, y compris l'Europe du Nord, nous montrent pourtant que le modèle vertueux est tout autre et doit aller dans le sens de l'allégement.
Les habitants, quant à eux, vont continuer à voir leur pouvoir d'achat diminué par les hausses multiples des impôts et services publics bien supérieurs à l'inflation. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci Madame. Quelques mots d'abord, si vous le voulez bien, juste pour revenir sur une réponse que vous avez adressée à ma chef de file. Elle évoquait – je crois que tout le monde l'aura compris – les taux cumulés entre la Métropole et la Ville. Cela étant dit, nous connaissons les chiffres que vous avez donnés.
Je voudrais quand même dire quelques mots de votre introduction, Madame la Présidente, en le faisant rapidement parce que je vois que Monsieur Bolo tient encore debout, je vais me dépêcher. »

M. Bolo : « Je suis un grand sportif, Ronan Dantec l'a certifié ! »

M. Reneaume : « Oui, mais comme j'ai un doute !
Sur ce que vous avancez, Madame la Présidente, en introduction à votre débat qui est intéressant, vous parlez d'équilibre, vous dites : "On va faire cela tous ensemble, oui nous prenons nos responsabilités." Vous nous donnez, comme Monsieur Roussel d'ailleurs, l'exemple du Musée des beaux-arts.
Je pense que tout le monde a en tête que par rapport à l'enveloppe initiale, ces travaux qui certes sont superbes, ont dérapé d'une soixantaine de millions ou à peu près. Monsieur Bolo n'est pas d'accord, mais il nous le dira tout à l'heure, et il y a peut-être des exemples aujourd'hui que l'on peut prendre aussi dans l'autre sens.

Pour ma part, je voulais juste dire que ce que j'ai retenu – je suis désolé, d'habitude j'essaie d'être dans la nuance –, c'est que quand même, quelle que soit la bonne volonté, dans ce que vous nous proposez aujourd'hui comme orientations budgétaires pour la suite du mandat, il faut parler simple pour que les choses soient bien claires, "On a moins d'argent donc on vous propose de dépenser plus." C'est ce que vous nous proposez.

Je voudrais l'expliquer au travers de deux ou trois éléments. On peut raconter tout ce que l'on veut, on peut être ou ne pas être en campagne électorale, on peut avoir envie de faire de la communication ou pas, pour moi un débat d'orientations budgétaires, c'est quelque chose qui, excusez-moi, mais doit être un petit peu plus sérieux.
Je ne suis pas dans la posture, mais j'ai lu soigneusement les documents. Il y a une autre chose qui en ressort, en dehors de dépenser plus quand je gagne moins, c'est que le postulat de base qui le sous-tend est partiellement faux. Je ne dis pas totalement faux.
Si l'on part du fait que l'investissement public est systématiquement générateur d'activité, on trompe le public, parce qu'une partie des investissements publics, et heureusement, ne sont pas générateurs d'activité réellement dans la durée. Je m'en expliquerai avec vous hors séance : comme j'essaie d'aller vite, juste pour vous faire plaisir Monsieur Bolo, je ne veux pas trop m'étendre, mais vous savez très bien ce que je veux dire.
Il faut souligner le fait que l'investissement public est toujours financé soit par de la dette, soit par de l'impôt, premier point, et deuxième point, il n'est pas toujours productif, voire même parfois coûteux.
On estime d'ailleurs assez logiquement en économie que quand on investit 100, on a à peu près 7 à 10 de coût de fonctionnement généré, que l'on soit maître d'ouvrage ou que l'on soit opérateur derrière, du fait de l'investissement. Cela veut dire quand même que quand on parle de 2 milliards en budget cumulé ici, 1,7 milliard plus 370 millions, cela veut dire que l'on est en train de signer, si tous ces investissements étaient réalisés dans le mandat, ce qui ne sera sans doute pas le cas, une dépense de fonctionnement de l'ordre de 200 millions supplémentaires.
Pour ma part, je voudrais juste insister sur le fait que l'on pourrait peut-être de temps à autre parler un peu plus sérieusement. J'ai fait deux petits exercices. J'ai fait un exercice sur la forme, un peu un exercice de vocabulaire, et après j'ai essayé de traduire ce document qui n'est pas toujours très amusant à lire.
Quand on le lit, cela commence bien. Vous faites une introduction qui est très juste. Vous parlez de contexte économique incertain, de profil de reprise lent, d'indicateurs sociaux et économiques préoccupants, etc. Puis vous dites même : "Cette rupture va imposer aux collectivités de réexaminer leurs modèles de fonctionnement et de financement", et vous précisez : "Nantes Métropole n'échappera pas à cette règle" Là, on se dit : "Il y a vraiment du nouveau et on va pouvoir peut-être rapprocher nos visions."
Mais pas de chance, trois lignes plus tard on dit le contraire : "Nous sommes les meilleurs, cela fait 10 ans que nous ne faisons que des merveilles ou à peu près. Nous, nous sommes assez grands pour nous affranchir de ce contexte que l'on vous a décrit précisément et on va faire le contraire de ce qui pourrait être nécessaire de faire."
Avec une phraséologie qui est absolument extraordinaire, vous dites : "Malgré une meilleure résistance, avec un solde positif de créations d'emplois depuis 10 ans..., le chômage continue d'augmenter sur notre territoire". Vous dites que l'appel à l'emprunt, vous l'avez dit tout à l'heure vous-même d'ailleurs, constitue un des moyens privilégiés de financement des investissements, car il permet d'en étaler la charge dans le temps. »

M^me^ la Présidente : « Monsieur Reneaume, je me permets de vous inviter à aller vers la conclusion, parce que nous avons tous entendus les propos de Monsieur Bolo. Je vous invite à aller vers votre conclusion. »

M. Reneaume : « Si vous m'obligez à synthétiser, Madame la Présidente, je vais le faire de façon peut-être un peu carrée, mais moi je n'ai pas fait "PS première langue" et je pense qu'aujourd'hui il est important d'avoir un langage qui consiste à parler vrai, en particulier pour faire comprendre. Votre document, je suis désolé, pour moi c'est un peu l'inverse.

Sur le fond, quelques mots, pour ne pas paraphraser Monsieur Bolo. Quand vous dites que le chômage continue d'augmenter malgré tous les efforts que l'on fait, je ne veux pas nier les efforts, mais il faut regarder leurs résultats. C'est comme si vous n'étiez pas au pouvoir sur nos territoires depuis plus de 25 ans. Cela veut presque dire : "Nous n'y sommes pour rien, nous sommes désolés, c'est le minimum." Quand vous dites : "On va avoir une action de ré-endettement maîtrisé", c'est revenir exactement à la fin du mandat plus de 10 ans en arrière, avec 48 % d'emprunts à taux variable au niveau de la Métropole et 5 % dont on ne sait pas trop, mais dont on pourrait craindre qu'ils aient un petit caractère toxique. On va augmenter la dette. Je rappelle que notre dette actuelle s'éteindra en 2039. On va encore en rajouter un petit peu.

Et puis, il n'y a que l'augmentation des impôts qui est presque devenue un truc sympa, cela s'appelle " un produit fiscal supplémentaire". Cela ne fait presque pas mal. Pour ma part, je pense que c'est le point faible de l'orientation budgétaire que vous nous proposez.
Que l'on investisse et que l'investissement public soit soutenu, je pense que c'est une bonne chose, on l'a tous dit ici et on se rejoint là-dessus.
Par contre, d'où vient une augmentation qui va nous conduire aujourd'hui tout simplement à augmenter la pression fiscale sur les entreprises, c'est-à-dire sur les créateurs d'emploi, à augmenter la pression fiscale sur une partie des ménages de notre Métropole, et qui va surtout nous conduire, et c'est ce que je trouve le plus gênant, à augmenter notre endettement, même s'il est vrai que l'on part d'une situation qui permet de le faire, sans cela on ne le ferait pas, mais à augmenter notre endettement, c'est-à-dire quand même à s'organiser pour faire payer les jeunes, faire payer ceux qui nous suivront ? 2039, ce n'est pas tout à fait demain matin.
Je crois que le problème est exactement là. Si l'on n'arrive pas ici à dépasser un peu les postures que l'on a prises, on n'arrivera pas à sortir du piège qui peut être derrière cette orientation budgétaire que vous nous proposez.
Je serais heureux qu'ici vous puissiez sortir un peu de votre bulle et admettre que l'on peut parfois partir de postulats qui ne sont pas exacts à 100 % et que cela mériterait beaucoup plus de nuances et beaucoup plus de mesure. Voilà ce que je souhaitais ajouter. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il y a une toute dernière demande de Monsieur Bainvel. Si j'étais taquine, je noterais au passage que c'est la quatrième demande d'intervention d'un élu nantais. Je crois que chacun ici est soucieux de l'équilibre des prises de parole des territoires, donc je nous invite tous à respecter cet équilibre des prises de parole des territoires auquel je sais que chacun des élus ici, et notamment des maires, est à juste titre attaché. Monsieur Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci. Très rapidement, puisque vous êtes aussi attachée à ce que tout le monde puisse s'exprimer, pour reprendre ou corriger Madame Pernot qui n'a pas dû bien m'écouter, je n'ai pas proposé de supprimer les 35 heures, mais au contraire de les appliquer. Vous devriez donc être d'accord avec cette proposition, chère collègue, tout comme Monsieur Dantec. Je sais que les écolos, les verts, je ne sais plus comment on les appelle, sont favorables aux 32 heures, mais appliquer les 35 heures, c'est-à-dire la loi, dans notre collectivité ne me paraît pas totalement aberrant lorsque l'on sait que le plafond est de 1 547 heures ici et que l'on a des dispositifs comme le fini-parti qui sont appliqués et qui mériteraient d'être revus.
Monsieur Roussel, Nicolas Sarkozy n'est plus Président de la République depuis trois ans, il va falloir changer de disque.
Enfin, Madame la Présidente, moi je veux bien que l'on compare les taux, mais il ne faut pas oublier quand même que les taux ne sont pas révélateurs à eux seuls de la pression fiscale et que l'on ne peut pas comparer uniquement les taux. Il y a aussi les bases, et évidemment, les situations changent d'une collectivité et d'un territoire à l'autre.
Enfin, je ne voudrais pas être accusé d'être contre l'intérêt intercommunal parce que je suis un vrai défenseur de l'intérêt intercommunal, et je ne voudrais pas non plus que l'on se retranche derrière ce fonctionnement pour justifier la hausse d'impôts alors que dans le même temps, même si visiblement vous faites des efforts et vous progressez, vous n'associez pas la minorité au fonctionnement de l'exécutif. Je crois que les arguments ne peuvent pas servir à tout et à n'importe quoi. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, vous aviez souligné que vous ne doutiez pas que les différences de sensibilités politiques s'exprimeraient dans le débat, à la suite de nos interventions respectives.
Nous n'avons effectivement pas été déçus à cet égard, et finalement ma réponse sera assez courte parce que cela vient de se faire encore à nouveau, vous vous êtes, mes chers collègues, assez largement répondu les uns les autres donc je n'aurai pas besoin d'insister trop longtemps, sauf à observer comme vous venez de le faire Madame la Présidente que les points sur lesquels je suis obligé de revenir parce qu'ils sont factuellement inexacts, viennent de nos collègues n'étant pas en charge d'une collectivité territoriale. Je vais donc rectifier un certain nombre de choses.

Je vais d'abord répondre à Monsieur Bainvel qui est surpris. Monsieur Bainvel, en revanche vous n'êtes pas surprenant. Il y avait une très vieille chanson de Françoise Hardy dont le refrain était : "Étonnez-moi Benoît." Je serais tenté de dire : "Étonnez-nous Julien."
Mais plus sérieusement, je vais d'abord vous préciser que la loi NOTRe sera sans effet avant 2017, et je pense que ses effets seront d'ailleurs limités parce que les répartitions de compétences qu'elle prévoit n'impacteront pas spécifiquement, et en tout cas moins que d'autres, la Métropole nantaise eu égard au choix que nous avons fait en 2001 sur sa configuration. De plus, l'équivalent d'une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges sera évidemment installé et saisi.
Au-delà de cela, sur l'effort qui est demandé par l'État, oui il est très important, oui il est trop rapide, mais il est fait pour quoi ? Et il a quel effet ? Un effet de redressement des comptes publics qui se redressent effectivement, parce que le déficit budgétaire de notre pays est en diminution malgré cette croissance qui tarde beaucoup trop, nous sommes tous d'accord là-dessus, mais surtout les efforts, comment sont-ils répartis ?
D'abord, comme cela a été dit, je ne suis pas convaincu qu'un autre Gouvernement nous aurait mieux traités, très franchement. Mais surtout, je voulais évoquer une statistique sortie récemment, qui a montré que la période de gouvernement de Jean-Marc Ayrault est la première depuis très longtemps durant laquelle les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres se sont réduites dans notre pays.

Cela veut dire que si un effort a été demandé, il a été équitablement réparti et que les baisses de dotations que nous avons connues ici, n'ont pas servi à faire des chèques dus au bouclier fiscal, aux plus fortunés de nos concitoyens.
Et cela, quelle que soit l'appréciation que l'on ait sur le volume et le rythme de l'effort qui nous est demandé, cela reste une différence fondamentale, et jamais personnellement je ne l'oublierai.
Madame Garnier, je vais juste vous répondre sur un point. Vous parlez beaucoup de politique nationale, je ne sais pas sur qui vous prenez modèle en ne sachant pas trop choisir entre les territoires et Paris, mais ce n'est pas grave. Vous avez opposé dans votre intervention les investissements publics et les investissements privés. Mais quelle drôle de conception ! Comme s'il y avait un bon investissement, le privé et un moins bon – j'y reviendrai pour Marc Reneaume – le public. Mais l'un, à l'évidence, alimente l'autre. L'un facilite l'autre. L'un, l'équipement public, permet aux équipements privés d'être plus efficaces. Vous seriez possesseurs de capitaux prêts à investir dans une entreprise, vous le feriez dans un territoire qui ne vous offrirait pas de moyens de transport convenables ? Vous le feriez dans un territoire qui ne vous offrirait pas la main-d'œuvre qualifiée dont vous avez besoin ? Vous le feriez dans un territoire dont l'environnement serait à ce point dégradé que plus personne ne voudrait venir y vivre ? Au contraire. Cet investissement public est le moteur de l'investissement privé.

Et je demandais vérification à mon ami Bertrand Affilé, plus compétent que moi en ces domaines : chaque fois que j'ai un problème d'économie, je m'adresse à Bertrand. Il m'a confirmé que même des théoriciens les plus libéraux, Adam Smith en tête, expliquaient qu'il y avait des investissements et notamment pour les routes et les ponts à l'époque, qui relevaient naturellement de la puissance publique parce qu'ils permettaient à l'investissement et à l'activité privés de se développer.

Donc n'opposons pas l'un à l'autre. Au contraire, les investissements que nous proposons sont vertueux en ce qu'ils permettront, outre la création d'emplois directs, le développement de l'activité économique plus facilement sur notre territoire.

Ensuite, je ne suis pas en désaccord avec Marc Reneaume quand il dit que souvent les investissements génèrent des coûts de fonctionnement. Évidemment, quand on ouvre une crèche, s'il n'y a pas d'auxiliaires de puériculture ou de puéricultrices pour s'occuper des enfants, cela pose difficulté. Mais quand Nantes Métropole apporte une aide pour le CHU, pour la gare, quand on répare – je le dis aussi pour Madame Houël – les rails du tramway, quand on les refait, il va falloir les changer, entre la gare SNCF et la place du Commerce, et l'on pourrait multiplier les exemples de ce type, quand on fait de la maintenance et de l'entretien durable du patrimoine, on a de l'efficacité en matière d'investissement dans les deux sens que je viens d'évoquer, à savoir la création d'emplois pour les réaliser et la capacité à produire de l'activité économique, mais on n'a pas de frais de fonctionnement supplémentaires.
Et justement Madame Houël, une part, je l'ai dit, très importante de notre programme d'investissement ne concerne pas des choses nouvelles et mirobolantes. Vous n'avez pas vu Madame la Présidente suggérer que l'on construise un hôtel de la Métropole avec des quantités de bureaux, un hémicycle somptuaire. Non !
La plus grande partie des investissements qui seront réalisés sur ce mandat sont soit directement des interventions de soutien à d'autres opérateurs par exemple dans le cadre du contrat de plan État-Région, mais également pour beaucoup, ce seront des dépenses de maintenance et de modernisation de l'existant en matière de service public.
Donc effectivement, nous n'aurons pas de dérapage des budgets de fonctionnement lié au volume d'investissement qui sera produit.

Autre rectification, Monsieur Reneaume, sur le Musée d'Art, c'est juste faux : il n'y a aucune espèce de dérapage. Je voudrais vous dire : on ne s'affranchit de rien du tout au regard de la conjoncture. On dit simplement qu'il faut que, de la même manière que la Métropole nantaise, quoi que vous en disiez, a plutôt mieux résisté que d'autres territoires à la crise, même si évidemment nous ne sommes pas coupés du monde, de la même manière pour la reprise qui s'annonce, aussi lente soit-elle, aussi insuffisante soit-elle encore, il faut que la Métropole nantaise soit en mesure d'en profiter pleinement et il faut que nos investissements aient un effet amplificateur sur cette reprise.
Au contraire, on ne s'affranchit de rien du tout. C'est parce que la conjoncture est ce qu'elle est, c'est parce que la situation de notre économie globale est ce qu'elle est, que nous avons cette posture offensive. Sinon, nous serions condamnés à subir. Et cela n'est pas dans le projet que nous conduisons et cela n'est pas dans le projet que conduit chacun des maires de cette Métropole pour la commune qui le concerne.
Et si nous nous engageons à avoir en fin de mandat une capacité de désendettement de sept années au maximum, c'est bien justement pour ne pas laisser à nos enfants et nos petits-enfants les notes, les factures que nous ont laissées par exemple de mauvaises gestions d'organismes d'État, et je pense notamment à la question de la protection sociale.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais vous répondre. Je vérifie rapidement sur mes notes que je n'oublie rien. Si, je rappellerai à Joël Guerriau qu'il y a 20 % des dépenses de fonctionnement de Nantes Métropole qui vont dans le retour aux communes. Il faut donc faire attention aussi à cela. Et lorsque nous disons que nous allons faire 7 millions d'économies sur le fonctionnement de Nantes Métropole, dans mon esprit c'est un minimum, c'est un minimum par rapport au fil de l'eau que j'ai décrit tout à l'heure, c'est-à-dire cette augmentation moyenne de 3 % qui était déjà modérée. On fera 7 millions de moins et je peux vous assurer que dans le déroulement et dans l'exécution du budget 2016 comme dans sa préparation, si nous trouvons la moindre possibilité d'économies complémentaires, naturellement nous les ferons. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Trois éléments pour conclure sur ce débat, avant de passer au sujet de la gare puisque l'essentiel, c'est bien de se dire : ces choix que nous sommes en train de faire, à quoi servent-ils, en quoi seront-ils utiles ?

D'abord un mot sur la question de l'articulation entre les questions locales et les questions nationales. Pour ma part, j'ai pris toutes mes responsabilités quand j'ai décidé de cosigner un courrier avec Anne Hidalgo et Gérard Collomb, à un Gouvernement que je soutiens, ce n'est pas une surprise, pour dire publiquement que je considérais que la baisse des dotations allait trop vite et trop loin.
Alors, je souhaite que chacune et chacun qui se sont exprimés dans cette instance pour dire combien il était essentiel que les collectivités puissent continuer à agir, puisse porter ce message chacun auprès de sa famille politique, chacun auprès des réseaux qu'il a au plan national pour que la clarté des positions de chacun soit bien la même à l'échelle locale et à l'échelle nationale. Pour ma part, j'assume les positions que j'ai prises en responsabilité et en liberté.

Le deuxième point sur lequel je voudrais revenir est celui des investissements. À celles et ceux qui doutent, d'abord je crois qu'effectivement nous devons faire l'effort sur chaque projet de nous poser la question suivante : est-ce que cet investissement est utile ? Est-ce que cet investissement est productif ? Est-ce que cet investissement est créatif ? Et je partage l'expression de l'intervenant tout à l'heure qui a dit : "Tous les investissements ne génèrent pas, par définition, des soutiens privés et donc une dynamique sur l'emploi local." Oui, c'est une réalité. Regardons donc ensemble quels sont ces projets. C'est la démarche que j'ai proposée et que j'ai initiée en Conférence des maires, j'y reviendrai.
Mais dans le même temps, je veux vous dire, et à ceux qui hésitent : qu'est-ce que l'on arrête ? On arrête la gare ? On arrête le pôle agroalimentaire d'excellence ? On arrête l'usine de l'eau ? On arrête le maintien des enveloppes dans chacune des communes ? Je dis aussi que faire de la politique, c'est prendre ses responsabilités. On ne peut pas souhaiter réaliser des investissements dans chacune de nos communes, souhaiter les avantages et en même temps refuser les inconvénients. La responsabilité en politique, c'est de pouvoir assumer les positions que l'on prend, les effets positifs et les effets qui, oui, sont plus compliqués à assumer, sont plus compliqués à porter.

J'ai oublié un point en ce qui concerne l'articulation locale/nationale : je rejoins à 200 % les propos d'Alain Vey sur la DGF et j'invite celles et ceux qui ne se sont pas encore penchés sur ce sujet à le faire d'urgence. Pour ma part, sur ce sujet, dans la suite de ce que j'ai évoqué tout à l'heure, je prends actuellement toutes mes responsabilités, notamment avec ma collègue rennaise Nathalie Appéré, pour dire pourquoi la réforme de la DGF ne peut pas venir pénaliser le rôle de locomotive que les grandes Métropoles jouent dans ce pays au titre de l'alliance des territoires, au titre du fait qu'une grande Métropole comme la nôtre se développe avec et au bénéfice des territoires périurbains et ruraux qui l'environnent.

Enfin, un dernier mot, Madame Dubettier-Grenier. Vous avez souligné, et je vous en remercie, cette avancée que j'ai souhaitée en partageant en Conférence des maires la totalité des investissements. Vous m'avez invitée à faire plus, vous avez dit : "On note un progrès important, on voudrait faire encore plus." Convenez avec moi que pour le faire, il faudra autour de la table suffisamment d'hommes et de femmes de bonne volonté pour à la fois ne pas lâcher un millimètre de nos convictions respectives parce que c'est le sens de l'engagement politique, mais en même temps sur un certain nombre de sujets, être capables de dépasser des logiques de posture pour d'abord parler sens, contenu, projet et intérêt général. Et je ne doute pas que vous conviendrez avec moi que sur ce registre, nous avons encore collectivement quelque marge de progression.

En tout cas, oui, ma volonté est de continuer en ce sens. Je le redis parce que c'est l'essence même de l'intercommunalité et que dans la période dans laquelle nous sommes, je suis profondément convaincue que la Métropole est un levier pour protéger nos communes, que la Métropole est un levier pour renforcer nos communes, que la Métropole est un levier pour accélérer le changement de modèle qu'il est de notre responsabilité de construire.

Oui, le monde de 2015 n'est pas celui de 2001. Mon cher Joël, plusieurs fois dans votre intervention, vous mentionnez des éléments qui se sont passés au moment de la création de la Communauté urbaine. C'était en 2001, il y a maintenant 14 ans. Je vous invite, cher Joël, à ce que maintenant nous puissions plutôt regarder aujourd'hui et demain parce que je crois que nous avons des choses à faire dans l'intérêt de notre Métropole, dans l'intérêt de nos communes. Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

M^me^ la Présidente : Je propose de donner la parole à Alain Robert pour parler de la question de la gare. »

M. Robert présente les dossiers suivants :

Direction Espace public

05 - NANTES – GARE DE NANTES NORD - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE

EXPOSE

Dans le cadre du projet global de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la Gare de Nantes, des études pré-opérationnelles ont été menées et ont permis d'arrêter les éléments du programme relatif aux aménagements d'espace public, qui consiste en :

- la piétonisation du parvis, au droit de la gare jusqu'au parking en ouvrage à l'Ouest et jusqu'au jardin des plantes.
- la piétonnisation de l'allée Charcot de la rue Baudry jusqu'à la rue Henri IV, dans le prolongement de la promenade nantaise déjà partiellement réalisée au titre du projet d'aménagement de la Loire à la gare lors de l'opération Neptune-Bouffay et de l'aménagement face au château des ducs de Bretagne.
- un traitement architectural et paysager qualitatif du parvis, de l'allée Charcot et de l'entrée du jardin des plantes avec une attention particulière portée au nivellement, permettant d'ouvrir le jardin des plantes sur la ville et prolonger ainsi la présence qualitative du végétal sur les espaces publics dans le principe du développement du parcours de la biodiversité, et aux matériaux de revêtement dans l'esprit de la promenade nantaise déjà réalisée.
- la mise en place d'une circulation automobile à double sens entre l'allée Kennedy et la rue Baudry, permettant de maintenir la liaison nord-sud
- le développement des capacités de stationnement des vélos et l'amélioration des échanges entre les différents modes de déplacements

En conséquence, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement des espaces publics du secteur Gare Nord – Duchesse Anne est estimée à 9 112 000 € HT, soit 10 934 500 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont la rémunération est estimée à 959 000 € HT, soit 1 151 000 € TTC.

Ainsi, conformément aux articles 60 à 64 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres restreint pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP048 libellée Gare de Nantes opération 2015 n° 3541 libellée Gare de Nantes Nord -Aménagement des espaces publics.

M. Robert : « Madame la Présidente, mes chers collègues, "utiles, créatifs, productifs", tels sont les trois qualificatifs que vous avez employés, Madame la Présidente, pour désigner les investissements emblématiques que nous allons engager tout au long des prochaines années, et que nous avions évoqués lors du débat sur les orientations budgétaires.
Cela s'applique parfaitement en effet à cette nouvelle gare de Nantes. Voici une dizaine de jours a été dévoilé le projet de la nouvelle gare conçut par le cabinet d'architecture Rudy Ricciotti associé au cabinet nantais Forma 6. Ce projet est exceptionnel par sa qualité architecturale et son insertion urbaine qui vont à coup sûr, séduire tous les voyageurs et tous les habitants de notre agglomération.
Alors bien sûr, c'est un élément structurant d'un nouveau site paysager urbain, et il nous faut l'accompagner. Voilà pourquoi nous proposons à l'ordre du jour de ce Conseil, deux délibérations.

La première porte sur l'aménagement des espaces publics, la deuxième, plus technique, porte sur les échanges fonciers qui vont permettre la réalisation de ce pôle d'échange multimodal dans toutes ses dimensions.

Commençons donc par la première. La première : il vous est proposé à travers la délibération de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour aménager les espaces publics du parvis Nord de la gare. Il s'agit tout à la fois d'améliorer l'accessibilité du site en permettant, autant au Sud qu'au Nord, de trouver des réponses à la circulation piétonne, à la desserte en transports publics, à la place de la voiture sous toutes ses formes, (la location, l'accessibilité des taxis, les parkings) et évidemment faciliter l'accès à vélo. Le premier objectif de cette opération est donc d'apporter une amélioration fonctionnelle.

Et puis, le deuxième objectif c'est de construire un véritable projet d'aménagement de qualité qui fera toute sa place à la nature en ville. Le projet Ricciotti se caractérise en effet par sa référence à la nature avec ses « poteaux-arbres » qui vont soutenir cette magnifique passerelle mezzanine qui va surplomber les voies SNCF et qui débouchera par deux belvédères au Nord et au Sud.
Les enjeux sont donc multiples sur la partie Nord, mais le principal d'entre eux est l'ouverture du Jardin des plantes. En effet, l'entrée du Jardin des plantes située à proximité, est peut-être trop confidentielle par rapport à celle qui existe en face de l'avenue Clémenceau. Aussi l'objectif est véritablement de créer, de montrer la place de la nature dès l'arrivée en ville de Nantes, et de valoriser ce qui est en fait une seconde station d'attente des voyageurs. En effet, le Jardin des plantes est fréquemment utilisé aux beaux jours et mérite d'être valorisé dès l'arrivée en Ville afin que chacun puisse percevoir la place et la présence du végétal que nous voulons renforcer dans la cité.

Ensuite, évidemment ce projet est le prolongement de ce qui a été réalisé devant le château et qui s'est prolongé sur le quartier du Bouffay, entre Feydeau et le Bouffay. Nous sommes sur le site « De la gare à la Loire » avec la renaissance de cette promenade nantaise qui existait par le passé et qui bordait les rives du fleuve, de notre Loire. Nous serons amenés évidemment à évoquer ce point au mois de décembre prochain après le grand débat sur la Loire.
Le projet consiste donc en l'élaboration d'une promenade piétonne le long des façades Nord. L'allée Charcot sera exclusivement piétonne et permettra de déambuler vers le centre-ville, dans des conditions optimales. La circulation sera maintenue, plus au Sud avec une circulation de transit qui passera sous la trémie existante et une circulation de desserte qui sera maintenue et qui permettra une dépose voyageurs dans des conditions optimales. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^me^ Gessant : « Madame la Présidente, mes chers collègues, permettez-moi de profiter de cette délibération relative à l'aménagement des espaces publics autour de la gare, et en particulier de la gare Nord, pour vous interpeller à nouveau à propos des stationnements et de la qualité des moyens mis en œuvre pour garantir la fluidité des accès à la gare, au Nord comme au Sud d'ailleurs.

Les récentes réunions publiques autour du PLUM ont notamment mis à jour le décalage qu'il pouvait y avoir entre une vision centro-nantaise de la Métropole portée parfois par des cabinets d'urbanisme, il faut bien le dire, quelque peu déconnectés des réalités de terrain, et une vision périurbaine de la Métropole.

Nos concitoyens ont été nombreux à exprimer leur exaspération d'être pointés du doigt, comme des sortes de pollueurs inconséquents et compulsifs, car utilisateurs présupposés et inconditionnels de leur voiture. Ils nous ont interpellés en tant qu'élus en nous demandant quelles autres solutions nous leur proposions. À bien y regarder, peut-on leur donner tort ? Car les 24 Villes de la Métropole n'ont pas toutes un tram. Elles n'ont pas toutes non plus un chronobus. Elles n'ont pas non plus toutes des lignes de bus permettant une desserte rapide et efficace, et sur des plages horaires appropriées. Beaucoup pâtissent également d'un réseau Intercités absent ou peu efficace.

L'immense majorité de nos concitoyens métropolitains utilisent donc leur véhicule personnel, non par choix, mais par obligation. Bien entendu, ils partagent totalement, comme nous tous l'objectif nécessaire et d'avenir qui est de privilégier les alternatives au tout voiture. Comment être contre la volonté de garantir un environnement sain aux générations futures ? Cette alternative au tout voiture doit être demain un objectif d'avenir, mais cela est aujourd'hui un postulat qui ne me paraît pas réaliste.
Aussi, j'attire une nouvelle fois votre attention sur les problématiques de stationnement et de difficulté d'accès dans ce dossier de la gare de Nantes. Les projections de trafic réalisées pour la gare prévoient une augmentation des flux voyageurs à l'horizon 2030 avec une fréquentation prévisible de 25 millions de voyageurs. En 2009, le chiffre était de 11,6 millions, soit une fréquentation qui va doubler en 20 ans – plus que doubler d'ailleurs – en 20 ans. Cette augmentation prévisionnelle des flux passagers doit être pleinement prise en compte dans le traitement de la problématique du stationnement des usagers, au Nord comme au Sud de la gare.

Nous avons bien noté, comme cela a déjà été précisé lors de précédents Conseils, que les places existantes vont être maintenues côté Nord grâce à un parc de stationnement en silo et que côté Sud, les parcs de stationnement à ciel ouvert vont être transformés en parkings silo. A priori, des déposes minute sont également prévues.

Mais il est à craindre deux choses. D'abord, que ces stationnements ne soient pas suffisants, ensuite qu'à plus ou moins long terme le flux de voitures ne s'avère trop lourd côté Sud et génère ainsi d'importantes difficultés de circulation et donc d'accès.
Il faut aussi rappeler, comme j'ai eu l'occasion de le faire lors de précédents Conseils, que pour les personnes éloignées du centre, il n'y a pas et il n'y aura pas dans un avenir proche d'alternative à la voiture. De même, je me répète, il faudra aussi améliorer les dessertes pour les communes de seconde couronne de notre Métropole, afin de permettre à nos concitoyens qui y habitent d'accéder plus facilement à la gare et au centre. D'ailleurs, il ne s'agira pas seulement de nos concitoyens de la métropole, mais aussi de nos concitoyens du département, voire de la région. Il est nécessaire que le stationnement soit bien pensé, suffisant et accessible financièrement et que les transports en commun soient en mesure de jouer leur rôle face à la voiture.
Sinon, que proposer par exemple à une famille de seconde couronne souhaitant prendre le train avec enfants, poussettes et bagages ? Et n'oublions pas non plus les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées pour qui, porter une valise, est très compliqué, voire parfois impossible. Les arrêts minute ne seront pas suffisants. Un parking de courte durée côté Nord doit être maintenu.
Nous avons bien noté les précisions apportées lors de nos derniers échanges à l'occasion du Conseil de juin 2015, nous indiquant que le stationnement avait fait l'objet d'études approfondies en lien avec la SNCF et l'ensemble des acteurs concernés. C'est tout ce que nous souhaitons, car cela participera à la dimension régionale et au rayonnement de notre gare qui se doit d'être une réussite en termes de fonctionnalité, comme d'image, pour participer pleinement à son rôle de vecteur d'attractivité, de renommée et de croissance pour notre Métropole. Circulation et stationnement sont clairement des enjeux majeurs à ne pas minimiser ni occulter.

D'ailleurs, vous le savez, nous avons les mêmes craintes concernant le projet du CHU sur l'île de Nantes. Implanter dans l'hypercentre ce CHU va générer des flux de circulation supplémentaires qui vont démultiplier la problématique d'accès au centre et aux équipements. Et d'ici quelque temps, je le crains, je plains nos concitoyens de seconde couronne, voire du département et de la région, qui dans la même journée devront déposer quelqu'un au CHU pour une petite intervention puis déposer une autre personne à la gare avant de retourner au CHU. Vaste gageure, double peine et dure sanction.
Ils pourront, c'est vrai, entre-temps aller sans doute se rafraîchir au miroir d'eau – s'il fonctionne. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Gérard Allard. »

M. Allard : « Madame la Présidente, chers collègues, repenser l'aménagement du parvis de la gare, première image que les visiteurs qui viendront en train retiendront de Nantes et de la Métropole, est aujourd'hui essentiel. Cela participera aussi à l'attractivité de notre cité comme cela renforcera son accessibilité.

Le projet de délibération dont nous débattons aujourd'hui nous permet de profiter de la rénovation de la gare pour réaménager ses abords et l'espace public, notamment pour y réorganiser l'ensemble des circulations. L'accessibilité de la gare fait partie intégrante de notre volonté d'une Métropole facile et agréable à vivre. Les aménagements prévus permettront une réelle continuité verte qui ira du Jardin des plantes à la Loire. Et si une gare est un lieu de passage, elle est aussi un espace de vie, de rendez-vous, qui laisse libre cours à l'imagination de chacune et de chacun. Grâce à ce projet de réaménagement du parvis Nord, la gare sera davantage encore celle de tous les habitants de notre Métropole.

L'aménagement de l'espace public, au Nord de la gare comme au Sud, répondra aussi à notre politique de mobilité, permettant aux différentes offres de transport de se compléter et de se répondre les unes aux autres. Il s'agit d'accueillir tous les voyageurs, chaque année plus nombreux, dans les meilleures conditions de confort et de sécurité, quel que soit leur mode de déplacement.

La nouvelle gare et ses espaces environnants deviendront ainsi un réel trait d'union entre les différentes fonctions de notre Métropole. Car nous n'oublions pas les enjeux économiques liés à ce projet. Je profite de cette délibération pour souligner la réelle intégration du projet dans son environnement économique avec Euronantes qui se situe directement au pied de la gare. Ce quartier en pleine mutation est un atout majeur pour l'attractivité économique de la Métropole. La nouvelle gare et son espace environnant constitueront une belle arrivée dans notre Métropole, accueillante pour les visiteurs et séduisante pour les investisseurs.
C'est pour cette raison que Gares & Connexions a retenu un grand architecte, Rudy Ricciotti, auteur notamment du MUCEM à Marseille… et de l'auditorium à Rezé. Il réalisera un ouvrage moderne et transparent, ouvert sur notre Métropole et offrant une des plus belles vues sur Nantes. Cette gare, nous en sommes convaincus, nous permettra ainsi d'accompagner le développement économique de notre territoire. Madame la Présidente, chers collègues, avec ce projet de délibération, nous nous donnons les moyens de répondre à l'augmentation de la fréquentation de la gare à l'horizon 2030 et d'accompagner sa complète transformation. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Merci, Madame la Présidente. Je remercie les collègues qui sont intervenus. Je souscris complètement aux propos de Gérard Allard sur l'ambition que nous voulons donner à ce projet, et je répondrai à Madame Gessant qu'en fait, la réponse à sa question est déjà dans l'intitulé du dossier lui-même.

Vous voyez que depuis le début du lancement de ce dossier, on ne parle pas simplement de la gare, mais du pôle d'échange multimodal. Multimodal, c'est la solution pour l'avenir. C'est l'évolution des pratiques qui fait que dans la même journée on peut utiliser le transport public, la voiture, le taxi et parfois on peut être aussi cycliste et piéton. L'avenir, c'est la multimodalité et chacun d'entre nous sera amené en effet, en fonction des obligations de la journée, de ce que nous avons à transporter, du nombre de personnes concernées, à adapter la réponse.
Je crois que ce projet a été totalement construit dans cet esprit-là depuis de nombreuses années. Ainsi ont été enregistrés toutes les demandes et les besoins recensés pour l'ensemble des utilisateurs futurs, y compris les salariés de la SNCF en particulier dans le dossier suivant.
Je crois qu'il n'y a pas vraiment d'inquiétude à avoir. C'est un dossier qui a été profondément travaillé, que nous avons évoqué à de multiples reprises, notamment lors du Conseil communautaire de juin. Aujourd'hui même, est en train de s'élever le futur parking sur la partie Sud tout à côté du Pré-Gauchet, qui pourra être un parking mutualisé, répondant aux besoins des activités tertiaires du quartier et des voyageurs. Nous sommes quant à nous assez confiants dans les réponses qui ont été apportées lors du montage de ce dossier. Quant à l'accessibilité de la gare en automobile, vous avez raison, et nous ne le nions pas, il y aura forcément des personnes qui auront besoin d'y accéder en voiture. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il y avait deux autres demandes d'interventions : Marc Denis puis Laurence Garnier. »

M. Denis : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Ce projet d'aménagement de la gare se poursuit au rythme annoncé avec un talentueux architecte, Rudy Ricciotti, associé au cabinet nantais Forma 6, qui a été choisi pour la réalisation de la mezzanine. Notre Conseil métropolitain examine aujourd'hui deux délibérations qui déclinent la mise en œuvre concrète de ce projet avec notamment l'approbation de ce programme de réaménagement des espaces publics du Nord de la gare et de l'enveloppe financière associée, mais également les aménagements du pôle d'échange multimodal et pas seulement d'espaces de stationnement de la gare Sud, comme nous le verrons tout à l'heure.
Il faudra donc être particulièrement attentifs côté Sud aux continuités naturelles pour éviter le tout béton, n'en déplaise à Madame Gessant, dans le prolongement de la Petite-Amazonie et dans le respect des avis citoyens issus du débat sur la Loire.

Nous approuverons donc les principes d'aménagement qui viennent de nous être présentés par Alain Robert, la place des piétons, les aménagements des espaces publics, le développement des capacités de stationnement des vélos notamment. Ces aménagements limiteront les déplacements en voiture, encourageront les autres modes de déplacement conformément aux orientations de notre politique de déplacement et cela, nous en sommes satisfaits.
Et enfin, ils valoriseront le parvis Nord de la gare qui en a bien besoin. Rappelons s'il en était besoin que la dernière fois qu'une intervention sur l'espace public de la gare Nord a eu lieu, c'était en 1998 à l'occasion de la coupe du monde de football, il y a donc 17 ans.

La délibération insiste sur la présence qualitative du végétal sur les espaces publics et l'utilisation de matériaux de revêtement dans l'esprit de la promenade nantaise déjà réalisée. C'est une exigence de qualité et d'homogénéité des aménagements, et cette exigence est légitime. Nous nous y associons et nous insistons également sur le choix qui sera fait des matériaux utilisés. Nous serons donc particulièrement attentifs à ce qu'ils soient sobres, robustes, nécessitant peu d'entretien, ce qui est une garantie de facilité d'usage et de coûts de financement limités. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci Madame la Présidente. Je crois que l'on est tous d'accord ici pour dire que la rénovation de la gare va être évidemment un projet structurant pour le mandat. Je crois que cela doit être aussi une occasion de réfléchir et d'anticiper les évolutions futures, qui vont concerner les fonctionnalités mêmes de la nouvelle gare, et l'aménagement urbain du quartier de la gare pour la Ville et la Métropole. Vous l'avez d'ailleurs souligné Monsieur Robert, vous parlez du projet « De la gare à la Loire », avec évidemment un projet urbain qui va dépasser la seule proximité immédiate de la gare.
Sur les fonctionnalités de la future gare, il s'agit d'avoir demain un équipement capable de répondre aux défis des décennies à venir, dans trois domaines : en matière d'accessibilité, en matière d'intermodalités, vous en avez dit un mot à l'instant, et également matière de sécurité.

En matière d'accessibilité, ma collègue Marie-Cécile Gessant vient d'en parler de manière très pertinente il y a quelques instants. Pour ma part, je voudrais évoquer la fluidité dans l'enceinte même de la gare. Les études prévoient un doublement du trafic passager d'ici 2025 à 2030. La passerelle enjambera les voies, elle va donc venir doubler le tunnel existant qui sera maintenu. Le doublement des couloirs de circulation face au doublement du trafic passager, nous laisse penser que la fluidité du trafic passager dans 10 ans, 15 ans, sera identique à celle d'aujourd'hui.
En plus de cela, vous avez évoqué votre souhait, que nous rejoignons tout à fait, de faire de la gare, de cette passerelle, un lien, une sorte de « pont » entre les différents quartiers (Malakoff et le Jardin des plantes). Nous rejoignons aussi cette ambition, elle nous paraît avoir du sens en termes d'aménagement urbain. Il y a aussi la question des commerces, nous en avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil métropolitain.
Est-ce que vous avez des chiffres précis qui nous permettraient de savoir quel va être le trafic piéton lié aux déplacements interquartiers et le trafic proprement lié aux passagers ? Comment est-ce que tout cela va s'équilibrer ? Est-ce que l'on est certain de bien dimensionner les choses pour que tout cela se passe de manière la plus facile possible ?

En matière d'intermodalité, je vous repose la question que je vous avais posée au dernier Conseil métropolitain Monsieur Robert, sur les lignes d'autocars. À l'époque, il était un peu tôt, suite à la loi Macron, pour nous donner des éléments d'information. Est-ce que vous savez aujourd'hui quelles sont les lignes d'autocar qui pourraient ouvrir au départ de Nantes ? On a eu quelques échos dans la presse, est-ce que vous pouvez nous en dire davantage ?

Troisième point : en matière de sécurité, suite à l'attentat manqué du Thalys, un certain nombre de questionnements de nos responsables nationaux concerne la sécurisation des accès aux gares. Ce point a-t-il été anticipé, si les choses évoluaient de manière à ce que des décisions nationales interviennent dans le sens d'une plus grande sécurisation des accès aux gares ? Est-ce que vous pourriez nous éclairer sur ce point ?

Concernant les aménagements urbains qui sont liés à cette rénovation, je voudrais faire deux remarques. Vous l'avez dit : le projet déborde du périmètre de la gare. Mon collègue Joël Guerriau a parlé tout à l'heure de la question du miroir d'eau. Je voudrais ajouter la question de la commercialisation du Carré Feydeau, même s'il semblerait que les choses bougent un petit peu, vous nous en direz peut-être un mot juste après. Toujours est-il qu'aujourd'hui, on ne peut pas dire qu'entre Feydeau et le miroir d'eau on ait une image très dynamique de ce quartier, en tout cas très positive de ce qui est en train de se construire. C'est le premier point.

Ensuite, un second point concernant le secteur du pont Lu entre le château et la gare. Est-ce que l'on ne pourrait pas profiter de ce projet de rénovation de la gare et de ses abords pour réfléchir au traitement urbanistique de la passerelle de la Rotonde qui aujourd'hui enjambe la voie de chemin de fer à quelques dizaines de mètres du château, en plein secteur sauvegardé, et dont on peut dire, à tout le moins, que l'esthétique n'est pas complètement réussie ?
Voilà une proposition que je voulais vous soumettre sur cette question du pont Lu qui me semble avoir du sens dans le cadre de ce réaménagement de la gare. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M^me^ Garnier : « Pour conclure, simplement : vous avez compris notre préoccupation d'avoir une gare qui, en matière de fonctionnalités, réponde aux enjeux de demain, et pas simplement une gare qui soit retravaillée avec la signature d'un architecte de renom, même si cela est évidemment un plus pour notre territoire – je rejoins là-dessus ce qu'a dit notre collègue Marc Denis. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bonjour à tous. Quelques éléments de réponse sur les lignes de car, ce que l'on appelle quelquefois les "cars Macron". Nous avons bien sûr prévu et intégré dans le projet gare 15 quais qui seront non seulement organisés, sécurisés, mais aussi des lieux pour la billetterie des compagnies, et également des salles d'attente. Tout est prévu. Évidemment, un quai peut être utilisé à plusieurs reprises par plusieurs cars successifs. Cela devrait sans doute largement améliorer les capacités d'accueil.
Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, pour ouvrir une ligne de car vous n'avez pas besoin d'autorisation. Vous n'avez même pas besoin d'autorisation pour vous installer et décréter que le terminus ou le départ sera à tel ou tel endroit. On voit parfois des autocaristes faire embarquer par exemple, leurs passagers depuis la voirie et non pas depuis le trottoir. C'est pour vous dire combien nous regardons avec attention ces préoccupations.

Sur les quatre ou cinq opérateurs qui aujourd'hui sont actifs en dehors des habituels sur le territoire de Nantes Métropole, nous allons avoir besoin de réguler, en essayant d'être imaginatifs dans l'utilisation des quais existants, en attendant que le projet gare se fasse. A la différence d'autres , on ne commence pas par dépenser plus, de l'argent que nous n'avons pas, et on essaie d'utiliser les équipements et de l'argent que nous avons. Ainsi si des quais sont disponibles sur des terminaux ou sur des pôles d'échange qui existent déjà, il nous faut les utiliser en tout premier lieu.
Vous avez compris que je ne demanderai pas à Madame la Présidente et au Vice-Président aux finances de l'argent supplémentaire pour aménager des quais pour ces cars, mais au contraire il s'agit d'utiliser des aménagements existants. D'ailleurs, je tiens à rassurer tous ceux qui représentent ou ont des amitiés avec ceux qui utilisent l'espace public : bien entendu, il y aura une redevance d'occupation de l'espace public. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Merci encore à nos deux intervenants. Marc Denis a insisté à juste titre sur la place du végétal côté Sud. Je ne m'y étais pas attardé dans la mesure où l'on présentait surtout les espaces publics côté Nord. En effet il y a une mise en valeur, une mise en perspective totalement évidente qui apparaît, en direction du canal Saint-Félix sur lequel le belvédère qui va déboucher de la gare mezzanine donnera un point de vue extraordinaire avec cette visibilité sur le canal et son débouché sur la Loire. On peut dès lors imaginer, à partir du projet urbain Pré-Gauchet-Malakoff une véritable continuité verte qui peut rejoindre la gare Sud. Le mail Picasso est déjà quelque part un appel à prolonger vers le Nord cette démarche végétale qui pourrait aussi constituer à terme un parcours complet de la place Rosa-Parks jusqu'à la place de la Petite-Hollande. C'est vraiment l'esprit du projet.

Concernant les questions de Madame Garnier, beaucoup d'entre elles portent sur le projet intérieur de la gare. Ce projet, il a été présenté récemment comme je l'ai indiqué. Ce qui a fait justement la force du projet Ricciotti, c'est que contrairement à ce qui avait été envisagé au départ, la gare mezzanine n'aura pas une forme triangulaire. La force du projet Ricciotti réside dans un projet totalement rectangulaire. C'est-à-dire que vous aurez exactement la même capacité de déambulation au Nord et au Sud, complétée par cet aspect de belvédère au Nord et au Sud.
C'est pourquoi, par rapport à ce qui existe actuellement, et sachant qu'en plus le passage souterrain sera maintenu, les conditions de confort, de rencontre, de déambulation seront évidemment améliorées, sans aucune commune mesure avec ce qui existe actuellement.

Par exemple, si vous rentrez dans le hall de la gare Nord actuellement, c'est un site totalement encombré, qui n'existait pas, je vous le rappelle, il y a encore 25 ou 30 ans. Ce très beau hall couvert de marbre vert va être conservé dans le futur projet et retrouvera à mon avis ses lettres de noblesse grâce au projet retenu. Évidemment, il est trop tôt pour nous pour connaître les flux de circulation piétonne, mais comme une enquête publique, sous l'égide de Gares & Connexions, sera organisée pour la réalisation de la gare mezzanine, il y aura toutes les possibilités à cette occasion, d'interroger nos partenaires sur cette déambulation piétonne, sur la question du commerce et sur la question de la sécurité.

Concernant l'aménagement urbain, j'entends un message double. Vous constatez qu'en effet il y a une volonté très forte de notre part de réaliser cette promenade « De la gare à la Loire ». Elle a commencé entre Feydeau et Bouffay, elle s'est poursuivie entre Mercœur et Château, avec en effet, un espace public totalement requalifié.
Quand on imagine là qu'il y avait jusqu'à cinq voies de circulation par endroits et qu'aujourd'hui on a un espace de confort, de déambulation, de mise en valeur du château autour du miroir d'eau qui malgré les questions techniques qui se sont posées dans les premières semaines est quelque chose qui contribue à l'émerveillement que nous pouvons avoir de notre ville. Dès lors, même si la question commerciale est une question toujours difficile car elle ne se résout qu'une fois les habitants et les aménagements commerçants réalisés. Elle dépend de la loi du marché, de l'offre et de la demande, et est donc beaucoup plus complexe, car nous n'en avons pas la maîtrise contrairement aux espaces publics. Tout cela va prendre du temps, mais globalement bien sûr, on ne parlera certainement plus des débats que nous pouvons avoir aujourd'hui dans quelque temps.

Je note, Madame Garnier, que vous voulez rajouter une pièce au dispositif. Personnellement je m'en réjouis, mais attention : c'est de l'investissement public, ce sont des dépenses en plus. Parce que la Duchesse-Anne et le pont Lu, je peux vous dire que s'il y a bien un dossier extraordinairement compliqué, c'est bien celui-ci. Et sans doute qu'il sera d'un coût sans commune mesure avec ce qui sera réalisé sur le parvis Nord, tout simplement parce qu'il y a une problématique essentielle liée à la circulation.

J'en reviens à la question de Madame Gessant : le pont Lu, normalement, n'a pas sa place dans cet espace de qualité, néanmoins il obéit à des fonctionnalités très importantes en matière d'accessibilité Nord-Sud, donc pour le moment nous sommes obligés de le conserver.
La place de la Duchesse-Anne ne correspond pas du tout à l'idée que l'on peut se faire d'un site emblématique aux abords du château ; néanmoins, les contraintes budgétaires ne nous permettront pas au cours de ce mandat d'apporter une réponse. Cependant, cela fait partie bien sûr du projet « De la gare à la Loire », d'engager une réflexion à ce sujet et une nouvelle dynamique. Je vous remercie. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Approuve le programme d'aménagement des espaces publics sur le secteur gare Nord /Duchesse Anne à Nantes,

2 - Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 9 112 000 € HT, soit 10 934 500 € TTC.

3 – Autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour la désignation du maître d'œuvre de cette opération.

4 - Sollicite le cas échéant les subventions auprès des organismes concernés.

5 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

06 – PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE NANTES – ACCORDS-CADRES FONCIERS – APPROBATION

EXPOSE

SNCF - Gares & Connexions et Nantes Métropole ont initié, en partenariat avec l'Etat, SNCF-Réseaux, la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique, le projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes.

En 2014 ont été signés le protocole de coopération pour la réalisation du projet et diverses conventions de financement. Le conseil communautaire du 17 octobre 2014 a approuvé l'accord-cadre de financement pour la réalisation du projet, qui finalise le coût prévisionnel de l'investissement et le plan de financement prévisionnel global.

Le coût du projet dans son ensemble s'établit à 123,05 M € HT aux conditions économiques de janvier 2014 (études, travaux et provisions pour aléas).

La participation financière globale de Nantes Métropole à ce projet Gare s'élève à près de 39M € HT.

Pour Nantes Métropole, ce projet partenarial permet de répondre à trois enjeux majeurs qui justifient la force de son engagement :
- disposer sur le territoire de l'agglomération d'une gare moderne, attractive et confortable pour accompagner dans des conditions optimales l'augmentation régulière du nombre d'usagers ;
- mettre en valeur le lien entre cette nouvelle gare et les espaces urbains de proximité avec une volonté affirmée d'un traitement qualitatif tant au Nord qu'au Sud de ces espaces afin de garantir une lisibilité et une accessibilité équilibrée des deux entrées de la gare :
    - au Nord, le traitement du parvis requalifié intégrant l'entrée du Jardin des Plantes et la promenade nantaise via l'allée Charcot,
    - au sud, l'intégration des fonctions intermodales aux espaces publics du nouveau quartier Euronantes – Pré Gauchet afin de finaliser l'intégration urbaine de Malakoff au centre ville via un parvis entièrement requalifié,
- développer les services d'intermodalité au contact de la gare de Nantes conformément aux grandes ambitions inscrites dans le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole,

Pour répondre en particulier aux enjeux d'intermodalité, il convient d'accompagner la SNCF dans la mutation des espaces ferroviaires peu valorisés qui bordent la gare au sud.

Des accords-cadres fonciers, conclus avec les entités SNCF-Gares et Connexions d'une part, et SNCF-Réseau d'autre part, sont donc nécessaires pour confirmer cette démarche commune en actant des conditions techniques, calendaires et financières de ces reconstitutions d'équipements ferroviaires et les mutations foncières qui les accompagnent.

Les surfaces à acquérir par Nantes Métropole dans ce cadre couvrent environ 23 500 m² pour un montant total d'environ 5 384 000 €, à une valeur vénale validée par France Domaine hors éventuelle reconstitution des équipements implantés sur ces parcelles.

Chacune des opérations de cession foncière, de mise à disposition ou de reconstitution évoquée dans les accords-cadres fonciers joints à la présente délibération fera l'objet d'un acte spécifique.

Les surfaces définitives, et donc la valeur vénale des parcelles concernées, seront déterminées dans le cadre des actes se rapportant à chaque transaction foncière.

Les engagements financiers qui en découleront sont intégrés dans la participation globale de Nantes Métropole au projet partenarial (39M€ au total).

Les projets d'accords-cadres fonciers sont joints en annexe à la présente délibération.

Sur ces bases, il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver d'une part l'accord-cadre foncier à conclure entre Nantes Métropole et SNCF Réseau et d'autre part l'accord-cadre foncier à conclure entre Nantes Métropole et SNCF Gares & Connexions .

Les crédits correspondants seront prévus au budget sur l'AP048 libellée Gare de Nantes, au fur et à mesure de la conclusion des différents actes à intervenir.

M. Robert : « Cette dernière délibération, évidemment, de nature tout à fait différente, est indispensable pour la réalisation du projet d'échange multimodal de la gare de Nantes. En effet il s'agit d'un accord-cadre foncier entre nos partenaires de RFF, de SNCF Réseau et de SNCF Gares & Connexions, permettant sur environ une quinzaine de parcelles de faire des échanges entre Nantes Métropole et ces deux entités pour la réalisation du projet gare.

Je ne pense pas vous proposer d'analyser parcelle par parcelle, mais vous allez trouver dans la délibération le détail précis de chacune des parcelles considérées, de son usage actuel et de son usage de demain. Il s'agit pour l'essentiel de parcelles au Nord qui vont nous permettre la réalisation d'aménagements de l'espace public, et au Sud cela va nous permettre non seulement de remplir les fonctionnalités de la future gare, mais également de développer le projet urbain Pré-Gauchet jusqu'au droit des voies ferrées, afin de compléter et de terminer ce magnifique projet urbain qui fait, je dirais, la fierté de notre Ville et de notre agglomération tant il mixte à la fois logement et les activités tertiaires en renforçant l'accessibilité à la gare Sud à terme. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Approuve le projet d'accord-cadre foncier entre Nantes Métropole et SNCF Gares & Connexions, ci-joint,

2. Approuve le projet d'accord-cadre foncier entre Nantes Métropole et SNCF Réseau ci-joint,

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer les accords- cadres.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction des services de déplacements

07 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE VOYAGEURS – PROLONGATION DE LA DUREE DU CONTRAT – MANDATS DSP : PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2014 - CONTRIBUTION FINANCIERE FORFAITAIRE - AVENANT N°11

EXPOSE

Par contrat de délégation de service public (DSP), Nantes Métropole a confié à la SEMITAN, à compter du 01/01/2010 et pour une durée de 7 ans soit jusqu'au 31/12/2016, l'exploitation du réseau de transports publics urbains de voyageurs de l'agglomération nantaise ainsi qu'une mission annexe de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'investissements.
Pour des motifs d'intérêt général, il est proposé de prolonger ce contrat d'une durée d'un an sur la base de l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités territoriales. Cette prolongation a notamment des conséquences sur la poursuite des investissements à réaliser, dans le cadre des mandats et sur le montant de la subvention d'équipement.

Compte tenu de l'évolution des services de transports au cours de ce contrat, il est également nécessaire d'actualiser le montant de la contribution forfaitaire pour l'année 2015 et de décider de son montant pour 2017.

Les motifs de la prolongation d'un an du contrat de DSP

Le projet de refonte du dispositif de tarification solidaire voté par le Conseil Métropolitain du 6 février 2015 va être mis en œuvre au 01/01/2016. Son objectif principal est d'être plus équitable et plus lisible en prenant en compte l'ensemble des situations de précarité rencontrées sur l'agglomération.

Les différences par rapport au dispositif Tempo actuel sont nombreuses :
- prise en compte des ressources du demandeur au lieu de leur statut,
- étude des ressources du ménage et non plus seulement celles du demandeur,
- modulation de la prise en compte de la précarité avec une gratuité pour les plus précaires et deux niveaux de réductions tarifaires en fonction des ressources du ménage,
- durée de validité d'1 an au lieu de 3 mois actuellement,
- intégration à la carte sans contact Libertan,
- mise en œuvre d'une organisation spécifique entre Nantes Métropole, les communes dont le rôle sera d'analyser la situation des potentiels ayants-droit, et la SEMITAN qui adressera les titres de transport au domicile des ayants-droit sur la base de l'accord préalable de la commune de résidence.

Bien qu'une augmentation significative du nombre de bénéficiaires de la tarification solidaire soit attendue, l'impact réel du futur dispositif est encore méconnu tant en termes de volume précis de personnes qui en feront réellement la demande, que de leur profil ou encore de comportement sur le réseau (nombre et nature des voyages effectués).

Aujourd'hui, plus de 18 % de la fréquentation du réseau des transports collectifs urbains TAN est assurée par les ayants-droit à la tarification sociale TEMPO. Le futur dispositif de tarification solidaire risque non seulement d'avoir un effet sur cette part mais aussi, par les transferts d'un titre vers un autre, sur les recettes tarifaires que la SEMITAN perçoit dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Le futur dispositif qui sera mis en place le 01/01/2016 pourra faire l'objet d'un premier bilan d'étape en septembre-octobre 2016, grâce au logiciel mis en œuvre entre les 3 partenaires (Nantes Métropole, communes et SEMITAN). Une seconde évaluation au bout d'une année environ permettra d'alimenter un bilan plus complet.

Ces évaluations sont indispensables pour engager le renouvellement du contrat de délégation de service public afin que les candidats puissent valablement répondre aux attentes de la Métropole, non seulement en évaluant plus précisément les perspectives de fréquentation et les recettes de trafic et, par conséquent, les montants de contribution attendus auprès de la collectivité.

C'est pourquoi, il est proposé la prolongation de l'actuel contrat de DSP d'un an.

Réalisation d'investissements relatifs à l'exploitation du réseau dans le cadre de mandats

Aux termes des articles 14.1 et 18 du contrat de DSP, l'autorité délégante confie au délégataire la réalisation par mandats des investissements énumérés à l'article 1 de l'annexe 07 de ce même contrat.

Par délibération en date du 11 avril 2011, le conseil communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la DSP entérinant une nouvelle répartition des mandats inclus dans le contrat de DSP et leur modalités de gestion. L'annexe 07 « Cahier des Clauses Particulières (CCP) », modifiée dans son article 2.1, prévoyait une programmation triennale glissante des opérations, hors opérations de prolongement de vie des matériels roulants.

La prolongation d'un an de la DSP nécessite de définir le programme des investissements à réaliser en 2017 et leur enveloppe financière prévisionnelle de la manière suivante :

- <u>Mandat 1 Matériels roulants</u>

Mandat 1.1 : rénovation des rames de tramway

- Poursuivre la rénovation des rames de tramway Alstom avec les opérations spécifiques liées à la révision des rames qui atteignent 1,5 millions de kilomètres parcourus.

Mandat 1.2 : prolongation de vie des bus

- Poursuivre l'opération de prolongation de vie des autobus.

Mandat 1.4 : aménagements et équipements des matériels roulants

- Renouvellement des équipements des autobus et tramways (notamment éléments de sécurité d'alarme et de feux de route sur les rames Alstom).

- Mandat 2 « Infrastructures ferroviaires réseau TCSP et Busway »

- Poursuite de la rénovation de la plate-forme du Busway en stations,
- Poursuite de la rénovation des traversées routières de la plate-forme tramway,
- Autres rénovations, notamment permettant de garantir la sécurité de l'exploitation du réseau (graisseur de rail, ligne aérienne de contact, plate-forme en courbe),
- Rénovation de la plate-forme tramway entre les arrêts Gare SNCF et Duchesse Anne-Château et réalisation des connexions permettant la création de terminus partiels, en cas d'interruption de la ligne côté Bouffay ou côté gare.

- Mandat 3 « Infrastructures non ferroviaires réseau TCSP et Busway »

- Rénovation des stations et des pôles d'échange,
- Rénovation des locaux du réseau (WC, ascenseur, fonctions),
- Rénovation et mise aux normes des P+R.

- Mandat 4 « Systèmes d'exploitation en temps réel »

- Rénovation des distributeurs de titres de transports (modèle Galexio Parkeon), pour traiter l'obsolescence PC, kit bancaire et chaîne bancaire.

- Mandat 5 « Infrastructures et équipements des dépôts y compris GNV »

- Mise en sécurité et mise aux normes des dépôts (système de levage, fosse, alarme et atelier à Dalby, fosse et système incendie tramway à Saint-Herblain, fosse bus et tramway et échangeurs thermiques à Trentemoult et Trocardière, complément d'alarme au Bêle),
- Aménagements de voirie réseau divers au sein des dépôts,

Pour la période 2011-2017, le montant de l'enveloppe financière de chaque mandat s'élève désormais à :

	Mandat 1.1	Mandat 1.2	Mandat 1.3	Mandat 1.4
2011 – 2016 Montants déjà votés	13 180 000 €	11 971 000 €	120 000 €	4 199 000 €
Montant de l'avenant n°11	1 322 400 €	2 090 000 €	0 €	229 000 €
Total : 2011 – 2017	**14 502 400 €**	**14 061 000 €**	**120 000 €**	**4 428 000 €**

	Mandat 2 modifié		Mandat 3 modifié	Mandat 4 modifié	Mandat 5 modifié
	Mandat 2 modifié – Hors gare	Mandat 2 modifié – Opération Gare			
2011 – 2016 Montants déjà votés	23 962 000 €	0 €	3 730 000 €	2 470 000 €	3 939 000 €
Montant de l'avenant n°11	1 965 000 €	2 957 000 €	1 245 000 €	350 000 €	1 644 000 €
Total : 2011-2017	**25 927 000 €**	**2 957 000 €**	**4 975 000 €**	**2 820 000 €**	**5 583 000 €**

La subvention d'équipement

Chaque année, une subvention d'équipement, prévue par l'article 1.2 du contrat, permet de financer un programme d'investissements annuel relatif notamment au matériel et outillage, mobilier de bureau et à l'informatique.

Par délibération n° 2013-155 en date du 13 décembre 2013, approuvant l'avenant 7 à la DSP, le montant prévisionnel de la subvention d'équipement 2014 avait été fixé à 800 000€ nets de taxe. En 2015, il convient d'approuver le montant réel et définitif de cette subvention tel que justifié par les états de dépenses fournis par le délégataire pour un montant de 798 973,48€ nets de taxes.

Les subventions d'équipement 2015 et 2016, conformément à la délibération du conseil métropolitain du 06 février 2015, ont été portées respectivement à 884 000€ et 860 000€ nets de taxes.
Il est proposé de fixer le montant de la subvention d'équipement 2017 à 1 435 000€ nets de taxes.

Ce montant plus important que celui des années précédentes permettra notamment à la SEMITAN de répondre aux besoins informatiques urgents, en particulier le changement de version du logiciel Hastus, indispensable au bon fonctionnement du réseau de transport TAN. Ce logiciel permet notamment de gérer le réseau de transport public, via la schématisation des lignes, l'identification des tronçons et temps de parcours, ou encore les arrêts, et de planifier les courses.

La contribution financière forfaitaire

Le contrat de DSP actuel est basé sur un co-engagement des parties sur un montant annuel de contribution financière forfaitaire.
L'article 22 de ce contrat prévoit que, si l'équilibre global d'exploitation est remis en cause, les parties conviennent d'en étudier conjointement les facteurs d'explication et de s'accorder, si besoin, sur une modification de la contribution financière forfaitaire.

Le volume kilométrique des évolutions d'offre réalisées depuis le 1er janvier 2010, notamment du fait de l'impact des lignes Chronobus et des restructurations associées, a conduit à une offre kilométrique globale en 2014 de 27 287 000 km alors que 25 819 000 km étaient prévus au contrat. Cette situation a une incidence sur le compte d'exploitation prévisionnel.

L'équilibre global n'étant plus assuré, il convient d'augmenter le montant de la contribution pour l'année 2015.

Divers chantiers, permettant d'améliorer l'efficience du réseau, ont été engagés avec la SEMITAN, portant notamment sur l'optimisation du réseau et du niveau de service, la recherche de gains de productivité, la prise en compte des modifications législatives attendues (mais non précisées à ce jour) sur le pacte de responsabilité...

Ainsi, il convient de modifier le montant de la contribution financière forfaitaire pour l'année 2015 en le portant à 96 500 000€ au lieu de 93 966 117€.
Pour l'année 2016, le montant prévu au contrat de 93 802 347€ est maintenu dans l'attente de l'aboutissement des réflexions engagées.

Par ailleurs, la prolongation d'un an du contrat conduit à fixer une contribution financière forfaitaire pour l'année 2017 du même montant que celui de 2016.

Pour les années 2016 et 2017, la part de la contribution relative aux P+R s'élève à 1,2 M€ HT/an.

La commission de délégation de service public a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP27 libellée équipements exploitation transports, opérations 2008-2870 (libellée rénovation des rames de tramway Alstom), 2010-3120 (libellée prolongation de vie de séries d'autobus), 2011-3241 (libellée aménagements et équipements MR), 2011-3232 (libellée Infrastructures ferroviaires réseau TCSP et Busway), 2011-3230 (libellée Infrastructures non ferroviaires réseau TCSP et Busway), 2011-3231 (libellée Systèmes d'exploitation en temps réel), 2011-3229 (libellée Infrastructures et équipements des dépôts y compris GNV), 2015-3542, libellée gare de Nantes Nord – rénovation tramway, 2014-2508 (libellée subvention d'équipement 2014).

M. Affilé : « Concernant la validation de la contribution financière forfaitaire, nous avons tout d'abord à décider du montant pour l'année 2015. En 2015, il vous est proposé de le porter à 96 500 000 euros, au lieu des 93 966 117 euros prévus. Il s'agit d'une augmentation d'environ 2 500 000 euros, soit 2,7 %. Mais il faut se rappeler que par rapport au programme de l'offre contenue dans le contrat, l'offre kilométrique a augmenté de 5,7 %.
Vous le voyez, nous ne suivons pas tout à fait l'évolution de l'offre. Nous sommes même à peu près à la moitié de son évolution, avec cette augmentation de 2,7 % de la contribution financière forfaitaire.
Pour les années 2016 et 2017, il vous est proposé de garder le montant de la contribution financière forfaitaire tel que prévu dans le programme. Nous reviendrons vers vous pour solliciter un avenant. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Approuve l'avenant N°11 au contrat de délégation de service public du réseau de transports publics urbains de voyageurs liant Nantes Métropole

2. Autorise Madame la Présidente ou le Vice Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'avenant.

Direction des Projets d'Investissements Transports Collectifs

08 - MANDAT DSP 1.1 « MATERIELS ROULANTS – PROLONGATION DE VIE DES RAMES DE TRAMWAY » – MARCHE DE FOURNITURES DE PLATINES ELECTRONIQUES DE COMMANDE DE PORTES

MANDAT DSP 2 « INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES RESEAU TCSP ET BUSWAY » - RENOVATION TRAMWAY GARE SNCF - DUCHESSE ANNE CHÂTEAU – MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - LANCEMENT DE PROCEDURES NEGOCIEES

EXPOSE

La présente délibération porte sur le lancement de consultation par la SEMITAN dans le cadre de plusieurs mandats confiés par Nantes Métropole au titre de la convention de délégation de service public.

1) Mandat DSP 1.1 « matériels roulants – prolongation de vie des rames de tramway » marché de fournitures de platines électroniques de commande de portes - lancement d'une procédure négociée.
Rénovation des rames de tramway Alstom (programme 2008-2014)

Dans le cadre de l'opération de prolongement de vie des 20 premières rames ALSTOM, l'enveloppe financière prévisionnelle a été fixée par le Conseil communautaire du 11 avril 2011 à 13 180 000 € TTC.

Cette opération a fait l'objet d'une délibération du bureau communautaire le 21 novembre 2011, pour autoriser le lancement par la SEMITAN, dans le cadre de son mandat DSP, des consultations en procédure négociée, concernant notamment la rénovation intérieure, le câblage, les portes, les bogies et intercirculations.

Aujourd'hui, de nouvelles interventions sont à engager sur les portes. Elles consistent à remplacer les platines électroniques de commandes des portes des motrices (12 portes sur 16 par rame, les portes de la caisse centrale n'étant pas concernées), qui gèrent les cycles d'ouverture et de fermeture. Ces platines comportent de nombreux composants aujourd'hui obsolètes, qui empêchent leur réparation.

La consultation a pour objet l'acquisition de nouvelles platines de commandes.

Pour acquérir ces fournitures dont l'estimation s'élève à 450 000 € HT soit 540 000 € TTC, , il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure négociée conformément aux dispositions des articles 144 et 165 du Code des Marchés Publics,

La durée prévue du marché est de 18 mois hors période de garantie.

2) Mandat DSP 2 « infrastructures ferroviaires réseau TCSP et Busway ». Rénovation tramway gare SNCF – Duchesse Anne – Château – marché de maîtrise d'œuvre – lancement d'une procédure négociée
Rénovation du réseau de tramway Gare SNCF – Duchesse Anne Château

Cette opération consiste en la refonte complète de la structure de la plate-forme de la ligne 1 du tramway sur la section Gare SNCF / Duchesse Anne Château et en la réalisation de connexions entre les voies de part et d'autre de la station Duchesse Anne Château afin de permettre la création de terminus partiels pour le tramway en cas d'interruption de l'exploitation de la ligne côté Bouffay ou côté gare.

Il convient de lancer la consultation pour désigner le maître d'œuvre chargé d'assurer l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre liées à ces travaux.

Cette consultation sera lancée par la SEMITAN, mandataire de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixée à 9 250 000 €HT soit 11 100 000 € TTC.Le montant des prestations de maîtrise d'œuvre est estimé à 812 020 €HT, soit 974 424 €TTC.

Les prestations de maîtrise d'œuvre concernent les domaines suivants : voie ferrée, énergie, courants forts, courants faibles et ligne aérienne, signalisation ferroviaire, génie civil en relation aux équipements de voies tramway, aménagement urbain, stations.

Cette consultation intègre l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre prévues par l'article 7 de la loi MOP du 12 Juillet 1985.

Conformément aux dispositions des articles 168.III. 1° du code des marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement par la SEMITAN d'une procédure négociée, pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015 sur l'AP027 libellée « Équipements Exploitation Transports », sur l'opération 2018 - 2870 libellée « Rénovation des rames de tramway Alstom - Programme 2008 -2014 » et sur l'opération 2015-3542, libellée « Gare de Nantes Nord – rénovation tramway »

M. Affilé : « Concernant la prolongation de vie des rames de tramway sur l'ensemble de nos rames Alstom de première génération, il s'agit de changer ou de renouveler les platines électroniques de commande de portes. Cela permettra, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, d'activer les ouvertures-fermetures à distance, depuis la cabine du conducteur sur l'ensemble de ces rames. C'est l'équivalent d'une ouverture-fermeture centralisée, pour un montant s'élevant à 540 000 euros TTC.
Concernant la rénovation des infrastructures de transport, autrement dit de la ligne, donc des rails, entre la gare SNCF et Duchesse-Anne, deux aiguillages vont être créés. Ils permettront de faire passer les rames d'une voie à une autre en fonction des besoins, plutôt que d'être obligés de les arrêter. Dans le cadre des travaux à venir que nous avons évoqués dans le projet de la gare, il s'agira sans doute d'une nécessité. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. Je reviens sur ces deux délibérations. Le Débat d'Orientations Budgétaires aborde à peine le chapitre des économies de gestion dont le montant d'objectif de 4 millions d'euros va se révéler clairement insuffisant.
Pour améliorer cet objectif de 4 millions d'euros, ne pensez-vous pas qu'il serait utile de préparer une véritable mise en concurrence de nos DSP internes, lorsque leur contrat arrive à échéance ? Quand je parle de DSP interne, je parle des sociétés dans lesquelles la Métropole et la Ville ont un capital majoritaire, et je parle évidemment de la TAN et de NGE.
Pour nous y préparer et en débattre lorsqu'il y aura lieu, il serait bien utile de faire procéder à un audit complet du fonctionnement de ces contrats. Ces derniers sont en réalité un peu « passés avec nous-mêmes », ce qui aujourd'hui pose certainement des problèmes d'efficacité et d'économie.

D'autre part Madame la Présidente, vous évoquiez tout à l'heure votre ligne politique, et je souhaite y revenir. Pendant que l'ancienne gauche vit un peu son chant du cygne et que toute la nouvelle gauche, emmenée par Monsieur Macron, tente de redessiner les contours d'une vision usée et dogmatique, j'espérais secrètement pouvoir soutenir l'approche de la modernité, de la réalité et de l'emploi. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci pour l'invitation à la modernité. Je ne doute pas que vous puissiez considérer que la modernité passe par une politique économique moderne, mais aussi par une politique ressources humaines et sociale moderne. Pour moi, l'un ne s'oppose jamais à l'autre. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « J'évoquerai un élément : je l'ai dit tout à l'heure, quand on augmente l'offre kilométrique de 5,7 %, sachant qu'elle est déficitaire, vous aurez beau tourner la chose sous tous les angles, systématiquement chaque kilomètre parcouru nous coûte de l'argent en contribution financière forfaitaire. Parvenir à augmenter de 2,7 % cette contribution financière forfaitaire alors que l'offre kilométrique augmente de 5,7 %, cela veut dire que des efforts de gestion ont déjà été faits en interne. Si besoin est, nous reviendrons vers vous pour solliciter un nouveau montant de dotation forfaitaire, mais à chaque fois avec une explication donnée à la demande, comme je viens de le faire. Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc, il ne s'agit pas de fausse ou de réelle modernité. Il s'agit d'efficacité du service public de transport en commun. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Approuve le lancement par la SEMITAN des procédures négociées nécessaires à l'acquisition de platines électroniques de portes pour la rénovation des rames ALSTOM et à la désignation d'un maître d'œuvre pour la rénovation tramway située section Gare SNCF / Duchesse Anne Château,

2. Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés résultant de ces consultations,

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Direction des Projets d'Investissements Transports Collectifs

09 – MANDAT ADAPTATION DES BUS D'OCCASION ET TRAVAUX D'ADAPTATION DES DÉPOTS DU BELE ET DE DALBY AUX SPECIFICITES DU RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF NANTAIS – TRAVAUX DE MODIFICATION ET EXTENSION DE L'ATELIER DU BELE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

EXPOSE

Par délibération du 19 octobre 2012, modifiée par délibération du 24 janvier 2014, le conseil communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'adaptation des bus d'occasion aux spécificités du réseau de transport collectif nantais, les travaux d'adaptation des Centres Techniques d'Exploitation (CETEX) du Bêle et de Dalby et l'acquisition de 3 bus hybrides pour un montant de 10 099 680 € TTC.

Le marché de mandat correspondant à la mise en œuvre de ce programme a été attribué, après appel d'offres ouvert, à la SEMITAN et notifié le 30 janvier 2013.

Les opérations programmées sur la période 2013 – 2014, pour le CETEX du Bêle, ont fait l'objet d'une première étape de travaux destinée à permettre l'alimentation GNV (gaz naturel pour véhicules) des 15 bus d'occasions acquis par Nantes Métropole sans modification substantielle du site (pas de modification de l'atelier). Les marchés de travaux correspondants ont été attribués suite aux consultations autorisées par délibération du bureau communautaire du 29 mars 2013, pour un montant global de 357 110,45 € TTC.

La deuxième étape de travaux doit permettre d'étendre la capacité d'accueil du CETEX du Bêle, pour faciliter la maintenance et le stationnement des bus actuels et à venir, en raison notamment de l'accroissement du nombre de bus articulés. Les principales interventions sont les suivantes :

- Modifier une ligne d'entretien bus pour faciliter la maintenance des véhicules
- Construire une extension de l'atelier pour créer deux lignes d'entretien bus supplémentaires
- Réaliser de nouvelles places de stationnement pour les bus et la construction de deux portiques pour leur alimentation en gaz
- Construire un nouveau local de gardiennage plus fonctionnel et en lien avec la nouvelle entrée du site

Pour réaliser ces travaux, conformément aux dispositions de l'article 168.II du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée décomposée en 14 lots dont l'estimation s'élève à 2 667 000 € HT soit 3 200 400 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP027 libellée équipements et exploitation, sur l'opération 2012-3396 libellée « Acquisitions de bus programme 2013-2018 ».

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Autorise le lancement par la SEMITAN d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de modification et d'extension de l'atelier du Bêle,

2. Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à attribuer et à signer les marchés résultant de cette consultation,

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des services de déplacements

10 – NANTES – EXPLOITATION DE PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT SECTEUR GARE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT – APPROBATION DU CONTRAT

EXPOSE

La convention de délégation de service public relative à l'exploitation des parcs publics de stationnement de la gare dénommée « DSP Gare » et comprenant les parkings **Gare Nord, Gare Sud 2, 3 et 4 et Fresche Blanc**, approuvée par une délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2010, prendra fin le 31 décembre 2015.

Le conseil communautaire a approuvé, par une délibération du 17 octobre 2014, le principe d'une nouvelle délégation de service public pour une durée de quatre ans, pour la gestion de ces parkings, en y intégrant le nouveau parc de stationnement réalisé sur l'ilot 8A1 dans le cadre du contrat de partenariat conclu avec la société GARE SUD III, filiale de Vinci Construction.

Suite au lancement de l'avis d'appel public à la concurrence, deux candidatures ont été déposées par :

- EFFIA Stationnement

- Nantes-Métropole Gestion Equipements.

Sur la base de l'examen des pièces du dossier de candidature, la commission de délégation de service public, réunie le 5 mars 2015, a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre dans laquelle figurent les deux candidats.

Pour mémoire, les prestations attendues du futur délégataire, détaillées dans le dossier de consultation adressé aux candidats, reposent sur les objectifs stratégiques suivants :

- gérer de manière optimale le niveau d'occupation des parcs de stationnement en favorisant la mixité des usages (résidents, usagers de la gare, horaires, pendulaires)
- inciter aux changements de comportements, en promouvant la multimodalité par le biais de la mise en œuvre de nouveaux services, en particulier liés aux nouvelles technologies de l'information de la communication
- adapter de manière permanente les services de stationnement et plus généralement de mobilité aux besoins des usagers identifiés par le délégataire et validés par le délégant
- optimiser le coût du service pour la Collectivité.

Les deux candidats EFFIA Stationnement et Nantes-Métropole Gestion Equipements ont remis chacun une offre.

La commission de délégation de service public a émis un avis sur les offres le 2 avril 2015 sur la base des critères suivants :

❑ Qualité du service rendu aux usagers au regard :

- du dispositif organisationnel (garanties techniques et moyens humains) offert en matière de gestion et de continuité de service
- des engagements et moyens mis en œuvre en matière de relation clientèle et de communication, en prenant en considération la clientèle étrangère
- de la capacité à mettre en place de nouveaux services répondant à la demande évolutive des usagers et de la collectivité, en particulier en matière d'électromobilité, de deux-roues motorisés, de location de véhicules et e-services
- de la capacité à gérer la mixité des usages ciblés des parcs objet de la présente délégation
- de la capacité à améliorer l'information sur les services de mobilité à l'intérieur des parcs de stationnement au sein de la gare de Nantes.

❑ Intérêt économique de l'offre au regard :

- de l'optimisation économique de l'exploitation du service et d'impact financier pour le délégant : maîtrise du coût des investissements et des charges d'exploitation, redevance versée au délégant
- des modalités de financement proposées par le candidat
- de la cohérence et lisibilité de l'évaluation financière (programme d'investissement, compte d'exploitation prévisionnel, GER).

❑ Qualité technique des propositions au regard :

- de la capacité à réaliser le programme de travaux inscrits dans la délégation, cohérence du planning, délai de réalisation des investissements
- de l'intégration d'un nouveau parc de stationnement dans la délégation (fin de travaux, livraison et mise en service), ainsi que de l'accompagnement de toute évolution de l'offre dans le secteur de la gare
- des mesures compensatoires proposées pour minimiser les impacts liés aux travaux, sur le fonctionnement des parcs
- de la qualité des investissements et durabilité
- des engagements et moyens mis en œuvre en matière de relation avec le délégant.

❑ Pertinence et qualité des propositions en termes de responsabilité sociale et environnementale relative :

- à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté
- à la promotion de la multimodalité
- à l'intégration de la problématique « développement durable » dont, notamment, économies d'énergie, qualité de l'air, maîtrise des ressources naturelles, utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, chaînes de recyclage.

A l'issue de l'analyse des deux offres, les négociations ont été engagées avec Effia Stationnement et Nantes-métropole Gestion Equipements.

Celles-ci ont notamment porté sur :

- la qualité du service à l'usager (les conditions d'exploitation des parcs) et la qualité technique des propositions du programme d'investissements ;
- l'intérêt économique de l'offre et en particulier les niveaux de redevance versée à Nantes Métropole.

A l'issue des négociations, il ressort que l'offre de la Société Effia Stationnement répond le mieux aux objectifs fixés par l'autorité habilitée pour la gestion des parcs de stationnement en cause (cf. note de l'autorité habilitée à signer la convention annexée à la présente délibération).L'offre présentée par Effia Stationnement s'avère être la plus intéressante pour Nantes Métropole tant du point de vue économique que du point de vue de la qualité et de la diversité des services offerts.

Le choix du futur délégataire se porte ainsi sur la société Effia Stationnement.

L'économie générale de la convention est la suivante :

- Le délégataire exploite les parcs de stationnement de la DSP Gare pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2016.

- Il se rémunère exclusivement sur les usagers, sans aucune contribution de Nantes Métropole.

- Les tarifs de stationnement pratiqués par le délégataire sont définis par le délégant, en concertation avec le délégataire et dans le cadre général de la politique tarifaire de stationnement du délégant.

- Pendant les horaires d'ouverture des parcs de stationnement, chaque parc est surveillé. La présence humaine est permanente sur Gare Nord et Gare Sud 4 et sera assurée aux heures de forte affluence (matin et soir) sur Gare Sud 2 et Gare Sud 3. En dehors de ces horaires, le délai d'intervention sur site est de 5 minutes maximum pour les parcs situés à proximité de la Gare.

- Le délégataire assure, sur la durée de la délégation (2016-2019), les investissements et la gestion pérenne du patrimoine pour un montant ferme de 1 766 362 € HT.

- Une redevance versée à Nantes Métropole dont le montant fixe et forfaitaire est de 11 241 000 € hors taxe. Cette redevance sera complétée par une redevance variable comprise entre 4 % et 5,6 % du chiffre d'affaires réalisé. Ces deux redevances seront complétées, le cas échéant, par des versements de retour à meilleure fortune :

  - le versement de 75% des économies de charges réalisées par le délégataire ;
  - un versement par le délégataire de 85 % de l'excédent de recettes constaté par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel.

- Un contrôle strict de Nantes Métropole sur les comptes du délégataire et la qualité du service.

Une note de l'autorité habilitée à signer la convention, annexée à la présente délibération, relate les différentes étapes de la procédure, présente les motifs de choix du candidat retenu et l'économie générale de la convention.

La note de l'autorité habilitée à signer la convention, les procès-verbaux de la commission de délégation de service public ainsi que le projet de convention ont été transmis aux conseillers métropolitains plus de 15 jours avant la présente séance.

M. Affilé : « Cette délibération n°10 est un bel exemple de modernité, puisque nous avons à remettre en jeu la Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement de la gare. Nous avons reçu deux grandes offres. La première a été réalisée par Effia Stationnement et la seconde par la SEM Nantes-Métropole Gestion Équipements.
Après analyse des offres, il vous est proposé de retenir celle du candidat Effia pour les raisons suivantes :
►Au regard de la qualité du service rendu aux usagers, Effia a fait de nombreuses propositions pour mettre en place de nouveaux services. Ces derniers correspondent notamment à la promotion de la multimodalité, au développement de l'électromobilité avec l'installation de bornes de recharge évolutives, et au développement de nouveaux usages pour les parcs Gare Nord, Fresche Blanc et le parc des « Loueurs » réservé aux voitures en location.

►Par ailleurs, au vue de l'intérêt économique, l'offre d'Effia est plus intéressante pour Nantes Métropole, car le niveau de redevance globale proposé est plus élevé. D'autre part, il existe aussi un dispositif de retour à meilleure fortune pour les économies sur les charges de fonctionnement. Le montant total des investissements est également bloqué par rapport au programme prévisionnel.

► Enfin, Effia a fait des propositions plus intéressantes en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), relatives particulièrement à l'insertion économique de personnes en difficulté, avec 1 800 heures par an alors que 1 200 heures par an étaient demandées.
Pour être complet, je dois vous dire que c'est déjà Effia qui possédait la délégation sur ce secteur. Il vous est donc proposé de renouveler Effia pour quatre ans comme délégataire de ce service public. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Approuve le choix de la société Effia Stationnement comme délégataire du service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Gare Nord, Gare Sud 2, 3, 4, Ilot 8A1 dit « Jallais » et Fresche Blanc pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2016 ;

2. Approuve les termes de la convention de délégation de service public à conclure avec la société Effia Stationnement, ainsi que les annexes à cette convention ;

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de délégation de service public relative à l'exploitation des parcs publics de stationnement du secteur gare.

Direction des déplacements

11 – STATIONNEMENT DANS LES PARCS EN ENCLOS ET LES PARKINGS DE NANTES METROPOLE – EVOLUTION DES TARIFS AU 1er JANVIER 2016 - APPROBATION

EXPOSE

La politique des déplacements menée par Nantes Métropole vise à contribuer au dynamisme et à l'attractivité du territoire tout en offrant les conditions d'une mobilité durable.

Le stationnement est un levier majeur de l'orientation des pratiques de déplacements. L'offre tarifaire et son évolution sont des actions qui permettent de répondre à la politique générale des déplacements de l'agglomération et au plan de circulation visant l'apaisement du coeur de ville de Nantes.

En centre-ville, le stationnement payant a pour objet d'assurer une offre de courte durée pour les visiteurs, en favorisant la rotation des véhicules, de faciliter le stationnement des résidents et des professionnels mobiles par une tarification adaptée et de limiter le stationnement quotidien des « pendulaires » (trajets domicile-travail) tout en offrant des solutions alternatives (8500 places dans les P+R, le développement des services de mobilité,...). Son organisation doit répondre à des besoins variés, tels que l'accès aux commerces et aux services, le maintien de l'habitat en centre-ville ou le partage de l'espace public.

Dans la continuité de la politique de déplacements poursuivie, il est proposé l'adoption de différentes mesures répondant aux besoins du territoire :

- l'expérimentation, pendant un an, d'un abonnement « flotte d'entreprise » dans certains parkings du centre-ville et du secteur gare permettant de stationner dans les parcs en ouvrage (voire dans les parcs en enclos) et ce, afin de répondre à une demande forte d'entreprises ; ce nouvel abonnement nécessite la création d'un nouveau quota d'attribution,

- la mise en place d'un tarif spécifique pour les immobilisations de places (travaux, manifestations,…),

- le maintien des tarifs et du dispositif « tarifs de soirée 19h - 8h » afin de répondre au plus près aux besoins des activités urbaines de soirée (2€/nuit pour les enclos, 3€/nuit pour les ouvrages),

- le maintien des tarifs actuels pour le service Métropole à vélo permettant la location de vélos traditionnels et à assistance électrique dans les parkings en ouvrage,

- la reconduction d'une tarification spécifique sur les parcs en enclos CHU, Hôtel Dieu, Gloriette 1 et Gloriette 2 (gratuité pour les deux premières heures) facilitant l'accès au CHU de certains patients ambulatoires et de leurs accompagnants,

- la revalorisation des tarifs conformément aux grilles tarifaires jointes. Cette évolution s'inscrit en cohérence d'une part, avec les tarifs des transports collectifs et d'autre part, avec les tarifs proposés sur voirie. La hausse proposée est en moyenne de 3 %.

La mise en service du nouveau parc de stationnement réalisé sur l'ilot 8A1 ainsi que la suppression concomitante du parc en enclos Gare Sud 3 à l'été 2016, nécessitent l'approbation de nouveaux périmètres résidents.

M. Affilé : « La délibération n°11 concerne l'évolution des tarifs de stationnement.
Je vais rappeler les principes de base de la tarification des parcs de stationnement :
► Une cohérence tarifaire entre le stationnement sur voirie pour une courte durée, le stationnement en parc en enclos pour une moyenne durée, et le stationnement en parc en ouvrage pour une longue durée. Les tarifs doivent être adaptés les uns par rapport aux autres.
► L'existence d'un forfait « nuit/soirée » pour un montant de 3 euros dans les parcs en ouvrage et de 2 euros dans les parcs en enclos, pour lesquels nous ne vous proposons pas d'augmentation.
► Une tarification par séquence de 10 minutes depuis le 1er janvier 2015.
► Une tarification que nous essayons de rendre favorable pour les résidents, avec des quotas minimums à respecter dans chacun des parkings pour les exploitants.
►Une tarification peut-être un peu plus défavorable aux pendulaires. Elle s'explique par le fait qu'avec leurs déplacements quotidiens pour le travail, les pendulaires peuvent profiter des parcs relais P + R et combiner avec un déplacement en transports en commun.
►Il vous est également proposé de maintenir le principe d'une tarification spécifique des parcs de stationnement de l'île de Nantes, légèrement inférieure à celle pratiquée en centre-ville.
Il convient de rappeler que ce sont les usagers qui financent le service et permettent l'investissement, notamment dans l'îlot 8A1, le parking de l'îlot Jallais sur le secteur Gare, ou dans d'autres opérations à venir.
Nous avons fait le choix de faire exploiter nos parcs par des délégations de service, dont les contrats comportent globalement une clause d'engagement annuel de hausse tarifaire de l'ordre de 3 %.

Ce qui vous est proposé dans cette délibération, c'est :
► Une augmentation moyenne de 3 % pour les horaires dans les parkings en ouvrage et en enclos,
► une tarification bonifiée pour les parkings autour du CHU passée la gratuité des deux premières heures, avec un tarif plafonné en journée à 6,70€ par jour.
► Pas d'augmentation des tarifs de la première demi-heure de stationnement en ouvrage ou en enclos.

► Une hausse différenciée des abonnements résidents dans les ouvrages du centre et du péricentre, pour réduire l'écart entre les abonnements et mieux répartir les abonnés dans les parkings, avec une hausse comprise entre 0,3 % et 6 %. Il s'agit de favoriser le report d'un parking à un autre, en fonction des disponibilités existantes.
► Pas d'évolution des tarifs de soirée.
► Pas d'évolution des tarifs de stationnement et des locations de vélos, si ce n'est la création d'un nouvel abonnement pour le stationnement des vélos-taxis à 150 euros par an.

► L'expérimentation portant sur la création d'un abonnement dit "flotte d'entreprise" dans certains parkings. L'objectif est de permettre à des professionnels ayant besoin d'utiliser leur véhicule en journée dans le cadre de leur activité, de le faire en stationnant à proximité de leur lieu de travail. Il vous est proposé de tester cette formule pendant un an, dans les parcs où les réserves de capacité existent, et pour lesquels nous avons ce type de demande, comme au secteur Pré-Gauchet.
L'abonnement sera attribué aux entreprises pour des véhicules logo-typés et identifiables selon un ratio de maximum un véhicule pour trois salariés. L'utilisation des véhicules en journée devra être avérée, avec au moins 25 déplacements dans le mois qui devront être comptabilisés. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Gessant. »

M^me^ Gessant : « Madame la Présidente, mes chers collègues. La revalorisation des tarifs au 1^er^ janvier 2016, dans les parcs en enclos et les parkings de la Métropole, va générer une hausse en moyenne de 3 %. On ne peut que regretter cette nouvelle hausse tarifaire. L'an dernier, ces tarifs avaient en effet déjà subi une hausse moyenne de 5 %, et sous le précédent mandat c'était une hausse de 30 %.
Tout cela commence vraiment à peser très lourd sur les ménages et les contribuables. C'est en quelque sorte aux usagers majoritairement métropolitains des parkings et parcs en enclos de Nantes Métropole, à qui l'on demande encore une fois, au gré des augmentations, de contribuer à payer la note du désengagement de l'État. De nouveau, on oppose la voiture aux transports en commun.

De plus, nous ne sommes pas certains non plus que ces nouvelles hausses tarifaires participent à l'attractivité de notre cœur de Métropole, ni à celle surtout de ses commerces. Même si les P + R existent, ils ne peuvent malheureusement pas tout, d'autant qu'ils commencent à saturer pour la plupart.
J'insiste et je le répète : bon nombre de nos concitoyens n'ont pas d'autre alternative que celle d'utiliser leur véhicule pour accéder rapidement au cœur de la Métropole. Ces augmentations successives, à défaut de les dissuader, leur rendront le porte-monnaie plus léger.
Soucieux du pouvoir d'achat de nos concitoyens, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ghislaine Rodriguez. »

M^me^ Rodriguez : « Madame la Présidente, chers collègues. La délibération nous rappelle les objectifs de notre politique de stationnement, déclinée notamment à travers sa politique tarifaire. Elle détaille plusieurs mesures qui répondent aux besoins de nos concitoyens, comme par exemple l'expérimentation pendant un an d'un abonnement « flotte d'entreprise » dans certains parkings du centre-ville.
Cette mesure devrait permettre de répondre à la demande des entreprises sans pour autant créer d'équipements supplémentaires. D'autres mesures de ce type pourraient être prises pour optimiser les équipements existants, comme l'a déjà dit Jean-Paul Huard ce matin dans son intervention.
Nous proposons par exemple que certains parkings privés de banques ou de grandes surfaces, utilisés le jour mais vides la nuit, puissent être mutualisés. En soirée et la nuit, ils pourraient être utilisés par les résidents du quartier ou pour les personnes sortant au spectacle, au restaurant, en centre-ville.
Cette solution nous permettrait d'utiliser au mieux les équipements existants, de limiter une partie du stationnement sauvage présent en soirée dans le centre-ville. Elle nous éviterait également de construire de nouveaux parkings en centre-ville, surtout lorsque l'on connaît le prix d'un parking en ouvrage : par exemple, 10 millions d'euros hors taxes pour les 520 places du parking Feydeau.

Et l'on sait également que les parkings existants ne sont pas remplis, les chiffres de places disponibles donnés en temps réel par l'application « Nantes dans ma poche » en sont la parfaite illustration.
Je rappelle aussi que les tarifs des parkings la nuit, de 2 ou 3 euros, restent tout à fait abordables.
Enfin, la délibération nous indique que le futur parc de stationnement réalisé sur l'îlot 8A1 entraînera la suppression du parc en enclos gare Sud 3. Nous rappelons notre demande de voir l'ensemble du stationnement de surface supprimé des quais du canal Saint-Félix dans le cadre du projet de réaménagement de la gare de Nantes.

Les élus écologistes et citoyens adhèrent à ces objectifs et voteront donc cette délibération. »

M. Affilé : « Concernant le tarif des parkings, notamment les parkings en ouvrage, il est vrai qu'à Nantes Métropole, sur la première heure de stationnement, nous nous situons dans le milieu de classement. Autrement dit, pour certaines Métropoles, les tarifs sont plus chers que ceux que nous pratiquons, et pour d'autres ils sont moins chers, à proportion à peu près identique. Mais à partir de la deuxième heure, nous sommes la Métropole la moins chère. Nous sommes en effet à 4,20€ quand Bordeaux est à 5,50€ par exemple. Pour trois heures de stationnement, nous sommes à 5,50€, alors que Bordeaux est presque à 8€.
Cela signifie que nous nous situons peut-être dans la moyenne sur la première heure, mais pour le stationnement de plus longue durée, nous sommes relativement bon marché par rapport à d'autres. Cela, même si l'usager trouve toujours que c'est trop cher. Il s'agit essentiellement de lui faire payer ce service rendu.
Je ne l'ai pas dit, mais le stationnement en voirie aura un tarif inchangé. Le tarif sera maintenu au cours de l'année 2016. Il s'agit davantage de tarifs de courte durée.

Concernant les propositions faites, heureusement qu'il nous reste des places dans les parkings de temps en temps, et qu'ils ne sont pas remplis à 100 %. S'il ne reste en effet pas de place, on ne peut pas faire entrer de nouveaux véhicules. Je nous vois mal avoir des files d'attente à l'entrée des parkings pour attendre que des places se libèrent. Il y a forcément un pourcentage de places libres « incompressible » qu'il faut souhaiter posséder pour permettre la fluidité du système.
En ce qui concerne le canal Saint-Félix, il est vrai qu'il devrait d'ici quelques années ne plus y avoir beaucoup de voitures. Il est effectivement prévu de le libérer et de le rendre à d'autres usages que ceux de parking et de stationnement.

Enfin, concernant les parkings des grandes surfaces en centre-ville, ils sont déjà utilisés la nuit pour du stationnement résident, ou du stationnement lié aux installations à côté de ces grandes surfaces. Tout cela s'organise en installant par exemple un Zénith, un théâtre et deux complexes de cinéma. Par rapport à des endroits où l'on a vraiment de la place, il est vrai que cela facilite le stationnement de tous, on est d'accord. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 63 VOIX POUR ET 30 VOIX CONTRE,

1 - Approuve l'ensemble des tarifs, proposé en annexe 1, applicable à compter du 1er janvier 2016 sur l'ensemble des parkings en ouvrage et parcs en enclos,

2 - Approuve les périmètres résidents des parcs en ouvrage et en enclos figurant en annexes 2 et 3,

3 - Approuve les quotas d'abonnement pour les parcs en ouvrage et les parcs en enclos figurant en annexe 4,

4 - Autorise Madame la Présidente ou M. le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Département Déplacements

12 - A 844 – PÉRIPHÉRIQUE NANTAIS – TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU PERIPHERIQUE NORD ENTRE LES PORTES DE RENNES ET D'ORVAULT - CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC L'ETAT ET LE DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE - APPROBATION

EXPOSE

L'Etat a convenu fin 2010 avec la Région des Pays de la Loire, le Conseil Général de Loire- Atlantique et Nantes Métropole, d'engager un programme d'aménagement du périphérique nantais pour la période 2010 – 2014.

Afin de fluidifier le trafic, les collectivités partenaires ont décidé en priorité de retenir le réaménagement du périphérique Nord, partie la plus sollicitée du périphérique entre les portes de Rennes et d'Orvault. Les travaux du périphérique nord soumis à concertation publique en 2014 consistent essentiellement à réaliser une voie d'entrecroisement, dans chaque sens, entre les deux portes de Rennes et d'Orvault. Ce dossier a été présenté au conseil métropolitain le 27 juin 2014.

Ces travaux n'ont pas pu démarrer dans le cadre du Plan de Modernisation des Infrastructures (PDMI) 2010-2015. Suite à la concertation publique menée en 2014, l'opération a été inscrite à hauteur de 12,5 M€ TTC dans le contrat de plan Etat – Région (CPER) 2015-2020 des Pays de la Loire qui s'est substitué au PDMI période 2010-2014.

Après échanges entre les partenaires, lors du comité de pilotage du périphérique nantais, en date du 8 juillet 2015, le programme des travaux a été validé et ses modalités de financement revues.

La répartition financière est redéfinie à part égale entre l'Etat et Nantes Métropole, soit 50 % chacun, nécessitant une contractualisation des engagements des partenaires, par voie de convention.

Des titres de perception seront émis par l'État au rythme du déroulement prévisible des travaux, selon l'échéancier suivant :

Echéances	Avancement de l'opération	Montant en K€ ttc	Nantes Métropole en K€
1er versement - 30 septembre 2016	6 %	750	375
2 ème versement - 30 juin 2017	35 %	4 375	2 187,5
3 ème versement - 15 octobre 2017	35 %	4 375	2 187,5
4 ème versement - 30 juin 2018	14 %	1 750	875
5 ème versement - 15 octobre 2018	5 %	625	312,5
Solde de l'opération	5 %	625	312,5
TOTAL	**100 %**	**12 500**	**6 250**

Le maître d'ouvrage (Etat) a déposé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Le dossier Loi sur l'eau ainsi que le dossier de demande de dérogation relatif aux espèces protégées au printemps 2015 ont été transmis, dans l'objectif d'obtenir les autorisations correspondantes en 2016 et un démarrage des travaux à la fin de l'année 2016 pour une mise en service en 2018.

Par ailleurs, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique s'engage, par voie de convention, à aider la Métropole de Nantes à financer ces travaux.

La convention précise les modalités de soutien financier du Département à Nantes Métropole à hauteur de 3 500 000 €. Les appels de fond de Nantes Métropole auprès du Département sont calés sur les mêmes échéances que les appels de fond de l'État à Nantes Métropole.

Echéance	Avancement prévisible de l'opération	Montant des dépenses prévisibles sur l'opération (k€ ttc)	Appels de fonds par l'Etat auprès de Nantes Métropole (k€)	Appels de fonds par Nantes Métropole auprès du Département (k€)
1er versement 30 septembre 2016	6%	750	375	210
2ème versement 30 juin 2017	35 %	4 375	2 187,5	1 225
3ème versement 15 octobre 2017	35 %	4 375	2 187,5	1 225
4ème versement 30 juin 2018	14 %	1 750	875	490
5ème versement 15 octobre 2018	5 %	625	312,5	175
Solde	5 %	625	312,5	175
Total	**100 %**	**12 500**	**6 250**	**3 500**

M. Affilé : « Il s'agit de créer une voie d'entrecroisement entre la porte de Rennes et la porte d'Orvault, tout comme cela a été fait sur le pont de Cheviré entre la porte de Bouguenais et la porte d'Estuaire. L'objectif est de permettre aux voitures qui rentrent à une porte et qui sortent immédiatement à l'autre, d'éviter de rentrer dans le flot de circulation et donc de provoquer des ralentissements. Cela marche plutôt bien sur le pont de Cheviré. Il reste à voir comment les choses évoluent dans le temps. Il est en effet question d'une expérimentation au pont de Cheviré, que l'on vous propose ainsi de prolonger pour cette partie du périphérique Nord. »

Mme la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Merci. Madame la Présidente. L'utilité du périphérique et de ces travaux ne se discute pas du tout. Il faut savoir que sur la portion dont on parle, il y a plus de 90 000 véhicules par jour, ce qui est très important. Ces travaux profiteront très largement à tous les habitants de la Métropole et au-delà. Mais il faut bien avoir conscience des nuisances que ces infrastructures occasionnent pour les riverains.
Je suis intervenu fortement, j'ai participé à certaines réunions publiques pour obtenir une atténuation des nuisances générées. Certes, nous avons obtenu quelques avancées sur le projet, notamment un revêtement particulier. Mais j'attends le soutien de la Métropole sur la nécessité d'examiner le passage à 70 kilomètres/heures sur les tronçons sensibles.
Je sais que pour le moment, il n'y a pas eu d'accord là-dessus. J'attends vraiment l'appui de la Métropole. Nous devons collectivement relayer cette demande auprès du Préfet. Tout le monde profitera alors de la fluidité retrouvée du périphérique, et l'on s'en réjouit. Il serait juste que chacun se mobilise pour que les riverains soient aussi préservés. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Joseph Parpaillon sait qu'il peut compter sur notre soutien, en particulier sur celui du maire de Saint-Herblain, dont les habitants ont aussi sensiblement les mêmes problèmes de bruit et de nuisances sonores.
Cependant, cela ne dépend pas que de nous. Même si l'on sait que descendre de 90 à 70 kilomètres/heures participe à la fluidité du périphérique, il n'empêche que c'est la DIRO et l'État qui ont la main sur le sujet. Il va falloir que l'on s'emploie à y parvenir. Je rappelle que le périphérique de Rennes est à 70 kilomètres/heure depuis quelques mois. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Approuve la convention de financement avec l'État, jointe en annexe, qui fixe la participation de Nantes Métropole à 6,25 M€

2. Approuve la convention de financement, avec le Département de Loire-Atlantique, jointe en annexe, qui fixe la participation financière du Département à 3,5 M€,

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président, à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions financières.

M. Lucas présente les dossiers suivants :

Direction Espace Public

13 – REZE – AMENAGEMENT DE LA PORTE DE REZE – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

EXPOSE

Le conseil de Nantes Métropole a approuvé par délibération du 17 octobre 2014 le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de la porte de Rezé, ainsi que le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.
Les éléments des études préalables ont été présentés auprès des bureaux municipaux des Sorinières et de Rezé réunis le 29 septembre 2014, en comité de quartier Ragon à Rezé le 30 septembre 2014, lors d'une réunion spécifique avec les acteurs économiques du secteur le 28 janvier 2015 et au conseil municipal de Rezé le 27 mars 2015.

Le projet d'aménagement de la porte de Rezé doit faire l'objet d'une concertation préalable en application des dispositions des articles L.300-2 et R.300-1 du code de l'urbanisme qui permet d'associer les habitants et les autres acteurs du territoire en recueillant leurs avis sur les objectifs du projet.

Le conseil de Nantes Métropole a approuvé par délibération du 29 juin 2015 les objectifs poursuivis pour l'aménagement de la Porte de Rezé, et a décidé des modalités de la concertation préalable en l'application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

La concertation s'est déroulée comme suit :

- Trois expositions temporaires ont été présentées du lundi 6 juillet au vendredi 18 septembre 2015, dans le hall d'accueil à la mairie de Rezé, dans la salle du conseil à la mairie des Sorinières et dans le hall d'accueil de Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars à Nantes. Chacune des expositions était constituée de 3 panneaux et d'un livret explicatif. Les registres ouverts dans chacun des lieux ont permis de recueillir les observations sur les objectifs et les orientations du projet. Au total, 12 observations ont été apportées dans les registres des mairies de Rezé et des Sorinières et lors de la réunion publique. Aucune observation n'a été portée sur le registre mis à disposition au siège de Nantes Métropole.

- Une réunion publique co-présidée par Michel LUCAS, vice-président de Nantes Métropole, par Gérard ALLARD, maire de Rezé et par Christian COUTURIER, maire des Sorinières, s'est tenue le jeudi 10 septembre 2015 de 19h à 21h à la salle de la Carrée à Rezé. Environ 140 personnes ont assisté à cette réunion.

Les remarques et observations portent essentiellement sur :

- la sécurisation et la lisibilité des itinéraires pour les vélos.

- Des échanges ont eu lieu lors de la réunion publique sur la justification du positionnement de l'itinéraire. La principale inquiétude également exprimée dans les registres concerne la sécurité de l'itinéraire et les conflits potentiels avec les voitures lors des traversées des voies. Ce sujet sera donc approfondi dès les études d'avant-projet.

- les aménagements du site propre pour la ligne C4 :

  - Deux questions relevées dans les registres portent sur le nombre de voies et la nécessité d'aménagement d'un site propre pour la ligne C4, compte tenu de son coût. La justification des orientations d'aménagement était détaillée dans les notices mises à disposition du public et a été expliquée lors de la réunion publique, sans susciter de questions.

- la circulation automobile :

  - Le sujet le plus abordé tant dans les registres que lors de la réunion publique concerne la création d'un demi-échangeur à l'ouest, sur la route de Pont Saint Martin, pour répondre notamment à l'accroissement du trafic poids lourds dû au MIN. La réponse apportée est que ce demi-échangeur ne peut répondre seul à l'accroissement du trafic contrairement à l'aménagement de la Porte de Rezé, qui permet également d'améliorer les conditions de circulation pour l'ensemble des modes de déplacements. Il a été rappelé par ailleurs que la proportion de poids lourds est faible sur le trafic global généré par le MIN. Néanmoins, si le projet de demi échangeur est écarté à court terme, il sera proposé de conserver les emplacements réservés existants dans le cadre du futur PLUM, afin d'en permettre la réalisation si cela s'avérait nécessaire à long terme.

  - La saturation du périphérique aux heures de pointe a également été abordée lors de la réunion publique. L'aménagement de la porte de Rezé apportera plus de fluidité dans les échanges mais restera évidemment tributaire des conditions de circulation sur le périphérique, sur lesquelles elle a peut d'influence.

  - Enfin, les gênes de circulation pendant les travaux en 2017 ont été évoquées lors de la réunion publique. La phase de réalisation n'a pas encore été étudiée mais la minimisation de la gêne aux usagers sera intégrée dès les premières phases d'études.

  - Le contournement des Sorinières et l'aménagement de parking P+R en lien avec la ligne C4 ont également été abordés lors de la réunion publique. Ces sujets ne relevant pas directement de l'aménagement de la Porte de de Rezé, ils ne seront donc pas repris dans les conclusions.

Conclusions de la concertation préalable :

D'une façon générale, l'aménagement de la porte de Rezé dans ses objectifs et ses orientations d'aménagement a suscité un accueil favorable des habitants et des autres acteurs du territoire car il répond tant aux perspectives de croissance du trafic routier qu'aux besoins des autres modes de déplacement (transports en commun, modes actifs). En outre, un fort intérêt concernant la sécurité des cyclistes a été soulevé que ce soit lors de la réunion publique ou au travers des observations consignées sur les registres des lieux d'exposition.
Le projet devra donc s'attacher à décliner particulièrement et de façon concertée avec les experts et associations d'usagers, l'aspect sécurité de l'itinéraire pour les vélos et piétons qui fait partie de l'un des 4 objectifs d'aménagement. Une nouvelle présentation aux habitants et autres acteurs du territoire de l'avancement du projet pourrait également être envisagée dans le courant de l'année 2016 avant le lancement des travaux.

Il vous est proposé de tirer les enseignements de cette concertation et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, d'en approuver le bilan.

M^{me} la Présidente : « Monsieur Seillier. »

M. Seillier : « Madame la Présidente, chers collègues.
L'arrivée du MIN sur le site de la Brosse est certainement une excellente nouvelle. Nous l'avons maintes fois rappelé ici.
Cependant, l'aménagement de la porte de Rezé tel qu'il est envisagé aujourd'hui pose des problèmes pour les raisons suivantes. L'axe principal d'entrée sur Rezé par la rue Ernest Sauvestre et Les Sorinières est déjà saturé. On y comptabilise chaque jour une à deux heures de bouchons.
Le projet proposé par Nantes Métropole lors de la concertation préalable et particulièrement lors de sa présentation en réunion publique, a mis en exergue le ressenti général des habitants. Je cite Monsieur Affilé aujourd'hui dans *Ouest-France* : "Ce projet a reçu acceptation de la part de ses habitants." C'est vrai pour partie seulement, sur les modes doux bien sûr, mais pour les déplacements en auto, il y a encore des questions qui demeurent.
Dans leur grande majorité, les habitants ont sur ce point confirmé qu'il n'était certainement pas le meilleur pour les riverains de la rue Ernest Sauvestre. Ils ont fait part de leur soutien à un projet alternatif.

Il existe plusieurs raisons à cela :
- La première, et dans le prolongement de la déclaration de Joseph Parpaillon tout à l'heure : c'est la pollution sonore et atmosphérique, pour les riverains de ces deux ronds-points, envisagée sur l'axe Rezé-Les Sorinières du fait de l'accroissement du nombre de véhicules.
- La seconde raison, c'est que les commerçants qui viendront s'approvisionner de Nantes prendront au plus court par la rue Ernest Sauvestre, qui ouvre l'entrée de Rezé par le Sud.
- La troisième raison, en cette période de restriction budgétaire, c'est le coût de deux nouveaux ronds-points qui vont coûter 7,5 millions d'euros.

L'autre solution d'accès par la rue du Genetais, par la D65, consisterait en la création d'un demi-échangeur à l'Ouest sur la route de Pont-Saint-Martin. Cette solution est mentionnée dans la délibération, mais elle est trop vite écartée.

Pourtant, comme de nombreux riverains, nous pensons que c'est une erreur. Son étude devrait être menée soit concomitamment à l'aménagement de la porte de Rezé, soit comme une alternative à la solution envisagée aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que cet accès serait évidemment moins polluant pour les riverains de la porte de Rezé, et permettrait évidemment la diminution du bouchon sur l'axe principal de notre commune. Parce qu'elle rendrait plus simple l'accès au futur MIN, aux concessions automobiles et au centre commercial du Sud de la zone Océane. Elle faciliterait aussi l'accès à l'urbanisation de la zone du Vert-Praud et l'accès à Pont-Saint-Martin.
Enfin, concernant son coût, il serait deux fois moins cher pour notre Métropole : soit 3 à 3,5 millions d'euros, en tenant compte du fait que les ronds-points y sont déjà installés.
Nous vous demandons donc d'ores et déjà d'étudier cette solution alternative comme une approche réaliste et d'application immédiate. Ce travail, loin de vouloir retarder l'avancement de ce dossier structurant pour le Sud Loire, ne ferait certainement que l'améliorer et contribuerait immanquablement à son succès. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président. Je voudrais vous parler d'un dossier connexe auquel vous me savez très attaché, parce qu'il concerne la Ville des Sorinières, mais également le Sud Loire en général.
Avec l'arrivée du MIN, il y a des inquiétudes légitimes sur les flux de circulation. Elles ne concernent pas que le côté périphérique et l'aménagement de la porte de Rezé, mais aussi les déviations possibles par Pont-Saint-Martin ou par la ville des Sorinières. Je m'en suis déjà exprimé lors d'un précédent Conseil.
Nous avons formalisé avec un certain nombre d'élus locaux et départementaux des demandes d'informations. Je sais que ce dossier est passé en Conseil municipal des Sorinières. J'aurais apprécié que les élus puissent en être informés au préalable. Néanmoins, je crois comprendre qu'il y a une information prévue.
Je voudrais juste savoir où cela en est. Avec l'arrivée du MIN et l'ambition portée autour d'un tel équipement dans le Sud Loire, il faudrait que nous puissions assurer aux habitants que leur cadre de vie ne soit pas perturbé outre mesure par notre ambition commune. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Michel Lucas. »

M. Lucas : « Tout d'abord, le déplacement des véhicules au MIN se fait à d'autres heures que le déplacement des véhicules sur le périphérique aux heures de pointe. Les déplacements au MIN, liés à son activité, sont effectués tôt le matin. C'est ce mode de calcul des déplacements qui a été présenté.
Ensuite, l'objet de la concertation dans le cadre du PLU métropolitain est de garder un espace pour faire le demi-échangeur, au vue de l'évolution du nombre de véhicules à l'avenir. C'est pourquoi nous nous sommes gardés de faire ce demi-échangeur.
Quand vous regardez la porte de Rezé, il y a une nécessité liée à la ligne C1. La ligne chronobus a besoin d'être aujourd'hui clairement identifiée et de ne pas se retrouver en blocage. Le but est d'avoir une continuité sur les déplacements et les déplacements doux, et de pouvoir les identifier. Pouvoir leur faire traverser un périphérique, ce n'est jamais facile.
Concernant le contournement des Sorinières, il y a effectivement une réunion de prévue. C'est-à-dire que nous étudions aussi cela avec les communautés de communes. Nantes Métropole n'est pas la seule concernée. Il faut aussi prendre en compte les véhicules entrant dans la Métropole. A ce titre, avec Christian Couturier nous devons fixer une date pour faire cette réunion, qui effectivement a des incidences, pas uniquement pour notre Métropole, mais aussi pour les véhicules entrants. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Sur ce dossier concernant le dossier de la porte de Rezé, mais aussi l'extension du contournement des Sorinières, le travail a été fait en premier lieu avec les maires directement concernés, ce qui est assez normal.
Comme Michel Lucas l'a précisé, il y a bien une réunion de prévue qui se fera davantage en concertation avec les représentants des cantons limitrophes, plus qu'avec les maires des communes aux alentours. En effet, si l'on regarde quelles sont les communes concernées, on s'aperçoit qu'il y a un certain nombre de communes qui ne sont pas sur le territoire de Nantes Métropole. Dès lors, on peut toujours travailler en bonne entente et en bonne intelligence avec d'autres intercommunalités. Mais il ne s'agirait pas que l'on réalise des investissements essentiellement pour satisfaire des demandes qui proviennent d'autres intercommunalités.

Ainsi, nous avons gardé la possibilité de pouvoir procéder à un réaménagement dans un cadre ultérieur. Pour l'instant, le résultat de l'enquête présenté correspond grosso modo aux attentes que l'on pouvait satisfaire, compte tenu des objectifs qui sont les nôtres, à savoir : desservir le MIN, assurer le contournement des Sorinières et un meilleur fonctionnement des transports en commun et, si possible, des déplacements doux, même si cela est un peu compliqué sur cette portion de franchissement.
Donc il y aura bien une réunion, à laquelle, je pense, Michel Lucas vous invitera. A ce moment-là, nous verrons quelles sont les propositions liées à nos projets, et pas forcément aux projets des autres. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 71 VOIX POUR ET 25 VOIX CONTRE,**

1 – Approuve le bilan de la concertation préalable pour l'aménagement de la porte de Rezé,

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

14 – TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA CONCLUSION D'UN ACCORD CADRE

EXPOSE

Le programme des opérations d'entretien de rénovation et de sécurité sur l'espace public est établi annuellement par chaque pôle de proximité de Nantes Métropole. Ces travaux visent à préserver le patrimoine voirie existant (chaussées et trottoirs) et à en assurer une qualité homogène sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les voies concernées par ces travaux sont déterminées en concertation avec les

communes. Le montant estimé des investissements est supérieur au seuil des délégations accordées par le conseil au bureau et aux président et vice-présidents.

Afin de gagner en rapidité en termes de procédures tout en préservant une concurrence forte, Nantes Métropole a eu recours pour la première fois à un accord cadre en 2011. Celui est arrive à échéance en avril 2016.C'est pourquoi il convient de lancer une nouvelle consultation.

L'accord cadre sera valable une année à compter de sa date de notification et sera ensuite susceptible d'être reconduit à trois reprises par période d'une année.

Conformément aux articles 33, 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics, il est proposé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord cadre multi-attributaires, sans minimum ni maximum.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°37 et libellé Entretien du patrimoine, sur les opérations Entretien Rénovation Sécurité des Pôles.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 – Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'accord cadre multi-attributaire, sans minimum ni maximum, pour la réalisation des travaux de réfection de voirie sur le territoire de Nantes Métropole,

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'accord-cadre correspondant.

Direction espace public

15 - NANTES – REQUALIFICATION PIETONNE DE LA RUE SANTEUIL – MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE A LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE

EXPOSE

Le bureau métropolitain du 3 juillet 2015 a délibéré pour approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de requalification piétonne de la Rue Santeuil.

Ces travaux doivent se dérouler selon le calendrier suivant :
- de janvier à avril 2016 pour la phase nord, soit du Passage Pommeraye jusqu'à l'amorce de la rue Rameau
- et de mai à septembre 2016 pour la phase sud, soit de la rue Rameau à l'amorce de la rue Jean-Jacques Rousseau.

Une phase de désamiantage préalable au chantier interviendra de Novembre à Décembre 2015.

Un dispositif d'information et de rencontres régulières avec les riverains et les commerçants a été mis en place et sera effectif pendant toute la durée des travaux.

Cependant, la réalisation de ces aménagements est de nature à engendrer des gênes importantes pour l'activité des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

C'est pourquoi, il vous est proposé, par la présente délibération, de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains de la rue Santeuil ainsi que des amorces des rues Rameau et Jean-Jacques Rousseau, selon les emprises définies sur le plan joint en annexe à la présente délibération. Cette procédure doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.

A cet effet sera mise en place une Commission de Règlement Amiable dont la composition et le mode de fonctionnement seront similaires aux commissions antérieurement constituées par Nantes Métropole .

Elle sera composée la façon suivante :

- Président : un magistrat du Tribunal Administratif
- Membres : un représentant (un titulaire et un suppléant) :

  * de la Préfecture
  * du Trésor Public
  * de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
  * de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique
  * de Nantes Métropole

Cette commission instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elle donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole pourra attribuer une indemnisation aux professionnels concernés.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Décide de mettre en place une procédure d'indemnisation des professionnels riverains des travaux de l'opération de requalification piétonne de la Rue Santeuil et de constituer une commission de règlement amiable.

2. Désigne comme représentants de Nantes Métropole au sein de cette Commission de Règlement Amiable :
   - Titulaire : M. Alain ROBERT
   - Suppléant : M. Michel LUCAS

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Mme Laernoes présente le dossier suivant :

Direction Energies Environnement Risques

16 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2014-2015 (ACTIONS CLIMAT) ET LABELLISATION CIT'ERGIE

EXPOSE

1- Le rapport sur la situation en matière de développement durable 2014-2015

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, doivent produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Pour cette édition 2015, le rapport présente plus particulièrement les actions développement durable concourant à la lutte contre le changement climatique. L'actualité locale, nationale et internationale est en effet riche sur cette thématique.

Nantes Métropole s'inscrit dans le « facteur 4 » national, à savoir la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cette déclinaison s'opère progressivement à Nantes Métropole par la définition d'objectifs graduels aux horizons 2020 et 2030, 2003 constituant l'année de référence :
- réduire de 30 %, entre 2003 et 2020, les émissions par habitant de gaz à effet de serre d'origine énergétique sur les trois secteurs Résidentiel, Tertiaire et Transports routiers
- réduire de 50 %, entre 2003 et 2030, les émissions par habitant de gaz à effet de serre d'origine énergétique sur les trois secteurs Résidentiel, Tertiaire et Transports routiers

Au-delà de la compréhension du phénomène de changement climatique, le rapport présente les actions 2014-2015 en 5 chapitres (voir rapport en ANNEXE 1):
- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- agir en co-responsabilité avec les acteurs locaux et les réseaux de villes
- s'adapter aux modifications du climat
- comprendre et innover
- suivre, mesurer et évaluer

Le bilan des actions est autant que possible chiffré. Ainsi, le développement des réseaux de chaleur se poursuit avec, en 2014, près de 17 000 logements desservis dont près de 10 000 logements sociaux. Par ailleurs Nantes Métropole accompagne 2 projets cumulant 60 000 m2 de panneaux photovoltaïques qui pourraient être déployés dans les années à venir : la future centrale photovoltaïque de Tougas (St Herblain) et le parc d'ombrière photovoltaique du Zénith.
En interne, l'augmentation de 12% en 2014 par rapport à 2013 des agents signataires de la Charte Vélo (soit 548 au total) illustre le volet exemplarité.
Les actions co-conduites avec les acteurs du territoire sont, par exemple en matière de rénovation énergétique, l'accompagnement de 80 co-propriétés (8000 logements) ou encore perspective de la mobilisation d'un fonds de près de 6 millions d 'euros dans le cadre des investissements d'avenir "Ecocités Ville de Demain" ; ou encore, ce sont 9 groupes d'entreprises et de commerçants qui, en 2014, bénéficient du dispositif d'accompagnement "climat" proposé conjointement par Nantes Métropole, la CCI et l'ADEME.

Enfin, afin de suivre au mieux l'évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire, Nantes Métropole a confié en 2015 à Air Pays de la Loire un travail de quantification. Il s'agit de voir, au regard de nos engagements chiffrés, où l'on est aujourd'hui et où l'on en sera en 2030 sur la base des actions connues et programmées à ce stade, et de celles qui restent à définir.

2 - La labellisation Cit'ergie

Pour poursuivre cette dynamique et atteindre les objectifs ambitieux fixés, le Plan climat énergie territorial de Nantes Métropole amorce une nouvelle étape.

Nantes Métropole s'est engagée comme les villes de Nantes et Orvault, dans la démarche de labellisation européenne Cit'ergie, portée par l'ADEME, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Le diagnostic initial réalisé fin 2014 contribue à confirmer les réussites et à identifier les marges de progrès de la collectivité. Une évaluation complémentaire sur quelques actions phares a également permis d'approfondir d'autres pistes d'amélioration.
Pour répondre aux exigences de la labellisation Cit'ergie, il est proposé un programme d'actions spécifique et resserré autour d'une vingtaine d'actions particulièrement transversales et à enjeux (voir ANNEXE 2). La visite annuelle du conseiller Cit'ergie qui accompagne Nantes Métropole doit permettre, d'ici 2018, de faire le point sur l'avancée de ce programme d'actions.

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues.
C'est donc un engagement pris et un engagement tenu. Avec la présentation du rapport développement durable spécialement orienté cette année sur les actions énergie et climat, nous proposons d'acter notre engagement qui est de diminuer de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Dans le cadre budgétaire, nous avons parlé ce matin de la position offensive de la Métropole. C'est la même chose sur le climat et l'énergie. Nous proposons de passer un nouveau cap sur cette mandature puisque le climat n'est pas une contrainte, mais bien une opportunité pour notre territoire.

Nous étions la semaine dernière à Bruxelles avec Johanna Rolland, pour le lancement de la nouvelle convention des maires. Les collectivités territoriales réunies au niveau européen proposaient d'adopter de nouveaux objectifs, qui étaient de diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Vous voyez que nous sommes au-delà de ce qui est proposé.
Les collectivités territoriales ont un rôle, et une responsabilité fondamentale dans la lutte contre le changement climatique. Nous sommes réellement l'échelon le plus pertinent. Au-delà des mots, nous pouvons aujourd'hui passer à l'action et concrétiser la transition énergétique, avec toutes les forces et les parties prenantes sur notre territoire.

Aujourd'hui, on parle beaucoup de climat dans le contexte de la COP 21 qui se déroulera dans quelques semaines en France. A travers ce rapport, nous affirmons clairement que la COP 21 n'est pas une finalité. C'est bien un nouveau point de départ, un nouveau cap à porter. La tenue du Sommet mondial de l'action climat en septembre prochain, ainsi que le prochain grand débat citoyen sur la transition énergétique qui aura lieu en 2016 en témoignent.
Dans le rapport développement durable présenté, un volet important est la coconstruction avec les acteurs du territoire. C'est d'ailleurs le deuxième axe du plan climat puisque le plan climat de Nantes Métropole n'est pas le plan climat de la collectivité, mais bien le plan climat de tous les acteurs sur le territoire. Il est important de le rappeler.

Enfin, nous allons profiter de ce rapport développement durable pour intégrer la démarche Cit'ergie. Il s'agit d'une démarche volontaire engagée à la Ville de Nantes ainsi qu'à la Métropole, puisque certains peuvent parfois nous faire le reproche, sur l'environnement et le climat, d'être dans l'auto-congratulation. Bien au contraire, nous sommes dans l'évaluation et dans les mesures concrètes de notre action sur l'énergie et le climat pour pouvoir progresser et toujours aller plus loin.
Au-delà du label que nous aurons, Cit'ergie est bien une démarche de progrès sur quatre ans, où l'on examine toutes nos politiques publiques au prisme énergie climat. Cela nous permet de voir là où l'on est bon, là où l'on peut être meilleur et là où l'on a des marges de progression. C'est dans ce sens-là qu'a été construit le plan d'action que vous trouverez en annexe avec les 20 mesures qui vous sont proposées. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Merci Madame la Présidente. Nous nous félicitons, c'est vrai, que la Métropole ait obtenu cette labellisation européenne, tout comme Nantes et Orvault l'ont obtenue précédemment.
Madame la rapporteur, vous disiez qu'il ne fallait pas être dans l'autosatisfaction. C'est vrai que quelquefois, quand on reçoit des médailles ou d'autres labels, le côté autosatisfaction me gêne beaucoup.
Alors qu'en l'espèce, pour avoir bien suivi le dossier d'Orvault, on n'est pas du tout dans cette démarche-là. On est dans une démarche d'évaluation. Et pour obtenir cette labellisation, il faut mettre sur la table des actions extrêmement concrètes qui nous tirent vers le haut, en faveur notamment de la lutte contre le changement climatique. Nous sommes redevables devant les générations futures, et en ce qui me concerne devant les petits-enfants et autres. Il faut que nous nous y impliquions de plus en plus.
D'ailleurs il y a un changement très fort dans les mentalités. Il y a quelques années, nos amis les écologistes nous ont montré le chemin. Mais maintenant, c'est devenu transversal. Je crois que tout le monde prend en compte cette démarche forte de défense de notre planète.
Je me réjouis de cette démarche, qui doit tous nous entraîner vers l'exemplarité, pour faire davantage.

Madame la Présidente, je voudrais souligner des actions que nous mettons en œuvre, les uns et les autres, mais de manière un peu disparate.
Par exemple, concernant l'éclairage public, j'aimerais bien que la Métropole s'interroge de manière beaucoup plus forte sur cette démarche. Nous éteignons maintenant de plus en plus les lumières dans nos quartiers. Cependant, certains citoyens n'acceptent pas ce type de démarche, bien qu'on leur explique que ce n'est pas parce qu'il y a une lumière dans une rue qu'ils sont davantage protégés contre les vols. D'ailleurs, les cambriolages se passent la plupart du temps dans la journée, entre 14 heures et 16 heures, et non pas en pleine nuit.

Il faudrait dès lors qu'il y ait une démarche vraiment volontariste de notre part. Je ne parle pas de la baisse du chauffage dans nos gymnases, etc. Il y a beaucoup à faire. Je ne veux pas donner du tout de leçons dans cette démarche-là parce que l'on y arrive progressivement. Néanmoins, il faut que nous prenions tous conscience que c'est l'une des politiques qui me paraît indispensable et incontournable. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Madame la Présidente, Madame la rapporteur. Je ne reprendrai pas les propos de Monsieur Parpaillon auxquels on s'associe complètement. Je voudrais saluer l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et le développement des réseaux de chaleur, qui sont des sujets importants liés au climat.
Néanmoins, dans le rapport de développement durable, il y a le terme développement durable et le terme développement. Je voudrais juste attirer votre attention sur la combinaison qu'il peut y avoir entre le développement durable et le développement de nos territoires.

Effectivement, il y a un certain nombre de sujets, et je ne serai pas exhaustif, sur lesquels nous sommes à la fois en interrogation ou en suspens :
►Par exemple, concernant la Ligne à Grande Vitesse, où l'on construit une nouvelle gare. La question de la performance des transports est un sujet de développement durable. Nous sommes clairement en panne sur ce sujet-là.
►L'attractivité de notre port, de ses connexions, est aussi un sujet lié au développement durable, et sur lequel nous sommes en difficulté.
► Le ralentissement du développement des transports en commun, la desserte de l'île de Nantes, l'interconnexion de la ligne 1 et 2 sur le tramway sont des sujets liés au développement durable et au développement du territoire. Nous n'avons pas de visibilité sur ces thèmes-là.

Quelques autres sujets qui peuvent paraître un peu plus anecdotiques, mais qui m'intéressent en premier point :
► La stratégie sur les véhicules électriques. Madame la Présidente, vous vous étiez engagée il y a quelque temps à créer un groupe de travail sur ce sujet-là, nous sommes toujours en attente.
► L'absence de mobilisation sur les énergies alternatives donne notamment une position très claire à Nantes Métropole sur l'énergie fluviale.

Sans être exhaustif, autant de sujets sur lesquels nous attendons des positionnements forts au regard des objectifs de développement durable.
Vous vous êtes engagée, Madame la Présidente, à lancer un grand débat sur la transition énergétique l'année prochaine. C'est un sujet important. Mais cela nous semble probablement insuffisant, au regard de l'ensemble des enjeux que nous devons relever. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Jacques Moreau. »

M. Moreau : « Merci Madame la Présidente, mes chers collègues.
Comme il est précisé dans le rapport, l'ensemble des politiques publiques est concerné par nos choix en matière de développement durable. Notre Métropole se développe de façon raisonnée et cohérente depuis la création de la Communauté urbaine. Nous y mettons les moyens dans nos compétences phares que sont l'eau, les transports, le logement, l'urbanisme ou encore les déchets qui ont des impacts directs sur notre environnement et sur nos consommations énergétiques.

Le constat aujourd'hui est partagé. Il y a urgence à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des énergies fossiles. La Métropole nantaise y est pleinement engagée. Mais on le sait, le problème est bien plus large que le territoire métropolitain, national ou européen. On ne peut plus se contenter d'imposer quelques normes ici ou là, dont le seul effet est de délocaliser la pollution en même temps que les emplois dans les pays moins scrupuleux.

La COP 21 de Paris sera l'occasion de mesurer où en sont les gouvernements à l'échelle de la planète. Mais ne nous berçons pas d'illusions : les acteurs économiques qui sont aux manettes ne lâcheront pas leur modèle de développement et leurs dividendes aussi facilement.
Pour obtenir des résultats, c'est l'ensemble du fonctionnement de l'économie mondiale qui doit être radicalement transformé. Le Gouvernement affiche comme une priorité majeure la défense de l'environnement.

Alors, de deux choses l'une : "il y a urgence à réussir la COP 21", soit c'est de la communication, soit c'est une urgence. S'il y a urgence, nous devons reprendre les manettes et arrêter de tout donner à une finance internationale dont l'appétit est insatiable. S'il y a urgence, il faut une intervention publique forte pour agir efficacement sur l'énergie, les logements, les transports de voyageurs et de fret, sur l'agriculture et sur la relocalisation des produits.
Car oui, il y a urgence à sortir des discours d'intention, du cadre imposé par la finance mondiale et des politiques d'austérité. Pour sortir de ces contradictions, il faut en finir avec les baisses de dotations aux collectivités qui ne profitent qu'aux actionnaires. Il faut en finir avec le crédit impôt recherche et le CICE.
Soyons clairs : si Copenhague, Cancun ou Durban n'ont pas permis les avancées escomptées, c'est que la volonté politique n'est pas pour aller chercher des moyens politiques et financiers.

Pour que de réels engagements sortent de la COP 21, l'intervention de l'ensemble des citoyens, des acteurs politiques, à tous les échelons, est indispensable. De très nombreux citoyens, associations, syndicats, organisations politiques, font entendre leur voix pour exiger que les pays riches et industrialisés, qui portent les responsabilités, agissent réellement pour sortir des égoïsmes et de l'exploitation sans bornes des ressources naturelles et des peuples.
Les élus du groupe communiste porteront ce message à leur échelle, et j'appelle l'ensemble des élus ici présents à faire de même. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Madame la Présidente, chers collègues.
Je voulais profiter de la présentation de ce rapport pour insister sur ce qu'il montre, de manière très concrète, de l'action de la collectivité en matière de climat. On est effectivement à quelques semaines de la COP 21 qui réunira d'abord les États. La société civile et les collectivités locales y participeront, mais seulement en tant qu'observateurs. Pourtant, ce rapport nous montre bien dans sa déclinaison tout le champ d'action que peut couvrir l'engagement d'une collectivité en termes de climat. Ceci se trouve notamment dans les dernières pages et dans le plan d'action du rapport.
Au moment où l'on est dans les dernières mobilisations citoyennes et gouvernementales, pour faire émerger un accord sur le climat, ce sont bien les collectivités locales qui agissent et se mettent d'accord. C'est ce que l'on montre dans le rapport. C'est aussi une réalité à l'échelle européenne, et plus globalement à l'échelle mondiale avec une action déjà ancienne des réseaux de collectivité.

Ce rapport nous montre que l'on peut avoir une action de niveau global et de niveau concret. L'action globale correspond à notre participation aux négociations climat. Par exemple, Madame la Présidente, vous étiez à Bruxelles la semaine dernière avec plusieurs milliers d'autres collectivités européennes déjà engagées pour renouveler notre action en faveur du changement climatique. Ces collectivités européennes sont en pointe d'une vraie réalité. Ce rapport montre également tout le champ de l'action concrète que l'on peut porter au quotidien en direction des habitants.
La réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre est une vraie action ambitieuse. Cela passe par des choix forts. Je réponds par avance à Monsieur Grelard sur la réalité économique des actions que l'on peut mener en termes de climat. Les travaux engagés sur le réseau de chaleur ont pour objectif à terme de raccorder la moitié des logements sociaux nantais, et de faire ainsi bénéficier d'un gain sur la facture de chauffage. Ce sont aussi des travaux qui sont menés auprès d'entreprises et qui nourrissent le tissu économique local.

Concernant les gros investissements annoncés il y a quelques semaines en termes de mobilité sur le busway électrique et rallongé, il s'agit aussi d'investissements forts même s'ils ne seront pas fabriqués à Nantes, mais cela fait au moins fonctionner l'industrie européenne. Le futur plan vélo y contribuera également en termes de mobilité.

Je n'oublie pas l'action que l'on a adoptée au Conseil métropolitain dernier sur la rénovation des copropriétés, où l'on va investir 6 millions d'euros, ce qui aura évidemment un effet levier. Cela concernera des entreprises du bâtiment qui auront un retour immédiat sur le territoire. Au-delà de cet accompagnement des copropriétés, on a aussi une action sur la précarité énergétique qui est une marque de notre action concrète et quotidienne. Dans l'agglomération, 15 000 personnes bénéficient aujourd'hui du tarif social de l'énergie. Leurs statuts sont divers (propriétaires ou locataires) et ils ont besoin d'un accompagnement sur ces questions de la précarité énergétique.

De même, la marque de notre action est la proximité et le dialogue citoyen. Je crois que le futur débat sur la transition énergétique qui arrivera en 2016 sera notre deuxième grand débat après celui sur la Loire. On a beaucoup à attendre de ce travail avec les citoyens, pour définir ensemble quelle sera notre stratégie énergétique dans le futur pour la Métropole.

Ce n'est pas une mince question. Il peut en effet y avoir derrière cela des choix économiques. On le voit aujourd'hui au niveau national avec le débat sur le diesel. Ce n'est pas facile de sortir d'une situation comme celle d'aujourd'hui en respectant les difficultés économiques et sociales, qui ont pu amener des usagers à faire le choix d'une motorisation diesel. De la même manière, on peut, par exemple, lutter contre l'étalement urbain en offrant des possibilités de se loger en cœur de Ville, en cœur d'agglomération, à proximité des services, pour justement avoir des frais de déplacement moindres. C'est un sujet qui n'est pas facile et sur lequel il faudra travailler avec les habitants.

Dans ce contexte social et économique difficile, notre enjeu est que la transition écologique énergétique ne soit jamais un facteur d'inégalité supplémentaire, qui risquerait d'éloigner les citoyens entre eux. C'est vraiment la marque de notre action qu'il faudra poursuivre après, notamment au travers de ce débat. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Thomas Quéro a rappelé l'importance de cette mobilisation à l'échelle des réseaux de collectivités. Au niveau de Nantes Métropole, nous sommes toujours porteurs de la parole mondiale des collectivités dans cette négociation.
La COP 21 se présente à ce niveau-là comme une réelle avancée qui a d'ailleurs commencé à Durban.
Une partie du programme de la COP 21 est effectivement un programme de mise en valeur de l'action concrète portée par les collectivités, les entreprises, les ONG. Il s'agit d'une COP 21 un peu nouvelle. Le Sommet mondial de l'action climatique à Nantes fin septembre 2016 sera dans cette dynamique là.
Tout le monde a compris qu'il ne suffisait pas d'avoir les engagements des États. Si sur le terrain l'action n'est pas menée, on en reste à des feuilles de papier et à des traités assez théoriques.

Il y a très peu de collectivités de cette importance en France, probablement deux ou trois, qui peuvent aujourd'hui mettre sur la table un objectif crédible de réduction de 50 % d'émission de gaz à effet de serre en 2030. Ce n'est pas un affichage pour se mettre en scène à quelques semaines de la COP 21. Il s'agit d'un travail dans la longue durée, sur le transport public depuis des dizaines d'années, et sur le climat et l'énergie aussi depuis plusieurs mandats. Peu de collectivités ont fait des choix aussi ambitieux.

Le choix d'extension du réseau de chaleur n'est pas un slogan, mais correspond à des investissements publics et privés très lourds. Peu de collectivités ont capacité à le mener. Je crois que collectivement, nous devons être fiers de ce travail et continuer à montrer ce que nous faisons pour entraîner les autres. Aujourd'hui, c'est une partie de notre responsabilité.
C'était important que l'on ait cet objectif très ambitieux et à la hauteur de ce qui se négocie au niveau de la COP 21. Ce matin à Bonn, les négociations ont plutôt bloqué, notamment sur les questions de développement. Je ne sais pas comment va se passer la semaine de négociations. Sans réponse sur les grands enjeux de développement, il est vrai qu'il ne peut pas y avoir d'accord à Paris. Je crois que l'on en est tous conscients. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Pour répondre à certaines des questions, Monsieur Grelard, le rapport développement durable fait un bilan des actions passées. Cela n'oblitère pas les questions de développement à venir. Les questions que vous posez seront notamment à poser dans le cadre du grand débat. Le rapport développement durable est une obligation réglementaire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. C'est le quatrième que nous présentons.
Avant de lancer le grand débat, nous avons choisi dans cette année 2015 de faire le focus sur nos actions énergie et climat, puisque la loi nous le permettait.
Concernant notre objectif en termes de baisse d'émissions de gaz à effet de serre, Ronan Dantec vient de rappeler que notre ambition est de le recontextualiser quelque peu à l'échelle européenne, en tout cas en ce qui concerne l'engagement des collectivités. L'objet de cette délibération n'est pas de faire adopter un plan climat complet.

Aujourd'hui, nous proposons de fixer un cap que nous avions annoncé lors de la campagne électorale. A travers le grand débat sur la transition énergétique, nous proposons bien de le construire ensemble, avec tous les acteurs du territoire. Thomas Quéro et Ronan Dantec ont rappelés les leviers, que ce soient les transports publics ou bien la rénovation énergétique des bâtiments, et notamment des logements avec le lancement du guichet unique l'année prochaine. Sur les réseaux de chaleur, nous avons un certain nombre de compétences où nous pouvons être directement acteurs pour faire diminuer nos émissions de gaz à effet de serre.
Pour autant, nous avons besoin d'emmener tout le monde dans cette transition. Pour reprendre Michel Serres : "Le monde de demain sera pire et meilleur, mais c'est nous qui le ferons." C'est aussi un peu le message que nous souhaitons engager.
Concernant l'éclairage public ou les réseaux de chaleur, quand on voit les travaux pouvant être engendrés sur la voie publique, cela nécessite un accompagnement, de la pédagogie et de la sensibilisation. C'est aussi tout le sens des actions et des Conférences qui sont organisées cette semaine, en particulier avec la Green Week. Il y a également le Train du climat qui est passé samedi dernier, avec de la médiation entre les scientifiques et les citoyens pour expliquer. Les scientifiques ont en effet un rôle particulier sur l'énergie et le climat. Les gaz à effet de serre sont quelque chose que le citoyen lambda ne perçoit pas forcément dans son environnement naturel puisqu'on ne les voit pas. Cela a un impact, et nécessite donc pédagogie et sensibilisation pour ensuite agir.

La question suivante est une des priorités : comment sort-on des intentions et passe-t-on à l'action ? C'est là que le rôle des collectivités territoriales est prédominant et fondamental. Ronan Dantec l'a rappelé : l'action de Nantes Métropole s'appuie sur le fait de faire du climat et de la transition énergétique une opportunité pour notre territoire. Nous sommes dans un contexte social, économique et écologique inédit. Il nous appartient donc ensemble d'inventer ce développement de demain. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste deux ou trois éléments en complément.
- D'abord, pour revenir sur un des points de l'intervention de Joseph Parpaillon, en ce qui concerne l'éclairage public. Chacun mesure bien qu'il y a là un levier d'action à poursuivre. Collectivement, dans le cadre de la programmation d'investissement, ce ne sont pas moins de 12 millions d'euros qui sont programmés pour investir à court terme, pour des dispositifs qui permettent à moyen et long terme des économies d'énergie toujours plus importantes.
Il s'agit d'un sujet concret, où nous avons fait le choix ensemble de dégager des moyens pour avancer.
- Ensuite, je voudrais revenir sur l'articulation entre le local et le global. Si nous accueillons en 2016, le premier Sommet mondial de l'action climatique des acteurs non gouvernementaux, notamment à l'initiative de Ronan Dantec, cela n'a de sens pour nous que parce que cela s'inscrit dans le grand débat sur la transition énergétique.

En effet, notre responsabilité est de porter la voix de la Métropole et des Métropoles à l'échelle européenne. C'est ce que nous avons fait à Bruxelles la semaine dernière, ce que nous ferons à Paris pendant la COP 21, et ce que nous faisons tout au long de l'année avec le porte-parolat sur l'action climatique.
Ce qui nous autorise à parler, c'est d'agir, d'être dans « le faire », d'être dans l'action. C'est cela qui donne la crédibilité à notre parole politique. Le grand débat sur la transition énergétique sera copiloté par Julie Laernoes au titre de sa délégation sur l'énergie, et par Fabrice Roussel au titre de sa délégation sur le dialogue citoyen. En ayant évalué le premier grand débat citoyen sur la Loire, il devrait nous permettre de pouvoir aller au-delà, et de continuer à agir et à dire quels sont les leviers d'action d'une grande Métropole comme la nôtre. Ceci au titre de l'exemplarité par l'action de la Métropole, avec par exemple l'extension des réseaux de chaleur, mais aussi en montrant comment la Métropole met en mouvement des acteurs dans leur diversité.
La Green Week a été évoquée : j'invite toutes celles et ceux qui ne se sont pas encore penchés sur cette initiative à la regarder de près, car c'est une première sur le territoire de la Métropole. Pour cet événement, on a bien des acteurs économiques, des acteurs associatifs, des chercheurs, des étudiants. Appuyés par la collectivité, ils se mettent en mouvement pour contribuer à inventer les solutions de demain. Nous avons là un enjeu majeur.
- Enfin, un dernier mot concernant notre capacité à fédérer les acteurs et les générations sur ce sujet. Je le dis d'autant plus que nous serons ce soir avec Julie Laernoes à un temps de débat sur la transition énergétique positive, en direction des étudiants et de la jeunesse. On sent bien qu'il y a une aspiration de la jeunesse de ce territoire à avancer sur ces sujets. A l'instar d'autres grandes Villes comme Grenoble ou Paris, Nantes est bien décidée à prendre tout son rôle de laboratoire que nous sommes sur les enjeux de l'énergie.

Merci pour cette présentation et merci collectivement à toutes celles et ceux qui vont s'impliquer dans le grand débat sur la transition énergétique. Cela devra à l'évidence être une mobilisation collective. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1. Prend acte du rapport de Nantes Métropole sur la situation en matière de développement durable 2014- 2015 joint à la présente délibération,

A L'UNANIMITE,

2. Approuve le programme d'actions joint à la présente délibération comme l'exige la procédure de labellisation Cit'ergie,

3. Confirme la demande d'examen de la candidature à la labellisation qui sera examinée à la commission nationale du label Cit'ergie le 25 novembre 2015,

4. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente les dossiers suivants :

Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération

17 – THOUARE-SUR-LOIRE – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

EXPOSE

La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thouaré-sur-Loire qui vous est présentée aujourd'hui vise à faire évoluer le document approuvé le 22 juin 2007 par le conseil communautaire, pour une meilleure intégration des objectifs métropolitains, notamment en matière d'habitat.
L'enjeu principal de cette modification porte sur la maîtrise de la forme urbaine dans le centre-bourg et en périphérie.

Le centre-bourg de Thouaré-sur-Loire a connu un renouvellement important en densification avec la réalisation des programmes de logements de la ZAC du Saule Blanc depuis 2006.

Le Plan d'occupation des sols avait été modifié en 2005 afin d'intégrer le projet de constructions de logements de la ZAC qui prévoyait de l'habitat collectif en rez-de-chaussée plus 3 niveaux habitables plus un comble ou des attiques. En 2007, lors de la révision générale du PLU, ces règles ont été appliquées à la zone UA désignant le centre-bourg.

Aujourd'hui, la ZAC est presque entièrement réalisée, mais Thouaré-sur-Loire étant une commune attractive, d'autres secteurs du centre-bourg amorcent spontanément leur renouvellement, que la Ville souhaite maîtriser en permettant une meilleure intégration des programmes neufs au centre-bourg historique. A ces fins, la modification du PLU propose de réduire les hauteurs des constructions en zone UA à un rez-de-chaussée plus deux niveaux plus un attique avec un seul niveau habitable dans le couronnement.

D'autres mesures réglementaires et graphiques sont mises en œuvre dans le même objectif de mieux encadrer le développement urbain : intégration d'un coefficient de pleine terre dans les secteurs résidentiels afin de limiter l'imperméabilisation des sols et d'encadrer les divisions foncières, intégration d'une règle d'alignement graphique rue de Carquefou afin d'accompagner le renouvellement urbain déjà amorcé le long de cet axe stratégique.

A l'occasion de cette évolution du PLU, l'orientation d'aménagement de « l'îlot gare Sud » est modifiée afin, pour l'essentiel, de supprimer du schéma d'aménagement la partie dédiée initialement à l'activité tertiaire, aux commerces et services dans la mesure où cette offre ne correspond plus à une demande. Des surfaces d'activités ont été développées dans le cadre du projet « coeur de ville » et un certain nombre de cellules à vocation d'activités créées dans le cadre d'opérations récentes restent à commercialiser.

Cette évolution du PLU permet la traduction réglementaire d'un des deux axes fédérateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU adopté en 2007 : « assurer un développement maîtrisé et équilibré du territoire ».

Ensuite, dans le souci de répondre au deuxième axe fédérateur du PADD de 2007, « préserver et valoriser les éléments patrimoniaux », il est proposé, dans le cadre de la présente modification, de distinguer en tant qu'élément de patrimoine à protéger, la maison des surprises (maison du XIXème siècle, située Chemin de Halage).

Enfin, à l'occasion de cette modification, la nouvelle rédaction de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme, issue de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (article 157) et de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (article 67), est intégrée au règlement.

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux Personnes Publiques et aux chambres consulaires par courrier du 1er avril 2015. La Région Pays-de-la-Loire a fait savoir, par courrier du 22 avril 2015, qu'elle n'avait pas d'observation particulière à formuler. La Chambre de Commerce et d'Industrie a rendu un avis favorable sans observation particulière par courrier du 21 avril 2015. Les autres personnes publiques ne se sont pas exprimées. Leur avis tacite est réputé favorable.

L'enquête publique s'est déroulée du 20 avril au 29 mai 2015.

Elle a donné lieu à trois permanences du commissaire-enquêteur qui ont permis de recueillir 5 observations écrites, dont une inscrite dans le registre d'enquête disponible à la mairie et 4 courriers adressés au commissaire enquêteur. Ils émanent de l'association « Thouaré ensemble » et de trois riverains, qui formulent pour partie des observations qui ne portent pas sur l'objet de la modification du plan.

Lors de ses permanences, le commissaire-enquêteur a également recueilli 18 observations orales qu'il a consignées dans son procès verbal dont une formulée par le propriétaire de la maison des surprises qui s'est dit favorable à la préservation de son bien au titre du patrimoine.

Les observations écrites du public sont présentées dans le tableau ci-annexé, ainsi que, pour chacune, l'avis rendu par le commissaire-enquêteur et la décision qu'il vous est proposé d'adopter.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a remis un rapport et des conclusions en date du 05 août 2015. Il émet un avis favorable assorti d'une réserve concernant la modification de l'orientation d'aménagement de l'îlot gare considérant que la suppression du programme d'activités ne correspond pas aux orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial de l'agglomération (SDUC), du Document d'Aménagement Commercial (DAC) en ce qu'elle interdirait l'implantation d'activités dans le centre-bourg.

Cette évolution n'a pas pour effet d'interdire l'implantation d'activités dans le centre-bourg.
Elle permet de produire davantage de logements et donc de contribuer à remplir les objectifs de production de logements parmi lesquels des logements sociaux, fixés dans le Programme Local de l'Habitat et imposés à l'article 55 de la loi Solidarités et Renouvellement Urbains. Il est donc proposé de ne pas lever la réserve du commissaire enquêteur et de maintenir la modification de l'orientation d'aménagement telle que soumise à enquête publique.

Par ailleurs, la présente modification est mise à profit pour faire apparaître sur les planches graphiques concernées les secteurs couverts par l'ensemble des orientations d'aménagement existantes.

Le dossier de modification du PLU est tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité à la Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération. Il sera consultable par le public, une fois la délibération exécutoire, dans les services de Nantes Métropole (à la Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération, et au pôle communautaire Erdre et Loire), ainsi qu'à la mairie de Thouaré-sur-Loire.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Approuve le dossier de modification du PLU de la commune de Thouaré-sur-Loire tel que soumis à l'enquête comme indiqué dans l'exposé ci-avant ;

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

18 – NANTES – SECTEUR BÊLE CHAMP DE TIR – INSTITUTION D'UN PERIMETRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

EXPOSE

Le secteur du Bêle Champ de Tir est un secteur mutable d'1,6 ha situé en dehors du périmètre de la ZAC Erdre Porterie mais intégré au périmètre de la concession d'aménagement confiée à Nantes Métropole Aménagement.

Lors de la modification du PLU approuvée en décembre 2014, une Orientation d'Aménagement a été établie sur le secteur. L'objectif était d'assurer un projet cohérent et de qualité assurant la continuité urbaine entre la ZAC Erdre-Porterie d'un côté et le tissu urbain déjà constitué de l'autre.

La vocation de la zone est mixte : logements, bureaux, commerces et services y sont autorisés. L'orientation d'aménagement prévoit 16 000 m² de surface de plancher habitat dont 25 % de logements sociaux et 25 % de logements abordables. Il reste ainsi un prévisionnel disponible de 8 000 m² de surface de plancher en accession libre sur le secteur.

L'orientation d'aménagement prévoit la réalisation de cheminements doux afin de mailler l'îlot avec le pôle commercial, l'école et un square de proximité.

Deux emprises, qui représentent 80 % de la constructibilité du secteur, font l'objet de projets immobiliers avancés sur la base d'un cahier des charges établi par l'urbaniste de la ZAC, en cohérence avec les orientations des îlots autour dans le cadre des consultations promoteurs.

Nantes Métropole peut désormais, depuis la loi "Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové", délimiter un périmètre à l'intérieur duquel les constructeurs participent à la prise en charge de ces mêmes équipements publics dès lors qu'ils répondent aux besoins des futurs habitants ou usagers de leurs opérations. La collectivité fixe alors les modalités de partage des coûts des équipements dans ce périmètre. Celui-ci est délimité pour une durée maximale de quinze ans.

Il est proposé d'instituer un tel périmètre de Projet Urbain Partenarial recouvrant celui de l'Orientation d'Aménagement du Plan Local d'Urbanisme, d'une superficie d'1,6 ha, selon le plan joint en annexe pour une durée de quinze ans.

Le programme des équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation de ce périmètre comprend la création d'un cheminement doux et d'un square de proximité ainsi que la réfection de la rue Lassus. Le

montant total des travaux s'élève à 799 250 € TTC dont 615 250 € TTC générés par les constructions à venir sur ce secteur (tableau en annexe)

Il est proposé, dans le cadre des conventions qui seront établies dans le périmètre, de ne pas faire participer au coût des travaux les constructeurs sur la part de surface plancher dédiée au logement social et au logement abordable (même règle que pour la taxe d'aménagement). Ainsi, le montant des travaux et des acquisitions foncières s'élève à 77 €/m² de surface plancher, montant indexé sur l'indice TP01 à la date de la présente délibération.

Au regard de l'avancement des projets immobiliers sur le secteur, l'ensemble des travaux est susceptible d'être réalisé avant 2020.

Les recettes seront affectées au budget global de Nantes Métropole, sans augmentation de son volet investissement.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Approuve l'institution, pour une durée de quinze ans, du périmètre, joint en annexe, dans lequel les constructeurs et opérateurs devront conclure avec Nantes Métropole des conventions de Projet Urbain Partenarial prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie des équipements nécessaires aux constructions réalisées ;

2 - Approuve la répartition des coûts de travaux et acquisitions foncières qui permet d'établir une participation des constructeurs de 77 € /m² de surface plancher (montant indexé sur l'indice TP01 à la date de la présente délibération), selon le programme de travaux joint en annexe, et exonère les surfaces plancher dédiées au logement social et au logement abordable ;

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Garreau présente les dossiers suivants :

Direction Projets d'Investissements Transports Collectifs

19 – ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ - AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

EXPOSE

Nantes Métropole mène, depuis de nombreuses années déjà, une politique active en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap et souhaite poursuivre la démarche en ce sens.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative, notamment à la mise en accessibilité des transports publics, impose la révision du schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs, approuvé en octobre 2009 par le conseil communautaire de Nantes Métropole, sous la forme d'un Sd'AP (Schéma directeur d'accessibilité – agenda de l'accessibilité programmée).

Le nouveau schéma proposé tire un bilan des actions réalisées depuis 2009 en matière de mise en accessibilité du réseau de transports collectifs, notamment la mise en accessibilité des arrêts de bus pour passer de 51 % à 73 % d'arrêts accessibles, et contient la programmation des actions qui seront mises en place .

L'enjeu est de rendre le réseau accessible à tous les usagers (accessibilité universelle), décliné autour de 6 grandes actions : informer, accéder, circuler, adapter, accompagner et évaluer.

Outre la mise en accessibilité progressive des arrêts de bus prioritaires, de nombreuses opérations vont contribuer à rendre le réseau plus accessible à tous : acquisition de nouveaux bus, réalisation d'arrêts accessibles dans le cadre d'aménagements de voirie, développement du réseau structurant (interventions sur le tramway, le Busway ou les lignes Chronobus), arrivée de nouveaux mobiliers urbains (abris voyageurs), amélioration de l'information en temps réel (en amont du voyage, sur les quais et à l'intérieur des véhicules) ou la formation et la sensibilisation des acteurs du transport public (conducteurs, agents d'accueil, concepteurs des aménagements, …) à cette thématique.

Ce schéma a été élaboré en concertation étroite avec les différentes associations, par l'intermédiaire notamment de la CIAPH (commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées) et sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier au sein de cette commission.

M. Garreau : « Madame la Présidente, chers collègues.
Les trois délibérations qui vont suivre traduisent notre volonté partagée de faire de notre Métropole, une Métropole accessible à tous, en étant particulièrement attentifs à nos concitoyens et concitoyennes en situation de handicap.
Nantes Métropole est reconnue comme étant en pointe, parmi les grandes agglomérations françaises, en matière d'accessibilité universelle. Je me souviens, au mandat précédent, de la remise ici même d'un Access City Award par l'APF.
Les mesures que nous vous présentons aujourd'hui vont encore améliorer notre politique dans ce domaine qui vise l'égalité de tous nos concitoyens pour accéder aux services du quotidien, ainsi qu'au réseau de transports en commun.

Cette délibération n°19 concerne précisément le réseau de la TAN.
Les évolutions réglementaires nous amènent à adopter un nouveau schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs. Dès 2009, nous avions adopté un premier schéma directeur qui a produit des effets. En six ans, de 2009 à aujourd'hui, nous sommes ainsi passés de la moitié des arrêts accessibles en 2009, à plus de 73 % aujourd'hui. Et cela, en grande partie grâce au travail fait pour rendre les arrêts des lignes chronobus systématiquement conformes à l'accessibilité.
Sur cette même période, nous sommes passés de 80 % à 94 % de véhicules accessibles. Notons qu'aujourd'hui, 96 % des voyages se font à partir d'un arrêt accessible : cela signifie que les arrêts les plus fréquentés sont aussi les plus accessibles.

Notre nouveau schéma directeur est structuré en six chapitres, autour de 18 actions détaillées. Il nous amènera dès 2018 à 80 % des arrêts accessibles, selon une priorisation définie par des critères objectifs. Il conduira également à 100 % de véhicules accessibles dès 2018, grâce au renouvellement du parc de véhicules dont nous sommes propriétaires, et au renouvellement des marchés passés avec les cars affrétés.
Ainsi, dès 2018, 97 % des voyages seront faits à partir d'un arrêt accessible. Nous pouvons donc en déduire la nécessité de maintenir et d'adapter le service Proxitan, ne serait-ce que pour les 3 % restants qui seront essentiellement situés en zone rurale. Il s'agit de zones où il n'y a pas de quai, bien que même si l'on faisait un quai, il n'y aurait pas au-delà de continuité accessible. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Catherine Piau. »

M^me^ Piau : « Madame la Présidente, mes chers collègues.
Comme vient de le rappeler Jacques Garreau, nous envisageons l'accessibilité de manière globale sur la Métropole. En effet, lorsque nous parlons d'accessibilité, nous parlons d'accessibilité pour toutes les personnes susceptibles d'emprunter les transports en commun. Je pense aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux enfants, et aux familles en poussette.
Ce nouveau schéma directeur d'accessibilité dresse un bilan avec des actions, qui ont été réalisées depuis 2009. Mais il contient surtout une programmation des actions à mettre en œuvre, à l'image d'une ambition métropolitaine, une cité pour chacune et pour chacun, une ville où les déplacements vers les lieux du quotidien sont aisés et contribuent à une cohésion sociale pérenne.

Aujourd'hui, trois quarts des arrêts des transports en commun sont accessibles. Je voudrais aussi insister sur le service Proxitan, qui est un transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour faciliter leur quotidien. L'efficience de ce service sera d'ailleurs évaluée dans le cadre d'une démarche participative.
Nous allons encore améliorer notre réseau, puisque de nouveaux véhicules pour l'accessibilité vont être une réalité partagée sur l'ensemble du territoire. Par exemple, nous allons avoir des bus davantage équipés par un dispositif permettant de délivrer des informations visuelles et sonores. D'ici 2018, de nombreuses opérations vont contribuer à rendre le réseau encore plus accessible à tous, avec l'acquisition de nouveaux bus, la réalisation de nouveaux arrêts équipés pour faciliter l'autonomie, ou encore l'arrivée de nouveaux mobiliers urbains.

Avec cette intervention, je voudrais surtout rappeler l'importance de la coconstruction et du dialogue permanent avec les usagers de l'espace public métropolitain. C'est grâce à la participation des différentes associations, par l'intermédiaire notamment de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, au travers de rencontres, d'ateliers, de diagnostics, que nous parviendrons à répondre aux objectifs de notre schéma directeur dans les temps.
Ce schéma directeur de l'accessibilité est en conséquence une démarche importante pour nos 24 communes, plus qu'un simple document de programmation. Il nous aide à mieux prendre en compte la nécessaire autonomie de celles et ceux qui en ont besoin. C'est pourquoi, avec les élus du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, je voterai en faveur de ce projet de délibération. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Nathalie Blin. »

M^me^ Blin : « Madame la Présidente, chers collègues.
Il est des sujets qui plus que d'autres donnent à voir le modèle de société dans lequel nous vivons. 2015 aurait dû être l'année de l'accessibilité pour tous : elle ne le sera pas, ou dans des proportions bien moindres que ce que nombre d'acteurs du secteur et d'usagers auraient pu l'espérer.
La loi relative à l'égalité des droits et des chances n'a, en 10 ans, pas permis d'atteindre cet objectif d'accessibilité universelle dont il est quand même nécessaire de rappeler qu'il avait été formulé en droit européen depuis 1975.
Par la loi, il s'agissait de favoriser l'insertion des personnes handicapées et de sensibiliser nos concitoyens à cette problématique ; la notion de handicap au sens large englobant une pluralité de problématiques physiques, cognitives, relatives à l'état de santé, à l'âge. Au-delà de l'accessibilité de la chaîne de déplacement pour les personnes à mobilité réduite, cette loi insiste sur l'égalité des droits et des chances en matière d'emploi, de scolarité et de droit à compensation pour couvrir les besoins en aides techniques, humaines.

À travers cette loi, c'est la société qui est censée devenir accessible à tous, en réaffirmant l'universalité des droits, enfants, femmes et hommes. Force est de constater que nous en sommes loin.
Alors que la loi avait consacré l'obligation de rendre accessibles tous les lieux recevant du public avant le 1^er^ janvier 2015, seuls 40 % de ceux-ci le sont aujourd'hui sur le plan national, 22 % dans notre agglomération, d'où une frustration légitime des personnes handicapées.
Pour autant, nous saluons les efforts présents et futurs qui nous sont présentés dans les différents rapports, en termes de facilitation des usages de la ville, d'accessibilité des transports, des logements, des commerces, ou encore en termes d'emploi, d'insertion et de citoyenneté.

Bien entendu, et nous en sommes conscients, sans réelle volonté nationale sur ce sujet, les marges de manœuvre sont moindres. L'austérité budgétaire, mais aussi l'absence de volonté politique, a conduit le Gouvernement à repousser jusqu'en 2024 la réalisation de l'accessibilité universelle, tout en continuant à en faire porter la responsabilité sur les collectivités territoriales. Ceci, une nouvelle fois sans apporter de moyens supplémentaires pour réaliser les aménagements, alors que les collectivités sont confrontées à une baisse de leurs dotations, rendant encore plus aléatoire la concrétisation de l'accessibilité universelle.
Ce n'est pas seulement l'accessibilité physique qui est en jeu, c'est aussi l'école. Nous pouvons noter dans l'agglomération, l'insuffisance des postes d'assistant de vie scolaire. Et quid de l'emploi et de l'accès à la citoyenneté ? Nous avons à rester vigilants et ambitieux pour permettre à toutes et à tous de vivre normalement dans une société plus juste.
Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci Madame la Présidente.
Je partage pleinement ce qui vient d'être dit par Nathalie Blin. Je pense qu'il y a tellement à faire, et nous avons accumulé beaucoup de retard dans le domaine de l'accessibilité, qu'il me semble très délicat de faire acte d'autosatisfaction.
Je voudrais profiter de cette délibération pour évoquer la problématique du stationnement gratuit pour les personnes handicapées. Les mesures de la loi visant à favoriser le stationnement gratuit des personnes handicapées viennent seulement d'entrer en vigueur. Cette loi mérite d'être saluée, notamment parce qu'elle permet deux avancées notables. Elle organise la gratuité du stationnement pour les personnes en situation de handicap dans toutes les villes, pour un délai de moins de 12 heures. Elle constitue également une innovation permettant le stationnement gratuit des conducteurs en situation de handicap sur les places payantes ordinaires. C'est un point important. En effet, lorsqu'une personne handicapée venant d'une commune, et croyant que la gratuité du stationnement s'imposait dans les autres, recevait un PV, c'était difficile à expliquer.
En avril, j'ai donc souhaité rappeler votre attention par le biais d'un courrier sur cette loi auquel vous n'avez pas répondu. Cela, afin de vous sensibiliser à son éventuelle application anticipée pour notre ville centre, cœur de notre Métropole.
En effet, par exemple à Bordeaux, cette situation qui était donnée aux personnes handicapées de se garer gratuitement sur les places réservées à leur attention, était déjà effective. Notons d'ailleurs qu'à Bordeaux, le délai de remboursement de la dette est de deux années. On pourrait continuer les comparatifs.
À Nantes, le stationnement sur les emplacements réservés aux personnes en situation de handicap était donc payant. Je m'interroge un peu parce que l'on parle souvent du fameux temps d'avance, ou du moins c'est là un slogan politique que vous utilisez. Je pense au contraire qu'il est regrettable qu'à l'heure où tout doit être fait pour faciliter la mobilité de tous, nous ayons attendu que la loi s'impose à nous pour assurer la gratuité pour les personnes en situation de handicap.

Malgré ce bémol pour notre ville centre, qui aurait dû montrer l'exemple en anticipant, nous notons avec satisfaction le lancement de la démarche projet sur le stationnement, page 18 du rapport annuel de Nantes Métropole, relatif à la politique publique en faveur des personnes en situation de handicap. Nous souhaitons effectivement qu'elle porte ses fruits en faveur de la simplification du stationnement pour nos concitoyens en situation de handicap.
Nous voterons donc ce schéma directeur d'accessibilité et les deux délibérations qui suivent. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci Madame la Présidente, chers collègues.
Je partage tout à fait les propos qui ont pu être tenus, par les différents groupes politiques d'ailleurs. Le but n'est pas de polémiquer, mais il s'agit d'un sujet sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer. Il nous faut faire consensus et travailler ensemble, la main dans la main.
Je note juste, d'un point de vue de coconstruction, que la dernière Commission Intercommunale d'Accessibilité a eu lieu lundi dernier, le 12 octobre, à la même heure que le Conseil municipal de Saint-Herblain. Il ne m'a pas été possible de m'y rendre. Il n'y a pas eu de modification d'agenda possible. En termes d'accessibilité également, les commissions doivent l'être à toutes et à tous.
Ensuite, je voulais partager avec vous ce dont on parle régulièrement : le label APF et le classement APF sur la Métropole. Il existe aussi d'autres labels et d'autres classements. Il serait bon d'avoir les éléments sur ceux-ci, avec les éléments de satisfaction de la Métropole nantaise et les points d'amélioration. Je pense notamment au label Tourisme et Handicap, que j'évoquais avec d'autres personnes en charge de l'accessibilité sur d'autres Métropoles, notamment la Métropole bordelaise. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Christine Meyer. »

Mme Meyer : « Juste des petites précisions en réponse aux remarques de Monsieur Guerriau, concernant le stationnement des personnes handicapées :
► Première remarque : on peut effectivement se féliciter que la loi ait permis le stationnement gratuit des personnes handicapées. Je suis tout à fait d'accord avec le premier commentaire qu'il avait fait : en effet, cela pouvait être difficile pour des personnes passant d'une commune à l'autre, de ne pas savoir que ce n'était pas la même réglementation qui était appliquée.
Cependant, le stationnement des personnes handicapées à Nantes était effectivement payant, et avait été maintenu payant, en total accord avec les associations de personnes handicapées. Chaque année il y avait une réunion où ce sujet était abordé. On estimait que les personnes handicapées étaient des citoyens au même titre que les autres.

► Deuxième remarque : la Ville de Nantes est très attentive au cas des personnes handicapées, puisque le nombre de places de stationnement pour personnes handicapées est un peu supérieur à ce qui est exigé par la loi. D'autre part, chaque fois qu'une demande est faite, des études sont effectuées par Nantes Métropole, concernant la possibilité d'introduire une place handicapée.
► Troisième remarque : en ce qui concerne la Ville de Nantes, l'application de la loi est effective depuis qu'elle a été votée. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Gillaizeau. »

M. Gillaizeau : « Merci Madame la Présidente.
Sur la Métropole, une partie du transport en commun est assuré par le réseau Lila. C'est le cas de ma commune, où d'ailleurs un certain nombre d'arrêts sont équipés pour être utilisables par les personnes à mobilité réduite. Par contre, est-ce que l'on a une idée de l'évolution du parc du Conseil départemental ? Ce sont les cars Lila qui assurent ce transport. »

M^me^ la Présidente : « Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Sur ce dernier point, nous allons poser la question au Département. Ils ont la même obligation de créer un schéma directeur d'accessibilité de leurs transports publics.
Je remercie les intervenants d'avoir souligné l'état d'esprit de la Métropole. Celui de la coconstruction avec les associations représentant les personnes en situation de handicap, qui sont étroitement associées à l'ensemble des documents présentés aujourd'hui. Ils en sont vraiment moteurs.
Concernant la remarque sur le temps d'avance ou le temps de retard, la loi impose à nos 24 communes, de réaliser un Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics, les fameux PAVE. Il y a malheureusement parmi nous trois communes qui n'ont pas encore réalisé leur PAVE et sont en retard sur la loi, dont Saint-Sébastien-sur-Loire, je suis obligé de le signaler.
Ne perdez pas de temps. Les services de la Métropole peuvent vous aider à vous accompagner dans cette démarche, afin de ne pas avoir un temps de retard.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Adopte le nouveau schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs de Nantes Métropole .

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mission Egalité

20 – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC

EXPOSE

Nantes Métropole mène depuis de nombreuses années une action ambitieuse en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. La collectivité a ainsi développé au fil des années une démarche intégrée, mobilisant l'ensemble de ses politiques publiques (emploi, transport, espace public, habitat, ..) comme des leviers pour atteindre l'accessibilité universelle.

Cette vision globale s'accompagne du souhait de construire la politique d'accessibilité en relation étroite avec les associations et usagers, au plus près de leurs attentes et de leurs besoins. La refonte de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées en avril 2014 est la marque de cette volonté de dialogue et de concertation.

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait obligation aux propriétaires de mettre en accessibilité leurs établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) avant le 31 décembre 2014.

Dans le prolongement de la loi, l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 renforce les obligations des collectivités qui n'ont pas mis en accessibilité l'ensemble de leurs ERP et IOP à cette date, en exigeant la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) pour l'ensemble de leur patrimoine.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée représente l'engagement de la collectivité à réaliser les travaux dans un délai de 9 années maximum compte tenu de la dimension du patrimoine (82 ERP/IOP) et du contexte financier. L'AD'AP précise le calendrier des mises en accessibilité des ERP et des IOP, ainsi que l'estimation financière des travaux à réaliser. Il engage financièrement la collectivité sur les trois premières années. L'AD'AP présente également la politique d'accessibilité menée sur le territoire et les modalités de concertation mises en place avec les associations représentant les personnes handicapées.

Aussi, Nantes Métropole s'engage à poursuivre son ambition en faveur d'une accessibilité universelle, et notamment concernant les ERP, en réalisant et en mettant en œuvre un Agenda d'Accessibilité Programmée, conforme aux nouvelles dispositions législatives (documents en annexe de la présente délibération). Cet AD'AP marque la volonté de Nantes Métropole de prioriser la mise en accessibilité des services de proximité, tout en prenant en compte les équipements emblématiques et le patrimoine transféré des communes vers Nantes Métropole.

Cet agenda d'accessibilité programmée sera approuvé par le Préfet, dans un délai de 4 mois à compter de la réception du dossier.

M. Garreau : « Une fois les transferts de bâtiments récents effectués, la Métropole est aujourd'hui propriétaire de 82 ERP ou IOP. 18 sites sur ces 82 sont d'ores et déjà conformes, cela représente 22 % comme l'a souligné Madame Blin.

Suite à des diagnostics, la mise en accessibilité des 64 sites restants est estimée à 10 800 000 euros. Il est proposé un engagement fort, afin de ne pas renvoyer aux calendes grecques, comme certaines associations représentant le monde du handicap pouvaient en avoir la crainte sur le plan national. Pour ces travaux nécessaires, nous vous proposons qu'il soit consacré 5 600 000 euros, dès les trois premières années. Notre volonté étant de privilégier les sites du quotidien, pour garantir un même accès à nos concitoyens en situation de handicap.

Cet effort financier qui engage nos budgets 2016, 2017 et 2018, nous permettra de rendre totalement accessibles 62 sites sur les 82, soit 75 % de notre patrimoine d'ici trois ans.
Sur la deuxième période 2019-2021, nous atteindrons 74 sites accessibles, soit 90 % de nos ERP. Enfin, nous viserons à terme 2024, une accessibilité maximale. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Benoît Blineau. »
M. Blineau : « Madame la Présidente, chers collègues.
Le Groupe écologiste et citoyen votera bien sûr cet ADAP. Je tiens à reprendre les propos de Madame Blin, qui nous disait que 40 % des ERP sont actuellement accessibles en France. Je crois que là, il y a des chiffres que je n'ai jamais vus nulle part. Il ne faut pas oublier qu'actuellement, pour être aux normes, il faut avoir absolument tout au niveau du handicap moteur, mais également au niveau des handicaps visuels et auditifs, et au niveau du handicap cognitif.
Quand on entend "l'accès complet d'un établissement", je peux vous dire qu'actuellement en France personne n'a vraiment les chiffres. Je crois que les chiffres sont plutôt autour de 10 % que de 40 % en ce qui concerne cette possibilité d'accès total. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Annereau. »

M. Annereau : « Madame la Présidente, je vous remercie.
Concernant ce dépôt d'ADAP, bien sûr que notre groupe votera. Cependant, la date butoir pour déposer l'Agenda d'Accessibilité était fixée au 27 septembre. On entend dire que la Métropole a de l'avance, mais en l'occurrence nous sommes en retard. Il faut regarder les choses en face.
Néanmoins, l'agenda va vraiment dans le bon sens, notamment les trois premières années, comme le disait Monsieur Garreau, au niveau des Établissements Recevant du Public qui vont être mis aux normes.

Je voudrais également attirer l'attention sur le fait que la proche voirie de ces établissements doit être travaillée. En effet, un bâtiment accessible ne servira pas à grand-chose si les personnes, notamment en fauteuil roulant, ne peuvent pas arriver jusqu'à celui-ci. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Dans les diagnostics accessibilité de chaque bâtiment, les abords sont analysés. Bien évidemment, il ne s'agit pas que de l'accessibilité interne à un bâtiment, mais aussi en amont sur ses abords.
Quant à notre éventuel retard, non, il n'y a pas de souci. Nous avions effectivement jusqu'au 27 septembre pour déposer notre ADAP. Nous avons écrit (Nantes Métropole, notre Présidente) le 25 septembre à Monsieur le Préfet, et envoyé notre projet d'ADAP en lui précisant qu'il serait soumis à la délibération du Conseil métropolitain du 19 octobre. Nous avons été dans les temps. Mais il faut aussi respecter le formalisme du Conseil métropolitain. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 – Dépose une demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, tel que joint en annexe.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mission Egalité

21 – COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES – RAPPORT ANNUEL 2014

EXPOSE

Conformément aux obligations de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Nantes Métropole dispose depuis 2005 d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).

La concertation des partenaires est un préalable fondamental à la construction d'une action publique de qualité, au plus près du vécu et des usages. A ce titre, Nantes Métropole a souhaité faire de cette commission un véritable lieu de dialogue et de concertation des partenaires associatifs dans l'élaboration et le suivi de la politique d'accessibilité universelle développée par la collectivité.

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est composée d'élus, d'usagers, d'experts et d'associations représentant les personnes handicapées et s'ouvre désormais également aux représentants des personnes âgées, en application de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie. Elle est présidée par le Vice-président en charge des déplacements doux, des continuités piétonnes et du handicap.

Dans le cadre des missions qui lui sont légalement confiées, la Commission a établi pour l'année 2014 un rapport annuel qui formalise l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, capitalise l'expérience issue des actions conduites et des concertations menées, en matière de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports. Le présent rapport 2014 en est la 9ème édition.

Conformément aux dispositions légales, il est transmis au Préfet du département, au Président du Conseil départemental, ainsi qu'au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

M. Garreau : « Suite aux élections municipales de 2014, le renouvellement de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées a permis le renforcement de la concertation, par l'ouverture vers un peu plus d'associations représentant les personnes handicapées, mais aussi des structures qui peuvent travailler avec le public en situation de handicap.
De façon à dynamiser sur notre territoire cette politique publique, nous avons également créé le GAU 24, le Groupe d'Accessibilité Universelle 24. Il rassemble des correspondants élus de chacune de nos 24 communes, de façon à pouvoir échanger, ou à mener un certain nombre d'expériences ensemble.
Dans ce rapport, il ne faut pas oublier qu'il y a un certain nombre de pages consacrées à l'accès à l'emploi, pour les personnes en situation de handicap. Notre Métropole se doit et se veut exemplaire en respectant la réglementation, les 6 % d'emplois de personnes handicapées au sein des services métropolitains.
Nous respectons cette obligation et nous y ajoutons des marchés de commande publique, passés avec les établissements du secteur adapté ou les ESAT, pour des montants qui ont plus que doublés depuis 2010.
Ces montants de marché ont atteint en 2014, 313 000 euros.
Au titre de l'aide à l'emploi d'agents en situation de handicap, nous avons en novembre 2014 signé une nouvelle convention triennale avec le Fonds d'Indemnisation des Personnes Handicapées de la Fonction Publique, pour un montant qui approche le million d'euros, et qui sera ainsi alloué à la Métropole pour accompagner ses actions.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 – Adopte le rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Pernot présente les dossiers suivants :

Direction du Cycle de l'eau

22 - SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU NORD OUEST DU DEPARTEMENT – MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PREVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE NEGOCIEE - MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - AVIS

EXPOSE

Par délibération du 27 juin 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe de l'opération de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Ouest du département pour un montant de 16 605 000 €HT.

Ce programme faisait suite à la signature de la convention, approuvée par le conseil communautaire du 19 avril 2013, entre Nantes Métropole, la CARENE et Cap Atlantique, qui actait les modalités de réalisation et de financement des ouvrages destinés à couvrir les besoins en eau potable du Nord Ouest du département et en assurer la sécurisation à l'échéance 2020-2025.

La partie projet sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole consiste à renforcer la station de surpression de la Contrie à Nantes et la relier au château d'eau de Vigneux de Bretagne, par la réalisation d'un feeder d'une longueur de 13 km.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du boulevard de La Baule à Saint Herblain, le bureau du 21 février 2014 a autorisé par anticipation la réalisation du tronçon de canalisation correspondant au Boulevard de La Baule (1,5 km). Une partie du feeder correspondant à l'extrémité ouest du boulevard de La Baule n'a pas pu être réalisée compte tenu de sujétions techniques, liées à la découverte d'un réseau d'eaux pluviales. Cette contrainte ne pouvant pas être prise en charge dans les conditions et délais prévus au marché, il est apparu opportun d'envisager la réalisation de ce tronçon dans le cadre du marché objet de la présente délibération.

En conséquence, il convient de diminuer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération du boulevard de La Baule de 650 000 € HT pour la porter à 1 850 000 €HT soit 2 220 000 € TTC ; et d'autre part, d'augmenter celle de l'opération sécurisation de l'alimentation en eau potable du nord ouest du département, pour la porter à 17 255 000 € HT soit 20 706 000 € TTC.

Nantes Métropole, maître d'ouvrage de l'opération et dont les services assurent la maîtrise d'œuvre, peut lancer la consultation en vue de la réalisation des travaux de pose de la canalisation d'une longueur de 11,5 km restant à poser sur les treize kilomètres qui séparent le site de la Contrie à Nantes du château d'eau de Vigneux de Bretagne.

La consultation comprend 3 lots distincts.

Le montant des travaux liés au tronçon de canalisation est estimé à 14 236 852 € HT.

A titre accessoire et dans le cadre de ses conditions d'exécution, ce marché comporte une prestation d'insertion professionnelle de publics en difficulté,

Pour le financement de cette opération, des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et du Département de Loire-Atlantique.

Nantes Métropole intervient en tant qu'entité adjudicatrice, conformément aux articles 144-1, 165 et 166 du Code des marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure négociée, pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP44 libellée « Eau Potable », opération 2009 - n°2920 libellée « Sécurisation Nord ouest ».

Par ailleurs, ce projet fait l'objet d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, laquelle emportera mise en compatibilité du PLU de Couëron, afin, notamment, de permettre « les affouillements et exhaussements du sol, nécessaires à la réalisation d'ouvrages d'infrastructures », autorisant ainsi la réalisation des travaux par tranchées.
Par une délibération du 5 juillet 2013, Nantes Métropole a sollicité du Préfet l'ouverture de l'enquête publique portant à la fois sur l'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité du PLU.
Cette enquête s'est tenue du 22 juin 2015 au 24 juillet 2015.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, le dossier de mise en compatibilité du PLU et le procès verbal d'examen conjoint ont été communiqués à Nantes Métropole le 21 septembre 2015.
Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserves sur l'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité du PLU.
C'est dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article R.123-23-1 du code de l'urbanisme, que le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête), le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sont soumis pour avis, par le Préfet, à l'organe délibérant de l'EPCI compétent en matière de PLU.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à ce dossier de mise en compatibilité.

M^me^ la Présidente : « Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Ce dossier porte à la fois les intérêts départemental et étatique. Le périphérique, sur lequel ce feeder doit passer, dépend des autorisations de l'État. Je déplore que l'État ait cru bon de nous refuser la proposition de continuer « tout droit » par le boulevard de La Baule, le rond-point d'Armor et ensuite le long de la route départementale qui rejoint la route de Vannes. Il nous a en effet obligé à passer par la zone Armor.

Ainsi, nous allons avoir un feeder qui va traverser Armor, avec des travaux et de la gêne pour l'ensemble des usagers, les gens y travaillant, mais aussi ceux qui fréquentent le Zénith. Lorsqu'on étudie des possibilités de tracés alternatifs, notamment en coupant à travers une prairie, ce qui est toujours plus facile à creuser qu'une voirie, on vous répond que ce n'est pas possible, parce que l'on ne pourrait pas faire le tracé à angle droit. C'est toujours inquiétant, quand on privilégie la géométrie plutôt que le bon sens. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M^me^ Pernot : « Je précise que nous avons une séance d'information et de discussion avec les professionnels de la zone, dans l'objectif de leur créer le moins de perturbations possible pour leur activité. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Décide de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération du boulevard de la Baule de 2 500 000 € HT à 1 850 000 € HT et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Ouest du département de 16 605 000 € HT à 17 255 000 € HT.

2.Autorise le lancement d'une procédure négociée pour la réalisation des travaux de pose d'une canalisation de 11,5 km du site de la Contrie à Nantes au château d'eau de Vigneux de Bretagne.

3. Sollicite les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département.

4. Émet un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, et le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

5. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice Présidente déléguée à exercer les missions confiées par le codes des marchés publiques à l'entité adjudicatrice et notamment à signer le marché et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction du Cycle de l'eau

23 – UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE TOUGAS ET DE LA PETITE CALIFORNIE - VALORISATION AGRICOLE DES BOUES - REGIE INTERESSEE - AVENANT N°3 - APPROBATION

EXPOSE

La société Terre de l'Ouest (groupe Suez) assure la valorisation agricole des boues des stations d'épuration de Tougas et de la Petite-Californie dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er février 2009 pour une durée de dix ans, soit jusqu'au 31 janvier 2019.

Un nouveau calendrier des échéances financières de la délégation de service public compatible avec le calendrier budgétaire de Nantes Métropole, des ajustements liés à l'évolution de la réglementation, la mise en œuvre de la filière de compostage et l'utilisation des serres solaires imposent de conclure un avenant n°3 au contrat précité.

Les prescriptions de l'arrêté du Préfet de la région Pays de la Loire, 2014 n°132, en date du 24 juin 2014, établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région des Pays de la Loire ont pour effet de réduire les quantités de boues épandues à l'hectare.
L'avenant proposé définit donc les coûts afférents à l'usage d'une filière alternative en fonction des caractéristiques des boues et de leur modalité de production.
La mise en œuvre de cette filière alternative entraîne une augmentation du coût d'objectif estimée à 132 647 € HT en 2014, puis 147 480 € HT par an jusqu'à l'obtention d'une nouvelle extension du plan d'épandage.

Par ailleurs, l'utilisation du séchage solaire doit parfois être limitée à la demande du maître d'ouvrage pour notamment des motifs de nuisances olfactives. Les économies d'exploitation attendues grâce à un séchage en continu sur l'année s'en trouvent donc réduites.
Cela se traduit par une augmentation du coût d'objectif estimée à 54 842 €HT en 2014, et qui évoluera selon les années en fonction de la durée de fonctionnement du sécheur solaire.

Enfin, l'avenant apporte des précisions sur la définition des boues non valorisables et précise que les quantités de boues non valorisables sont intégrées au coût d'objectif l'année de leur élimination.

Les montants présentés sont, sauf précisions, en valeur 2007, année de signature du contrat.
La somme des avenants n°1, 2 et 3 représente une augmentation de 10,85% du montant initial.

La commission de délégation de service public réunie le 1er octobre a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe assainissement, chapitre 011 sur l'opération n° 894, libellé « valorisation des boues»,

M^me^ la Présidente : « Monsieur Annereau. »

M. Annereau : « Merci Madame la Présidente.
Bien entendu nous voterons cette délibération, puisque nous comprenons la nécessité de passer un avenant pour répondre aux modifications réglementaires.
J'ai deux petites questions :
- Il faudrait plus de précisions sur la filière alternative qui sera utilisée pour le traitement des boues, qui ne pourront pas être épandues. Peut-être l'incinération ? Je ne sais pas.
- La deuxième question porte sur le séchage solaire donc sur les dysfonctionnements évoqués. Nous aurions voulu plus de précisions sur ces dysfonctionnements, l'ouvrage incriminé, et bien sûr les solutions à terme qui seront retenues. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mireille Pernot. »

M^me^ Pernot : « Concernant le mode de valorisation pour les boues non épandues, il s'agit de compostage qui induit un coût supplémentaire, la filière de compostage nous revenant en effet plus cher que l'épandage direct en terres agricoles.
Concernant le four solaire, nous ne sommes malheureusement pas les seuls à rencontrer des problèmes. Renseignements pris sur les autres collectivités, elles ont adopté ce système-là et rencontrent également des problèmes olfactifs.
C'est un problème auquel on s'est attaqué. On essaye de trouver des solutions. Pour l'instant, on n'en a pas trouvé une évidente et merveilleuse. Par contre, nous travaillons avec les riverains qui sont autour de l'équipement. Nous sommes en contact avec eux, puisqu'ils sont devenus un peu nos veilleurs locaux pour nous signaler s'ils constatent des nuisances ou pas.
Mais d'un point de vue technique, nous sommes toujours en recherche d'une possibilité de faire fonctionner plus à plein cet équipement. Il avait notamment pour vocation de réduire le volume des boues à acheminer, et présentait donc un intérêt de réduction des coûts et de réduction du bilan carbone de la filière. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Approuve l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la valorisation agricole des boues des stations d'épuration de Tougas et de la Petite-Californie à conclure avec la société Terre de l'Ouest.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction du Cycle de l'eau

24 – UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE TOUGAS ET DE LA PETITE CALIFORNIE – EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION - REGIE INTERESSEE - AVENANT N°3 – APPROBATION

EXPOSE

La société Epuria (groupe Suez) assure l'exploitation des stations d'épuration de Tougas et de la Petite-Californie dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er février 2009 pour une durée de dix ans, soit jusqu'au 31 janvier 2019.

Un nouveau calendrier des échéances financières de la délégation de service public compatible avec le calendrier budgétaire de Nantes Métropole, la mise en œuvre du programme de sensibilisation au grand cycle de l'eau, ainsi que définition des modalités de remboursement de la contribution au service public d'électricité (CSPE), imposent la signature d'un avenant au contrat précité.

La CSPE est une contribution créée par la loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie . Elle est due par tous les consommateurs d'électricité et est assise sur la quantité d'électricité consommée.
Le décret n° 2004-90 du 27 janvier 2004 a instauré, pour les sociétés qui consomment plus de 7 GHW par an, un mécanisme de plafonnement de cette contribution (à hauteur de 0,5% de la valeur ajoutée de la société) et, le cas échéant, un mécanisme de remboursement du trop versé. La société Epuria est dans ce cas de figure et bénéficie donc à ce jour d'un remboursement de la CSPE, pour les sommes versées au delà du plafonnement précité.

Le présent avenant précise qu'Epuria reversera à Nantes Métropole le remboursement de la CSPE pour les sommes versées au-delà du plafonnement. Par ailleurs, dans le calcul du résultat d'exploitation, ce remboursement sera intégré comme une réduction des dépenses du Régisseur.

S'agissant de la période 2009 à 2014, l'avenant précise que la société Epuria reversera à Nantes Métropole, au titre de la CSPE, la somme de 560 147 euros, selon un paiement échelonné.

A la demande de Nantes Métropole, Epuria organise 60 visites supplémentaires par an pour sensibiliser au grand cycle de l'eau les élèves des écoles primaires de l'agglomération nantaise. Le coût d'objectif est augmenté de 12 228 euros. Ce montant sera remboursé au délégataire par Nantes Métropole.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Approuve l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des stations d'épuration de Tougas et de la Petite-Californie à conclure avec la société Epuria ;

2 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération .

QUESTION ORALE

M^me^ la Présidente : « Un petit point avant de passer au dossier 25. Monsieur Seillier a fait une demande de question, conformément à notre règlement intérieur. Comme il a un impératif et qu'il m'a demandé de passer cette question avant 16 heures, je le fais à titre exceptionnel. Chacun peut mesurer que cela vient de fait bouleverser l'ordre du jour tel qu'initialement prévu. Je vous laisse donc, Monsieur Seillier, la parole. »

M. Seillier : « Madame la Présidente, tout d'abord merci pour ce décalage de notre ordre du jour. Je pense que la question méritait de par son importance, qu'elle puisse être posée. Vous accédez à ma demande et je vous en remercie donc doublement.
Cette question porte sur la situation intolérable qui ne peut plus être ignorée, touchant nos agents du régime général en arrêt de travail, et plus particulièrement ceux à demi-traitement, c'est-à-dire les plus précaires de nos agents.
Pour rappel, ces agents en arrêt pour maladie ordinaire perçoivent 100 % de leur traitement pendant trois mois, versés par leur mairie ou par Nantes Métropole pour ceux qui en relèvent. Ils perçoivent ensuite 50 % de leur traitement pendant un an, complété par un complément de salaire versé par un contrat de prévoyance COLLECTEAM, qui est un organisme de gestion de contrat de prévoyance des agents du régime général pour les communes qui ont opté pour adhérer à ce contrat.

Ceux-ci se trouvent aujourd'hui en grande difficulté financière et aussi morale en raison du mode de calcul du versement de ces indemnités journalières par le contrat. Il était initialement prévu dans le contrat le versement de 95 % du traitement de nos agents. Or, en tenant compte d'une assiette qui n'est pas exactement celle retenue dans le cadre du régime de base, le contrat COLLECTEAM conduit à ce que dans les faits, nos agents subissent une chute de 45 % de leurs revenus.
Pour Rezé, cette situation concerne 75 agents. Elle a déjà été débattue au Conseil municipal de Rezé du 28 septembre dernier, suite à une question orale que nous avions fait porter à l'ordre du jour. Notre maire a fait adopter une délibération qui fait prendre en charge cette baisse du revenu pour les agents par le budget de notre commune.
Cette solution a le mérite d'exister, mais elle ne peut durablement être acceptée. Pourquoi ? Parce que dans les faits, elle consiste à faire payer deux fois la collectivité. En effet, une première fois par la participation de notre collectivité à la prime du contrat collectif, et une seconde fois pour pallier à la carence de celui-ci.

Ce dossier a peut-être été entendu. Mais hélas aujourd'hui, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée par l'institution de prévoyance en charge de la gestion de ce contrat. Pour ceux qui le vivent au quotidien, et qui sont dans un état de précarité non seulement physique, mais de plus financière, cette situation devient intolérable. Le silence qui leur est opposé leur apparaît comme une injustice supplémentaire.
Aussi, en leur nom, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer quelle sera la suite qu'en tant que présidente de Nantes Métropole, en accord avec les maires confrontés aussi à ce problème, vous envisagez d'apporter dans le règlement de ce dossier.
Pourquoi je vous interpelle aujourd'hui Madame la Présidente ? Parce que pour rappel, c'est Nantes Métropole qui a été déléguée pour la mise en place de ce dossier, et qui à l'époque a mené l'appel d'offres pour l'ensemble des communes de notre agglomération.
Je me tiens à la disposition des services pour leur apporter, si besoin est, mais je pense que les compétences sont déjà auprès d'elles, les éclairages techniques sur ce dossier. Évidemment je pense qu'une commission serait nécessaire, ne serait-ce que pour en informer l'ensemble de nos collègues. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Comme cela vous a été indiqué lors de l'échange préalable, l'ensemble des éléments d'information vous seront apportés en commission chargée des ressources humaines. Je tiens à vous assurer de la totale mobilisation sur cette question, d'Élisabeth Lefranc, Vice-Présidente en charge des ressources humaines. Tous les maires concernés par ce sujet, et naturellement le Maire de Rezé en tout premier lieu, aurons à produire l'ensemble des éléments d'information nécessaires à la bonne maîtrise de ce dossier par les services de la Métropole, pour trouver demain la solution la plus adéquate. »

* *

*

Mme Laernoes présente le dossier suivant :

Direction Energies Environnement Risques

25 – RESEAU DE CHALEUR CENTRE LOIRE - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION

EXPOSE

NANTES METROPOLE a confié la gestion de son réseau de chaleur Centre Loire à la société ERENA par convention de délégation de service public (DSP) conclue le 19 mars 2012.

Cette convention de délégation de service public prévoit notamment une extension du réseau de 63 kilomètres et la construction de 2 chaufferies bois et gaz, l'une sur le site existant de Malakoff, l'autre au sud de l'agglomération . Cette convention a fait l'objet de deux avenants.

L'avenant n°1, conclu le 30/01/2014 a eu pour objet principal de permettre l'implantation prévue de la 2e chaufferie du réseau sur le site dit de la Californie sur les communes de Rezé et de Bouguenais, et de préciser les conditions relatives à l'exportation de chaleur.

L'avenant n°2, conclu le 04/02/2015, a ajusté la tarification appliquée aux abonnés, notamment à la suite de changements réglementaires, et a annexé au contrat la convention de vente de chaleur signée entre le délégataire et la société ALCEA.

Le délégataire ERENA est confronté à un contexte d'évolution à la baisse du prix du gaz. Afin d'atteindre les objectifs de commercialisation du réseau prévus dans le contrat, il est aujourd'hui nécessaire d'une part d'adapter les équipements de la chaufferie Californie au développement prévisionnel des potentiels de raccordement, et d'autre part d'apporter des recettes supplémentaires au délégataire, ceci dans un but de sécurisation du contrat de DSP dans la durée.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant n°3 afin de modifier le programme initial des travaux de la chaufferie Californie en intégrant en particulier une cogénération gaz. Ces ajustements n'ont pas pour effet de modifier substantiellement les éléments essentiels de la délégation et ne concernent ni la durée de la convention, ni les conditions tarifaires, ni le volume de vente annuel de chaleur à terme ou le niveau de mixité d'énergies renouvelables et récupérables, lesquels demeurent inchangés.

Par ailleurs, l'avenant a pour objet de procéder à des modifications mineures de la convention :

- apporter une précision à l'article relatif à l'exploitation des installations appartenant à un tiers,
- ajuster le périmètre de la délégation, en incluant les ponts situés sur le bras de la Madeleine (le pont Anne de Bretagne, la passerelle Victor Schoelcher et le pont Haudaudine), ainsi que quelques bâtiments situés à Bouguenais,
- préciser la rédaction de certains articles.

La Commission de délégation de service public, qui s'est réunie le 1er octobre 2015, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Mme Laernoes : « La commission des usagers, démarche volontaire que nous faisons, permet de réunir le délégataire et les usagers des réseaux de chaleur. Le rôle de cette commission consiste à voir si la délégation correspond bien aux notions de service public que nous avons édictées. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur Centre Loire et son extension conclue entre Nantes Métropole et la société ERENA.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction du Développement Economique

26 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE DENOMINATION DE LA VILLE DE NANTES EN COMMUNE TOURISTIQUE

EXPOSE

Le tourisme constitue, par sa dimension stratégique, un élément essentiel pour l'attractivité d'un territoire. Outre un vecteur fort d'image et de notoriété, le développement touristique recèle également un enjeu d'ordre économique très important. Nantes Métropole exerce la compétence tourisme au travers du développement économique depuis sa création, délégant à l'Office de Tourisme, puis à la Société Publique Locale Voyage à Nantes, la gestion et la mise en œuvre de cette politique.

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique de développement touristique offensive, permettant d'accroître les retombées économiques et, par là même, l'attractivité de la métropole.

A ce titre, la taxe de séjour a été instaurée en 2002 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ; elle permet à Nantes Métropole de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et/ou à la protection des espaces naturels touristiques.

En effet, Nantes et son agglomération accueillent chaque année un nombre grandissant de visiteurs d'affaires et d'agrément qui, aux côtés des résidents, bénéficient d'une offre large de services touristiques proposés par les établissements d'hébergement et de restauration, les sociétés de loisirs, les équipements et animations culturels et événementiels.

Dans cette même dynamique et afin de renforcer sa visibilité, Nantes Métropole a sollicité et obtenu le 18 mars 2011 la dénomination en commune touristique pour la ville de Nantes pour une durée de cinq ans. Cette démarche a permis de renforcer la visibilité, l'identification de la destination de Nantes Métropole par les clientèles touristiques qui y voient un gage de qualité. En outre, cette appellation officielle a le caractère d'un label et ce label est porteur et reconnu par les professionnels du tourisme et constitue un moteur pour la cohésion des acteurs sur le territoire.

La dénomination de la ville de Nantes en commune touristique expirera en mars 2016 ; il est donc proposé de solliciter auprès de la Préfecture le renouvellement de cette dénomination

Cette dénomination est accordée par arrêté préfectoral. Le code du tourisme prévoit expressément que tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale doté d'un office de tourisme classé, et auquel a été transférée la compétence d'instituer la taxe de séjour, peut demander le bénéfice de la dénomination de commune touristique pour une, plusieurs ou l'ensemble de ses communes membres, dans le but de réaliser des actions en faveur du tourisme en leur lieu et place.

En 2016 comme en 2011, les trois conditions exigées pour obtenir cette dénomination sont réunies pour la commune de Nantes :

- L'office de tourisme de Nantes Métropole est classé en catégorie 2 par arrêté préfectoral du 26 janvier 2015. Cet arrêté reconnait l'action conjuguée de Nantes Métropole et du Voyage à Nantes qui a permis à Nantes de s'affirmer comme une destination de tourisme urbain, une ville d'art et de culture reconnue à l'échelle nationale, européenne et internationale.

- L'offre touristique (sites, activités, événements) proposée à Nantes dans les domaines culturel, artistique, gastronomique ou sportif, est variée et différenciée. Elle contribue à l'image et à l'attractivité de la commune et de la métropole auprès des visiteurs et résidents.

- La capacité d'hébergement de la population non permanente est juridiquement suffisante (par rapport à la population municipale). Le ratio pour la ville de Nantes dépasse en effet le seuil requis de 4,5% minimum pour les communes de 10 000 habitants et plus.

La volonté de Nantes Métropole de renouveler la dénomination officielle « commune touristique » de la ville centre apparaît ainsi tout à fait fondée. Cette reconnaissance des atouts du territoire, des actions publiques menées, ainsi que celles de l'ensemble des acteurs de la filière, permettra de perpétuer la dynamique métropolitaine en faveur du tourisme.

M^me^ la Présidente : « Mireille Pernot. »

M^me^ Pernot : « Madame la Présidente,
Le développement de l'offre touristique de l'agglomération est un élément essentiel de sa politique de développement économique et culturelle. La dénomination de la ville centre en commune touristique profite d'un point de vue économique, à l'ensemble de nos communes de l'agglomération et à leurs habitants.
Tout d'abord, et c'est un point essentiel, avoir une commune classée touristique nous a permis dès 2011 d'augmenter le versement transport de 1,8 % à 2 % sur l'ensemble de la Métropole. Celui-ci est une ressource importante. Je rappelais ce matin combien il était menacé, avec une perte de 3 millions d'euros due à la nouvelle règle de calcul prenant en compte le seuil de 11 salariés au lieu de 9.
L'offre touristique et culturelle est une vraie réussite sur notre territoire. A ce propos, je souhaite saluer le travail inspiré et pragmatique du Voyage À Nantes. Il nous faut maintenant trouver le juste équilibre entre le développement de cette offre, et les réponses que nous devons apporter aux besoins de l'ensemble de la population.

C'est pourquoi j'attire l'attention sur notre Ministre Monsieur Macron, spécialiste de la suppression des droits sociaux. Il a revisité les textes sur les classements touristiques, en particulier pour supprimer le droit au repos dominical pour Noël, déjà évoqué en début de Conseil, et par la création de deux nouvelles dérogations au repos dominical pour les commerces de détail situés dans les gares et les zones internationales. De plus, ces zones internationales seront délimitées directement par les ministres.
En clair, le prétexte touristique est le cheval de Troie contre les droits des salariés, avec un grignotage progressif du droit pourtant fondamental au repos dominical, ainsi qu'au pouvoir de décision du Maire. C'est pourquoi nous devons rester vigilants pour ne pas voir s'imposer de nouvelles règles, qui nous priveraient de nos choix de développement. Merci de votre attention. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Sollicite la dénomination en commune touristique de la ville de Nantes auprès du représentant de l'État dans le département.

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Couturier présente les dossiers suivants :

Direction Energies Environnement Risques

27 – CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES PAYS DE LA LOIRE – ADHESION ET DÉSIGNATION D'UN REPRENSENTANT DE NANTES METROPOLE

EXPOSE

Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) constituent en France un réseau de gestionnaires d'espaces naturels et sont présents sur l'ensemble du territoire (21 conservatoires régionaux, 8 départementaux, 2884 sites naturels)

Le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire a été créé le 1er avril 2015, par la fusion du CEN Sarthe et du CORELA (Conservatoire des Rives de la Loire et de ses Affluents), à l'initiative de la DREAL et du Conseil Régional des Pays de la Loire afin de renforcer les actions de préservation et de gestion des espaces naturels et de veiller à leur cohérence.

L'action du CEN s'appuie sur trois axes d'intervention complémentaires :

- animation d'un réseau de gestionnaires (échange et valorisation de savoir-faire, expériences, bonnes pratiques…),
- accompagnement territorial (médiations technique et scientifique ; animation de projets de conservation et gestion du patrimoine naturel, développement de partenariats…),
- préservation et gestion de sites (intervention en priorité sur les milieux naturels à forte valeur patrimoniale et à forts enjeux de conservation, sur les espaces et territoires à enjeux ne bénéficiant pas de l'intervention d'autres opérateurs publics ou associatifs…).

Ces axes constituent des réponses pour la préservation de la biodiversité et la mise en place de pratiques de gestion durable des territoires en Pays de la Loire, en partenariat avec les acteurs concernés. Les missions recoupent des actions portées par le CORELA, auquel Nantes Métropole adhère depuis quelques années.

Le CEN est une association « loi de 1901 », dans une logique d'ouverture aux partenaires techniques et de gouvernance opérationnelle, avec :

- une assemblée générale, avec des membres répartis en collèges (collectivités territoriales, organismes qualifiés, adhérents individuels, associations membres).
- un conseil d'administration (maximum de 24 administrateurs) avec un bureau qui assure la gestion de la vie quotidienne du CEN,
- des commissions partenariales thématiques ou géographiques,
- un conseil scientifique

Dans le cadre de sa politique publique de l'environnement, et de son action volontariste en faveur des espaces naturels et agricoles qui couvrent 60% de son territoire, Nantes Métropole se propose donc d'adhérer au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Pays de la Loire.

Nantes Métropole doit désigner un représentant au sein de cette association.

La cotisation annuelle, proportionnelle à la taille de l'EPCI, est de 4 000 € pour Nantes Métropole pour 2015. Les crédits sont inscrits au budget 2015, chapitre 6281 - opération 3034. Cette cotisation se substitue à celle du CORELA (6 000€/an)

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Approuve l'adhésion de Nantes Métropole au conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire pour un montant annuel de 4 000 €,

2. Désigne le représentant de Nantes Métropole au sein de cette association

M. Christian COUTURIER

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Energies Environnement Risques

28 – INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU DE LA METROPOLE NANTAISE - VALIDATION DE L'INVENTAIRE

EXPOSE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est le document qui planifie la politique de gestion des eaux sur un territoire défini selon les limites de bassins versants.

L'une des orientations du SAGE « Estuaire de la Loire », approuvé en 2009 et qui concerne la majorité du territoire de Nantes Métropole, consiste en la réalisation d'un inventaire des zones humides et des cours d'eau, par une cartographie à l'échelle communale, afin de contribuer à la préservation et à la restauration de ces habitats en favorisant leur identification dans les documents d'urbanisme. Ces zones humides et cours d'eau, une fois identifiés, doivent être intégrés et repris dans les PLUs en leur associant un niveau de protection adéquat dans la mesure où leur préservation et leur gestion durable sont d'intérêt général.

Aussi, Nantes Métropole a engagé en 2010 une étude consistant en la réalisation de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur les 24 communes membres de la Métropole au titre de ses compétences en Environnement et en Urbanisme. Par souci d'homogénéité, il a été choisi d'appliquer la même méthode sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. La méthode retenue est celle préconisée par les SAGES « Estuaire de la Loire », « Sèvre nantaise » , « Logne – Boulogne – Ognon -Grand-Lieu ».

L'inventaire des zones humides et des cours d'eau est aujourd'hui terminé pour l'ensemble des communes : il constitue l'inventaire des zones humides de Nantes Métropole . Après validation par le Conseil métropolitain, il sera transmis aux instances de décision des SAGEs « Estuaire de la Loire », « Sèvre nantaise » et « Logne – Boulogne – Ognon - Grandlieu ». Il sera ensuite intégré dans le PLU métropolitain.

Les cartographies sont consultables à la Direction Energies, Environnement, Risques de Nantes Métropole.

M^me^ la Présidente : « Jean-Guy Alix. »

M. Alix : « Merci, Madame la Présidente.
Pour quels motifs devons-nous valider une seconde fois l'inventaire des zones humides et cours d'eau de notre territoire métropolitain ? Tous les inventaires communaux ont en effet déjà été validés lors de nos Conseils communautaires précédents. Chaque délibération précisant qu'après validation de ces inventaires par le Conseil, les cartes devront être transmises pour avis aux instances de décision du SAGE. C'est ce que nous pouvons lire mot pour mot dans la délibération qui nous est présentée.

Concernant les zones humides, dans ma commune en particulier dont le territoire est restreint, la cartographie des zones humides a fait disparaître la possibilité d'urbaniser la dernière capacité foncière dont nous disposions.
Dans notre PLU, ce terrain était réservé pour construire les équipements publics demandés par les nouveaux habitants de notre commune. Désormais, nous ne pouvons plus le faire, sauf à envisager l'acquisition de parcelles dans des secteurs urbanisés, donc à un coût prohibitif pour les finances communales. Nous ne pouvons donc pas l'envisager.
Alors, que pouvons-nous faire ? Je ne suis pas opposé à la protection de l'environnement, bien entendu. Chacune des mesures évoquées, prise séparément, est justifiable, sinon justifiée. Globalement néanmoins, elles finissent par constituer un véritable frein, interdisant toute évolution de l'urbanisme.
C'est ce que ma commune subit actuellement. Nous ne pouvons plus continuer à prendre des décisions, sans en mesurer les impacts sur les territoires communaux concernés et les adapter en conséquence. Je demande donc à la Métropole de mettre en place les mesures de modération, qui sont maintenant devenues nécessaires. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Gillaizeau. »

M. Gillaizeau : « Madame la Présidente, mes chers collègues.
Cette délibération sur les zones humides, je ne la voterai pas. Pour être plus précis et en cohérence avec l'avis du Conseil municipal de Saint-Léger-les-Vignes, je voterai contre, tout comme a voté contre l'ensemble du Conseil municipal lorsque cette cartographie a été présentée.
Pourquoi cette position ? Pour qu'il n'y ait d'abord pas d'ambiguïté. La commune est située dans la vallée de l'Acheneau et les zones humides en général, nous y sommes particulièrement attachés.
Pour preuve, nous avons procédé à la réhabilitation de 5,5 hectares de marais sur les années qui viennent de s'écouler. Il s'agit d'une opération que nous avons faite, malgré tous les bâtons dans les roues que l'on a pu nous mettre. C'est une opération qui a duré quatre ans, et pourtant 5,5 hectares ce n'est pas grand-chose. On nous a fait refaire trois fois le dossier « loi sur l'eau. » On arrive quand même au bout. Lors d'une présentation du CRBV, j'avais déclaré que si j'avais été un opérateur privé, j'aurais laissé tomber.
C'est d'ailleurs le sens d'une note que j'avais reçue d'un organisme agricole. Il attirait l'attention sur le fait qu'aujourd'hui, ces procédures allaient à l'encontre du bon sens. Une petite minorité des agriculteurs font l'entretien des zones humides, en toute illégalité à leurs risques et périls. Mais la majeure partie des agriculteurs ne procèdent plus à l'entretien des zones humides, compte tenu de l'importance des dossiers à déposer.
La volonté du Conseil municipal de ne pas voter s'explique en raison du secteur à urbaniser sur la commune. On n'a pas deux secteurs mais un qui représente 8 hectares de terrain. Ces 8 hectares, c'est l'évolution de la commune sur les 15 années à venir.
80 % de cette zone est impactée par de la zone humide, ou de la soi-disant zone humide. On est sur du travail de technocrates et de théoriciens complètement déconnectés de la réalité du terrain. Pour ceux que cela intéresse, je vous invite à venir voir ce que l'on peut aujourd'hui être amené à classer en zone humide.
Ce secteur correspondait à toutes les préconisations du Grenelle de l'environnement : renforcement des centralités, proximité des réseaux de transport et autres réseaux. Mais aujourd'hui, on va vraisemblablement ne pas pouvoir l'urbaniser, ou l'urbaniser très peu pour laisser le reste en compensation.
La première conséquence est qu'il va falloir trouver un autre secteur pour urbaniser. Compte tenu de la configuration de Saint-Léger-les-Vignes, qui est en très grande majorité classé en A, AAOC ou N, NN, NNs, il va falloir taper dans de la zone agricole. On va laisser un trou en friche au milieu du bourg, et casser la continuité de l'urbanisation.
Plus grave aujourd'hui, lorsque l'on voit le coût des compensations demandées sur ce genre d'opération, et les centaines de milliers d'euros à mettre sur la table avant le premier coup de pelleteuse, il est hors de question de pouvoir mettre un centime pour du logement social avec les finances de la commune telles qu'elles sont aujourd'hui.
Depuis 2006, on avait une étude en cours sur ce secteur de 8 hectares, avec déjà un dépôt « loi sur l'eau. » On avait un projet qui comprenait 35 % de logement social, 35 % de logement accessible. Cela tombe à l'eau, c'est le cas de le dire. Je suis franchement en colère de cette situation.
Encore aujourd'hui, j'ai entendu le terme "développement durable". Je suis désolé, mais on n'est pas dans du développement durable. Aujourd'hui, on parle d'écologie, mais l'économie et le social sont complètement passés à la trappe. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Madame la Présidente, chers collègues.
Sur le territoire de Nantes Métropole, nous menons une politique ambitieuse en matière de protection, de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques. Ceci, tout en maintenant nos objectifs de développement urbain tant dans le domaine de l'habitat que des zones d'activités économiques.
L'inventaire de nos zones humides participe à cet objectif. Je tiens d'ailleurs à féliciter le travail des services qui ont participé à ce projet. L'an passé, il avait déjà été évoqué certaines de nos opérations immobilières ayant pu s'effectuer tout en préservant les cours d'eau adjacents. C'était le cas de l'écoquartier Bottière-Chénaie par exemple.
L'inventaire des zones humides nous offre une connaissance plus précise de notre territoire. Ce, afin que nos aménagements s'intègrent au mieux dans notre environnement. En répertoriant les zones humides, nous disposons d'un outil permanent pour anticiper les problématiques liées à nos projets futurs. En effet, derrière nos projets urbains, il y a la question du logement, de la densification urbaine mais aussi de l'emploi, ne l'oublions pas.

Il existe des possibilités permettant de réduire l'impact de l'aménagement du périmètre, ou de compenser la surface menacée selon la doctrine maintenant approuvée par les services juridiques, dite ERC.
Madame la Présidente, chers collègues, 9 500 hectares de zones humides ponctuant notre territoire, représentent une richesse écologique et patrimoniale que nous devons préserver, c'est un fait. Notre politique en matière d'urbanisme est la preuve par l'exemple, jour après jour, de notre attachement à notre trame verte et bleue. Les inventaires des zones humides et des haies nous permettent de la maîtriser précisément.
De plus, en matière d'amélioration de la vie aquatique, notre bilan est positif. Nos projets à venir contribueront à faire de notre Métropole une cité qui vit et respire grâce à ses espaces naturels, forestiers ou aquatiques. C'est par ailleurs une forte attente des métropolitains.
Ce cadre que nous préservons au quotidien est une richesse que nous avons reçue en héritage, et que nous saurons transmettre aux générations futures. Grâce à cet inventaire des zones humides décliné dans chacun de nos PLU, nous trouverons l'équilibre entre ce qui nous entoure et nos projets urbains et économiques.
Aussi, comme les élus du Groupe socialiste radical républicain et démocrate, je voterai en faveur de ce projet de délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues.
Je voudrais d'abord exprimer ma surprise à l'écoute des propos de mon collègue Jacques Gillaizeau. Je crois que nous étions tous unanimes. Il ne s'agissait pas de valider le rapport développement durable, mais en tout cas, les expressions des élus de la minorité, des maires de la majorité ou de la minorité, sont toutes allées dans le même sens : Le développement durable comprend bien l'écologie au sens large. Et l'écologie au sens large, c'est aussi la protection sociale et le développement économique.

Pour revenir sur le sujet des zones humides, je voudrais m'arrêter sur la méthode. Mon collègue Jean-Claude Lemasson l'a rappelé : quand on construit la Métropole, on le fait ensemble, et on n'impose pas des choses aux communes. C'est la méthode qui a été employée sur la construction de cet inventaire. Tous les inventaires sont d'abord passés en délibération en Conseil municipal. Rien ne nous y obligeait, mais nous l'avons fait de manière volontariste. Je pense que l'on en voit aujourd'hui les fruits.
Concernant l'importance des zones humides, certaines choses ont été dites et je m'inscris en faux par rapport à cela. En cette fin d'année, le climat est sur toutes les lèvres. Nous avons approuvé l'engagement d'une réduction de 50 % de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Les zones humides jouent également un rôle aussi bien sur l'atténuation que sur l'adaptation au réchauffement climatique, car elles stockent le carbone. D'ailleurs, mon collègue Ronan Dantec m'a signalé que cela figure à ce titre dans la contribution des Émirats Arabes Unis.

Mais les zones humides sont aussi des filtres et de véritables reins des bassins versants pour promouvoir la biodiversité.
Ensuite en matière d'urbanisme, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, il a été dit que c'était aller à l'encontre du bon sens que de voter l'inventaire des zones humides. Je dirais le contraire. Bétonner les zones humides, c'est s'opposer au bon sens et exposer nos populations à des risques d'inondations avérés.
Il suffit de vous rappeler les événements qui se sont produits ce mois-ci dans les Alpes-Maritimes. C'est aussi tout le sens de notre action aujourd'hui, lorsqu'on est en train de réviser notre Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. Cela fait également partie du plan d'action Cit'ergie que nous avons conjointement adopté cet après-midi.

Il est d'une importance primordiale de réellement prendre en compte les enjeux de l'environnement, et de ne pas dire : "Je suis pour l'environnement mais exceptionnellement sur ce dossier, je ne m'y conformerai pas." Aujourd'hui au XXIe siècle, nous ne pouvons plus opposer écologie et développement. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Christian Couturier. »

M. Couturier : « Je pensais que la notion d'inventaire des zones humides et des cours d'eau était quelque chose que tous les élus métropolitains de notre assemblée avaient parfaitement saisi. Je rappelle qu'il s'agit d'une obligation faite par les SAGE. Ce n'est pas la Métropole qui s'instaure une nouvelle règle du jeu en matière de zones humides et de cours d'eau. Cela s'effectue à partir des SDAGE et d'une directive-cadre européenne.
L'inventaire des zones humides et cours d'eau a été réalisé sur chacune des communes de manière localement concertée, avec des représentants d'un groupe local de tous les partenaires pouvant être concernés par l'existence des zones humides. Ensuite, les Conseils municipaux ont été appelés à valider les inventaires.
Puis, la Métropole en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale, doit transmettre l'ensemble des zones humides. Je dis cela pour Monsieur Alix.

Les autres inventaires n'ont pas encore été transmis, mais le seront avec un « paquet » global puisque nous avons la compétence sur cette question. Ce n'est pas chaque commune qui peut le transmettre aux SAGE. Le SAGE ne validera ensuite que l'inventaire global de l'ensemble des zones humides. C'est pour cela que nous devons prendre une décision qui concerne l'ensemble des 24 inventaires.
Les zones humides sont importantes par leur réelle fonction épuratoire. Ce sont souvent aussi des zones d'expansion des cours d'eau. Cela joue un rôle sur la qualité des eaux qui finissent par s'écouler dans les cours d'eau, mais également en matière d'inondation, et en termes de biodiversité. Vous savez qu'il faut préserver la biodiversité. Moi je dis qu'il faut aller plus loin : elle doit être valorisée.
Cela peut être l'occasion sur ces territoires de mettre en valeur toutes les espèces faunistiques ou floristiques qui s'y développent et qui doivent ensuite pouvoir se déplacer sur tout le territoire.
C'est l'objet de la trame verte et bleue sur laquelle nous travaillons actuellement, dans le cadre de la révision du Plan Local de l'Urbanisme Métropolitain. Il faut qu'il y ait des corridors qui permettent aux différents espaces aquatiques ou végétaux de communiquer entre eux, et ainsi de véritablement instaurer la biodiversité au sein de notre Métropole.

Évidemment, par moments cela vient en contradiction avec certains projets municipaux. Monsieur Alix, je pense à votre remarque sur l'urbanisation qui vient parfois en opposition.
Je crois que ce n'est pas qu'à Sainte-Luce-sur-Loire, mais sur toutes les communes de la Métropole, à partir du moment où il y a un inventaire. L'inventaire ne détermine pas les zones constructibles. L'inventaire indique simplement qu'il y a sur tel ou tel endroit d'une commune des espaces qui à terme ne pourront pas être urbanisés en partie ou totalement, en fonction de la fonctionnalité de ces zones humides.

Je comprends qu'après, il y ait des interprétations non évidentes sur la qualité de zones humides. Autant, lorsque sur un terrain on est obligé de marcher avec des bottes, on comprend bien qu'il s'agit d'une zone humide. Cela est plus délicat pour d'autres zones humides, dans lesquelles l'eau stagne au niveau des quelques dizaines de centimètres en sous-sol, et qu'apparemment, on y marche à pied sec. On peut en effet avoir du mal à comprendre.
Pourtant, la définition d'une zone humide, ce n'est pas simplement l'endroit où il y a de l'eau. Il y a aussi des terrains qui semblent ne pas avoir ces dispositions. C'est difficile à expliquer, j'en conviens, à un certain nombre de personnes. Mais la règle étant celle-ci, il faut prendre en compte ensuite ces zones humides.

Donc, par rapport à l'urbanisation, je rappellerai simplement qu'il s'agit d'un inventaire, allant être intégré dans le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. Ensuite, chaque fois que vous voudrez développer l'urbanisation sur l'un de vos territoires, si vous êtes sur un terrain où il y a des zones humides indiquées par l'inventaire, vous ferez travailler un bureau d'étude qui va vous indiquer l'importance de la surface des zones humides. La plupart du temps, les bureaux d'étude en trouvent davantage que ce qu'en dispose l'inventaire. Quelquefois moins, mais c'est plus rare.

S'ils en trouvent davantage, c'est qu'il faut travailler. Je réponds à la question de Jacques Gillaizeau aussi à ce niveau-là : c'est avec la Métropole que nous allons travailler sur la surface de 8 hectares impactée a priori à 80 % par les zones humides. Ceci afin de voir comment certains secteurs, dont la fonctionnalité n'est pas importante en termes de zone humide, peuvent quand même être utilisés en urbanisme. Mais cela, en respectant certaines règles : éviter de construire sur une zone humide, réduire le projet pour prendre en compte cette zone humide, et enfin, la compensation est toujours possible.
Pour répondre aux questions de Monsieur Alix et de Monsieur Gillaizeau, nous allons rechercher, à l'échelle de la Métropole, dans le bassin versant, tout ce qu'il faut pour satisfaire aux exigences du SDAGE. Nous allons d'ailleurs l'adopter le 4 novembre prochain à Orléans. Celui-ci traite aussi de ces sujets-là.

Les méthodes de compensation sont connues. Nantes Métropole trouvera des solutions pour avoir un équilibre entre les zones humides et les zones à urbaniser, sur lesquelles bien sûr nous ferons le travail en lien avec les communes.»

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 65 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE ET 27 ABSTENTIONS,

1 – Valide l'inventaire des zones humides et des cours d'eau pour l'ensemble du territoire de Nantes métropole,

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des services de déplacements

34 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES PORTS DE L'ERDRE A NANTES, DE LA LOIRE A NANTES, REZÉ ET COUERON - PROLONGATION DU CONTRAT - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET APPROBATION DU NOUVEAU COMPTE D'EXPLOITATION - APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EXPLOITATION - AVENANT 7 - APPROBATION DES TARIFS 2016

EXPOSE

Par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2008, Nantes Métropole a confié la gestion des ports de plaisance fluviaux à la SAEM Nantes métropole Gestion Équipements (NGE), par contrat de délégation de service public (DSP), pour une durée de 8 ans, à compter du 01/01/2009, expirant le 31 décembre 2016.
Le périmètre de la DSP est composé comme suit :
- Port de l'Erdre (496 emplacements)
- Port de Trentemoult (24 emplacements)
- Port de Couëron (36 emplacements)
- Ponton des Chantiers (100 mètres linéaires)
- Ponton Belem (150 mètres linéaires).

Dans le projet d'avenant n° 7, il est proposé de prolonger la délégation de service public d'un an, de mettre à jour le compte prévisionnel d'exploitation pour les années 2015 à 2017, d'actualiser les investissements à réaliser par le délégataire, de préciser les modalités de prise en charge de la taxe foncière des ports et de modifier le règlement d'exploitation.
Par ailleurs, une nouvelle grille tarifaire pour l'année 2016 est proposée, conformément à l'article 4 du contrat.

Avenant n°7

Prolongation d'une année de la délégation de service public

Par délibération du 27 juin 2014, le Conseil communautaire a approuvé l'organisation d'un débat citoyen "Nantes, La Loire et nous". Le débat a été structuré autour de quatre grands thèmes dont "La Loire, des pratiques et des usages".
La commission du débat a piloté les échanges et les rencontres et a remis le 11 septembre 2015 un rapport final.

Lors du Conseil Métropolitain du 15 décembre 2015, seront présentées les orientations qui engageront la Métropole tant pour les activités liées à la Loire, la mobilité et les franchissements que pour le développement de la centralité et l'aménagement des rives de Loire.

Les décisions prises par la Métropole pourraient ainsi être de nature à faire évoluer notablement les conditions d'exploitation et de développement des ports dont elle a la gestion (investissements, nouvelles missions).

Afin de pouvoir prendre en compte de telles mesures et de les intégrer dans le cahier des charges de la future délégation de service public, il est proposé de prolonger la délégation de service public d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Compte d'exploitation prévisionnel mis à jour pour les années 2015 à 2017

Afin de tenir compte des évolutions constatées quant à l'exploitation de la DSP de gestion des ports (notamment les recettes supplémentaires liées à l'arrivée de croisiéristes) et de sa prolongation, un compte d'exploitation ajusté est annexé au projet d'avenant pour les années 2015 à 2017. La contribution de Nantes Métropole, prévue à l'article 21 du contrat, est donc inférieure au prévisionnel et modifiée en conséquence.

Actualisation des Investissements à réaliser par le délégataire

Compte tenu de la volonté de Nantes Métropole de maintenir en état le patrimoine portuaire existant, différents investissements, non prévus à l'annexe 11 du contrat de DSP des ports de plaisance fluviaux, doivent être réalisés sur les équipements portuaires (ponton des chantiers, ponton Belem, Port de Couëron, acquisition de matériels,...).

Par ailleurs, suite à l'arrêté préfectoral N° 2010/BPBU/116 du 21 octobre 2010 portant déclaration d'utilité publique, les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et l'instauration d'un périmètre de protection de la prise d'eau de secours de St Félix (Article 23.2), une station de pompage sera installée par le délégataire sur le canal Saint Félix, afin de raccorder les pontons au réseau public d'assainissement. Les bateaux amarrés et ceux de passage pourront ainsi effectuer régulièrement le transfert de leurs rejets domestiques sur ce réseau. Le coût de cette opération est estimé à 100 000 € HT. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental.

Comme prévu au contrat de DSP, une étude préalable est à réaliser pour l'extension des capacités d'accueil sur le Canal Saint Félix, avec pour objectif d'installer deux nouveaux pontons en amont des pontons existants qui vont permettre d'offrir plus d'une trentaine de places supplémentaires.

Afin de contribuer au financement de ces investissements, il est proposé que Nantes Métropole verse une subvention d'investissement d'un montant maximum de 180 000 € net de taxes après production des justificatifs par le délégataire.

Impôts et taxes

Le décret 2014-1520 du 16 décembre 2014 fixe les nouvelles modalités d'application de la modulation des valeurs locatives des ports de plaisance qui détermine la nouvelle assiette de la taxe foncière due par le propriétaire.
Il est proposé que le paiement de cette taxe foncière soit prise en charge directement par Nantes Métropole jusqu'à la fin du contrat.

Modification du règlement d'exploitation et de ses annexes

Les conditions d'accueil des bateaux sont définies dans un règlement d'exploitation annexé au contrat de DSP. Des conventions d'occupation temporaire qui reprennent les modalités du règlement d'exploitation sont ensuite signées entre les propriétaires, le délégant et le délégataire.
Afin d'améliorer les conditions d'accueil des bateaux dans les ports et d'apporter des précisions au règlement d'exploitation, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :
- allongement de la durée d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour les bateaux à usage professionnel de 5 à 9 ans
- ajout d'un article relatif aux modalités en cas de succession pour les héritiers
- suppression de l'abattement de la redevance au titre de la perception par l'État de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Le règlement d'exploitation et les consignes aux usagers sont annexés au projet d'avenant.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 1er octobre 2015, a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal sur l'AP N° 007 et libellée « Grands équipements économiques », opération 2015/2237 libellée « Travaux ports de plaisance » , et sur l'opération 2917 libellée « Ports de plaisance ».

Tarifs 2016

Chaque année, Nantes Métropole décide le montant des prestations de base et des prestations annexes proposées, les tarifs pour les amarrages faisant l'objet d'une révision contractuellement fixée à 4 % par an.

De plus, il est proposé, afin de valoriser et favoriser l'accueil des bateaux du patrimoine une remise de 80% sur le tarif plaisance en Erdre ou en escale sur la Loire, aux propriétaires privés et associations de bateaux du patrimoine aux conditions suivantes :
- justifier de son caractère patrimonial (classés Monuments historiques ou labellisés bateaux d'intérêt patrimonial),
- être stationné dans la zone définie pour les bateaux patrimoine dans le schéma d'aménagement des rives de l'Erdre ou en escale sur la Loire
- s'engager à communiquer et à participer à des opérations spécifiques d'événements nautiques au minimum 2 fois par an.

Ces nouveaux tarifs sont applicables à partir du 1er janvier 2016 et présentés en annexe.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Approuve l'avenant n° 7 et ses annexes à la convention de Délégation de Service Public de Gestion des ports de l'Erdre à Nantes, de la Loire à Nantes, Rezé et Couëron conclue avec Nantes-métropole Gestion Equipements,

2. Approuve la grille tarifaire 2016 des prestations de base et des prestations annexes du contrat de Délégation de Service Public, présentée en annexe, pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2016,

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental,

4. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération, notamment la signature de l'avenant et solliciter les subventions y afférant.

M. Robert présente les dossiers suivants :

Direction Action Foncière

29 – NANTES – RESERVE FONCIERE MÉTROPOLITAINE – BOULEVARD GUSTAVE ROCH - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE BÂTI AUPRÈS DE SNCF RÉSEAU

EXPOSE

Dans le cadre de la politique foncière de Nantes Métropole, il convient de procéder à l'acquisition d'un ensemble immobilier bâti cadastré section DX n°s 146, 147 et 148 d'une superficie de 74 700 m² situé sur la commune de Nantes, Boulevard Gustave Roch, auprès de SNCF RESEAU.

En effet, cette acquisition est nécessaire à l'opération d'aménagement de l'île de Nantes – sud ouest. Ce foncier sera pour partie destiné au développement d'un quartier de ville regroupant des logements, des activités et des équipements (soit 5,7 hectares) et pour partie affecté au futur CHU (soit environ 1,7 hectares).

Cet ensemble immobilier constitue une partie de l'emprise du Marché d'Intérêt National de Nantes, l'autre partie du MIN étant déjà propriété de Nantes Métropole. Classé dans le domaine public de SNCF Réseau, il a vocation à rester dans le domaine public métropolitain aussi longtemps qu'il supportera le Marché d'Intérêt National de Nantes. Son acquisition s'opère donc dans les conditions de l'article L. 3112-1 code général de propriété des personnes publiques qui permet de céder à l'amiable, sans déclassement au préalable, des biens entre personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.
Un accord est intervenu avec le propriétaire de ce bien moyennant le prix de 6 800 000 €, se décomposant comme suit : une valeur de 110 €/m² pour la partie du terrain d'une superficie d'environ 16 000 m² en façade, représentant un lot directement constructible ; et pour la partie arrière, relativement enclavée par rapport aux voies publiques, une valeur de 86 € le m^2 pour le surplus d'environ 58 700 m².

Les services de France Domaine ont donné un avis favorable sur le montant de cette acquisition, par avis en date du 27 août 2015.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de Nantes Métropole, acquéreur.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP *001* libellée *Urbanisme et Politique Foncière* opération *2015* n° *(en attente DM2)* libellée *Réserves foncières Habitat/Renouvellement urbain – Ile de Nantes*.

M. Robert : « Chers collègues, trois délibérations, les 29, 30 et 31, sont de nature extrêmement différentes, mais participent d'un même projet : franchir une nouvelle étape pour l'aménagement de l'île de Nantes afin notamment rendre opérationnel le projet d'installation du CHU en lieu et place du MIN.
La première délibération commence par l'acquisition d'un immeuble bâti auprès de SNCF Réseau. Sur le plan il s'agit de la parcelle entourée de pointillés rouges. Elle est évidemment sur un secteur totalement stratégique. Elle est pour partie occupée par le Marché d'Intérêt National au Nord et est constituée d'un délaissé sur l'autre partie.

L'objectif de Nantes Métropole, à partir cette acquisition auprès de SNCF Réseau, est d'avoir une réserve foncière évidemment d'une importance capitale puisque cette parcelle se situe au Nord, de l'emprise du futur CHU. Elle sera en situation d'accueillir en partie des infrastructures de santé. On peut penser notamment à l'ICO qui pourrait s'implanter sur cette parcelle, ainsi que toutes les activités annexes au service public de la santé (les laboratoires en particulier). La partie Est du site aurait un caractère résidentiel. Sur la partie Ouest de la parcelle, on est sur l'emprise du futur parc urbain et plus précisément sur l'entrée du CHU au niveau du Parkway qui reliera le pont des Trois-Continents au pont Anne-de-Bretagne. »

M. Roussel : « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Oui, Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci, Monsieur le Président. Je me permets d'intervenir directement, puisque Monsieur Robert vient de nous expliquer que tout cela – et on le comprend bien – était cohérent autour du projet d'implantation du CHU, parce que cela nous semble, aujourd'hui un projet qui est un peu étonnant.
Personne ne conteste l'intérêt de déplacer le CHU central et de respecter une proximité entre le futur ensemble hospitalier et l'ICO. Là-dessus, je crois que l'on est nombreux à être d'accord et en tout cas nous ne le contestons pas. Par contre, il y a des éléments troublants dans l'implantation prévue du projet que je voulais souligner une fois de plus ici. Je crois que cela a été fait déjà dans d'autres mandats, mais je crois qu'il faut que les habitants de la Métropole en soient conscients.

La première chose, c'est le dérapage du coût. On parle de dépense publique. Je rappelle qu'en 2011, lorsque Monsieur Ayrault a évoqué pour la première fois ce projet, il a évoqué un projet de l'ordre de 200 millions d'euros, et qu'aujourd'hui le chiffre officiel est de 984.
Je rappelle également que le projet se situe dans une zone inondable, qui curieusement a été déclassée lors de la dernière révision du PPRI. Or tous les climatologues, en particulier ceux du GIEC, mais pas seulement, s'accordent à penser aujourd'hui que toutes les zones estuariennes sont menacées par la montée des eaux d'ici à la fin du siècle. C'est pour l'aspect dérapage du coût annoncé avant même que le projet ne soit lancé.

Deuxièmement, c'est un site complètement étriqué, d'accès extrêmement difficile et qui sera, si le projet atterrissait sur ce site mal choisi, vous l'avez compris, probablement extrêmement minéral.
L'emprise foncière prévue est de 9 hectares. Vous allez peut-être essayer à la marge de l'améliorer un petit peu, pour y implanter le CHU Nord, l'Hôtel-Dieu et l'ICO. Je pense que pour ceux qui connaissent ou qui ont eu le malheur comme d'autres de fréquenter ces sites, vous voyez un petit peu ce que cela représente en termes d'emprise foncière, de concentration et de bétonnage.
Deuxièmement, inutile de rappeler que ce complexe serait, s'il était posé là, posé sur une île, entre deux ponts, sans espace de stationnement suffisant pour les dizaines de taxis, qui le matin, font la queue devant l'ICO en attendant que les patients qu'ils ont amenés là puissent être traités, pendant parfois des temps relativement longs. Bien entendu, tout le monde est d'accord pour développer les soins ambulatoires. Or, quand on vient "en ambulatoire", on vient malheureusement rarement à bicyclette ou en transport en commun.

Troisièmement, il y a un risque de saturation permanente, même si vous promettez des ponts qui ne sont pas budgétés, aujourd'hui en tout cas. Il y a un risque tout simplement de blocage du site en cas de simple accident de la circulation ou en cas de manifestation qui viserait à créer une gêne grave.
Aucun investissement aujourd'hui n'est budgété non plus pour aller au-delà en termes d'accès ce qui nous semble être quelque chose de fondamental.

Enfin, nous savons que chaque jour, la pointe de fréquentation de ce centre sera d'environ 8 000 personnes, et vous n'avez prévu aujourd'hui que 1 200 places de parking. On pourra faire le rapport et imaginer l'intérêt que cela présente, même si je sais que l'on nous répond dans ces cas-là qu'il faudra aller voir dans les parkings un peu plus éloignés, et venir à pied ou en trottinette pour se faire soigner.
Ce que je veux dire là, c'est que quand on analyse ce dossier, on a un grand risque, d'être face à une perte assurée de confort et de sécurité pour les malades et leurs visiteurs, mais également pour tout le personnel qui aura à venir y travailler.

Et enfin, c'est le dernier point que je voudrais souligner, compte tenu de l'investissement public colossal que cela va représenter, parce que personne ne croit malheureusement aux 984 millions aujourd'hui affichés : le service public hospitalier va certainement être fragilisé dans les années qui viennent, du fait du poids de la dette que cela va représenter pour lui, puisque c'est lui qui va porter l'essentiel de cette dette.
Ce projet a des tas de qualités, je l'ai compris. Je ne m'attarde pas sur les qualités. J'ai redit sur le fond qu'il était important de regrouper parfois en tout cas. Mais à nos yeux et aux miens en particulier, alors que j'ai débarqué sur ce dossier sans aucune idée préconçue, il est extrêmement troublant de rappeler et de devoir encore rappeler aujourd'hui qu'aucune étude alternative digne de ce nom, je crois même aucune étude alternative tout court, n'a été entamée quant à l'implantation.

Si je résume, sans parler naturellement du surcoût que représente le déplacement de l'ICO, alors que les bunkers de radiothérapie ont été refaits à neuf en 2007, que la protonthérapie serait largement compromise compte tenu du manque de foncier là où vous voulez implanter ce projet, je crois qu'il faut conclure en disant :

► premier point, si l'on veut être dans une approche démocratique, il faut un minimum de concertation et en tout cas une vraie étude comparative sur l'implantation ;
►deuxièmement cela représente un risque, si on ne le fait pas, important, je n'y reviens pas, de gaspillage d'argent public ;
► et troisièmement, une perte de confort, j'y reviens rapidement quand même car c'est l'essentiel, pour les malades en termes d'accessibilité et de sécurité.
Donc il ne me semble pas que la seule implantation de ce projet soit une démarche qui nous assure dans les meilleures conditions de respecter l'intérêt général et celui des malades en particulier.
Donc notre demande, elle n'est pas de renoncer à ce projet bien entendu, vous l'avez compris, mais elle est simplement de vous demander de mettre en comparaison, de prendre le temps de bien vouloir mettre enfin en comparaison cette implantation avec une étude objective sur d'autres alternatives dans notre agglomération. Je vous remercie de m'avoir écouté, Monsieur le Vice-Président. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Monsieur Reneaume, j'ai au moins un plaisir en vous écoutant : vous me rajeunissez. Vraiment, tout ce que vous avez dit, cela fait des années qu'on l'a entendu.
J'avoue que je pensais que l'opposition dans sa globalité avait un petit peu évolué sur ces sujets. Je me rappelle des prises de position notamment de Monsieur Bainvel qui avait pris acte que la décision avait été prise et que, maintenant il fallait tout faire pour accompagner la dynamique autour de ce projet. Mais franchement, à travers votre intervention c'est une critique en règle du projet d'implantation sur l'île de Nantes que vous effectuez.
Moi je veux bien mais enfin, il va falloir convaincre le ministère de la Santé – de l'ancien Gouvernement, je le précise – qu'il s'est trompé. Il va falloir convaincre la communauté des chercheurs, l'administration du CHU, les 200 personnes qui ont travaillé sur le choix du site, et notamment sur le choix architectural du projet, qu'ils se sont trompés.
Il va falloir dire à tous les membres du jury qui ont choisi ce projet-là, sur ce site-là, à l'unanimité qu'ils se sont trompés.

J'avoue que je suis un peu effaré par l'ampleur de la dénonciation d'un tel projet qui au contraire porte haut le flambeau de la santé publique sur l'agglomération nantaise. Je pense que c'est un projet sur lequel nous avons trop traîné. Vous avez vu comment les cliniques privées et le monde mutualiste se sont réorganisés sur la place de Nantes. Je pense que bien au contraire, sur le dossier du CHU, il faut rattraper le retard.
Et ce que vous proposez Monsieur Reneaume, ce n'est ni plus ni moins que l'abandon du projet. Il ne faut pas tourner autour du pot. Vous proposez que nous arrêtions là. En toute logique, cette délibération devrait être rejetée puisqu'en effet, nous vous proposons aujourd'hui de lancer les travaux de ce grand projet.

J'attire votre attention. Je ne suis pas sûr que ce message sera entendu par les responsables économiques de l'agglomération. Je ne suis pas sûr qu'il soit entendu non plus par les salariés du CHU, par le monde médical et par les entreprises du bâtiment qui vont se lancer dans ce grand projet.
On peut tergiverser. Il y a d'autres sujets où en effet il y a des projets qui tardent à se mettre en oeuvre, je pense à un autre en particulier dans le domaine de l'aviation. Mais celui-là au moins, fait quand même l'objet d'un consensus tellement large et il a tellement été travaillé que si nous ne passons pas à l'acte, ce sera un grand bond en arrière que vous nous proposez.
Voilà, Monsieur Reneaume. Après je pourrais répondre point par point.
Vous nous parlez du chiffre : oui, on connaît, le chiffre. À livraison finale de l'ensemble des infrastructures, l'estimation est pour 2026 de 1 milliard d'euros payés par l'Assurance maladie, par l'emprunt et par des subventions de l'État en l'occurrence. Tout ce plan de financement a été totalement validé.

Vous nous parlez de site étriqué. Curieusement, il semble parfaitement correspondre à toutes les attentes du cahier des charges du CHU. Vous imaginez que ces attentes sont colossales, 200 personnes y ont travaillé, ils ont validé le site, ils ont validé le projet architectural.
Vous nous parlez d'espaces de stationnement, c'est prévu dans le cadre du projet. Vous nous parlez d'accessibilité, de la même manière vous voyez que l'accessibilité sera renforcée puisqu'il y aura un débouché direct entre le pont des Trois-Continents et le pont Anne-de-Bretagne. Vous nous parlez de végétal, de présence de l'arbre. C'est également prévu. C'était une des questions qui était ressortie, notamment lorsque l'on avait dialogué avec la population par rapport au site actuel et notamment à l'hôpital Nord. Eh bien, le site comportera un parc urbain végétalisé, important.

Dans toutes ces questions que vous posez, vous parlez de zone inondable, non ! Le site n'est pas en zone inondable sinon sa réalisation ne serait pas autorisée. Tous les arguments que vous avez énoncés peuvent être débattus, et en tout cas démontés point par point. Après, je respecte votre point de vue et il ne me surprend pas parce que l'on entend encore ce discours ici et là, mais globalement je vous renvoie à l'exposition qui a été réalisée au Hangar 32 sur le CHU, qui a rencontré un grand succès avec des livrets d'explication. Vous y trouverez toutes les réponses à vos questions. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M. Reneaume : « Je voudrais juste répondre… »

M^me^ la Présidente : « Un instant. Je ne vous ai pas encore redonné la parole. »

M. Reneaume : « Pardon, Madame la Présidente. Excusez-moi. »

M^me^ la Présidente : « Il y avait une demande de prise de parole de votre collègue Hervé Grelard. Je vais donc dans un premier temps lui donner la parole, et vous la redonner s'il y a des éléments complémentaires, puisque je crois que vous avez largement pu vous exprimer et qu'Alain Robert a pu répondre largement. Hervé Grelard avait également demandé la parole. »

M. Grelard : « Je suis prêt à laisser passer Marc Reneaume et à prendre la parole après, cela m'est égal. Il n'y a pas de souci. Pour répondre, je ne pensais pas que l'on allait débattre sur cette délibération-là, à propos du CHU, j'avais prévu d'intervenir sur la délibération suivante. Mais puisque c'est le cœur du sujet, je vais apporter ma contribution.

Ma prise de parole sera une explication de vote globale sur les délibérations qui vont traiter du CHU. Nous sommes quelques collègues, dans la minorité, à avoir cette option, et Madame la Présidente faisait appel tout à l'heure à la nécessité de sortir des postures politiques et de travailler à l'intérêt général. Moi, je crois que le temps est venu effectivement, comme l'a dit mon collègue Julien Bainvel il y a quelque temps, de prendre acte de la décision, même si sur le fond je dénonce la procédure qui a eu lieu. Il n'y a pas eu de consensus recherché, et puis il faut appeler l'attention sur les conditions d'accessibilité, les maîtrises d'enveloppes financières, etc. Mais je prends acte.
Je ne serai pas un opposant sur ce projet-là. C'est un projet majeur de santé publique, un projet important, c'est un geste d'aménagement du territoire sur l'île de Nantes, c'est un geste économique fort, les patients et la vie des patients sont importants et l'on ne peut pas prendre en otage la question de santé publique par des postures politiques.
Pour toutes ces raisons, avec vigilance et en appelant votre attention sur la maîtrise des coûts, sur les conditions d'accessibilité, sur la qualité du projet, à titre personnel je soutiendrai l'ensemble des délibérations qui concerneront ce nouveau projet d'implantation du CHU. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Je vous remercie. Je vais laisser Joël Guerriau intervenir. Je voulais juste dire à Monsieur Robert que l'on pourrait avoir ce débat en dehors d'ici. Je vois les choses d'une façon un tout petit peu différente. Quand j'ai le sentiment qu'il peut y avoir une comparaison intelligente, c'est dommage de passer à côté.
C'est parce que vous persistez à refuser tout élément de comparaison objectif, qu'il me semble que vous nous faites prendre un risque, et en termes de dépenses d'argent public, et en termes de qualité de santé publique. C'est tout ce que je voulais ajouter, Monsieur Robert. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vous rappelle, Monsieur Reneaume, que vous n'êtes pas en charge de la distribution de la parole. Si vous voulez bien, je vais d'abord donner la parole au rapporteur, ensuite nous procéderons au vote, ensuite nous passerons à la prochaine délibération et si Monsieur Joël Guerriau sollicite la parole, ce que je ne doute pas qu'il prendra la liberté de faire s'il souhaite le faire, naturellement je la lui donnerai. Monsieur le rapporteur. »

M. Robert : « J'ai peu de choses à ajouter à ce que j'ai répondu dans la première série d'interventions, notamment par rapport à Monsieur Reneaume. Simplement, c'est un thème récurrent, le choix de sites alternatifs, cette réflexion a été menée.

Je m'inscris en faux par rapport aux propos de Monsieur Reneaume. Le ministère de la Santé a validé le site qui a été retenu sur l'île de Nantes. Donc je partage complètement et je souscris aux propos de Monsieur Grelard. Nous devons tous être rassemblés pour faire en sorte que cette implantation soit la plus intégrée et la plus réussie possible dans l'intérêt de la santé publique et dans l'intérêt des personnes qui vont être soignées dans cet établissement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Quelques mots en conclusion avant de vous proposer de voter, et avec vos boîtiers, pour la plus grande clarté du vote. Simplement pour souligner que plusieurs points de vigilance et d'attention qui ont notamment été exprimés par Monsieur Grelard puis rappelés par Monsieur Robert doivent effectivement continuer à nécessiter toute notre mobilisation.
Le projet du CHU est un grand projet. Le projet du CHU sera un long projet. Je crois qu'un certain nombre des points que vous avez évoqués va continuer à nécessiter notre plus grande mobilisation et notre plus grande vigilance collective.
Je ne considère absolument pas que ce projet est bouclé une fois pour toutes. Je crois que nous devons continuer en permanence, comme c'est le cas depuis le début de l'instruction de ce projet, à l'améliorer, à le conforter et à le partager. Je nous invite vraiment à nous mobiliser collectivement effectivement pour la réussite de ce projet. Je mets donc aux voix cette délibération. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE,
PAR 70 VOIX POUR, 6 CONTRE ET 6 ABSTENTIONS**

1 - Décide d'acquérir un immeuble bâti situé sur la commune de Nantes, Boulevard Gustave Roch, cadastré section DX n°s 146, 147 et 148 d'une superficie de 74 700 m² et appartenant à SNCF RESEAU pour un montant de SIX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (6 800 000 €) net de taxe auquel s'ajouteront les frais notariés.

2 - S'engage à conserver cet immeuble dans son domaine public aussi longtemps qu'il supportera le Marché d'Intérêt National de Nantes.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice–président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte à intervenir, payer le prix et les frais afférents à l'acte.

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest

30 – NANTES – ILE DE NANTES – OPERATION D'AMENAGEMENT ILE DE NANTES – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE - APPROBATION

EXPOSE

Le projet d'île de Nantes implique de mettre en œuvre un nouveau traité de concession d'aménagement lors d'un prochain conseil métropolitain, remplaçant ainsi la CPA conclue en 2003. La présente délibération définissant les modalités de la concertation et rappelant les objectifs pour l'opération d'aménagement que constitue l'ile de Nantes, à l'échelle des 337 hectares, en est un préalable (périmètre en annexe).

Le projet urbain de lle de Nantes est né de la volonté de fabriquer une ville qui réponde aux besoins de tous les habitants de la métropole : habiter, travailler, se déplacer, étudier, se divertir...

Un premier plan guide a servi de fil conducteur pour le développement de l'ensemble de l'ile - 337 hectares - pendant les 10 premières années, de 2000 à 2010.

C'est dans ce cadre qu'ont été réalisés le parc des Chantiers, les Machines de l'île, le busway, l'aménagement des berges en lien avec le fleuve, la passerelle Victor Shoelcher et les ponts Senghor et Tabarly, la construction de près de 5000 logements (dont 25 % de logements sociaux), de nombreux équipements publics dont l'école d'architecture, le groupe scolaire Aimé Césaire, la Fabrique, la construction de près de 250 000 m² d'activités et de bureaux, une première ZAC sur une partie de l'ile. Cette première phase voit aussi émerger le quartier de la création.

En 2003, Nantes Métropole confie la mise en œuvre du projet à la SAMOA, société dédiée au projet, via une concession publique d'aménagement (CPA) encore en vigueur.

Le projet évolue et se développe, conduisant une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre, conduite par Marcel Smet et UAPs - Anne-Mie Depuydt, à élaborer un plan des transformations urbaines, véritable outil de développement urbain durable, rendu public en septembre 2012.

Par ailleurs, il est précisé que le sous-secteur opérationnel ZAC île de Nantes – sud ouest fait l'objet d'une concertation préalable spécifique comme le prévoit la procédure de ZAC et la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014.

Objectifs poursuivis par le projet urbain de l'Île de Nantes pour les 20 prochaines années :

Avec une capacité de développement de plus d'un million de m² de surface de plancher et sur la base du plan des transformations, le projet urbain fait de l'île une opportunité pour étendre le centre-ville et créer des quartiers de ville avec un réseau de transport structurant, des sites touristiques et culturels majeurs, des espaces d'activité liés aux industries créatives, bientôt à la santé, mais aussi un habitat de qualité pour tous, des services de proximité dans l'environnement exceptionnel de la Loire. Ces objectifs se traduisent comme suit :

• Aménager durablement la ville : l'île dans son ensemble est conçue comme un écoquartier, où la ville renoue avec la nature pour offrir un cadre de vie apaisé. Une charte d'objectifs de développement durable fixe le cadre général en matière de conception du projet urbain de l'île de Nantes. Cette charte décline les grandes politiques métropolitaines en matière de développement durable : plan climat, énergie, mobilités, biodiversité, gestion de l'eau, des déchets, pollution des sols, smart cities, etc.
Dans la continuité de ce qui a déjà été fait, il est prévu de révéler la Loire et de créer de nouveaux axes structurants pour améliorer principalement les mobilités liées aux modes doux et aux transports collectifs connectés avec le cœur de l'agglomération.

• Développer l'attractivité économique et accueillir les grandes fonctions métropolitaines : pour accueillir à terme 15 000 nouveaux emplois, l'île de Nantes mise en partie sur l'économie de la connaissance, les industries culturelles et créatives, la formation...(environ 250 000 m² d'activités et d'équipements y compris de proximité hors CHU). Un nouveau CHU et des activités liées à la santé seront implantés dans le secteur sud-ouest (environ 250 000 m²).

• Accueillir de nouveaux habitants au cœur de l'agglomération : l'île compte accueillir à terme quelques 10 000 nouveaux logements (environ 600 000 m²) et ainsi doubler sa population avec une forte exigence de mixité sociale sur les fonciers maîtrisés : 25 % de logements sociaux, 25 % de logements abordables, accueil de familles, d'étudiants et de personnes âgées et une qualité intrinsèque des logements.

Les objectifs ainsi exposés se déclinent dans le plan des transformations servant de cadre aux évolutions urbaines. Une trame verte appelée « figure paysagère» permettra de relier les espaces publics des différents quartiers de l'île et se déploiera dans le futur grand parc métropolitain du sud-ouest.

Enfin, le renouvellement urbain de l'île de Nantes, territoire d'innovations, permet à la Métropole de concrétiser ses ambitions de ville durable et de renforcer son attractivité et la cohérence de son développement en économisant les espaces naturels et agricoles en périphérie, contribuant ainsi à l'aménagement d'une ville compacte, sobre, qui optimise les services urbains et l'empreinte énergétique de la métropole.

Les modalités de la concertation préalable :

Dans la perspective de la conclusion du nouveau traité de concession, l'opération d'aménagement Île de Nantes doit faire l'objet d'une concertation préalable en application du 3° et 4° du I de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

Cette procédure de concertation s'inscrit dans la démarche de coproduction déjà engagée sur l'île de Nantes avec l'ensemble des acteurs du territoire et s'appuie sur un lieu dédié, le hangar 32, présentant de manière continue et à un public très large, le projet de l'île de Nantes et ses évolutions. Dans ce cadre, le processus de mise au point du plan des transformations urbaines a été élaboré en concertation avec un panel de citoyens, constitué de représentants des habitants de l'île de Nantes, de la ville et de la métropole. Pendant près d'un an, ce panel a travaillé sur le projet urbain et formalisé son analyse par un avis rendu en 2012 en lien avec la démarche de concertation des conseils de quartier de la Ville de Nantes. Le projet urbain a ensuite été présenté lors d'un temps fort en septembre 2012 (exposition au hangar 32, table ronde à l'école d'architecture, visites ludiques de l'île…) dont l'organisation a permis de toucher un large public : partenaires publics et privés, associations et habitants.
Enfin, le public est régulièrement informé par le biais de l'exposition temporaire au hangar 32 et via le magazine du projet et le site internet dédié à l'île de Nantes.

La présente concertation n'exclura ni les consultations ultérieures, ni les formes de coproduction avec les habitants et les autres acteurs du territoire lors de la mise au point de chaque projet développé sur le territoire et dans les phases de chantier.

Il est donc proposé d'engager la concertation préalable de l'opération d'aménagement Île de Nantes dont le périmètre est de 337 ha, selon les modalités suivantes :

- Une exposition permanente au Hangar 32, situé sur l'île, quai des Antilles à Nantes, qui présente le projet urbain,
- Une réunion publique,
- Un registre d'observations mis à disposition du public dans des lieux ouverts au public, Hangar 32, et au siège de Nantes Métropole, 2 cours du champ de Mars à Nantes.

M. Robert : « Cette fois-ci, nous élargissons à travers cette délibération le débat à l'ensemble du territoire de l'île de Nantes puisqu'en effet, le projet île de Nantes va entrer dans sa troisième phase.
La première phase a été celle qui a été lancée à l'aube des années 2000 et qui a notamment pu être mise en œuvre avec le concours de l'architecte Alexandre Chemetoff, à l'époque, qui a abouti à des réalisations extrêmement importantes autour de ce que l'on appelait le Plan guide.

La deuxième période, c'est celle que nous avons connue jusqu'à ces derniers temps, avec notamment l'arrivée du CHU sur l'île de Nantes autour de ce que l'on appelle le plan des transformations urbaines, qui est un outil de développement de l'île de Nantes, rendu public en septembre 2012 avec le concours de Marcel Smets et Anne-Mie Depuydt, qui avaient succédé à Alexandre Chemetoff.

Aujourd'hui nous entrons dans une troisième phase. Il faut aller plus loin dans l'aménagement de l'île de Nantes sur l'ensemble de son territoire, incluant évidemment la partie Sud-Ouest qui va accueillir le CHU. Pour cela, nous avons besoin de renouveler le traité de concession d'aménagement avec notre opérateur dédié pour ce projet qui est la SAMOA, la société publique locale d'aménagement qui est chargée de la mise en œuvre opérationnelle du projet.
Dès lors que dans un prochain Conseil communautaire nous aurons à approuver un nouveau traité de concession, la réglementation nous impose de lancer une concertation préalable avant la mise en œuvre de ce nouveau traité. Il s'agit donc à travers cette délibération d'approuver les principes de cette concertation préalable autour d'une exposition permanente au Hangar 32, d'une réunion publique, d'un registre d'observations, sachant que cette concertation n'est que la continuité d'un grand travail de dialogue et d'écoute qui avait été déjà réalisé notamment par la mise en place d'un atelier citoyen qui avait abouti à la définition des grandes orientations du projet d'aménagement de l'île de Nantes.»

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci, Madame la Présidente, et merci à Marc Reneaume de m'avoir donné la parole. À l'horizon 2030, il est prévu 700 000 personnes dans la métropole pour 600 000 actuellement, largement concentrées sur Nantes et sur la première couronne.
Depuis l'origine du projet de développement urbain de l'île de Nantes, à l'issue de sa seconde phase, 10 000 nouveaux logements pour 700 000 mètres carrés de surface de plancher, 450 000 mètres carrés d'activités et de bureaux et 350 000 mètres carrés d'équipements nouveaux sont annoncés.

Au terme de ce projet, l'île de Nantes compterait au moins 30 000 habitants en ayant doublé sa population. L'île de Nantes, le cœur de la Métropole, ce métacentre comme disent les urbanistes, sera devenue une ville dans la ville, la quatrième de Nantes métropole.

Pour autant, l'île de Nantes est par essence une île. L'île de Nantes, ce sont 337 hectares, de l'ordre de 320 si l'on enlève les parcs. Avec de plus de 30 000 habitants à l'horizon 2030, c'est pour le moins 9 375 habitants au kilomètre carré !
J'ai fait un petit comparatif. L'île de la Cité, antique berceau de notre capitale, c'est une vingtaine d'hectares pour 1 200 habitants, soit 6 000 habitants au kilomètre carré, avec 10 ponts dont un qui la relie à l'île Saint-Louis, le métro, et huit lignes de bus qui la traversent, un ponton, et le départ des bateaux touristiques.
Là, je reviens sur votre réponse à Marc Reneaume il y a un instant. Il me semble que par rapport aux ambitions de cette île, il nous manquera forcément des ponts. Le regroupement sur l'île de Nantes de plusieurs établissements du Centre Hospitalier Régional Universitaire et la croissance du pôle santé avec ses laboratoires, ses centres de recherche et d'enseignement, augmenteront les populations actives ainsi que les déplacements.

Beaucoup des 6 000 salariés du CHRU, qui fonctionne naturellement 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, sont domiciliés en Sud Loire. Il faut aussi prendre en compte les déplacements induits par les livraisons, par les urgences, par les ambulances, par les visiteurs, par la patientèle dont une partie de plus en plus élevée en ambulatoire, ainsi que les relations permanentes avec l'hôpital Saint-Jacques qui continuera à assurer la logistique.
Sur l'île de Nantes, il est espéré 15 000 nouveaux emplois, et déjà beaucoup d'habitants du Sud Loire y travaillent. Le développement du projet urbain de l'île de Nantes aura donc, sur les communes du Sud Loire et au-delà de notre agglomération, des impacts très importants sur les trafics de transit naturellement en très forte augmentation.

Il faut donc très rapidement mettre à l'étude de nouveaux franchissements de la Loire ainsi que des transports de tous types, y compris ferrés et fluviaux, autant pour le fret que les personnes, et réaliser des pontons.
Il a fallu plus de 15 ans pour inaugurer les ponts Senghor et Tabarly. Comment toutes les infrastructures nouvelles indispensables pour assurer déplacements et trafics de transits supplémentaires pourront-elles être opérationnelles avant la réalisation de cette ZAC ?
Le grand débat sur la Loire, "Nantes, la Loire et nous", a fait émerger des idées, des propositions, voire des oppositions susceptibles de mettre en cause des projets tels que la création de cette ZAC. Il faudra donc en tenir compte et les intégrer dans cette concertation.

Sur cette île de Nantes, il convient aussi de privilégier la nature en ville. Actuellement, en dehors du Circuit Rustique d'Activités de Plein Air, CRAPA, d'un peu plus d'un hectare à l'extrémité Est, il n'existe que quatre parcs urbains : les Jardins des fontaines et de l'île Mabon et les Parcs des chantiers et des berges, très prisés et fréquentés par les jeunes et les étudiants, mais très artificialisés.
Le futur parc métropolitain à l'Est de l'île, annoncé, de 14 hectares, devra bien sûr être réalisé mais être beaucoup plus sauvage et naturel, un peu à l'image du CRAPA. Nous vous suggérons, Madame la Présidente, d'associer la population du Sud Loire à la concertation préalable, en mettant à disposition du public un registre d'observations en mairie annexe du boulevard Joliot-Curie et en mairie de Rezé et de Saint-Sébastien-sur-Loire, comme vous l'aviez déjà réalisé pour la concertation de la ZAC du Sud-Ouest de l'île de Nantes, en répondant favorablement à ma demande lors du 27 juin 2014. Une réunion publique dans ces secteurs pourrait donc être envisagée.

Par ailleurs, le Hangar 32 dont vous parlez et le site Internet fournissent des informations actualisées sur l'avancement du projet de l'île de Nantes, j'en conviens. Cependant, à l'aube de conclure une nouvelle concession publique d'aménagement, il me semble qu'un bilan très circonstancié des projets déjà réalisés et des engagements actuellement programmés devrait être présenté aux élus lors d'une commission, d'une Conférence métropolitaine ou d'un Conseil.
Enfin, à propos de la ZAC du Sud-Ouest, quand sera-t-elle créée ?
En conclusion Madame la Présidente, je suis très inquiet, voire opposé à cette politique qui consiste à concentrer autant d'activités sur une île. Cela me paraît dangereux pour l'équilibre de la Métropole. Cela me semble également en contradiction avec les premières analyses du grand débat "Nantes, la Loire et nous", et nous éloigne de la nature "ville d'eau" qu'a la Ville de Nantes, et de son rapport avec la Loire. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Je repartirai en commençant par le dernier point. Ce qui fonde le projet île de Nantes, c'est le rapport avec la Loire puisque rappelez-vous : il y a encore quelques années, la plupart des accès à la Loire n'étaient pas possibles pour les habitants, parce qu'il y avait beaucoup d'activités économiques qui bordaient la Loire.
Demain, à travers le projet île de Nantes, l'ensemble des quais sera accessible au public et tout à l'heure, la délibération suivante porte justement sur l'aménagement d'une partie des quais au Sud du futur CHU qui aujourd'hui sont dans un piteux état et qui demain feront l'objet d'une très belle promenade.
D'autres annonces seront faites, je pense notamment à l'aménagement des berges Nord de la Loire en face de l'actuel CHU où là encore, tout un travail a déjà été réalisé en concertation avec la population pour renouer ce lien avec la Loire qui avait totalement disparu. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que nous sommes dans un espace de centralité, cela a toujours été dit. La densité de l'île de Nantes demain, sera tout à fait équivalente à celle des quartiers qui sont actuellement dans l'ossature des boulevards du XIX^{e} siècle à Nantes. Simplement, le mode de fonctionnement aura beaucoup changé puisque sur l'île de Nantes, tout est fait dans l'esprit d'un écoquartier : les déplacements par modes doux (marche à pied, vélos) et les transports publics seront au cœur de la réalisation de ce nouveau quartier.
On ne vient pas habiter l'île de Nantes comme on vient habiter un quartier périphérique de Nantes ou une commune voisine. Je le dis sans cesse dans les réunions. Je peux vous dire : nous faisons beaucoup de réunions avec les habitants de l'île de Nantes. On voit très bien que le fait de venir habiter l'île de Nantes impose des choix, y compris en termes de déplacements individuels. C'est parce qu'on le peut, mais c'est souvent aussi parce qu'on le souhaite et parce que l'on adhère à ce mode de développement.

On ne peut pas reproduire sur l'île de Nantes des comportements que nous pouvons trouver à Saint-Sébastien ou à Erdre-Porterie ou à Saint-Jacques. C'est une identité différente, un quartier ancré sur de nouveaux rapports à la ville et aux déplacements qui se créent sur ce territoire. Je crois qu'il faut continuer dans cette voie.

Alors bien évidemment, il serait inenvisageable de passer à une nouvelle étape de ce plan s'il n'y a pas en même temps une réflexion et une action fortes sur l'accessibilité en termes de modes doux, en termes de transports publics, et puis également, vous l'avez évoqué, sur la question des franchissements.
Mais là, je renvoie à des décisions ultérieures qui devront être prises. Il y a eu un grand débat sur la Loire qui s'est fort bien passé et qui s'est traduit par une production extraordinaire. Je pense qu'au Conseil de décembre, des annonces seront faites en ce sens et loin de moi l'idée d'anticiper une quelconque déclaration à ce sujet, mais la question des franchissements, s'inscrit totalement dans ce cadre.

Voilà ce que je pourrais vous répondre, Monsieur Guerriau, par rapport à cette opération d'aménagement de l'île de Nantes où là, en effet, nous sommes en train de lancer une concertation préalable. Pour avoir évoqué en aparté le sujet avec la Présidente, je pense que votre suggestion d'élargir la mise à disposition de l'enquête publique aux communes qui en feraient la demande et notamment celles du Sud Loire, dont la vôtre, est tout à fait acceptable et intéressante, tant les habitants du Sud Loire sont directement connectés au territoire de l'île de Nantes. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Approuve les objectifs poursuivis par le l'opération d'aménagement de l'Île de Nantes ;

2 - Décide des modalités de la concertation préalable, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, sous forme d'une exposition permanente publique au Hangar 32 sur l'Île de Nantes, d'une réunion publique,et de la mise à disposition d'un registre d'observations au Hangar 32 et au siège de Nantes Métropole ;

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département BATI

31 – ILE DE NANTES – PREPARATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DU FUTUR CHU – EVOLUTION DU PROGRAMME INITIAL ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA DEMOLITION DES HANGARS – LANCEMENT DES MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES CONFORTEMENTS DU QUAI WILSON, LA DEMOLITION DU MIN

EXPOSE

L'opération Préparation de l'assiette foncière du futur CHU est une opération complexe sur un site occupé dont les travaux s'échelonneront sur plusieurs années, en tenant compte du transfert effectif du MIN, du dévoiement des voiries et réseaux existants. Cette opération globale comporte donc plusieurs volets s'étalant jusqu'en 2020, à savoir :

- la démolition des hangars portuaires,
- le renforcement d'une partie du quai Wilson,
- le dévoiement de réseaux,
- la création de voirie provisoire sur quais,
- la recomposition de réseaux privés,
- la démolition du MIN,
- la suppression de voirie provisoire,

Les premières expertises permettent aujourd'hui d'estimer et de programmer l'ensemble des travaux nécessaires à la libération de l'assiette foncière du CHU et de son périmètre adjacent.
Aussi, l'objet de la présente délibération est de mettre en perspective l'ensemble des phases inhérentes à cette opération globale qui va se dérouler par étapes de 2015 à 2020, la première étape ayant déjà fait l'objet d'une présentation au Bureau métropolitain du 29 mai 2015.

En effet, par délibération en date du 29 mai 2015, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle (2 270 955 € HT, soit 2 725 146 € TTC) des seules études préalables des travaux nécessaires à la libération de l'assiette foncière du CHU. Cette enveloppe comprenait également les travaux de démolition des hangars portuaires estimés à 892 500 € HT devant intervenir dès 2016.
Afin de réaliser cette première phase de l'opération, un mandat a été conclu avec la SAMOA.

1 – <u>Evolution du programme et de l'enveloppe financière pour intégrer l'ensemble des phases concernées par l'opération</u>

Suite à des diagnostics approfondis et la réalisation d'études préliminaires, le programme de l'opération est donc complété et précisé pour intégrer l'ensemble des études et travaux nécessaires à la libération de l'assiette du futur CHU et son périmètre adjacent, à savoir :

- les travaux de confortement d'une partie du quai Wilson (au droit des hangars portuaires à démolir), pour un montant estimé à 3 500 000 € HT, soit 4 200 000 € TTC, valeur juin 2017 dont les études de MOE doivent être engagées dès maintenant dans la perspective de travaux en 2017
- les travaux de dévoiement de réseaux (+ 3 000 000 € HT), valeur juin 2018
- les travaux de création de voirie provisoire sur quais (+ 900 000 € HT), valeur juin 2018
- les travaux de recomposition de réseaux privés (+ 300 000 € HT), valeur juin 2016
- les travaux de démolition du MIN (à hauteur de 3 200 000 € HT), valeur juillet 2018
- les travaux de suppression de voirie provisoire (250 000 € HT), valeur juin 2020

En conséquence, la prise en compte de l'ensemble de ces travaux nécessite de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 17 242 980 € TTC, conformément à ce qui était prévu dans la conduite de cette opération dans sa globalité.

2 - Lancement de marchés de maîtrise d'œuvre

Pour la réalisation des travaux de confortement d'une partie du Quai Wilson, la réalisation des travaux de déconstruction, désamiantage, démolition du MIN, il est nécessaire de recourir aux prestations de maîtres d'œuvres externes.

Le coût prévisionnel des honoraires d'études pour la réalisation des travaux de confortement d'une partie du Quai Wilson, s'établit à 175 000 € HT

Le coût prévisionnel des honoraires d'études pour la réalisation des travaux de déconstruction, désamiantage, démolition du MIN, s'établit à 150 000 € HT.

Conformément aux articles 57 à 59 et 74 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'appels d'offres ouverts pour la désignation de maîtres d'œuvre et d'approuver les documents de consultation des concepteurs.

3- Démolition des hangars portuaires, prestations de maîtrise d'œuvre – Signature du marché.

Pour la réalisation des travaux de démolition des hangars portuaires dont le programme a été approuvé par le Bureau métropolitain du 29 mai 2015, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe.

A cet effet, un appel d'offres ouvert a été lancé, conformément aux articles 57 à 59 et 74 du Code des Marchés Publics pour la désignation d'un maître d'œuvre à qui sera confiée une mission globale d'assistance pour la réalisation et le suivi de ces travaux de déconstruction, désamiantage et démolition.

Huit offres ont été reçues au titre de cette consultation.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée et après avis du jury, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif au désamiantage/déconstruction des hangars portuaires Quai Wilson à la société AD INGE pour un montant de 26 500 € HT, soit 31 800 € TTC

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP033, libellée Projets d'aménagements Urbain, opération n°2015-3592, libellée « Préparation de l'assiette foncière du futur CHU ».

M. Robert : « Dernière délibération sur l'île de Nantes : il s'agit au sens propre de préparer le terrain à l'arrivée du CHU. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci Madame la Présidente. Je l'avais déjà suggéré lors des travaux de confortement des quais : ne faut-il pas prévoir la possibilité de réaliser des pontons pérennes ? En effet, après le transfert du CHRU, nous aurons peut-être besoin de navettes fluviales pour le transport des praticiens, du personnel, et en complément de mon intervention précédente, pour des questions d'approvisionnement, pour des questions qui peuvent être liées à des crues, etc., et aussi pour les difficultés d'accès routiers que nous pourrions connaître.

Vous avez répondu, Monsieur le Vice-Président, sur la question qui est le mode de vie des personnes qui habitent sur l'île, mais la question sur laquelle je voulais vous interpeller tout à l'heure, concerne davantage la question des emplois et des difficultés de déplacement pour l'accès aux emplois qui sont concentrés sur l'île.
Et puis je voudrais revenir sur ce qui a été dit par Monsieur Reneaume auquel vous n'avez pas répondu, me semble-t-il, sur le choix d'implantation. Vous nous dites que le choix est acquis, qu'il est fait. Pour autant, je me rappelle encore des débats de 2013 et des questions qui avaient été posées par Charles Gautier à qui je voudrais rendre ici hommage, pour l'activité qui a pu être la sienne au sein de cette communauté.

Je rappelle qu'il s'était interrogé et qu'il avait donné un certain nombre de pistes, en termes de référendum, en termes de réflexion à porter sur le choix. Il avait souligné d'ailleurs qu'il n'y avait pas eu d'autre alternative, comme l'a rappelé tout à l'heure notre collègue Reneaume.
Moi, ce qui m'interroge également, c'est que si le transfert devait se faire, pour autant il y a encore des questions. Je sais que la CFDT par exemple, affirme qu'il est impossible de réaliser ce projet sur les bases économiques actuelles, avec un autofinancement du tiers du coût global d'environ 1 milliard d'euros. Le projet de réhabilitation des sites de l'Hôtel Dieu, et l'hôpital Nord leur paraît désormais peut-être finalement plus adéquat.

Je voudrais aussi vous interroger sur la question de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, pour faire partie d'un pôle d'excellence en cancérologie. Son transfert n'est toujours pas, semble-t-il, formellement acté, et aucun des problèmes qu'il soulève n'a été réellement résolu. Je pense à l'isolement d'ARRONAX, aux spécificités de l'ICO, aux espaces disponibles, au coût, au trafic, au stationnement, à la protonthérapie qui nécessite un second accélérateur pour irradiation, donc un centre de soin à proximité immédiate.
Je veux dire par là que les questions qu'a posées mon collègue, vous les avez rapidement traitées, mais il me semble qu'elles restent posées sur un certain nombre de points et c'est sur ces points que nous aimerions vous entendre.

Et je rappelle ce qu'il a très justement dit, c'est que nous sommes tous d'accord sur la question de regroupement des différents services de formation et de recherche, de soins, et que pour nous, cela apportera une plus-value pour la patientèle.
Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut éluder toutes les questions en considérant finalement qu'elles sont traitées, résolues. Comme l'avait dit d'ailleurs Charles Gautier, tous les jours ne sont pas Noël. Il y a forcément des difficultés qu'il faut traiter. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^me^ Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération acte l'engagement et l'accompagnement de Nantes Métropole dans la mise en œuvre du quartier dédié à la santé sur l'île de Nantes. Il est temps en effet d'avancer. Cet engagement n'est pas neutre : d'une part, le coût de cette préparation est estimé à 17 millions d'euros et d'autre part les enjeux de ce nouveau quartier de la santé sur Nantes sont multiples.

En premier lieu, il jouxtera un vaste parc métropolitain, des logements, le quartier de la Création. Ainsi cette diversité d'usage amène des exigences urbaines, environnementales et sociales, comme l'ouverture sur la Loire, mais aussi sur les autres quartiers et la Métropole ; l'accessibilité facilitée, et surtout, une réelle mixité sociale qui n'exclut aucun de nos habitants.
Toutes ces exigences doivent être portées avec détermination et ambition.

Ensuite, ce quartier hospitalo-universitaire au cœur de la ville se veut être un pôle d'excellence avec la recherche, le développement, l'enseignement et les grandes fonctions métropolitaines en soin.
L'innovation et l'attractivité au service du plus grand nombre va marquer ainsi la force de ce projet. Mais la constitution de cette superstructure médicalisée ne doit pas remettre en cause le concept même de l'hôpital public de proximité, accueillant et bienveillant.
Ce nouvel hôpital doit en effet garantir des soins de qualité pour chacune et chacun, et surtout une médecine de proximité pour les populations les plus précaires, quand 30 % de la population renonce aux soins.
Il est beaucoup question d'hôpital du XXI^e^ siècle pour répondre aux enjeux de la médecine de demain. Nous ne pouvons que souscrire à ce défi, mais pour cela, il faut en avoir les moyens. Avoir les moyens par exemple d'un maillage territorial et d'une articulation claire et efficiente entre la médecine de ville, hôpital et médico-social, et les autres acteurs de la santé. Ce maillage est indispensable face à la progression des besoins, des maladies chroniques et du vieillissement de la population par exemple.
Cette ambition d'hôpital du XXI^e^ siècle doit nous animer avant tout pour renforcer le service public hospitalier et répondre aux conditions nouvelles créées par l'ambulatoire, en dehors de toute visée inégalitaire ou ségrégative par l'argent.

Sur ce point, les élus communistes souhaitent exprimer leurs inquiétudes quant au contexte national qui met en danger notre système de santé publique. En effet, la loi dite de modernisation de notre système de santé, en débat actuellement, n'a pour ambition que de moins dépenser pour la santé solidaire et privatiser tout ce qui peut l'être. L'urgence consistait à en finir avec un mode de financement calibré sur le volume d'activité ou la T2A, il n'en est rien. Pourtant, il faut permettre aux hôpitaux d'être financés en rapport avec le service effectivement rendu. Avec cette loi, nous en sommes loin.

De plus, le projet de loi de financement de la Sécu pour l'année 2016 présenté par le Gouvernement sera une nouvelle étape du plan Valls, avec une suppression de crédits d'au moins 7 milliards. Tout cela ne va pas dans le bon sens.

Pour terminer, permettez-moi de reprendre les propos de Madame la Ministre de la Santé, je cite : "Célébrer les 70 ans de la Sécurité sociale, ce n'est pas regretter avec nostalgie un passé révolu. Cette idée est née de l'espoir d'un monde meilleur, la solidarité c'est une grande ambition, c'est un grand progrès parce que 70 ans après sa naissance, la Sécurité sociale reste d'une formidable modernité, plus que jamais au cœur de notre pacte républicain."
Avec les soignants, avec les 89 % des Français qui estiment que l'hôpital public est en danger, nous souhaitons vivement que les propos tenus par Marisol Touraine soient de pleine actualité pour un hôpital public du XXI^{e} siècle au cœur de la ville. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Deux éléments de réponse sur deux points importants évoqués par Joël Guerriau. Le premier concerne la position de la CFDT.
J'ai reçu, il y a maintenant cinq semaines je crois, une délégation de la CFDT pour faire le point sur divers sujets liés au CHU. C'était une délégation CFDT strictement CHU. Leur point d'interpellation est très clair. Il n'est pas sur le lieu du regroupement, ni sur le principe du groupement. Ils alertent leur direction et l'Agence Régionale de Santé sur les conséquences des choix de la politique publique de l'État dans le domaine de la santé, quant à la part d'autofinancement du projet. Je le dis pour que les choses soient bien claires pour les uns et pour les autres.

J'ai donc eu l'occasion d'interpeller moi-même le Directeur du CHU sur ce sujet puisque je crois important de rappeler, là aussi pour la clarté de celles et ceux qui nous regardent et qui nous écoutent, quelle est la part qui sera financée par notre Métropole sur ce grand projet du CHU.
Alain Robert l'a rappelé tout à l'heure : ce projet a été confirmé par la Ministre de la Santé. Notre responsabilité maintenant, c'est donc collectivement de le réussir. Et je l'ai dit : la route est encore longue.
Ce projet sera donc financé d'abord par l'État, relayé par l'Agence Régionale de Santé, et par une part propre au CHU. En ce qui concerne la question des terrains, c'est par une logique de rétrocession entre les services de l'État et de la Métropole que la majorité des terrains sera libérée.
La part financière stricte qui reste donc à la charge de la Métropole équivaut à 14 millions d'euros : ce sont les chiffres directement liés à la déconstruction du MIN.
Je tenais à rappeler cet élément parce que oui, le CHU est un grand projet. Oui, il est un projet d'ampleur, mais la part financée strictement par la Métropole – nos concitoyens sont en droit de savoir quelle est cette part – s'élève à 14 millions d'euros, je le redis. C'est le chiffre lié en partie à la déconstruction du MIN.

Le deuxième élément sur lequel je voulais revenir et sur lequel vous avez souhaité intervenir, c'est la question d'ICO. Je me contenterai, et vous le comprendrez, de reprendre strictement les propos de la Directrice régionale de l'Agence Régionale de Santé et des représentants d'ICO qui étaient – et je crois que c'est un signe suffisamment fort – présents, à la conférence de presse qui a dévoilé le grand projet du CHU. Chacun peut mesurer ici qu'il y a quelques années, sans doute, l'ICO n'aurait pas été présent, à la conférence de presse qui avait pour objectif de dévoiler le projet du CHU.

La Directrice de l'ARS Madame Courrèges, et les représentants d'ICO, ont les uns et les autres indiqué qu'ils étaient engagés, pour reprendre leurs termes exacts, dans un dialogue étroit et constant, ce qui sous-entendait que ce dialogue n'avait pas été qu'un long fleuve tranquille, pour trouver les conditions pour qu'ICO puisse rejoindre le projet. Ce sont les propos qui ont été tenus par la Directrice de l'ARS Madame Courrèges, et par les représentants d'ICO qui ont confirmé que ce dialogue était aujourd'hui engagé entre l'ARS et ICO. Le Directeur du CHU quant à lui a rappelé que depuis le début, un emplacement était prévu pour ICO et que le projet s'adapterait au calendrier qui est en cours de définition entre l'ARS d'une part et ICO d'autre part.
Je crois qu'effectivement, ce sont des éléments suffisamment importants pour la suite du projet, pour qu'il soit porté à la connaissance de tout le monde.»

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 64 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 23 ABSTENTIONS,

1. Approuve le programme global de l'opération « Réalisation d'études et de travaux préalables à la préparation de l'assiette foncière du futur CHU », et porte l'enveloppe financière prévisionnelle à 14 369 150 € HT, soit 17 242 980 € TTC.

2. Autorise les lancements des appels d'offres ouverts pour des prestations de maîtrise d'œuvre pour des travaux de confortement d'une partie du Quai Wilson et des travaux de déconstruction, désamiantage et démolition du MIN.

3. Autorise Monsieur le Directeur de la SAMOA à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer les marchés de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement d'une partie du Quai Wilson, pour les travaux de déconstruction, désamiantage et démolition du MIN.

4. Autorise Monsieur le Directeur de la SAMOA à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage et la déconstruction des hangars portuaires Quai Wilson avec la société AD INGE pour un montant de 26 500 € HT, soit 31 800 € TTC

5. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à solliciter des subventions pour cette opération.

6. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Gressus présente le dossier suivant :

Département BATI

32 – INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTE CAMPUS – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'UNIVERSITE - ELECTION DU REPRESENTANT DE NANTES METROPOLE

EXPOSE

Par délibération en date du 18 octobre 2010, le conseil communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération de construction d'un immeuble d'entreprises dédiées aux biotechnologies sur l'Ile de Nantes, baptisée Bio Ouest Ile de Nantes 2. Le conseil a également décidé l'intégration à ce programme de l'opération « Institut de Recherche en Santé (IRS) Campus », inscrite dans le plan Campus Prometteur conclu entre l'Etat, la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole.

Nantes Métropole assure ainsi, pour le compte de l'Etat, dans le cadre d'une convention spécifique, la maîtrise d'ouvrage de l'opération IRS Campus. Au terme des travaux, l'IRS Campus sera exploité par l'Université de Nantes.
Afin d'organiser et optimiser l'acquisition du premier équipement de l'IRS Campus, il vous est proposé de constituer un groupement de commandes avec l'Université, dont celle-ci sera coordonateur.
Conformément à la délibération n°2014-11 du Conseil communautaire du 16 avril 2014, la conclusion de la convention constitutive de groupement de commandes est déléguée à la vice-présidente compétente.

Dans ce cadre, conformément à l'article 8-III du Code des Marchés Publics, une commission d'appel d'offres « ad hoc » doit être composée d'un représentant de chaque membre du groupement.
Pour Nantes Métropole, ce représentant doit être élu parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres. Il est également souhaitable de désigner un représentant suppléant selon les mêmes modalités.

M^me^ Gressus : « Afin d'organiser et d'optimiser l'acquisition du premier équipement de l'IRS Campus, il vous est proposé de constituer un groupement de commandes avec l'Université de Nantes qui en sera le coordonnateur.

Une commission d'appel d'offres *ad hoc* doit être composée d'un représentant de chaque membre de ce groupement. Pour Nantes Métropole, ce représentant doit être élu parmi les membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres. Je vous propose comme représentant titulaire Dominique Duclos et comme représentante suppléante Liliane Delblond. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 – Après avoir procédé à un vote, sont élus, parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres, les représentants titulaire et suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes relatif à l'acquisition du premier équipement de l'IRS Campus.

Qualité	Nom - Prénom
Représentant titulaire	DUCLOS Dominique
Représentant suppléant	DELBLOND Liliane

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Recherche Innovation Enseignement Supérieur

33 - ANIMATION DU CLUSTER QUARTIER DE LA CRÉATION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU PRINCIPE

EXPOSE

Depuis 2011, Nantes Métropole a confié à la SAMOA, par le biais d'un marché « dit contrat in house », la création, l'animation et le développement du cluster Quartier de la Création, pôle d'excellence sur la filière des industries créatives et culturelles (ICC) sur l'île de Nantes.
Une équipe dédiée, ayant le savoir-faire, les compétences et la connaissance des industries créatives et culturelles, a alors été constituée pour assurer cette mission.

Le cluster Quartier de la Création a pour ambition :

- D'impulser, animer et mettre en cohérence la dynamique territoriale du Quartier de la Création, en associant les acteurs économiques, de l'enseignement et de la recherche et du secteur culturel.
- D'animer des communautés en réseau à l'échelle du Quartier de la Création et de Nantes Métropole dans une approche transdisciplinaire.

Et a pour objectifs à horizon 2018 :

- de concentrer plus de 1 000 emplois créatifs directs et indirects sur l'île de Nantes
- de regrouper plus de 4 000 étudiants, dont 1000 en master en lien avec la filière des Industries Créatives et Culturelles (ICC)
- d'accueillir 100 enseignants chercheurs au sein d'un pôle de recherche constitué.

Cette dynamique vient enrichir le potentiel d'attractivité de la métropole nantaise, tout en s'appuyant sur les composantes à fort potentiel de développement qui préexistent sur le territoire, en lien avec les filières traditionnelles.

Suite à cette séquence d'installation, Nantes Métropole souhaite consolider la montée en puissance du cluster en le positionnant comme opérateur économique, en le recentrant sur ce qui constitue son cœur de métier, à savoir le développement économique de la filière ICC par la création de valeurs (chiffres d'affaires / emplois) pour les entreprises et le territoire, et donc l'accompagnement des entrepreneurs créatifs à tous les stades de développement de leur entreprise.

En 2014, près de 160 entreprises ont bénéficié des services d'accompagnement du cluster (42 en phase de développement, 13 en création, 103 en orientation/diagnostic). Cette même année, le cluster a hébergé 151 locataires (soit plus de 300 emplois) au sein de ses sites de reconversion tels que le Karting avec un turn-over de l'ordre de 30%.

Les missions prioritaires du cluster pour la période 2016/2018 seront :

- En sa qualité de structure d'interface, en partenariat avec toutes les parties prenantes intervenant dans le champ des ICC, d'impulser, d'animer et de mettre en cohérence la dynamique territoriale, pour en faire un écosystème créatif, largement ouvert aux économies déjà présentes ;
- De favoriser le développement économique par l''accompagnement et le conseil les porteurs de projets Industries Culturelles et Créatives dans toutes les phases de développement de l'entreprise, en étroite collaboration avec les structures et dispositifs économiques du territoire.
- De développer un process de parcours résidentiel des entreprises et donc de proposer une offre de location immobilière adaptée aux différents stades de développement des projets
- De promouvoir les Industries Culturelles et Créatives comme générateurs de croissance pour favoriser l'innovation d'usage, l'innovation technologique et sociétale sur le territoire.
- De favoriser l'innovation croisée (rupture industrielle, diversification d'activités, différenciation) en facilitant la mise en relation des entreprises Industries Culturelles et Créatives et des entreprises des autres filières du territoire, autour de problématiques communes.
- De renforcer et accélérer les partenariats et la mutualisation des équipements structurants du Quartier de la Création (notamment les Halles Alstom 1&2, lieu neutre largement ouvert aux acteurs et partenaires du Quartier)

Dans le cadre de l'évolution de ses missions, le cluster Quartier de la Création est amené à contractualiser avec des partenaires privés, générer et encaisser des recettes privées permettant d'abonder le budget de fonctionnement de la structure (perception de loyers, partenariats financiers, prestations de services).

Il est donc proposé d'opter pour un mode de gestion adapté à cette évolution à savoir la délégation de service public, répondant mieux à l'objet, l'action et l'offre déployés par le cluster Quartier de la Création aujourd'hui.

Aux termes de ses statuts la SPL (Société Publique Locale) SAMOA, a pour objet l'étude et le développement du projet urbain de l'Ile de Nantes et notamment le Quartier de la Création.
En outre, Nantes Métropole exerce sur cette SPL un contrôle comparable à celui qu'elle exerce sur ces propres services. Dans ces conditions, les dispositions relatives à la mise en concurrence des délégations de service public ne s'appliquent pas.

Le Conseil métropolitain sera donc invité à se prononcer, lors d'une prochaine séance, sur le contenu de la nouvelle convention qui sera établie aux termes des discussions engagées avec *la SAMOA.*

Son objet portera sur l'animation du cluster Quartier de la Création et le développement de la filière Industries Culturelles et Créatives, par la création de valeurs (chiffres d'affaires / emplois) pour les entreprises et le territoire.

Le document annexé à la présente délibération décrit les caractéristiques des prestations qui seront confiées à la société publique locale *SAMOA.*

La durée de cette nouvelle convention sera de trois ans à compter de la notification du contrat.

M. Roussel : « Je précise que compte tenu de leurs fonctions au sein du conseil d'administration de la SPL SAMOA, vous-même, Madame la Présidente, Gérard Allard, Cécile Bir, Pascale Chiron, Karine Daniel, Laurence Garnier, Anne-Sophie Guerra, Pascal Pras, Alain Robert et Franckie Trichet ne peuvent pas prendre part au vote. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,
Mme ROLLAND, M. ALLARD, Mme BIR, Mme CHIRON, Mme DANIEL, M. PRAS, M. ROBERT, M. TRICHET

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1 - Approuve le principe d'une délégation de service public confiée à la société publique locale *SAMOA* pour l'animation et le développement du cluster Quartier de la Création,

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Gressus présente les dossiers suivants :

Département Contrôle de gestion

35 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSE

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Lancée en 2014, la Digital Week est un évènement co-construit avec les acteurs du numérique nantais. Illustration du bouillonnement et de la créativité de l'écosystème, ce festival doit permettre de positionner Nantes comme une grande place du numérique en Europe venant conforter la labellisation de « Métropole French Tech ». Cette deuxième édition de la "Digital Week" à Nantes s'est déroulée du 17 au 27 septembre 2015, elle a rassemblé plus de 110 contributeurs pour près de 100 évènements. Nantes Métropole a confié à la **SPL Cité des Congrès de Nantes** la coordination et l'organisation des différents événements ainsi que la communication de la Digital Week. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de **145 000 €** (cf convention en annexe 1).

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole apporte son soutien à l'Université de Nantes dans le cadre d'un programme pluriannuel visant à renforcer la position de l'Université de Nantes en tant que pôle d'excellence. Le nouveau cadre partenarial, conclu pour la période 2015/2017, a été approuvé lors du Conseil métropolitain du 29 juin 2015, et se traduit par un engagement financier annuel réparti sur les actions suivantes :

- Le développement des coopérations académiques structurantes à l'échelle de Campus Nantes avec le recrutement d'une chargée de mission.
- Le financement des bourses Hampâthé Bâ au sein de la MSH Ange Guépin.
- Le développement de l'attractivité internationale de l'Université de Nantes avec notamment le montage des dossiers d'appels à projets internationaux, le financement de tuteurs pédagogiques pour étudiants étrangers, l'installation d'un pack d'accueil ou le financement de déplacement vers des destinations priorisées par Nantes Métropole.
- Le soutien à l'interdisciplinarité par la mise en œuvre d'appels à projet spécifiques.
- L'accompagnement des doctorants nantais dans les manifestations scientifiques nationales, européennes et internationales.
- L'amélioration de la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle qui fait l'objet d'un ensemble d'actions en lien avec le pacte métropolitain pour l'emploi.
- L'accompagnement de l'essor de l'entrepreneuriat étudiant avec la mise en place de formation, de supports pédagogiques, d'un statut d'étudiant entrepreneur, de référents et l'animation d'espace de coworkings implantés progressivement sur les différents sites de l'université.
- L'aménagement de l'espace innovation – Entreprises de l'Université de Nantes rue Bias à proximité de la Présidence de l'Université.

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de **523 000 €** selon les actions présentées ci-dessus ainsi qu'une subvention d'investissement de **500 000 €** à **l'Université de Nantes** pour l'aménagement de l'espace innovation-Entreprise de l'Université. Ces deux subventions font l'objet d'une unique convention (cf convention jointe en annexe 2).

Nantes Métropole s'est engagée à soutenir le projet FIL INNOV, dont l'objectif est de promouvoir les expérimentations et de faire du territoire métropolitain un cadre favorable au développement d'une culture de l'innovation rassemblant acteurs ESR et acteurs socioéconomiques. Ce projet nécessite un accompagnement financier sur les deux premières années, qui s'élève à 105 000 € pour l'année 2015. Il est donc proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de **105 000 €** à **l'Université de Nantes** (cf convention en annexe 3).

Concernant le volet manifestation de Campus Nantes, il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes à **l'Université de Nantes** :

- **3 000 €** pour les Rencontres Internationales « Territoires, ressources naturelles et sécurité alimentaire » qui ont eu lieu du 26 au 28 mars 2015 à la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) et à l'Hôtel de Région et a réuni 100 participants. Portée par la MSH, cette manifestation sur la thématique de la sécurité alimentaire s'inscrit dans la continuité du Programme Lascaux et dans le cadre des activités labellisées par le Pavillon Français à l'exposition universelle de Milan 2015 (cf convention en annexe 4).
- **45 000 €** pour la 8ème édition des Journées scientifiques organisée par l'Université de Nantes qui s'est déroulée le 12 juin 2015 à la Cité des Congrès de Nantes. 18 colloques scientifiques pluridisciplinaires étaient prévus au programme de cette édition, à destination des chercheurs, ainsi que 3 conférences pour les scolaires et le grand public, et une table ronde. L'intérêt de ce regroupement de manifestations depuis 8 ans est de donner plus de visibilité à la recherche scientifique universitaire auprès d'un public scientifique mais aussi auprès du grand public autour de conférences et débats. (cf convention en annexe 5).
- **3 250 €** pour le Colloque scientifique « espaces marins : surveillance et prévention des trafics illicites en mer » a lieu les 5 et 6 octobre 2015 à la Cité des Congrès de Nantes. Organisé par la MSH, cette manifestation sur la lutte contre les trafics illicites en mer (programme européen ERC Human SEA) réunira 400 participants dont 30 % étrangers (cf convention en annexe 6).
- **39 000 €** pour la 2ème édition de l'European Planetary Sciences Congress - ESPC 2015 et l'exposition voyages planétaires qui se sont déroulées du 27 septembre au 4 octobre 2015 à la Cité des Congrès de Nantes. Porté par le Laboratoire de planétologie de l'Université, cet évènement international sur le thème de la science de la Terre et de l'Univers, réunira plus de 800 scientifiques experts mondiaux de la planétologie essentiellement étrangers, pour la partie congrès. L'exposition sur la thématique « sur la trajectoire d'une comète… » est ouverte au grand public et touche 12 000 visiteurs et 2 000 scolaires. (cf convention en annexe 7).
- **17 500 €** pour le Congrès international de chercheurs en activités physiques et sportives – ACAPS qui se déroulera du 26 au 28 octobre 2015 à la Cité des Congrès de Nantes. Organisé par l'UFR STAPS, cet évènement pluridisciplinaire portera sur la recherche en motricité humaine, l'activité sportive et la santé. 400 chercheurs nationaux et internationaux sont attendus (cf convention en annexe 8).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Créée le 1er janvier 2015, à la suite de la fusion de l'Agence de Développement à l'International et de Nantes Métropole Développement, **l'Agence Nantes Saint-Nazaire Développement** a pour objet de contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Une de ses principales missions est l'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international. Dans le cadre de sa mission de promotion, Nantes Métropole contribue également à la mise en œuvre du programme dit de promotion partagée. L'objectif de ce programme est d'assurer sur certains salons professionnels une présence commune avec les agglomérations du pôle métropolitain Loire Bretagne. Le coût de ce programme est réparti entre les 5 agglomérations présentes dans ce pôle, suivant leur état de présence. Pour l'année 2015, la quote-part de Nantes Métropole s'élève à la somme de **74 000 €** (cf avenant en annexe 9).

L'idée d'un évènement à Nantes lié au Green Business a émergé à la faveur des différents projets et initiatives menées dans le cadre de Nantes Capitale Verte en 2013. La dynamique engagée à cette occasion entre les acteurs locaux institutionnels, associatifs et économiques, a mis en exergue des axes de convergence. Afin d'amplifier les flux d'échanges et les innovations pouvant en découler, Nantes Métropole, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, a décidé d'organiser à Nantes, une manifestation sur le thème du Green (efficacité énergétique, usages des ressources, énergies renouvelables, mobilité, agriculture durable, éco-construction, ville durable …). La première étape de cet évènement s'est déroulée en novembre 2014 et a permis d'initier la démarche. La seconde étape consiste en l'organisation d'une semaine évènementielle dénommée « Greenweek Nantes-Pays de la Loire », qui se déroulera du 19 au 23 octobre 2015. L'organisation de ce temps fort a été confiée à la **SPL Cité des Congrès** et nécessite l'intervention financière des partenaires publics. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de **236 000 €** (cf convention en annexe 10).

ATTRACTIVITE INTERNATIONALE / EMPLOI ET INNOVATION SOCIALE

BRIO est un projet d'ouverture sociale commun à 4 grandes écoles nantaises (Audencia, Ecole Centrale, Ecole des Mines et Oniris). Le principal objectif est de permettre à des lycéens issus des quartiers défavorisés et/ou de famille socialement et culturellement modestes, d'envisager effectuer des études longues et ambitieuses. BRIO se donne pour mission de lutter contre l'autocensure, favoriser l'accès aux savoirs pour tous, et faciliter l'insertion professionnelle. Il s'adresse aux lycéens de 13 établissements de la métropole nantaise et a bénéficié pour l'année scolaire 2014/2015 à 150 élèves de classe de première et terminale. Ils se voient ainsi proposer un accompagnement multiforme, basé sur le tutorat avec des étudiants des grandes écoles partenaires, pour leur permettre une ouverture sur la culture (sorties, échanges…) mais aussi sur le monde professionnel (visites d'entreprises, entretiens…) Afin de poursuivre son développement, il est proposé d'attribuer à l'association **Audencia**, gestionnaire du dispositif, une subvention de **14 000 €,** comprenant une subvention de **10 000 €** au fonctionnement général et de **4 000 €** au voyage de découverte d'une métropole européenne. Ce projet est co-piloté par la direction de l'Emploi et la direction de l'Attractivité internationale (cf convention en annexe 11).

MOBILITES

Afin de développer l'usage des TER dans le périmètre de l'agglomération pour des déplacements urbains, le Conseil Régional des Pays de la Loire et Nantes Métropole ont mis en œuvre en janvier 2000 une intégration tarifaire TAN - TER, à l'intérieur du périmètre des transports urbains (PTU). Cette intégration permet l'utilisation des titres urbains TAN pour effectuer des déplacements sur le réseau TER à l'intérieur du PTU nantais. La fréquentation du dispositif montre un véritable succès, passant de 400 voyages/jour en 2000 à 3 581 en 2014. Quatre axes et 11 gares étaient jusqu'à présent concernés (Couëron – Indre – St Herblain; Mauves - Thouaré; Vertou - St Sébastien; Bouaye - Rezé), un nouvel axe Nantes-La Chapelle étant venu s'ajouter cette année. Nantes Métropole verse chaque année à la Région une compensation correspondant au manque à gagner de la SNCF pour les trajets effectués sur son réseau. Cette compensation évolue chaque année en fonction du nombre de voyages réalisés avec un titre TAN sur le réseau SNCF intra-PTU. Pour la calculer, des comptages sont effectués en octobre-novembre de chaque année. Sur la base des fréquentations relevées en 2014, le montant de la compensation à verser au Conseil Régional Pays de la Loire cette année est de 1 019 762,45€ conformément à la convention 2014/2016. Il est donc proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de **1 019 762,45 €** au **Conseil Régional des Pays de la Loire**.

Afin de développer les pratiques d'intermodalité dans les transports collectifs de voyageurs, en particulier le long de l'Estuaire de la Loire, la Région des Pays de la Loire, Nantes Métropole, la CARENE et le Département de Loire-Atlantique ont mis en place le titre Métrocéane, qui permet avec un seul titre d'emprunter tous les transports collectifs sur l'ensemble du périmètre (Ter, cars Lila, STRAN et TAN). Les partenaires se partagent les recettes issues de la vente des titres Métrocéane (en 2015, 402 861,87 euros ont ainsi été versées à Nantes Métropole). Les coûts de fonctionnement de ce dispositif sont également répartis entre les partenaires au prorata des recettes perçus. Ils se montent à 22 585,70 € pour 2014 et 4 732,59 € sont à la charge de Nantes Métropole. Ces coûts couvrent l'administration du dispositif qui est assurée par la SNCF (vente des titres, formation des personnels, fourniture des éléments d'évaluation financière et qualitative). Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de **4 732,59 €** au **Conseil Régional des Pays de la Loire** conformément au protocole signé sur le sujet.

M^me^ Gressus : « Je souhaite préciser que pour la deuxième édition de l'European Planetary Sciences Congress, il y a eu énormément de visiteurs. En effet, cet événement s'est déroulé jusqu'au 4 octobre dernier, et l'on a vu un nombre important de cars. Les jeunes, en particulier ont montré beaucoup d'intérêt pour ce congrès en allant visiter notamment l'exposition qui était connexe.

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Lutun ? »

M^me^ Lutun : « Bonjour à tous, bonjour Madame la Présidente. Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues,
Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, il faudrait parvenir à plus de clarté et de visibilité concernant l'ensemble des attributions de subventions présentées au Conseil.

En effet, une impression de saupoudrage demeure puisqu'à chaque Conseil, de nouvelles attributions de subventions nous sont proposées. Il faudrait envisager, si cela est possible, de procéder à une seule présentation des subventions dans l'année au Conseil, ou au moins réduire la fréquence de ces présentations, en les regroupant le plus possible, afin d'en avoir une meilleure vision comme c'est pratiqué dans nos communes.
Dans ce même souci de clarté, il faudrait être informés de la part que représente l'aide de Nantes Métropole dans le budget de chaque association et de chaque organisme qui est subventionné.
Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'économie de gestion, des mesures relatives aux subventions vont être prises. Quels seront les critères qui permettront de déterminer l'opportunité des subventions ? Malgré ces remarques, nous voterons cette délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Nous prenons note de l'ensemble de vos remarques. Je rappelle qu'une commission spécifique a été mise en place pour le Bureau métropolitain, je le dis au passage, puisqu'un certain nombre des subventions passent en Bureau, mais sont au préalable regardées en commission. C'est une des avancées de ce mandat qui doit permettre de répondre à une plus grande lisibilité, une plus grande clarté. Naturellement, si des améliorations peuvent encore être apportées, elles le seront. »

M^me^ Gressus : « Juste une petite remarque. Les conventions relatives aux subventions versées sont jointes à la délibération. Je reconnais que je n'en ai absolument pas fait lecture ici, mais vous y retrouvez la quasi-totalité des réponses aux interrogations que vous vous posez, notamment en termes de budget ou de quote-part.
Par ailleurs, je précise que que compte-tenu de leurs fonctions, certains élus ne doivent pas prendre part au vote pour l'attribution des subventions suivantes :

- Pour la SPL Cité des Congrès : M^me^ Rachel BOCHER, M. Gérard ALLARD, M^me^ Laure BESLIER, M. Fabrice ROUSSEL et M. Alain VEY
- Pour l'Association Nantes Saint-Nazaire Développement : M^me^ Johanna ROLLAND, M. Gérard ALLARD et M^me^ Karine DANIEL
- Pour L'Association AUDENCIA : M^me^ Karine DANIEL et M. Pascal BOLO

M^me^ Lutun : « Je vous remercie, Madame Gressus. En effet, sur ce document figure bien le prorata, mais dans d'autres documents dont nous avons pu avoir l'occasion de prendre connaissance, ce n'est pas toujours précisé, entre autres la quote-part de financement accordée par la Métropole. Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

Pour la subvention attribuée à la SPL Cité des congrès : Mme BOCHER, M. ALLARD, Mme BESLIER, M. ROUSSEL, M. VEY, NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Pour la subvention attribuée à Nantes Saint-Nazaire Développement : Mme ROLLAND, M. ALLARD, Mme DANIEL, NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Pour la subvention attribuée à l'association AUDENCIA : Mme DANIEL, M. BOLO, NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1.Approuve les attributions de subventions proposées dans l'exposé.

2. Approuve les conventions et l'avenant correspondants ci-joints.

- Cité des Congrès : 2 conventions
- Université de Nantes : 7 conventions
- Nantes Saint-Nazaire Développement : 1 avenant
- Audencia : 1 convention

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.

Direction Logistique

39 – ACQUISITION DE CARBURANTS PAR CARTES ACCREDITIVES POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUE PAR LA VILLE DE NANTES, LE CCAS DE NANTES ET NANTES METROPOLE

EXPOSE

Les véhicules de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes sont approvisionnés en carburants soit dans les stations-service gérées par Nantes Métropole et par le Service départemental d'incendie et de secours de Loire Atlantique, soit dans les stations-service privées, au moyen de cartes accréditives qui leur sont affectées, le contrôle reposant sur la vérification entre le numéro d'immatriculation indiqué sur la carte et celui du véhicule, ainsi que sur l'analyse des consommations moyennes des véhicules.

Le marché dont dispose actuellement Nantes Métropole arrivera à échéance le 16 janvier 2016. C'est pourquoi il convient de lancer une nouvelle consultation dans le cadre du groupement de commandes constitué par la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et Nantes Métropole, désignée coordonnateur.

Le marché ainsi conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par période d'un an sera multi-attributaire afin d'assurer une proximité d'approvisionnement aux services utilisateurs. Il comportera un minimum annuel de 300 000 € HT identique pour chaque période de reconduction, mais aucun montant maximum.

L'estimation annuelle des dépenses, en 2015, s'élève pour Nantes Métropole à 800 000 € HT, dont 7 % environ font l'objet d'une refacturation à la Ville de Nantes et au Centre communal d'action sociale.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un marché en vue de l'acquisition de ces fournitures.

Les crédits correspondants sont prévus au budget, chapitre 011, opération n° 784 libellée « carburants »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 – Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un marché relatif à l'acquisition de carburants par cartes accréditives pour le compte du groupement de commandes constitué par la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et Nantes Métropole.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, et notamment à signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département des ressources numériques

40 – SYSTEMES D'INFORMATION - PRESTATIONS DE CENTRE D'APPELS POUR LE DEPANNAGE ET L'ASSISTANCE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE – SIGNATURE DU MARCHE

EXPOSE

La présente consultation a pour objet la fourniture d'une prestation de centre d'appels pour l'ensemble des agents utilisateurs d'un poste de travail informatique ou d'un téléphone fixe ou portable à Nantes Métropole, à la ville de Nantes et au CCAS de Nantes (2800 appels entrants par mois en moyenne). Ce marché entre dans le cadre de la convention relative à la mise à disposition du département des ressources numériques (DRN) de Nantes Métropole à la ville de Nantes.
Les missions attendues pour ce centre d'appels sont les suivantes :

- Accueil téléphonique et enregistrement de l'appel dans le logiciel de gestion d'interventions utilisé par le DRN,
- Diagnostic et résolution des incidents en premier niveau (premier et deuxième niveaux pour la bureautique et la téléphonie),
- Transmission des dossiers non résolus aux équipes spécialisées du département des ressources numériques.

Ce service, actuellement confié à une société extérieure, a fait l'objet d'un marché qui arrive à expiration en décembre 2015.

A cet effet, un appel d'offres ouvert a été lancé, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics, il s'agira d'un marché à bons de commandes conclu pour une durée de 1 an, à compter du 01 janvier 2016 renouvelable 3 fois par période de 1 an. Le marché sera conclu sans minimum ni maximum.

Le montant annuel des consommations est estimé à 260 000 € HT, soit 312 000 € TTC.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché relatif aux prestations de centre d'appels pour le dépannage et l'assistance informatique et téléphonique à la société TIBCO SERVICES sise Le Bois Cholet, 44860 Saint Aignan de Grandlieu.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2016, chapitre 011 opération n°2015-3104 et libellé « Contrats de service externalisés - mutualisé ».

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Autorise la signature du marché à bons de commandes sans minimum ni maximum relatif aux prestations de centre d'appels pour le dépannage et l'assistance informatique et téléphonique avec la société TIBCO SERVICES,

2 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Finances

36 - DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES ET TARIFAIRES

EXPOSE

Cette délibération présente notamment le contenu de la Décision Modificative n°2 pour le budget général (principal et déchets) et les budgets annexes, ainsi que des mesures à caractère budgétaire, comptable et fiscal.

I. Equilibre de la décision modificative

1. Budget principal

En fonctionnement, cette décision modificative prévoit un ajustement des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2,4 M€, principalement dû au réajustement de la subvention versée au délégataire de service public transport et des recettes de fonctionnement à hauteur de +1,7 M€ (rôles supplémentaires et ajustements de subventions pour les deux tiers).

Cette délibération est notamment l'occasion d'ajuster la dotation de solidarité communautaire de +114 000 €, conformément aux termes du pacte financier approuvé le 15 décembre 2014, soit un montant arrêté pour 2015 de 32 726 129 €.

En investissement, les crédits de paiements sont de 4,7 M€. Ils comportent notamment l'acquisition du foncier du CHU et la participation à la convention publique d'aménagement Malakoff centre, compensés partiellement par des reports de crédits 2015 sur les exercices budgétaires ultérieurs pour d'autres opérations, au vu des précisions de dépenses 2015.

L'état des AP/CP présenté en annexe intègre des ouvertures ou ajustements d'autorisations de programmes pour un montant total de 54 M€. Il s'agit essentiellement des crédits liés à la préparation de l'assiette foncière du CHU pour 28,5 M€, aux mandats confiés au délégataire de service public transport pour 8,9 M€, aux travaux d'aménagement du périphérique nord pour 6,3 M€, aux aménagements d'espaces publics du parvis nord de la gare de Nantes pour 3,8 M€, aux réserves foncières métropolitaines pour 2,5 M€, et au plan d'action d'économies d'énergie pour 1,4 M€.

2. Budgets annexes

Pour chacun des budgets annexes eau, assainissement, réseaux de chaleur, locaux industriels et commerciaux, déchets et stationnement, la décision modificative prévoit des ajustements compensés par des recettes équivalentes pour le fonctionnement.

En investissement, outre des ajustements, il est prévu une augmentation de +560 000 € de crédits de paiements 2015 pour les travaux liés à l'opération Protection de l'Erdre-Aval.

II. Participation à la construction du bâtiment de l'ESBANM - Convention

L'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole, maître d'ouvrage de l'opération de construction, a conçu et initié le projet de sa nouvelle école sur l'Ile de Nantes au cœur du Quartier de la Création, qui doit s'imposer à terme comme l'un des pôles Européens de référence.

Le nouveau bâtiment de l'ESBANM constituera le principal lieu d'enseignement du Quartier de la Création au côté de l'Ecole d'architecture, de Média Campus, de l'Ecole de design et du futur pôle numérique de l'université de Nantes. L'ensemble de ces projets permettra au futur Quartier de la Création de constituer une masse critique nécessaire à la constitution de la filière des industries culturelles et créatives regroupant artistes, chercheurs, étudiants et entrepreneurs.

C’est dans ce cadre que Nantes Métropole apporte un soutien financier au projet de l'ESBANM qui répond aux orientations stratégiques de la Métropole tirées des orientations de la démarche Campus Nantes de développer parmi 6 filières d'excellence celle des Industries culturelles et créatrices dont l'ESBANM est partie intégrante.

Le coût prévisionnel total du projet s’élève à 34 500 000 € HT, avec une mise en service effective prévue pour la rentrée scolaire 2017/2018., Nantes Métropole s’engage à verser une subvention d’équipement à l’ESBANM s’élevant à 4 135 000 €, net de taxes.

Il est proposé au conseil métropolitain d'approuver la convention relative au versement de cette subvention à l’ESBANM.

III. Avance de Nantes Métropole à la SELA pour la Zac de la Minais - Convention

Au titre de l'avenant 3 à la concession d'aménagement de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire entre Nantes Métropole et la Société Loire-Atlantique Développement - S.E.L.A., approuvé par le conseil communautaire le 24 juin 2013, le principe d'une avance de trésorerie à l'aménageur par Nantes Métropole a été acté. Il est proposé au conseil métropolitain d'approuver la convention d'avance, consentie par Nantes Métropole à la S.E.L.A., pour un montant de 5 657 552€.

IV. Dispositions tarifaires musées et Planétarium

Musée des Beaux-arts : vente de catalogues
Le Musée des Beaux-arts est autorisé à vendre au public différents ouvrages qui concernent l'établissement ou ses expositions. Dans ce cadre, nous vous demandons d’autoriser le musée à vendre le catalogue de l'exposition «Etienne Cournault » au tarif public unitaire de 22 €.

Planétarium : vente d'une carte du ciel
Le Planétarium propose d'élargir son offre boutique et de mettre en vente une carte du ciel au tarif de 16 €.

Planétarium : tarif réduit aux porteurs de billets du festival Utopiales 2015

A l'occasion des Utopiales 2015, qui se dérouleront du 29 octobre au 2 novembre 2015 à la Cité des Congrès de Nantes, il vous est proposé de conclure le partenariat suivant :

Les porteurs de billets d’entrée UTOPIALES (tarifs plein, réduit ou exonéré) accéderont au Planétarium, durant la période du festival, au tarif réduit de 3 €.

En contrepartie, les porteurs de billets d’entrée PLANETARIUM (tarifs plein, réduit ou gratuit) achetés durant la période du festival, accéderont aux Utopiales au tarif réduit de 6,50 €.

Un encart relatif à ce partenariat sera présent sur le programme d’activités de la rentrée du Planétarium ; de même, une page du programme Utopiales sera consacrée à la programmation du Planétarium.

Musée Jules Verne
Le Musée Jules Verne vend des cartes à colorier à 1,5 € l'unité ou 7 € les 10 exemplaires. Il est proposé d'en vendre à La Fondation de France, qui souhaite en acheter un grand nombre d'exemplaires, au prix de 3 € la série de 5.

Par ailleurs, le Musée Jules Verne propose à la vente des affiches des expositions au prix de 1,50 €. Il est proposé d'ajuster ce tarif à 3 €, tarif habituellement pratiqué dans les musées.

Compléments aux dispositions tarifaires des musées et du planétarium applicables au 4 juillet 2015 (cf. Délibérations du Conseil Métropolitain des 10 avril et 29 juin 2015)

> Grille tarifaire

Afin d'assurer une parfaite cohérence des offres tarifaires avec le Musée des Beaux-arts et le Muséum, il est proposé un tarif groupe au Musée Jules Verne, selon les modalités précisées ci-dessous :

Le forfait groupe s'entend à partir de 10 personnes.

Forfait groupes (sur réservation) pour entrée avec visite guidée	
groupe adultes métropolitains	67,00 €
groupe adultes non métropolitains	90,00 €
groupe adultes hors horaires métropolitains	125,00 €
groupe adultes hors horaires non métropolitains	205,00 €
groupe enfants et jeunes métropolitains (- 26 ans)	26,00 €
groupe enfants et jeunes non métropolitains (- 26 ans)	36,00 €

> Critères de réduction et de gratuité

Il est précisé que les membres des associations des « amis » ou « bienfaiteurs » de chaque musée bénéficient de la gratuité d'entrée, sur présentation de la carte de membre de l'association concernée (Société des Amis du Musée des Beaux Arts pour le Musée des Beaux-Arts, SSNOF et Société nantaise de Préhistoire pour le Muséum…)

En raison de l'opération Sentinelle (Plan Vigipirate renforcé), il est proposé d'accorder au personnel militaire intervenant dans ce cadre la gratuité d'entrée dans les musées, sur présentation de la carte militaire et d'une lettre du délégué militaire départemental.

M. Bolo : « S'agissant de la décision modificative n° 2, vous avez vu qu'elle s'ajuste à hauteur de 2 400 000 euros, soit 0,5 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit essentiellement de l'ajustement de la subvention de la SEMITAN en raison d'une augmentation de l'offre. Comme on le disait tout à l'heure, lorsque l'on produit plus de kilomètres que ce qui était prévu au contrat, naturellement un ajustement est nécessaire malgré les efforts de gestion qui ont été décrits tout à l'heure. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, s'agissant de la gestion par l'exécutif de Nantes métropole, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 19 ABSTENTIONS,

1. Approuve par chapitre la décision modificative n°2 du **budget principal** jointe à la délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget principal** selon l'état joint en annexe.

Approuve l'abondement de la dotation de solidarité communautaire pour 114 000 €, soit un montant total de 32 726 129 €.

2. Approuve par chapitre la décision modificative n°2 du **budget annexe de l'eau** jointe à la présente délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe de l'Eau** selon l'état joint en annexe.

3. Approuve par chapitre la décision modificative n°2 du **budget annexe d'assainissement** jointe à la présente délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe d'assainissement** selon l'état joint en annexe.

4. Approuve par chapitre la décision modificative n°2 du **budget annexe réseaux de chaleur** jointe à la présente délibération.

5. Approuve par chapitre la décision modificative n°2 du **budget annexe locaux industriels et commerciaux** jointe à la présente délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe locaux industriels et commerciaux** selon l'état joint en annexe.

6. Approuve par chapitre la décision modificative n°2 du **budget annexe élimination et traitement des déchets** jointe à la présente délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe élimination et traitement des déchets** selon l'état joint en annexe.

7. Approuve par chapitre la décision modificative n°2 du **budget annexe stationnement** jointe à la présente délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe stationnement** selon l'état joint en annexe.

8. Approuve la convention entre Nantes Métropole et l'ESBANM en annexe 1.

PAR 66 VOIX POUR ET 17 ABSTENTIONS,

9. Approuve la convention prise en application de l'article L 1523-2 du CGCT qui a pour objet de préciser les conditions de versement et de remboursement d'une avance, d'un montant de 5 657 552 €, consentie par Nantes Métropole à la Société Loire Atlantique Développement S.E.L.A., jointe en annexe 2.

PAR 64 VOIX POUR ET 19 ABSTENTIONS,

10. Autorise la vente du catalogue de l'exposition du musée des Beaux arts « Etienne Cournault » au tarif de 22 €.

11. Autorise la vente par le Planétarium d'une carte du ciel au tarif de 16 €.

12. Approuve l'application du tarif réduit de 3 € au Planétarium pour les porteurs de billets d'entrée Utopiales du 29 octobre au 2 novembre 2015.

13. Approuve l'ajustement à 3 € du tarif des affiches des expositions au musée Jules Verne, tarif habituellement pratiqué dans les musées.

14. Approuve la nouvelle grille tarifaire relative au forfait groupe pour le musée Jules Verne

15. Accorde la gratuité d'accès aux musées métropolitains pour les membres des associations, des « amis » ou « bienfaiteurs » de chaque musée, ainsi que pour les militaires affectés à l'opération Sentinelle (Plan Vigipirate renforcé).

16. Autorise Mme la Présidente ou M. le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature des conventions annexées.

Direction des Finances

37 – DIVERSES DISPOSITIONS FISCALES

EXPOSE

- **Taxe de Séjour – Modalités d'application sur le territoire de Nantes Métropole - Modification des tarifs au 1er janvier 2016**

Le tourisme constitue, par sa dimension stratégique, un élément essentiel pour l'attractivité d'un territoire. Outre un vecteur fort d'image et de notoriété, le développement touristique recèle également un enjeu d'ordre économique très important. Nantes Métropole exerce la compétence tourisme au travers du développement économique depuis sa création, délégant à l'Office de Tourisme, puis à la Société Publique Locale Voyage à Nantes, la gestion et la mise en œuvre de cette politique.

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique de développement touristique offensive, permettant de développer cette filière et d'accroître les retombées économiques et, par là même, l'attractivité de la métropole.

Le financement par la Métropole de la politique touristique d'affaire et d'agrément (près de 15 millions d'€ en 2014, fonctionnement et investissement confondus), concourt au dynamisme et au développement de la filière hôtelière locale.

La taxe de séjour a été instaurée en 2002 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ; elle permet aux collectivités de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et/ou à la protection des espaces naturels touristiques.

Les tarifs n'ont jamais été réactualisés depuis 2006. Ils sont sensiblement inférieurs aux plafonds autorisés et sont moins élevés que ceux des autres grandes agglomérations.

Compte-tenu de la stabilité des tarifs de la taxe de séjour depuis de nombreuses années, une mise à niveau vous est proposée pour être compatible avec l'ambition en matière de développement touristique, avec l'investissement qu'il induit et s'approcher de ce fait des destinations d'envergure similaire.

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS	Tarifs actuels	Tarifs proposés	*Plafond légal*
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**1,10 €/j/pers.**	**2,25 €/j/pers.**	***4,00 €/j/pers.***
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**1,10 €/j/pers.**	**2,25 €/j/pers.**	***3,00 €/j/pers.***
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**1,10 €/j/pers.**	**2,25 €/j/pers.**	***2,25 €/j/pers.***
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**0,85 €/j/pers**	**1,30 €/j/pers**	***1,50 €/j/pers.***
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**0,60 €/j/pers**	**0,75 €/j/pers**	***0,90 €/j/pers.***
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**0,35 €/j/pers**	**0,65 €/j/pers**	***0,75 €/j/pers.***
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	**0,60 €/j/pers**	**0,65 €/j/pers**	***0,75 €/j/pers.***
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	**0,60 €/j/pers**	**0,65 €/j/pers**	***0,75 €/j/pers.***
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	**0,35 €/j/pers**	**0,50 €/j/pers**	***0,55 €/j/pers.***
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	**0,20 €/j/pers**	**0,20 €/j/pers**	***0,20 €/j/pers.***

Pour mémoire, il n'existe aujourd'hui aucun palace ou hôtel de tourisme 5 étoiles sur le territoire de la métropole. Cette augmentation tarifaire générera un produit supplémentaire estimé à 1 M€.

Depuis l'instauration de la taxe de séjour en 2002, de nombreuses modifications législatives et réglementaires ont conduit Nantes Métropole à définir ou à compléter les paramètres d'application de la taxe par différentes délibérations.

C'est pourquoi, nous vous proposons, dans un souci de lisibilité, d'abroger les précédentes délibérations relatives à la taxe de séjour et de redéfinir l'ensemble de ces principes pour les réunir dans une délibération unique. Ainsi,

- la période de perception de la taxe de séjour, fixée du 1er janvier au 31 décembre, est inchangée ;
- la période de versement de la taxe collectée, actuellement du 1er au 20 janvier de l'année suivante, est prolongée jusqu'au 31 janvier, afin de l'uniformiser pour l'ensemble des hébergeurs ;
- Le montant du loyer, en deçà duquel l'occupant de l'hébergement est exempté de la taxe de séjour, fixé à 1 € demeure inchangé.

La loi de finances pour 2015 prévoit une procédure de taxation d'office, en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe collectée qui conforte le dispositif mis en place par Nantes métropole dès 2007.

La procédure de taxation d'office est désormais la suivante :

- envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, mentionnant un délai de 30 jours.
- envoi d'un avis de taxation d'office motivé, 30 jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition.

En l'absence de précisions réglementaires, la taxation d'office sera, comme précédemment, calculée de la façon suivante :

Capacité d'accueil	x 365 nuits	x 80%	x Tarif applicable
(en nombre de lits)	(nombre de nuits sur la période de perception)	(pondération)	(par nuit et par personne)

Il vous est proposé d'adopter ces dispositifs relatifs à la taxe de séjour.

- **Taxe d'aménagement**

Exonération des annexes soumises à déclaration préalable

Avec la réforme de la fiscalité de l'urbanisme entrée en vigueur le 1er mars 2012, les abris de jardin soumis à une déclaration préalable ou à l'obtention d'un permis de construire sont devenus assujettis à la taxe d'aménagement dans les mêmes proportions qu'une habitation.

Les collectivités ont dorénavant la possibilité, en application de l'article 90 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2013, d'exonérer en partie ou en totalité les annexes (abris de jardin, pigeonniers et colombiers) soumises à déclaration préalable. Les abris de jardin concernés sont :

- Ceux dont la surface est comprise entre 5m² et 20m²,
- Ceux dont la surface est comprise entre 20m² et 40m² lorsqu'ils sont réalisés en zone U en extension d'une construction existante.

Le coût de cette exonération représente des volumes financiers négligeables au regard du montant annuel de la taxe d'aménagement compris entre 10 M€ et 12 M€.

A noter que les abris de jardin ne nécessitant aucune autorisation d'urbanisme particulière, c'est-à-dire, ceux dont la surface de plancher est inférieure à 5m², bénéficient d'une d'exonération de droit de la taxe d'aménagement. Les abris de jardins soumis à permis de construire restent, quant à eux, taxables.

Fixation du taux de la taxe d'aménagement sur le périmètre des zones d'aménagement concertées supprimées

Par ailleurs, conformément à l'article L.331-16 du code de l'urbanisme, lorsqu'une ZAC est supprimée, l'établissement public de coopération intercommunale compétent doit prendre une délibération fixant le taux de la taxe pour l'ancien périmètre de ZAC. En application de l'article L.331-14 du code de l'urbanisme, ce taux sera applicable à compter du 1er janvier 2016.

Ainsi, il est proposé de fixer le taux de taxe d'aménagement applicable sur le périmètre des zones d'aménagement concertées (ZAC) supprimées est celui fixé sur l'ensemble du territoire de Nantes métropole, soit 5%. Les ZAC concernées sont les suivantes :

- Chantrerie 2 à Nantes, (supprimée par délibération du conseil municipal de la Ville de Nantes du 19 décembre 2014)
- Bois Briand à Nantes, (supprimée par délibération du conseil municipal de la Ville de Nantes du 6 décembre 2013)
- Breil Malville à Nantes, (supprimée par délibération du conseil communautaire du 24 juin 2013)
- La Solvardière à Saint-Herblain, (supprimée par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2014)

- Moulin Neuf à Saint-Herblain, (supprimée par délibération du conseil métropolitain du 29 juin 2015)

M. Bolo : « Dans le droit fil de notre débat d'orientations budgétaires, et comme annoncées, voilà les modalités d'application sur le territoire de Nantes métropole de la taxe de séjour, avec une modification des tarifs au 1er janvier 2016. Nous avons déjà eu quelques échanges sur le sujet. Nul doute que Fabrice Roussel saura répondre à toute interpellation sur cette délibération. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 19 ABSTENTIONS,

1. Abroge, les dispositions relatives à la taxe de séjour prises par délibération n°:
   - 2003-90 du 18 avril 2003
   - 2005-167 du 17 juin 2005
   - 2006-234 du 23 octobre 2006
   - 2007-239 du 26 octobre 2007
   - 2008-160 du 17 octobre 2008
   - et, à compter du 1er janvier 2016, les points 2, 3 et 4 de la délibération n° 2015-04 du 6 février 2015 ;

2. Maintient le régime de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Nantes Métropole, institué par délibération n° 2001-1113 du 12 octobre 2001;

3. Fixe la période de perception de la taxe du 1er janvier au 31 décembre ;

4. Arrête la période de versement au comptable public de la taxe de séjour collectée une année donnée, du 1er janvier au 31 janvier de l'année suivante ;

5. Fixe le montant du loyer, en deçà duquel l'occupant de l'hébergement est exempté de la taxe de séjour à 1 € ;

6. Fixe les tarifs de la taxe de séjour par personne et par nuitée, à compter du 1er janvier 2016, comme suit :

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS	Tarifs
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**2,25 €/j/pers.**
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**2,25 €/j/pers.**
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**2,25 €/j/pers.**
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**1,30 €/j/pers**
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**0,75 €/j/pers**

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS	Tarifs
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**0,65 €/j/pers**
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	**0,65 €/j/pers**
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	**0,65 €/j/pers**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	**0,50 €/j/pers**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	**0,20 €/j/pers**

7. Décide d'appliquer le dispositif de taxation d'office dans les conditions exposées ci-dessus et détermine, les modalités de calcul du montant de la taxation d'office de la façon suivante :

Capacité d'accueil applicable (en nombre de lits)	x 365 nuits (nombre de nuits sur la période de perception)	x 80% (pondération)	x Tarif (par nuit et par personne)

8. D'exonérer totalement de la taxe d'aménagement, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable, à compter du 1er janvier 2016.

9. Fixe le taux de la taxe d'aménagement sur les périmètres des zones d'aménagement concertées supprimées suivantes à 5% :
   - Chantrerie 2 à Nantes
   - Bois Briand à Nantes
   - Breil Malville à Nantes
   - Moulin Neuf à Saint-Herblain
   - La Solvardière à Saint-Herblain

10. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Energies Environnement Risques

41 – SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ ET SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES

Les rapports annuels des délégataires de services publics dans le domaine de l'énergie concernent la distribution de gaz, d'électricité ainsi que le chauffage urbain.

EXPOSE

1 - Délégataire de service public de distribution de gaz

- Pour la distribution publique de gaz naturel, un contrat de concession a été conclu avec GRDF et a pris effet le 18 janvier 2008. Ce contrat concerne toutes les communes de Nantes Métropole à l'exclusion de Saint-Léger-les-Vignes non desservie par le gaz.

2 - Délégataires de service public de chauffage urbain

Les réseaux de chaleur et de chauffage urbains concernés sont les suivants :

- Le chauffage urbain de Bellevue Nantes – Saint-Herblain : une convention de délégation de service public pour le chauffage urbain de Bellevue Nantes - Saint-Herblain a été conclue avec la Société NADIC, et a pris effet le 20 janvier 1999.

- Le réseau de chaleur de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire : une convention de délégation de service public pour le réseau de chaleur de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire a été conclue avec la Société IDEX Energies, et a pris effet le 1er avril 2011.

- Le réseau de chaleur Centre Loire : une convention de délégation de service public pour le réseau de chaleur Centre Loire a été conclue avec la société ERENA, et a pris effet le 12 octobre 2012.

3 - Délégataires de service public de distribution d'électricité

Sur le territoire de Nantes Métropole, quatre contrats de concession en exécution avec ERDF et EDF (conjointement désignés par « le Concessionnaire ») régissent la délégation de service public de distribution publique d'électricité (recouvrant également la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés et au tarif de première nécessité) :

trois contrats de concession dédiés pour les communes de Nantes (signé en octobre 1994, d'une durée de 28 ans), Rezé (juillet 1995, 27 ans) et Indre (mars 1995, 30 ans) ;

depuis la sortie de La Baule et de Nantes Métropole du Sydela (2008), un protocole a été convenu entre ces trois autorités concédantes, ERDF et EDF. Il régit jusque fin 2015 l'application d'un quatrième contrat sur 216 communes du département, dont les 21 autres de Nantes Métropole.

Les rapports complets des délégataires de service public sont consultables à la Direction Energies Environnement Risques.

Une synthèse de chacun de ces rapports est jointe à la présente délibération.

M. Bolo : « Nous abordons la délibération n°41. Un superbe PowerPoint sur le rapport annuel d'énergie 2014 a été préparé par les services. Donc je vous propose, s'agissant d'un rapport annuel dont nous devons simplement prendre acte, de considérer premièrement que vous avez lu la délibération qui vous est proposée, deuxièmement de transmettre sans délai à tout demandeur ou demandeuse le PowerPoint qui a été préparé par les services. Ce serait dommage qu'ils aient travaillé pour rien.
Si vous voulez tout savoir, je le mets devant la caméra : le rapport d'énergie 2014, il y a plein de cartes, beaucoup de chiffres sur la distribution de gaz, de l'électricité et des réseaux de chaleur sur notre métropole. Je vous propose d'en prendre acte sans y passer plus de temps. »

Mme la Présidente : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? Pas de demande de complément d'informations ? Non, je propose donc que nous passions à la dernière délibération à l'ordre du jour aujourd'hui, et je donne la parole à Élisabeth Lefranc pour le dossier 38. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1. Prend acte de la présentation au Conseil des rapports annuels pour l'exercice 2014 relatifs
   - au service public délégué de distribution publique de gaz naturel
   - au service public délégué de chauffage urbain de Bellevue, de la ZAC de la Minais et de Centre-Loire
   - au service public délégué de distribution publique d'électricité,

2. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme **Lefranc** présente le dossier suivant :

Direction des ressources humaines

38 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

EXPOSE

I – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté dans l'ANNEXE 1.

Les modifications sont les suivantes :

1.1 <u>Budget principal</u>

- 2 créations de postes dans le cadre du transfert de la compétence nettoiement de la commune de Saint Aignan-de-Grand-Lieu à Nantes Métropole. L'évaluation des transferts de charges liés à ce transfert de compétence a fait l'objet d'une approbation de la CLECT en séance du 2 juillet 2015 (Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges)
- 2 transformations donnant lieu à des créations de postes et à autant de suppressions qui seront proposées lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature des postes aux besoins du service.
- 1 transformation donnant lieu à une création de poste et à une suppression qui sera proposée lors d'un prochain conseil métropolitain, afin de permettre une évolution de carrière en lien avec les besoins du service.
- 9 créations de postes dans le cadre de l'élargissement du périmètre des services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Au sein du département finances, marchés et performance, ces créations concernent les fonctions supports positionnées auprès du directeur du département ainsi que la direction du contrôle de gestion qui devient totalement commune aux deux structures (voir point II de la présente délibération). Ces créations font l'objet de compensations financières.
- 20 suppressions de postes conformément au prévisionnel communiqué au précédent conseil et suite à l'avis du comité technique.

1.2 <u>Budget annexe eau</u>

- 1 transformation donnant lieu à une création de poste et à une suppression qui sera proposée lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service.

1.3 Budget annexe déchets

- 1 transformation donnant lieu à une création de poste et à une suppression qui sera proposée lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service.
- 1 suppression de poste conformément au prévisionnel communiqué au précédent conseil et suite à l'avis du comité technique.

Ainsi, en dehors des créations de postes liées à l'évolution du périmètre des services communs et au transfert de compétence, le tableau des effectifs conduira à une réduction de 21 postes lorsque les 5 suppressions prévisionnelles seront effectives.

II – CONVENTION DE SERVICES COMMUNS ENTRE NANTES METROPOLE ET VILLE DE NANTES : ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DES SERVICES COMMUNS

L'évolution du périmètre des services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole a fait l'objet d'une présentation en réunions des comités techniques de la ville de Nantes et de Nantes Métropole respectivement les 21 et 22 septembre 2015.

Ainsi à compter du 1er janvier 2016, la convention de services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes intégrera, au sein du département finances, marchés et performance, les fonctions support positionnées auprès du directeur du département, la direction du contrôle de gestion ainsi que l'emploi de directeur des finances dans la perspective du rapprochement des deux directions des finances ville de Nantes et Nantes Métropole.

Compte tenu de cette évolution organisationnelle, il convient donc d'actualiser la liste des services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes, telle que jointe en annexe 1 à la convention et d'approuver la fiche d'impact des nouvelles fonctions communes telle que jointe en annexe 3 à la convention.

Simultanément, les parties sont convenues de préciser les modalités de refacturation des coûts des nouveaux services communs et de compléter les dispositions de nature financière portant sur la refacturation de certains coûts spécifiques.

En conséquence, il est proposé une actualisation des annexes 4 et 5 de la convention relatives aux modalités financières de calcul des coûts salariaux et non salariaux et à la définition des clés de répartition.

La convention de services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, telle que jointe en ANNEXE 2 à la présente délibération, intègre ces modifications.

III – AJUSTEMENT DU PROTOCOLE RELATIF A LA REMUNERATION DES AGENTS DE CATEGORIE C

Par délibération du 24 juin 2013, le conseil communautaire a approuvé les mesures relatives à la carrière et aux rémunérations des agents de catégorie C et de catégorie B. Les délibérations des 24 octobre 2013 et du 17 octobre 2014 avaient permis d'apporter quelques ajustements.

Un comité de suivi Carrières et rémunération, institué par le protocole d'accord du 31 mai 2013, s'est réuni le 26 juin 2015 pour identifier les ajustements à apporter au référentiel du régime indemnitaire emploi.

Le référentiel régime indemnitaire emploi est modifié par le changement de niveau d'un emploi :
- l'emploi de plombier canalisateur qui passe du niveau 2 au niveau 3.

L'intégralité de ce référentiel est annexé à cette présente délibération (ANNEXE 3)

IV – EXTENSION DE LA PRIME DE CERTIFICATION POUR LES AGENTS DU DRN

Afin de valoriser et prendre en compte l'amélioration continue des processus de travail et des résultats obtenus liés à l'obtention puis à la pérennité de la certification normes ISO, une prime certification a été instaurée au bénéfice de l'ensemble des agents travaillant dans un service certifié.

Le Département des Ressources Numériques (DRN) a obtenu les certifications normes ISO 9001 (qualité) et ISO/IEC 207001 (sécurité des services informatiques) en juin 2015 avec une validité de 3 ans.

Il est proposé l'attribution de la prime de certification qualité à l'ensemble des personnels du DRN, soit actuellement 142 agents répartis dans les cadres d'emploi de directeur, attaché, ingénieur, technicien, rédacteur, adjoint technique et adjoint administratif.

Les agents qui seront recrutés par la suite au DRN seront éligibles également à cette prime.

Le montant mensuel de 29,15€ brut sera versé à compter du 1er novembre 2015, suivant les mêmes modalités de versement que le Régime Indemnitaire Emploi ou Régime Indemnitaire Fonction, dans la limite du butoir indemnitaire de chaque grade concerné.

Au regard des contraintes du service gestion individuelle sur la fin de l'année 2015, la mise en œuvre sera effective sur la paie de février 2016 avec effet au 1er novembre 2015.

V - AJUSTEMENT DE L'INDEMNITE CONTROLE CHAMPIGNONS

Le Conseil communautaire du 15 décembre 2014 a approuvé la création d'une indemnité au profit des agents effectuant le contrôle des champignons sur les marchés. Le montant forfaitaire a été fixé à 21,98 € par jour effectif de contrôle Il est proposé de porter ce montant forfaitaire à 27,05 € brut par jour effectif de contrôle dans la limite des butoirs juridiques.

Cette revalorisation entre en vigueur au 1er décembre 2015 et sera régularisée sur la sur la paie de février 2016 .

VI – CONDITIONS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AU SEIN DES SERVICES DE LA VILLE DE NANTES

Le conseil communautaire du 9 décembre 2011 (délibération n°2011-194) avait modifié les gratifications des stagiaires, et l'indemnisation des maître de stage (effet au 1er janvier 2012).

Le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages prévoit la revalorisation progressive de la gratification des stagiaires.

Il vous est proposé de revaloriser les gratifications des stagiaires concernées par le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, et conformément au décret précité, d'octroyer aux stagiaires les mêmes avantages que les agents de la collectivité (titres de restauration, frais de transport, autorisations d'absence).

- **<u>Revalorisation des gratifications des stagiaires</u>**

Le décret s'applique aux stagiaires de l'enseignement scolaire et universitaire dont les stages et périodes de formation en milieu professionnel relèvent d'une formation initiale d'une durée minimum de 200h/an et qui s'inscrivent dans le cadre de l'obtention d'un diplôme ou le suivi d'une formation.
Les stages «facultatifs», stages «découvertes» des 4ème et 3ème, stagiaires en formation continue, stagiaires en immersion (pôle emploi), stagiaires des lycées professionnels ou techniques (stages obligatoires) ne sont pas concernés.

La gratification est due aux stagiaires de l'enseignement scolaire et universitaire, lorsque la durée du stage ou la période de formation en milieu professionnel est supérieure à deux mois consécutifs ou non soit 45 jours de présence effective minimum. Les jours fériés sont pris en compte pour le calcul de la durée du stage, par contre, ils ne sont pas rémunérés (Excepté pour le 1er mai qui sera gratifié).

Cette gratification mensuelle demeure due au stagiaire pour chaque heure de présence effective à compter du premier jour du premier mois de la période de stage. Son montant minimal forfaitaire n'est pas fonction du nombre de jours ouvrés dans le mois.

L'indemnité obligatoire versée au stagiaire ne peut être inférieure à un pourcentage du plafond horaire de la sécurité sociale qui varie chaque année. Si une modification du taux intervenait durant la durée du stage, la gratification minimale devrait être revalorisée en même temps que la revalorisation du plafond horaire de la sécurité sociale.

Evolution graduelle du montant minimal de la gratification obligatoire des stagiaires au-delà de deux mois de stage :

- Conventions signées jusqu'au 30 novembre *et* application jusqu'au 31 décembre 2014 : 12,50% du plafond de la SS – 2,875 euros/h soit **436,05 euros/mois**

- Conventions jusqu'au 30 novembre *et* application à partir du 1er janvier 2015 : 12,50% du plafond de la SS – 3 euros/h soit **455,01 euros/mois**

- Conventions signées entre le 1er décembre et le 31 décembre 2014 *et* application jusqu'au 31 décembre 2014 : 13,75% du plafond de la SS – 3,1625 euros/h soit **487,03 euros/mois**

- Conventions signées entre le 1er décembre et le 31 décembre 2014 *et* application à partir du 1er janvier 2015 : 13,75% du plafond de la SS – 3,30 euros/h soit **508,20 euros/mois**

- Conventions signées entre le 1er janvier et le 31 août 2015 : 13,75% du plafond de la SS – 3,30 euros/h soit **508,20 euros/mois**

- Conventions signées à partir du 1er septembre 2015 : 15% du plafond de la SS – 3,60 euros/h soit **554,40 euros/mois**

- **L'octroi des titres de restauration**

Comme auparavant, les stagiaires gratifiés peuvent bénéficier de titres de restauration.
Désormais , les stagiaires non gratifiés pourront prétendre durant leur période de stage à l'obtention de titres-restaurant, dans les mêmes conditions que les autres agents, sous la forme de tickets alimentation (valeur faciale de la part patronale).
Cette évolution sera mise en œuvre dans le courant du 1er semestre 2016 après passation d'un marché public spécifique.

Application au premier semestre 2016 (délibération et marché).

- **La prise en charge partielle par l'employeur des frais de transport**

Désormais , le stagiaire bénéficie de la prise en charge à hauteur de 50 % du coût du titre d'abonnement de transport public pour les trajets entre le domicile et le travail (résidence administrative/lieu de stage), pendant la durée de son stage, au même titre que les agents. Il peut en faire la demande sans délais.

La collectivité rembourse les abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels, sur présentation des titres de transports nominatifs relatifs aux transports publics ou de service public de location de vélos.

Ces titres ne doivent pas excéder l'abonnement strictement nécessaire à la réalisation du déplacement domicile – travail.

Si plusieurs abonnements publics urbains ou interurbains (TAN, TER, LILA...) ou service public de location de vélos (Bicloo, NGE...) sont nécessaires à la réalisation du trajet résidence habituelle et lieu de travail des stagiaires, l'employeur prendra en charge 50 % des abonnements en privilégiant les abonnements combinés les moins onéreux (types TAN/TER, TAN/LILA, METROCEANE…) dans la limite du plafond mensuel existant.

Le lieu du stage indiqué dans la convention de stage est assimilé à la résidence administrative du stagiaire. La participation employeur sera versée sur le bulletin de salaire. La présence d'une journée par mois déclenche l'application de la prise en charge des titres d'abonnements à hauteur de 50%. Cette prise en charge se calcule sur l'ensemble du mois même si le stagiaire quitte la collectivité en cours de mois.

Ces dispositions sont applicables au 1er janvier 2016 sur demande formalisée du stagiaire.

- **Les autorisations d'absence**

Le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, prévoit que quelle que soit la durée du stage, le stagiaire gratifié pourra bénéficier d'autorisations d'absence en cas de grossesse, paternité ou adoption dans les mêmes conditions que les agents de la collectivité. Ils bénéficient des mêmes durées de congés ou d'autorisations d'absence : pour les examens médicaux obligatoires liés à la grossesse, lors du congé maternité/pathos, lors du congé paternité, lors du congé d'adoption. La loi précise également que la convention de stage doit prévoir la possibilité d'autorisations d'absence au bénéfice du stagiaire.

Il est proposé au 1er janvier 2016 :
- d'appliquer les mêmes autorisations d'absence que celles dont peuvent disposer les agents de la collectivité
- de maintenir le versement de la gratification en cas de congés payés, d'autorisations d'absences liées à la grossesse.

VII – INDEMNITE FORFAITAIRE CSG

L'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dispose qu « les fonctionnaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire ».

Par délibération du 23 janvier 1998, il a été décidé l'application des dispositions du décret n°97-215 modifié et de verser aux agents fonctionnaires du District, soit les agents titulaires et stagiaires, toutes filières d'emploi, l'indemnité exceptionnelle selon les modalités fixées par ce texte.

En application de l'article 5 de la loi n°97-1164 du 19 décembre 1997 de financement de la sécurité sociale pour 1998, le taux de la CSG prélevé sur l'ensemble des revenus est à compter du 1er janvier 1998, de 7,5%(au lieu de 3,40 %) et le taux de la cotisation d'assurance maladie basé sur le traitement indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire est supprimé à la même date en application du décret n°97-1249 du 29 décembre 1997 relatif au taux de cotisations d'assurance maladie dans les régimes spéciaux de sécurité sociale.

Afin de compenser ces pertes de rémunération, une indemnité exceptionnelle a été créée à compter du 1er janvier 1998.

Le décret n°2015-492 du 29 avril 2015 abroge l'indemnité exceptionnelle et la remplace par une indemnité dégressive dans le temps.

Le montant mensuel brut de l'indemnité dégressive est égal à un douzième du montant annuel brut total de l'indemnité exceptionnelle prévue par le décret du 10 mars 1997, au titre de l'année 2014. Ce montant brut mensuel est plafonné à 415€.

L'indemnité dégressive est réduite lors de chaque avancement de grade, d'échelon ou de chevron en totalité et jusqu'à extinction, pour un agent détenant un indice majoré égal ou supérieur à l'indice majoré 400.

C'est pourquoi, il vous est proposé de décider d'appliquer les nouvelles dispositions du décret n°2015-492 du 29 avril 2015 à compter du 1er décembre 2015.

VIII – NOUVELLES MODALITÉS D'INDEMNISATION DES DOMMAGES MATERIELS AUX AGENTS (HORS SITUATIONS DE PROTECTION FONCTIONNELLE)

Le conseil du District du 15 octobre 1999, le conseil communautaire du 15 décembre 2014 ont eu à acter les modalités d'indemnisation en faveur des agents, victimes à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions de dégradations d'effets ou d'objets personnels.

Le 17 octobre 2014, le conseil communautaire a lancé une consultation pour la passation d'un contrat d'assurance responsabilité civile dans lequel il est prévu des dispositions pour les dommages subis par les agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Ces nouvelles dispositions ont pour conséquence de modifier les modalités actuelles de gestion des dommages matériels aux agents . Dorénavant, les dossiers de demande d'indemnisation seront instruites directement par l'assureur de Nantes Métropole en application du contrat d'assurance en vigueur depuis le 1er avril 2015, et dans le cadre des règles régies par le code des assurances

En conséquence, il est proposé d'adopter les nouvelles règles de gestion pour toute demande d'indemnisation pour des dommages matériels subis par les agents de Nantes Métropole à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et d'annuler toutes les règles de gestion actuellement en vigueur

IX – AUTORISATION D'ABSENCE POUR EXAMENS PRENATAUX

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 stipule en son article 11 que le conjoint salarié de la femme enceinte ou la personne salariée liée à elle par un PACS ou vivant maritalement avec elle bénéficie d'une autorisation d'absence pour se rendre à trois des examens médicaux obligatoires au maximum.

Cette disposition a été introduite dans le code du travail à l'article L.1225-16 qui complète l'article L.2122-1 du code de la santé publique dans le cadre de la surveillance médicale de la grossesse et des suites de l'accouchement.

Le ministère de la fonction publique a recommandé l'application de ces dispositions à la fonction publique, notamment territoriale, sous réserve que la collectivité délibère.

En conséquence, il est proposé d'adopter cette mesure pour une application aux agents de Nantes Métropole dès lors que les conditions sont remplies.

Ces absences sont soumises aux règles des autorisations spéciales d'absence en vigueur au sein de Nantes Métropole

Mme Lefranc : « Le quatrième sujet concerne l'extension de la prime de certification qualité qu'il est proposé de mettre en place pour l'ensemble des personnels du DRN. Comme nous sommes entrés dans un processus de certification normes ISO, vous le savez, une prime certification a été instaurée. Le montant mensuel de cette prime s'élève à 29,15 euros brut par mois. Pour répondre à une question qui a été posée en commission, le coût annuel est évalué à 45 000 euros.

Le chapitre 6 est important car il concerne les conditions d'accueil des stagiaires de l'enseignement scolaire et universitaire au sein des services. Je vous rappelle que pour en bénéficier, il faut être étudiant dans l'enseignement scolaire ou universitaire sur une formation d'une durée minimum de 200 heures par an, et que le stage doit avoir, lui, une durée d'au moins deux mois. Ce sont les évolutions des textes réglementaires qui nous amènent à les mettre en application donc à modifier les conditions de gratification des stagiaires, l'octroi des titres de restauration, ainsi que la prise en charge des frais de transport. »

Mme la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, le tableau des effectifs et son adaptation, l'organisation du personnel dépendent de vos choix, et c'est la raison pour laquelle le groupe Union du centre et de la droite s'abstiendra. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 62 VOIX POUR ET 19 ABSTENTIONS,

1. approuve les modifications du tableau des effectifs (ANNEXE 1),

2. approuve et autorise la signature de la convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes suite à l'élargissement du périmètre des services communs entre les deux structures (ANNEXE 2),

3. approuve la modification du régime indemnitaire emploi des plombiers canalisateurs ainsi que l'actualisation de la liste nominative des emplois figurant en ANNEXE 3 de la présente délibération,

4. approuve l'attribution de la prime de certification qualité à l'ensemble des personnels du DRN,

5. approuve le nouveau montant forfaitaire de l'indemnité de contrôle des champignons,

6. approuve les conditions d'accueil des stagiaires de l'enseignement scolaire et universitaire au sein des services de Nantes Métropole,

7. décide d'appliquer les nouvelles dispositions du décret n°2015-492 du 29 avril 2015 à compter du 1er décembre 2015,

8. approuve en application des dispositions du contrat d'assurance conclu avec le courtier BEAC SAS le 1er avril 2015 les nouvelles modalités de gestion des dommages matériels aux agents.

9. approuve l'application des dispositions de l'article 11 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 en l'intégrant dans les règles des autorisations spéciales d'absence de Nantes Métropole,

10. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

11. autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 29 JUIN 2015	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 octobre 2015					PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CT	CREATIONS	CREATIONS SUITE TRANSFERTS COMPETENCES	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS	EMPLOIS AU 19 OCTOBRE 2015		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services	1					1		1
Directeur général adjoint	12					12		12
Directeur général des Services Techniques	1					1		1
Sous total (1)	14	0	0	0	0	14	0	14
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur	27	-1				26		26
Attaché	343	-4	2		5	346	-1	345
Rédacteur	277	-2	2		2	279		279
Adjoint administratif	550	-3				547	-1	546
Sous total (2)	1197	-10	4	0	7	1198	-2	1196
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef	38					38	-1	37
Ingénieur	314				2	316	-1	315
Technicien	503	-5	1			499		499
Agent de maîtrise	207	-1				206	-1	205
Adjoint technique	1411	-4		2		1409		1409
Sous total (3)	2473	-10	1	2	2	2468	-3	2465
FILIERE MEDICO SOCIALE								
Médecin	5					5		5
Infirmier	1					1		1
Psychologue	3					3		3
Assistant socio-éducatif	6					6		6
Sous total (4)	15	0	0	0	0	15	0	15
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Chef de service police municipale	1					1		1
Agent de police municipale	0					0		0
Sous total (5)	1	0	0	0	0	1	0	1
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine	6	-1				5		5
Attaché de conservation du patrimoine	2					2		2
Assistant de conservation	1					1		1
Sous total (6)	9	-1	0	0	0	8	0	8
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)	3709	-21	5	2	9	3704	-5	3699

* *

*

M^me^ la Présidente : « Merci. Ce Conseil s'achève donc. Merci à chacune et à chacun, et bonne soirée. »

La séance est levée à 17h46

La secrétaire de séance

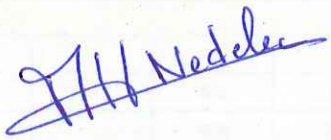

Madame Marie-Hélène NEDELEC

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

Nom	Prénom	Délibération 1	Délibération 29
AFFILE	Bertrand	1	1
ALIX	Jean-Guy	1	1
ALLARD	Gérard	1	1
AMAILLAND	Rodolphe	1	-
ANNEREAU	Matthieu	1	-
BAINVEL	Julien	1	1
BASSAL	Aïcha	1	1
BELHAMITI	Mounir	1	1
BENATRE	Marie-Annick	2	1
BESLIER	Laure	1	1
BIR	Cécile	1	1
BLIN	Nathalie	2	1
BLINEAU	Benoît	1	-
BOCHER	Rachel	1	1
BOLO	Pascal	1	1
BUQUEN	Eric	1	1
BUREAU	Jocelyn	1	-
CAILLAUD	Michel	1	1
LARGOUËT	Cathy	2	1
CHEVALLEREAU	Claudine	1	1
CHIRON	Pascale	1	1
CHOQUET	Catherine	1	1
COPPEY	Mahel	-	1
COUTURIER	Christian	1	1
DANIEL	Karine	1	1
DANTEC	Ronan	1	-
DAVID	Serge	1	1
DENIS	Marc	1	1
DUBETTIER - GRENIER	Véronique	1	1
DUCLOS	Dominique	1	1
DUPORT	Sandrine	2	1
FEDINI	François	1	1
FOURNIER	Xavier	1	2
GARNIER	Laurence	1	-

1 : Pour 2 : Contre 3 : Abstentions

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

GARREAU	Jacques	1	1
GESSANT	Marie-Cécile	1	1
GILLAIZEAU	Jacques	1	1
GRELARD	Hervé	1	1
GRESSUS	Michèle	1	1
GUERRA	Anne-Sophie	1	2
GUERRIAU	Joël	1	3
HAMEL	Rozenn	1	-
HAY	Pierre	3	1
HIERNARD	Hugues	1	3
HOUEL	Stéphanie	1	2
HUARD	Jean-Paul	1	1
HUCHET	Erwan	1	1
IMPERIALE	Sandra	1	-
JUNIQUE	Stéphane	1	1
KRYSMANN	Blandine	1	2
LAERNOES	Julie	1	1
LE BERRE	Dominique	1	-
LE BRUN	Pierre-Yves	1	1
LE STER	Michèle	1	3
LEFRANC	Elisabeth	1	1
LEMASSON	Jean-Claude	1	-
DELBLOND	Lilianne	1	1
LUCAS	Michel	1	1
LUTUN	Lydie	1	1
MAISONNEUVE	Monique	1	1
MARAIS	Pierre-Emmanuel	1	1
MARTINEAU	David	1	1
MAUDUIT	Benjamin	1	1
MERAND	Isabelle	1	3
MEYER	Christine	-	1
MOREAU	Jean-Jacques	2	1
MORIVAL	Benjamin	1	3
MOUNIER	Serge	1	1
NAEL	Myriam	1	-

1 : Pour 2 : Contre 3 : Abstentions

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

NEDELEC	Marie-Hélène	1	1
NICOLAS	Gilles	1	1
PADOVANI	Fabienne	-	1
PARPAILLON	Joseph	1	1
PERNOT	Mireille	2	1
PIAU	Catherine	1	1
PRAS	Pascal	1	1
PREVOT	Charlotte	1	1
QUERAUD	Didier	1	1
QUERO	Thomas	1	1
RAMIN	Louis-Charles	1	1
REBOUH	Ali	1	1
RENEAUME	Marc	1	2
RICHARD	Guillaume	1	2
RIOUX	Philippe	1	3
ROBERT	Alain	1	1
RODRIGUEZ	Ghislaine	1	1
ROLLAND	Johanna	1	1
ROUSSEL	Fabrice	1	1
SALECROIX	Robin	2	1
SEASSAU	Aymeric	2	1
SEILLIER	Philippe	1	1
SOBCZAK	André	1	1
SOTTER	Jeanne	1	1
HAKEM	Abbassia	1	1
TRICHET	Franckie	1	1
VEY	Alain	1	-
VOUZELLAUD	François	1	1

1 : Pour 2 : Contre 3 : Abstentions